Bibliothèque Historia

Robert Launay

Barère
l'Anacréon de la guillotine

Préface de Jean Tulard



Tallandier

Des États Généraux en mai 1789 jusqu'aux premiers temps du Consulat, Barère a accompli le parcours sans faute d'un habile opportuniste prompt aux retournements de veste les plus spectaculaires. Acteur de tous les grands événements révolutionnaires, il fut le chantre de la politique-spectacle, l'inventeur de formules à l'emporte-pièce à l'instar d'Anacréon, l'amuseur des princes de la Grèce antique. Intime de Robespierre et de Danton, grand fourrier de la guillotine, maître d'œuvre du procès de Louis XVI, Barère s'éteindra tranquillement, chez lui, en 1841, alors qu'il rédigeait une apologie... du christianisme.

Cet itinéraire nous est ici raconté par Robert Launay qui a le sens du suspense dont la vie de Barère fut remplie. Il attaque de front ce personnage pourtant si fuyant et, finalement, nous donne un portrait éclairant d'un des principaux acteurs de la Révolution, au moins aussi important qu'il demeure méconnu. Ce livre est en effet la seule biographie de Barère jamais publiée en français.

Robert Launay

BARÈRE

L'ANACRÉON DE LA GUILLOTINE

Préface de
Jean Tulard

Tallandier

PRÉFACE

Barère demeure l'une des figures les plus énigmatiques de la Révolution, et ce ne sont pas ses *Mémoires* qui aideront à dissiper le mystère qui l'entoure.

Un de ses collègues à la Convention, Alquier, le gratifia du surnom « d'Anacréon de la guillotine ». « Il en parlait avec grâce », confirme Chateaubriand. Et d'ajouter : « Le troubadour de la guillotine, sur le rapport duquel la Convention décréta que la Terreur était à l'ordre du jour, échappa à cette Terreur en se cachant dans le panier aux têtes ; du fond du baquet de sang, sous l'échafaud, on l'entendait seulement croasser la mort ! »

« L'ondoyant Barère », disait-on aussi et Michelet parle de sa « flexibilité ». Il savait, murmurait-on, se trouver toujours, au plus fort de la Terreur, dans le camp du vainqueur. « The reluctant patriot » (le patriote de mauvais gré) note son biographe anglo-saxon Gershoy. Un livre d'Olivier Blanc en fait « un homme de Londres », travaillant pour le cabinet de Pitt et multipliant les surenchères destinées à aggraver la crise révolutionnaire. Ainsi se vengeait-on, outre-manche, de l'aide apportée par la France aux insurgés américains.

De son côté, Secher, dans *Le Génocide franco-français,* le présente comme l'un des partisans de l'extermination des Vendéens. Ses discours sont là, en effet accablants.

Mais pour les historiens de tradition républicaine, il fut le lien entre le « Grand Comité de Salut Public » auquel il appartint et la Convention où il siègea. « Le nombre des rapports faits par lui dans le domaine militaire s'élève à plus de cent cinquante. Il se passionnait pour sa tâche et sa puissance de travail était formidable », observe Gérard Walter.

Sa principale caractéristique : l'art de devancer l'événement. En 1790, dans un *Discours préliminaire,* sorte d'introduction au journal

entrepris par lui, il proclamait : « Tant que le mot de roi ne sera pas proscrit de toutes les langues, l'esprit humain n'aura jamais qu'une théorie imparfaite de l'art social. On ne croira jamais réellement à l'égalité des hommes tant qu'on verra un homme sur le trône. » C'est se proclamer républicain avant tout le monde. Barère présidera d'ailleurs à la Convention les premières séances du procès du roi. D'emblée il comprend l'importance du Comité de Salut Public dont il fut l'un des premiers membres. Il sait attaquer au bon moment Hébert et Danton : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Il devine le jeu de Robespierre : « Il est insatiable », dit-il. Mais il en surestime la force. Et c'est sa première faute. En Thermidor, il reste dans une prudente expectative. Les vainqueurs de Robespierre ne lui pardonnent pas son attitude.

Bénéficiant de l'amnistie qui suit Brumaire, il met sa plume au service de Bonaparte dont il devine le destin. On aimerait lire les rapports qu'il lui adresse, à l'instar d'un Fiévée ou d'un Montlosier. Une chose est sûre : il avait défendu avant tout le monde l'idée d'un blocus antibritannique dans sa *Liberté des mers ou le gouvernement anglais dévoilé.*

La Restauration en fait un proscrit ; il végète sous la Monarchie de Juillet et meurt en 1841 à Tarbes. Une mince consolation : il est cité dans la *Comédie humaine.* Balzac qui le qualifie de « loustic », lui attribue dans *Les employés* cet axiome, un peu inattendu dans la bouche de l'Anacréon de la guillotine : « N'interromps pas une femme qui danse pour lui donner un avis. »

Tel est ce Barère dont vous allez lire la vie dans un ouvrage resté classique, publié jadis par les Éditions Tallandier qui ont la bonne idée de le rééditer aujourd'hui.

Jean Tulard
Professeur à la Sorbonne

INTRODUCTION

D*ANS le Panthéon des Grands Ancêtres on n'a fait qu'une place médiocre à Bertrand Barrère. L'histoire officielle le dégage à peine du troupeau de la Convention et même à Tarbes, sa patrie, en un siècle pourtant si prodigue de bronzes et de marbres, on n'a pas jugé bon de le camper au milieu d'un carrefour. A peine si parmi les stèles et les croix du cimetière provincial, le pauvre buste exécuté par Ceracchi représente, mais sous les traits d'un grison maussade, l'allègre proclamateur des victoires, celui de qui Raffet, Isabey et David ont laissé de si brillantes images.*

Pourquoi cette ingratitude ? Barère ne vient-il pas immédiatement après Robespierre et Danton dans le cycle révolutionnaire ? Les régicides, ainsi que s'accordent à le dire Marat et Jaurès, ne tirèrent-ils pas de son argumentation les raisons de leur sentence ? Ne lui doit-on pas la Légende et l'invention ou l'arrangement des fables les plus retentissantes, celles du Vengeur, des Volontaires de 92 et du petit Bara ? Enfin ne fut-il pas, dès les débuts de la République, le plus agile et le plus loquace, le plus achevé des parlementaires ?

M.A. Aulard, à qui jadis nous parlions de la biographie de Barère pour une thèse, nous fit entendre que ce coin de l'Olympe jacobin était interdit aux profanes. D'abord il allégua poliment l'importance excessive et la complexité du sujet.

« Mais ce serait toute la Révolution ! *Songez que le simple énoncé de ses motions et de ses rapports tient près de dix colonnes du* Moniteur.

— Onze et demie exactement, mon cher maître.

— Ainsi ! *Et huit suffisent pour Robespierre, deux, je crois, pour Danton, une seule pour Saint-Just. Sans compter que tous trois disparurent en pleine Convention, tandis que Barère continua de vivre après Thermidor pendant près d'un demi-siècle. Et de quelle*

existence mouvementée ! *détention, évasion, fuite de ville en ville, claustration hermétique à Saint-Ouen, etc., etc.*

— Réapparition sous le Consulat, hommage à Bonaparte, espionnage salarié, rupture avec Napoléon, offre de services au roi... »

M. Aulard eut un froid sourire ; puis, de sa voix feutrée : *« Il était faible, mais non pas méchant homme.*

— Si intéressant, mon cher maître ! *C'est Pourquoi je voulais...*

— Non, fit l'honorable professeur. Il y a dans sa vie la matière de cinq ou six thèses.

— Mais ne pourrais-je du moins vous soumettre mon plan ?

— Non, monsieur, articula-t-il avec une douce autorité, je sais que votre choix ne conviendra pas. »

Bon ! *nous disions-nous en quittant la place de l'Ecole, après tout, notre Bertrand est un individu bien trop léger, bien trop primesautier et fantaisiste pour se guinder dans la solennité d'une étude doctorale. Ses curieux avatars seront aussi variés et divertissants que des péripéties et des aventures imaginaires.*

Et dès lors, poursuivant sans hâte notre documentation, nous allâmes visiter le pays de Bigorre, berceau du Conventionnel, et sa seigneurie de Vieuzac et cette région pyrénéenne, qui resta jusque sous Louis-Philippe son fief électoral ; nous prîmes connaissance des actes de l'état civil et questionnâmes de ses dévots les plus fidèles. Puis à Paris, dans les bibliothèques, nous parcourûmes les mémoires, les archives, les placards et les journaux de l'époque, recherchant tous les témoignages, toutes les preuves, tous les indices, amassant d'abord indistinctement les affirmations des gens les plus honorés et les notes secrètes des limiers de police.

Tâche ardue que de trier ces assertions multiples, de les rapprocher, de les accorder, non pas pour la commodité du récit, mais selon la justice et la vraisemblance. Œuvre de psychologie singulièrement délicate que de discerner, à travers les contradictions, le visage et le jeu réels de cet être essentiellement ondoyant et versatile, de ce bilingue, *comme l'appelait Camille Desmoulins.*

. Contre Barère c’est à peu près l’unanimité : royalistes et Girondins, triumvirs et Dantonistes, tous dénoncent ses métamorphoses et le taxent de rouerie. Encore faut-il examiner les griefs. Barras l’accuse de trahir au profit de l’Angleterre. Imputation énorme ; mais avec quelle défiance ne doit-on pas considérer les allégations d’un Barras ! *Plus convaincante est la confession de Barère, avouant son rôle de scribe et de mouchard à gages, ses accointances avec les agents étrangers, le Russe Zatrapesnoff, l’Espagnol Izquierdo.*

Car pour être tenu d’éviter le pamphlet, l’historien n’a tout de même pas l’obligation de donner dans l’apologie et le fait de peindre un personnage ne nous astreint d’aucune manière à supprimer ses tares ou les excuser.

Barère, prenant la défense du scélérat Joseph Lebon, opposait aux plaintes des victimes le caractère sacré de la Loi nouvelle. « On ne doit, disait-il, parler de la Révolution qu’avec respect. » Et il ajoutait sur ce ton badin qui lui était propre : « La Liberté est une vierge dont il est coupable de soulever le voile. » C’était une façon élégante de s’attribuer l’infaillibilité Mais, Dieu merci, les superstitions n’en imposent plus guère, et l’histoire, curieuse à l’extrême, ne sait rien d’inviolable à son indiscrétion.

R.L.

I - Du Parlement de Toulouse à la Gironde

I

Bertrand Barère de Vieuzac avocat au Parlement de Toulouse. — Un mariage sous Louis XVI. — L'Académicien de province.

LE soir du 14 mai 1785, le bourg de Vic-en-Bigorre fut dans l'animation des grandes fêtes : on mariait à minuit Mlle Elisabeth de Monde. L'intérêt naturel que la curiosité locale trouve à cette sorte d'événements s'accroissait en la circonstance de cette particularité que l'épousée n'était qu'une fillette, dont les douze ans[1] seraient sans doute assez mal à l'aise dans un rôle aussi solennel. La verve et la malice méridionales se délectaient à railler le marié, ce M. Bertrand Barère qui, deux fois et demie plus âgé que la petite, n'avait pas eu honte de solliciter de l'évêché la dispense pour les deux derniers bans.

On estimait du reste que, n'eût été l'indécence de cette disproportion, l'union était convenable. Le rang et la fortune pouvaient paraître supérieurs du côté de la jeune personne : les Monde et les Briquet, alliés aux Marmoget, aux Biez, aux Beloc, appartenaient à la menue noblesse de la province. Le fiancé n'avait pas à se prévaloir de ses origines aristocratiques. Par sa mère Cataline Marrast de Neys il descendait bien des comtes de Lavedan, mais non de telle manière qu'il s'en pût glorifier. Il est vrai qu'avec cette effronterie qui de plus en plus allait devenir sa caractéristique, il diminuait la distance des classes en ajoutant à son nom celui du fief de Vieuzac, dont son père s'était récemment rendu acquéreur, sans oser lui-même en porter le titre. Mais les Barère avaient mieux à faire que de donner dans le ridicule des fausses prétentions ; ils pouvaient s'enorgueillir, avec raison de l'excellence et de l'ancienneté de leur bourgeoisie[2]. Ils figuraient très honorablement dans le clergé, la magistrature et le barreau. C'était Bertrand Barère, curé d'Ouzous, qui avait en 1753 négocié le mariage de son neveu Jean avec Cataline de Neys, petite-fille de son seigneur. Ce Jean

Barère, fils de Laurens procureur, procureur lui-même et notaire, avait occupé les fonctions de premier consul et d'échevin de la ville de Tarbes ; il était président du Tiers aux assemblées des Etats de Bigorre.

Pour conserver auprès de lui son fils Bertrand, il lui avait, quand il sortit de l'Université de Toulouse, acheté la charge de conseiller du roi à la Sénéchaussée de Bigorre[3]. Toutefois le jeune homme, nourri dans les Lettres et la rhétorique, très enclin au jeu de la parole et admirateur par conséquent de ce qu'il appelait « la milice cicéronienne », s'était hâté de prêter le serment d'avocat, puis de s'assurer des causes à défendre[4], afin de légitimer son dédain pour la carrière dont on lui préparait l'accès. Avec sa circonspection habituelle il n'en avait pas moins gardé la propriété de l'office et, sans en remplir la tâche, ne négligeait pas d'en percevoir les revenus. Ils complétaient assez heureusement les bénéfices que lui valaient ses succès oratoires.

Dans l'église Saint-Martin le resplendissement d'une illumination triomphale éclairait l'élégance des costumes, l'animation de la foule avide et joyeuse, tandis que les cloches entraient en liesse.

Beaucoup de gens étaient venus de Vieuzac et d'Argelès, afin d'accomplir leurs devoirs de vassaux. De Tarbes, qui est assez proche de Vic, étaient accourus aussi nombre d'amis, désireux de faire cortège à leur brillant compatriote. Même la société de Toulouse, malgré l'importance du voyage, avait ici des représentants, plusieurs membres du Parlement avec lesquels Barère entretenait les relations les plus cordiales. Çà et là des groupes d'ecclésiastiques ayant avec l'une ou l'autre famille des rapports de dépendance ou d'intimité. Plusieurs d'entre eux étaient des parents de Bertrand : Joseph son oncle, curé de Saint-Martin de Bigorre, Jean son cousin germain, curé de Saint-Sever. Son propre frère Jean-Pierre officiait[5].

L'attention se portait spécialement sur le prince de Rohan-Rochefort, lieutenant général des armées de Sa Majesté, qui avec la princesse avait daigné de sa présence honorer la cérémonie.

Toute menue et gentiment comique en ses atours, la petite mariée, telle qu'une communiante à la procession, s'avançait avec

grâce et timidité, sous mille regards à la fois amusés et touchés de sa puérilité charmante. Quelques-uns, avec des sourires d'apitoiement, rappelaient la facétie de Bertrand apportant parmi ses cadeaux de noces une belle poupée vêtue de satin jaune et l'offrant comme son don principal.

Cette badinerie était bien dans les façons du malicieux plaisantin. Aujourd'hui, malgré le burlesque de sa situation, il avait ses jolis airs coutumiers d'aisance, de souplesse, son allure légère et dégagée de danseur bigourdan. Les femmes n'étaient pas insensibles à cette finesse presque excessive du visage, à cette douceur câline des yeux, que parait le trait délicat et net des sourcils et qui contrastait avec l'ironie de la bouche. Il avait la taille haute et svelte, mais bien prise, et dans tous ses mouvements, dans toutes ses attitudes on lui voyait une distinction véritable. Mme de Genlis, qui devait le connaître quelques années plus tard, a laissé dans ses Mémoires un portrait de ce séducteur. Elle y insiste particulièrement sur l'excellence de son éducation : « C'est, dit-elle, le seul homme que j'aie vu arriver du fond de sa province avec un ton et des manières qui n'auraient jamais été déplacées dans le grand monde et à la cour. »

Les agréments du physique s'accordaient avec ceux de l'esprit. La même prestesse se rencontrait dans ses propos, ses saillies, dont quelques-unes étaient célèbres à Toulouse. Car il avait à Toulouse même trouvé moyen de s'illustrer par ses inventions originales, ses bons mots, ses joyeuses médisances. Incomparable dans l'improvisation, habile à traiter n'importe quel sujet avec une faconde égale, il se faisait aimer par son affabilité, la qualité de sa causerie. « C'était, dit de lui M. Romiguières[6], l'homme de toutes les Académies, de tous les salons. »

Sa coquetterie de bellâtre et sa vanité d'heureux diseur lui faisaient rechercher les occasions de se produire. Pourvu qu'il eût sa galerie, ce discoureur prestigieux, ce virtuose de la faribole pouvait s'épanouir : les applaudissements l'enivraient, redoublant ses ressources. Ici dans la pompe nuptiale, Bertrand Barère n'avait qu'à moitié motif d'être satisfait : il paradait dans un rôle muet. Même, s'il faut l'en croire, il lui fut nécessaire de réagir pour se composer la

figure de circonstance. Cette aménité, cette expression de contentement et d'entrain répandue sur sa physionomie n'était cette nuit-là qu'un masque assez difficile à supporter. « Une profonde tristesse me serrait le coeur, affirme-t-il[7], et lorsque je prononçai le oui solennel, des larmes coulèrent involontairement sur mes joues décolorées. Il n'y eut que ma mère qui s'en aperçut et qui, après la messe des épousailles, me prit la main et la serra contre sa poitrine... Elle avait le pressentiment que je ne serais pas heureux dans ce lien contracté plus par convenance que par sentiment. Ah ! la nature m'avait donné une sorte d'aversion ou de mépris pour la richesse. Son avertissement secret avait été méconnu et mon mariage fut des plus malheureux. »

Il faut connaître son Barère : autrement l'un serait dupe de telles lamentations. Elles sont d'ailleurs dans le goût de l'époque. Il veut se faire plaindre et montrer une délicatesse exquise. Il n'en demeure pas moins manifeste qu'on ne traînait pas à l'autel cet homme de trente ans, qu'il allait de son plein gré parfaire le marchandage et s'embarrasser, moyennant une fortune, de cette innocente pour laquelle il n'éprouvait aucune tendresse amoureuse, dont il ne devait guère être que le nourricier.

« Au cas, précisait le contrat[8], où Bertrand continuerait d'exercer sa profession à Toulouse et ne demeurerait pas avec eux, non plus que sa femme, ses père et mère s'obligent de lui payer une pension annuelle de quinze cents livres..., de loger et nourrir les futurs époux, leur famille et leurs domestiques, tant en santé qu'en maladie, dans leur propre maison au même pot et feu. »

L'invite réitérée des parents était renforcée par les souhaits de la jeune dame Barère, qui bien naturellement s'effrayait à la pensée de quitter tout à fait Mme de Monde, sa maman. Ces influences agirent sur le mari. Toutefois, comme la région offrait un champ trop médiocre pour l'exploitation de ses capacités, il se promit de tout concilier, grâce aux déplacements et par un partage ingénieux de son existence entre Tarbes et Toulouse.

Les trois ou quatre mois qui suivirent furent employés à la villégiature. Dans la Société s'était établie la coutume de s'en aller durant la belle saison goûter les joies de la vie rustique et

commenter Jean-Jacques ou Bernardin de Saint-Pierre au frais des retraites agrestes. Selon toute vraisemblance Bertrand emmena sa pensionnaire dans cette exquise vallée d'Argelès, où, cachée dans le tiède abri des monts bleus et dominant le cours chantant du Gave, florissait la seigneurie de Vieuzac. Fit-il à cette époque un voyage à Barèges, Bagnères, Luchon ? C'est très possible ; l'excursion pyrénéenne était de circonstance ; ces villes d'eaux étaient très fréquentées, et Barère s'intéressait fort à leur prospérité, pour avoir apprécié lui-même l'agrément de leurs sites et les vertus de leurs eaux.

Quoi qu'il en soit, il était de retour à Tarbes dans le courant d'octobre, pour préparer son installation officielle dans la charge de conseiller du Roi à la sénéchaussée de Bigorre. La cérémonie eut lieu le 15 novembre. Il y avait près de dix ans qu'il était investi de la dignité. Cette prise de possession ne l'enthousiasmait guère. L'inertie sereine et la sobriété d'élocution, qui sont le propre des juges, s'accordaient assez mal avec son goût pour la phraséologie et son besoin d'émerveiller un public par l'élasticité de ses périodes, les pirouettes de son style, la fantaisie étourdissante de sa rhétorique, tout ce verbiage prodigieusement facile, imagé, mais futile, aussi dénué d'idées qu'un pas de gavotte ou une figure de fandango.

Sa mère ne jouit pas longtemps de leur rapprochement. Elle s'éteignit prématurément l'année suivante. Dans ses *Mémoires*[9] il prétend que le chagrin la tua. Convaincue de l'impossibilité de toute entente dans le ménage, elle en aurait été désolée, au point de succomber. Cela ne parait pas très sérieux, et pour plus d'une raison. Une compagne si jeune, une fillette, montra-t-elle certaine froideur, peu de propension aux abandons conjugaux, il n'y aurait pas eu lieu pour la belle-mère de s'en étonner, encore moins d'en tomber dans une désespérance fatale. Mais il y a un autre motif de douter : dans la même autobiographie, Bertrand rend hommage à l'excellence de son épouse, aussi aimable et vertueuse après six ans d'union que dans les débuts de leur intimité.

Toulouse du reste abondait pour lui en consolations. Cette cité, comme Paris, avait ses salons politiques et ses clubs. Des douze

Loges qu'y comptait la Franc-Maçonnerie la plus importante était l'Encyclopédique, dont les membres appartenaient pour la plupart au monde des robins, des médecins, des professeurs. Ils étaient répartis, suivant leurs aptitudes, en sept comités chargés d'étudier telles ou telles questions relatives au gouvernement, à l'instruction, la philanthropie, la propagande. Barère, un des plus notables[10], y faisait apprécier depuis plusieurs années sa compétence en législation, ses facultés assimilatrices, surtout sa promptitude inégalable dans la rédaction des rapports. La batterie d'allégresse qui salua sa réapparition flatta sa fatuité.

Mais ce qui l'exalta, ce furent les diplômes que lui décernèrent diverses Académies provinciales. Cette médiocrité glorieuse et cette aptitude pour le pathos, l'enfilade indéfinie des phrases, qui avaient fait son mérite dans la classe d'humanités, demeuraient le principal de son talent en son âge d'homme. Se souvenant avec délices de ses grandes victoires scolaires, il rêvait de se faire couronner encore. Ses dispositions naturelles et ses habitudes de métier l'inclinaient vers le panégyrique. Il s'y était essayé plusieurs fois à l'occasion de telle ou telle de ces solennités, où c'était la coutume pour ces messieurs du Barreau d'entendre quelques-uns de leurs confrères débiter une composition. Il avait aussi concouru pour les prix des Académies de Toulouse et de Montauban avec des éloges de Louis XII et de Pierre Séguier. C'est à ces travaux poncifs qu'il se redonnait en 1787, après dix-huit mois consacrés à son mariage ainsi qu'à son deuil. Un discours sur Le Franc de Pompignan lui valut d'être admis parmi les Immortels de Montauban. La confiance qu'il avait en lui-même ne manqua pas de s'en fortifier : il ambitionna d'obtenir la consécration plus estimable encore de ceux de Toulouse. Ils proposaient à l'imagination des candidats la louange de *Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève.*

Avec une pareille donnée, aucun inconvénient à ce qu'il débridât et laissât aller sa verve douceâtre. L'exemple du roman d'Héloïse ne pouvait inciter à la sobriété ce pratiquant professionnel de l'amplification et de l'outrance. Les trente ou quarante pages qu'il fournit ne furent en effet qu'un agrégat de tirades pathétiques, où les noms de Jean-Jacques, d'Emile et de Julie s'encadraient des

gentillesses à la mode : vertu, nature, délires du coeur, larmes d'attendrissement, etc... Il allait d'extase en extase : « 0 mon siècle !... quel spectacle nouveau !... Quel est donc cet homme ?... Jour mémorable pour les Lettres !... Où trouverai-je des mots dignes ? » Il complimentait tour à tour le pays : « France, enorgueillis-toi... », la retraite de l'écrivain : « O jardins d'Ermenonville ! », les mânes de Rousseau : « Ame pure, que tu me plais ! Ombre malheureuse, ombre sensible ! », enfin la Foi et la Piété elles-mêmes : « Parais dans ce sanctuaire des Lettres, fille du ciel, la plus grande consolatrice que l'homme ait sur la terre, Religion sainte. »

Le 22 février 1788, l'Académie des Jeux Floraux, évidemment impressionnée par tant de maîtrise dans l'usage des lieux communs, compta Barère parmi ses membres ou *mainteneurs.*

Entre temps il s'était fait agréer de l'autre Académie toulousaine, celle des Sciences, des Inscriptions et des Belles-Lettres, et déjà songeait à s'assurer le même succès à Bordeaux[11].

Sans les événements politiques par lesquels son activité fut bientôt tout entière accaparée, nul doute qu'il n'eût continué de collectionner les brevets. Il ne cachait pas sa joie de faire contrôler son talent, bien qu'il eût le soupçon du ridicule. « Que les modestes habitants de Paris, dira-t-il plus tard, qui n'estiment que les savants qui habitent leur ville et leur banlieue et qui croient qu'il n'y a d'autres Académies dans le monde que celles qui sont au bord de la Seine me pardonnent d'avoir été membre de plusieurs Académies savantes dans les premières années de ma jeunesse[12]. »

On se figure la jubilation, la volupté qui secrètement l'animaient, quand il vint huit jours après son élection, faire ses remerciements à l'Académie des Jeux Floraux. Son allocution fut extrêmement goûtée de cette assemblée, composée en grande partie de basochiens, ses confrères, dont, avec son habileté coutumière, il flattait les vagues aspirations vers un nouvel état de choses. Procureurs et conseillers aimaient[13] dans ce discours la noblesse prétentieuse du langage, surtout la satire plus ou moins franche de la Monarchie et de ses démêlés avec les Parlements. Le vieux Président, après la séance, demeurait tout ébahi et même scandalisé[14] : « Ce jeune avocat ira

loin, répétait-il, quel dommage qu'il ait déjà sucé le lait impur de la philosophie moderne ! Croyez-le bien, c'est un homme dangereux ! »

Dès maintenant s'accuse la caractéristique de Barère, cette soumission instinctive à l'opinion en vogue, cette docilité d'esprit qui le fera tourner à tous les partis, aussitôt qu'ils auront pour eux la popularité. Comme il passera très vite aux systèmes les plus divers, on lui reprochera cette promptitude indécente aux variations. Il faut y voir moins de calcul peut-être et de machiavélisme que de versatilité naturelle. Le bassin de la Garonne produit surabondamment les artistes de théâtre ; la pensée y est légère, influençable et la réflexion peu patiente. Plus souvent qu'ailleurs les convictions s'y développent ou s'y modifient sous l'effet des harangues et des colloques : partant la fermeté des idées n'y saurait être la qualité dominante. Le Gascon, le Béarnais, le Bigourdan, comme des acteurs d'opéra, s'écoutent chanter, aiment ce qu'ils chantent et, plus que ce qu'ils chantent, le succès.

Depuis la mort de Louis XIV, la puissance qui exerçait un réel empire à Toulouse, ce n'était pas le monarque, mais le Parlement en son Capitole. Il s'élevait au-dessus des Trois États ; car il connaissait en dernier ressort des sentences rendues par les baillis, les sénéchaux, les consuls de villes et de bourgs, les tribunaux présidiaux, les cours ecclésiastiques, les juges des seigneurs et même ceux du Roi. Ce dernier devait compter avec lui, puisque, faute d'être enregistrés, les édits et les ordonnances étaient privés de toute leur vigueur et de leur force de lois. Ainsi étaient concentrés entre ses mains les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Mais ces prérogatives étaient celles de tous les Parlements. Celui de Toulouse avait pour lui de plus le concours des sujets, la faveur illimitée de l'opinion. L'on n'eût pas discuté ses commandements : il était grand, il était magnifique, la cité l'adulait, en raffolait, le servait avec affection et fierté, se passionnait pour tout ce qui le concernait, s'émouvant plus de la vacance d'un siège que d'un événement national comme Rosbach ou Fontenoy.

Quelle surexcitation quand le Gouvernement, alarmé de sa rébellion déclarée, voulut en 1771 le désarmer ! On eût dit qu'une

véritable catastrophe avait accablé la ville. C'est précisément alors que Bertrand Barère, âgé de seize ans, avait été moyennant dispense, inscrit aux cours de Droit. Par une particularité très remarquable, les dates de ses premières étapes coïncident avec celles des dernières crises parlementaires. On s'imagine la fièvre avec laquelle les adolescents de l'Université s'étaient immédiatement associés au « deuil » du Languedoc. Ils se haussaient jusqu'à leurs aînés, conspuaient avec frénésie « l'oppresseur », contents au fond de l'occasion qui s'offrait de gesticuler, de pérorer, de faire la comédie de leur futur métier. Barère prêta le serment d'avocat en 1775, tandis qu'éclatait l'allégresse générale, après la promulgation du décret, par lequel Louis XVI, annulant l'acte de son aïeul, ressuscitait l'adversaire de la Monarchie. Toulouse voulut revoir son beau Parlement dans la majesté touchante de ses attributs restitués : il défila par les rues et les allées, au milieu de multitudes délirantes. Les fêtes durèrent des semaines avec Te Deum, messes solennelles, bals, illuminations, feux d'artifice, distributions de vins. On frappa même une médaille commémorative.

Mais le conflit ne pouvait manquer de renaître entre la Raison d'Etat et la Liberté. Les mesures d'autorité qui s'ensuivirent parurent un attentat contre la Justice et la dignité de l'Homme. Les lettrés et les autres multipliaient les protestations au moment où Barère fut introduit dans l'élite des Jeux Floraux. Tout le poussait dans l'opposition, les exigences de la solidarité, ses relations dans le Barreau, les Loges, les Académies et les salons, enfin ce culte de Voltaire et de Rousseau que rendait à peu près fatal l'éducation purement intellectuelle dispensée alors par les prêtres.

Ajoutez à cela les suggestions des rancunes familiales et du dépit personnel. Son père, le procureur Jean Barère, avait eu dans sa carrière certaine mésaventure, dont le souvenir alimenta souvent les conversations du foyer. Premier consul, échevin de Tarbes, il avait été brusquement destitué. Bertrand dans ses Mémoires en donne ce motif qui peut n'être pas le vrai. Jean Barère, qui était le bourgeois le plus notable de sa ville, exerçait la présidence du Tiers aux Assemblées des États de Bigorre et contrôlait les opérations du

trésorier de la province. Dans les comptes de ce dernier il aurait constaté des irrégularités commises au bénéfice de la noblesse et du clergé, qui, pour le punir de sa dénonciation devant tous les représentants réunis, l'auraient fait exclure des fonctions municipales.

Admettons la réalité du grief. La raison la plus profonde de l'hostilité de Barère comme de toute la haute roture contre le présent ordre de choses, c'était l'exaspération de la susceptibilité. L'on jalousait cette aristocratie à laquelle, même par la plus parfaite imitation des mœurs ainsi que par l'acquisition des seigneuries et des apanages, on ne pouvait parvenir à se mêler. Le basochien Barère a bien pu par de beaux et bons papiers se rendre possesseur de Vieuzac[15]. La jouissance du moulin et du foulon banaux, l'investiture de l'abbaye laye, les honneurs du pain bénit et de la litre ne suffisent pas pour le faire pénétrer dans l'autre classe ; et, bien que le vieil oncle Anti d'Ourout lui ait légué l'entrée aux Etats de Bigorre, c'est-à-dire le droit d'y figurer parmi les gens titrés, il ne peut en profiter à cause d'un arrêt du Conseil daté d'avril 1750, qui exige pour condition principale la preuve de quatre quartiers de noblesse.

Bertrand a fait tout de suite ce que n'avait jamais osé son père : il s'est paré du déterminatif convoité. C'est ainsi que dès 1782, publiant son premier opuscule académique, il l'intitule sans vergogne : *Éloge de Louis XII, etc discours présenté à l'Académie des Jeux Floraux par M. Barère de Vieuzac, avocat au Parlement de Toulouse.*

Cela sonne très bien. Messieurs les Conseillers s'ingénient à se faire octroyer des particules ; messieurs les Avocats ne peuvent-ils avoir la même ambition et la réaliser ? A son mariage, devant ses parents et ses amis demi-complaisants, demi-railleurs, il fait mentionner sur le contrat l'allongement élégant de son nom. C'est d'ailleurs, il faut le reconnaître, l'occasion ou jamais. Il faut bien déguiser autant que possible une humilité d'origine que la supériorité d'extraction des de Monde rendrait par comparaison tout à fait intolérable.

Mais l'artifice ne lui sert pas à grand chose. On le plaisante pour ses essais de transformation. Certains affronts, bien que peu précis,

ne l'en affectent pas moins. C'est un sourire d'ironie, un air de politesse impertinente, quelquefois une chanson qu'on fredonne et dont il sait trop bien les paroles ; il y a des épigrammes qui circulent.

Il n'est pas assez brave pour sembler s'en apercevoir, et c'est dans son ménage que son humeur aigrie se venge. Sa verve, devenue alors méchante, s'épanche et daube sur la caste entière, sur ses moeurs et ses opinions. Mme de Monde justement ne manque pas de préjugés : son intransigeance froissée se récrie, prend à son tour l'offensive. Mme Barère, une petite personne intrépide, qui ne s'en laisse pas imposer, et qu'enhardit la riposte de sa mère, défend assez vivement les siens. Les dernières répliques amènent des piques et même des fâcheries durables.

Tous ces ennuis raffermissent chez lui ce qui peut-être n'était que la rêverie d'un dilettante, lecteur du *Discours sur l'inégalité.* Dans ce cerveau peu hospitalier aux théories très fixes les déconvenues font des convictions[16]. Puisqu'on ne peut monter jusqu'a cette catégorie retranchée sur ses orgueilleux sommets, on la fera descendre : on nivellera la Société.

C'est une idée dont inlassablement s'animent les conversations ou les discussions dans les Loges maçonniques. Chose curieuse, on la formule aussi, on la développe favorablement dans les salons toulousains, chez Mme du Bourg, chez Mme de Cambon, chez Mme de Rességuier, chez Mme Mengaud de Lahaye. Barère constate que les nobles ne sont pas les moins passionnés à le soutenir. La mode est aux mouvements excessifs de la sensibilité, aux déclamations généreuses. Quelle plus touchante démonstration de philanthropie que celle d'un grand déplorant l'iniquité du sort, souhaitant bien haut qu'on y remédie et sacrifiant par avance sur l'autel de la Fraternité tout ce qui fait l'excellence de sa condition ! Et puis, il faut l'avouer, la plupart ne s'arrêtent même pas à la supposition que ces voeux téméraires puissent être exaucés : comment imaginer alors une France où l'on verrait la confusion des ordres, où un duc authentique n'aurait pas plus d'élévation ni de droits que son notaire, son tailleur ? D'ici la mise en pratique des billevesées humanitaires, on a le temps de couler agréablement la vie, et, puisqu'il est de bon ton

de réclamer plus de justice, on soupire avec grâce, on argumente, on fait valoir sa vertu.

II

Barère à Paris. — Il est élu représentant de Tarbes aux États Généraux.

UN procès d'héritage qui mit aux prises les Barère et d'autres descendants des de Neys, donna prétexte à Bertrand pour un voyage à Paris. Il allait suivre au Conseil d'Etat la discussion de l'affaire.

Son départ eut lieu quelques semaines après la cérémonie des Jeux Floraux. Nous le voyons en effet assister le 5 mai 1788 à la revue que passa Louis XVI au camp des Sablons. Toute la capitale était accourue en une multitude si pressée que Barère la comparait à « la fuite des habitants d'une ville assiégée »[17]. La gaîté populaire suscitée par le charme du renouveau et l'attente d'une brillante parade convenait à son exubérance de Méridional, et son être fut tout de suite au ton de la joie commune. La réflexion que nous trouvons dans ses notes relativement à cette fête prouve que, même chez les plus sceptiques, chez ceux qui se piquaient de professer les théories du philosophisme le plus avancé, le culte de la Monarchie était encore foncier : « Je vis avec plaisir le Roi, parce que je sens que tout Français aime son prince. C'est notre patriotisme à nous. »

Seulement il ne faut pas se fier à ce mot sympathique. Le jour de la Pentecôte, ayant vu la procession dans le palais de Versailles, il rapporte sur Louis XVI une opinion défavorable. Il raille « sa construction physique ignoble et massive..., son visage blême..., ses yeux bleuâtres sans la moindre expression..., un gros rire qui paraît tenir de l'imbécillité »[18].

Il est vrai qu'il vient de se passer des choses qui bouleversent le parti du Parlement. D'Epremesnil et Goislard de Montsabert, coupables de mutinerie, ont été saisis et déportés. Une cour plénière composée d'hommes dévoués au roi sera chargée désormais de l'enregistrement des impôts et des lois pour tout le royaume, sans

autre droit que de faire des remontrances. « La volonté seule du roi fait arrêt. » Barère transcrit cette formule avec la stupeur de circonstance. « Ces mots, dit-il, n'ont pas besoin de commentaire. C'est le style des princes orientaux. »

Toute la bonne compagnie à Paris pense de même. Et aussi dans les provinces. A Toulouse, Rennes, Metz, Bordeaux, Grenoble, l'accord est complet entre la Noblesse et le Parlement. Puis la mauvaise humeur s'aggrave à la suite de quelques répressions éclatantes comme le décret d'exil du duc d'Orléans. Une certaine coterie très avisée, très résolue et qui sait où elle va, pousse à la révolte, rallie les frondeurs, en leur soufflant le mot d'ordre où peuvent se résumer tant de doléances et d'aspirations imprécises. « Les Parisiens, dit Barère[19], ne parlent plus que de Constitution. C'est un mot adopté : les femmes même veulent une Constitution. »

En effet on a lancé la mode de cette panacée. Dans les salons c'est le sujet qu'inlassablement on traite et c'est un thème de magnifiques improvisations au Lycée de la rue Saint-Honoré[20].

Les idées de subversion fermentent dans les têtes les plus altières. Le duc d'Uzès a écrit un ouvrage en faveur de la Liberté, de l'Egalité, de la Raison, du droit de penser en religion sans l'aide des prêtres. Une soeur du duc d'Orléans, dont la dévotion s'est laissé séduire, souhaite la venue de la Révolution, qui régénérera l'univers chrétien. Sur les âmes ont agi les sarcasmes de Voltaire, les dissertations apitoyantes de Diderot, les prêches ardents de Rousseau ; et la Maçonnerie travaille a rendre cette influence durable. Les sept cents Loges que compte le royaume, sont, sous des étiquettes philanthropiques ou littéraires, autant de ruches politiques où afflue l'aristocratie, et le comte de Mirabeau depuis des années s'applique à faire de cette ligue une armée obéissante et souple, dont on pourra tout à coup se servir pour soutenir partout à la fois la Révolution naissante.

La situation considérable de Barère à la Loge *l'Encyclopédique* de Toulouse était une recommandation très efficace. Il en profita pour se rencontrer avec Mirabeau, Condorcet, La Fayette, La Rochefoucauld, Noailles, les Lameth, Brissot, Pétion et les Orléanistes. Son admission parmi les *Amis des Noirs* et au Cercle

Social, Loge de l’abbé Fauchet, date de cette époque. Il était dans les termes les plus amicaux avec Savalette de Lange, président de l’importante Loge des *Amis réunis,* qui, Garde du Trésor royal sous Louis XVI, devait devenir sous la Terreur un des cinq commissaires nationaux de la Trésorerie.

La rentrée de Necker fut le gros événement qui marqua le second semestre de 1788. Sa réputation était splendide et sa qualité d’étranger renforçait son prestige. On le savait l’adversaire des privilèges et son rappel signifiait une orientation vers les réformes décisives. Les choses prenaient de l’importance. Personne ne pensait encore à la République comme à une possibilité prochaine. Mais pour beaucoup ce n’était là qu’une question de temps. « Il est de l’intérêt du peuple, écrivait Barère, de rester sous le Gouvernement monarchique jusqu’à ce qu’il soit digne de vivre sous une démocratie. »

C’est à cette expectative et cette patience que se réduisait son loyalisme.

Le 18 mars 1789, M. le Sénéchal de Bigorre prescrivait l’affichage des Lettres par lesquelles Sa Majesté convoquait pour le 1er mai les Etats Généraux du Royaume. Les Communes de la région rédigeraient immédiatement les cahiers de doléances et nommeraient chacune deux délégués. Puis tous les élus réunis le 1er avril à Tarbes résumeraient les dits cahiers en un seul et désigneraient les quatre d’entre eux qui devraient aller siéger à l’Assemblée de Versailles, un pour la Noblesse, un pour le Clergé, deux pour le Tiers.

M. Barère de Vieuzac est de retour depuis une huitaine. Sa rentrée fait beaucoup de bruit : la gloire d’un séjour prolongé dans la capitale, les informations que sa faconde multiplie pour l’ébahissement de ses concitoyens, accroissent encore la considération qu’on a pour sa personne. Sur la place Maubourguet, où vont muser et jaser les bons Tarbais, on est fier de le saluer et de l’interroger. Lui ne demande qu’à dire ses impressions. Il a vu le Roi, un honnête homme qui voudrait tout le monde heureux. Mais la haute aristocratie est insupportable : ses moeurs sont arrivées au dernier degré de corruption... La Liberté et l’Égalité sont en marche :

bientôt la Nation va pouvoir agir. Il faut par exemple qu'elle comprenne ses intérêts, qu'elle en confie le soin à des mandataires intègres, versés dans la connaissance de ses Droits et capables de les défendre.

Le cercle des auditeurs approuve. Ce monsieur Barère parle bien ; il sera l'illustration de la cité. Voilà le représentant rêvé : brillant orateur, travailleur inlassable, juriste érudit. Plusieurs font valoir que son père, mort en août dernier, fut président des députés des Communes en qualité de consul-échevin de Tarbes.

Au vote Barère obtint les suffrages, et le 1er avril prit place parmi les bourgeois à la séance d'ouverture des Etats de Bigorre. Dès le lendemain l'on se mit à l'oeuvre. Il s'agissait de dépouiller le prodigieux fatras des plaintes et des propositions, d'en dégager les choses essentielles, de les analyser et de les disposer dans un ordre logique. Doucement, insensiblement Barère soulageait ses collègues, suggérait les formules exactes et substantielles, où s'exprimaient le plus clairement et dans le tour le plus bref les desiderata divers. Sa modération et sa prudence atténuaient par des protestations de fidélité ce qu'il pouvait y avoir de trop rude dans les récriminations touchant les abus des intendants, l'irrégulière répartition des impôts, etc. Cette phrase surtout est à noter : « On donnera la plus scrupuleuse attention à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte, même implicite, aux droits sacrés du monarque : la prérogative royale doit être maintenue dans toute sa plénitude et son énergie[21]. »

Le 23 avril eut lieu dans l'église Saint-Jean, sous la présidence du lieutenant-général de Lassus de Ladevèze l'élection des députés du Tiers aux États Généraux. Le nom de Bertrand Barère fut immédiatement proclamé. Pour l'autre il y eut ballottage : un second scrutin désigna Dupont, ancien professeur de l'Université de Pau, fixé depuis quelques années à Luz. La Noblesse avait choisi messire Jean-François-Paul-Alexandre de Fosseries, baron de Gonès et le Clergé l'abbé Jacques Rivière, curé de Vic, docteur en théologie.

Il ne restait plus que deux ou trois journées pour procéder aux préparatifs du voyage et de l'installation lointaine. Dès le surlendemain Barère réglait la question de la succession de Neys,

sur laquelle les magistrats de Paris ne s'étaient pas prononcés. Il y eut avec le parent un arrangement qui mit fin à l'action judiciaire.

Naturellement il n'eut pas la moindre hésitation au sujet de sa femme. Mme de Monde était pour des raisons très différentes tout à fait d'accord avec lui sur la nécessité de la laisser auprès d'elle à Vie. Elle ne disait pas son bon motif, les exigences de l'amour maternel, ni lui son horreur de la gêne et son désir de retourner seul aux plaisirs parisiens. Tous deux parlaient des difficultés où s'embarrasserait là-bas la pauvrette, comme si réellement il se fût agi d'elle et non de leurs commodités ou de leurs passions. Par bonheur les préférences de la jeune dame Barère n'étaient pas sur ce point en opposition avec les leurs. La vie conjugale, par ce qu'il lui avait été donné d'en expérimenter, n'avait rien de si attrayant qu'elle dût considérer comme une forte privation l'absence de son mari. Leur harmonie se trouvait compromise davantage par la séparation récente, à cause des progrès que Bertrand avait faits dans les idées de révolution.

Libéré de toute préoccupation désagréable, il entra non sans volupté dans son rôle, fit entrevoir à ses concitoyens une ère prochaine d'émancipation et de félicité ; puis, ayant d'un regard « sensible » enveloppé Tarbes et ses montagnes, il monta dans la voiture de poste et partit.

Parmi ses compagnons étaient les autres députés de Bigorre. Ce furent aussitôt des amis : tous quatre hommes de bonne société, nourris de lettres et, selon les tendances du caractère pyrénéen, rivalisant dans l'art d'étaler leurs aimables qualités de surface, facilité spirituelle du langage, politesse des procédés, complaisance souriante. Le gentilhomme, très obligeant, faisait volontiers la critique de sa caste : il détestait les courtisans. Le prêtre maudissait galamment l'épiscopat et les grands dignitaires. Comment ces messieurs du Tiers n'eussent-ils pas répondu par une urbanité déférente et flatteuse ? Ils faisaient peu d'allusions aux revendications de leurs mandants et se promettaient de ne jamais approuver que les moyens modérés : « C'est au plus fort, répétait Barère, à ne pas emporter les opinions par violence, c'est à celui qui a la meilleure cause à ne pas la dégrader par des excès. » Et, sur ce

ton d’attendrissement dont c’était alors une marque de distinction de savoir employer à propos l’artifice : « Oh ! s’écriait-il, comme les choses iront bien dans cette belle Assemblée, si l’orgueil, l’intérêt personnel et les préjugés n’empêchent pas de consulter la raison, la justice et la nature ! »

Ils furent à Paris le 2 ou le 3 mai. Beaucoup d’effervescence se manifestait dans le populaire à cause des brutalités toutes récentes de l’affaire Réveillon. Barère se hâta d’aller à Versailles prendre possession du logis que des amis lui destinaient. Un millier environ de députés devenaient pour un temps indéterminé les hôtes de la ville royale, et plusieurs qui n’avaient pas pris leurs précautions, se trouvaient dans un grand embarras. Pour lui, son compatriote l’abbé Daram, un des chapelains du comte d’Artois, lui cédait provisoirement une partie de son home, dans les appartements du chenil du Roi, sur l’avenue même et vis-à-vis de la salle des Menus où devaient se tenir les États[22].

On sait comment, après l’installation solennelle des représentants, s’ouvrit la grande querelle qui devait, après plus d’un mois, aboutir à la proclamation de l’Assemblée Nationale. Tandis que le Tiers, sans attendre l’adhésion des deux autres Ordres, délibérait sur « les moyens de réaliser le bonheur public », on aborda le problème relatif à la suppression de la disette. Dans cette discussion Barère prit la parole. Il soutint que tout le mal venait de l’accaparement. Certes le blé ne manquait pas ; mais il était aux mains d’égoïstes qui spéculaient sur la misère des pauvres. Par un détour très sournois, venant d’accuser les « monopoleurs », il demanda qu’on opérât des recherches dans les couvents et les communautés. On relève dans son discours une phrase étrange, où se trouve par avance énoncé le principe de la tyrannie terroriste : « Cette espèce d’inquisition serait sans doute effrayante, si elle était érigée en loi mais il est des moments, il est des crises dans lesquelles il faut, pour le salut public, violer un instant les lois générales. » Cependant l’union s’effectuait, malgré les piètres moyens dont on avait usé pour l’empêcher. Le Serment du Jeu de Paume, en la consacrant, assigna catégoriquement pour but à l’œuvre commune la reconstruction de l’Etat sur de nouvelles bases : on ne se séparerait pas, quoi qu’il

advînt, avant que la Constitution ne fût établie. Le 23 juin, quand, après la séance royale, le Tiers, par la voix de Mirabeau, se fut dégagé de toute autre soumission qu'à la volonté du peuple, Louis XVI, lassé, vaincu, sacrifiant tout à la peur des complications, accepta bonnement l'injure. Un garde du corps, compatriote de Barère, lui conta cette scène dont il avait été témoin. « Quand le roi eut monté en voiture sur la grande avenue du Château, M. d'Artois s'avança et lui dit que les députés des Communes refusaient de sortir de la salle et qu'il fallait les faire sabrer. Le roi répondit froidement : — Au Château ! M. d'Artois insista plus fort : — Donnez donc l'ordre de les sabrer ; autrement tout est perdu. — Allez-y vous-même. On insistait encore. Le roi, que gagnait l'impatience, répliqua : — Allez vous faire f... ! Au Château ! »

Barère écrivit le jour même à ses électeurs pour les tenir au courant des faits. Il reproduisait l'essentiel du manifeste royal énumérant les dernières réformes, puis l'adjuration de Louis XVI aux députés : « Si vous m'abandonniez, seul je ferais le bien de mes peuples, seul je serais leur représentant. Réfléchissez : aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi sans ma sanction. La défiance serait une injustice. Je vous ordonne de vous séparer de suite et de reprendre demain le travail dans vos Chambres. » Alors, poursuivait Barère, « le Clergé et la Noblesse se sont retirés, excepté quelques bons curés. Les évêques ont fui, les Nobles ont applaudi à tout rompre. Notre silence a été la leçon de la Cour. Malgré tout, nous avons demeuré dans la salle ; nous avons délibéré de persister dans nos précédents arrêtés, déclaré la personne des députés inviolables. » Et, pour conclure : « Nous voilà sur la brèche, nous y porterons le courage et la prudence convenables à une grande nation... »

III

Le Point du Jour. — *Le 4 août. — Le 6 octobre.*

LE 19 mai, la Direction Générale de la Librairie adressa cette communication aux rédacteurs du *Journal de Paris,* de la *Gazette,* du *Mercure,* de quelques autres :

« La juste impatience du public, messieurs, ayant porté le roi à trouver bon que toutes les feuilles périodiques et tous les journaux autorisés rendissent compte de ce qui se passe aux Etats Généraux, en se bornant aux faits dont ils pourront se procurer la connaissance exacte, sans se permettre aucune réflexion ni aucun commentaire, M. le Garde des Sceaux m'a chargé de vous notifier les intentions de Sa Majesté. »

L'amour-propre de Barère en dut être vivement aiguillonné. Les analyses, les rapports, les procès verbaux étaient si bien son affaire ! Il avait acquis dans ce genre un tour de main réellement exceptionnel, qui lui avait valu fort souvent les remerciements flatteurs de ses collègues des Académies, des Loges, des Clubs[23]. Justement il notait pour ses « commettants » les choses dont il était témoin à l'Assemblée. Puisque les quotidiens, profitant tout de suite de la licence, consacraient une rubrique à la relation des débats, il allait, lui, fonder un organe dont l'objet exclusif serait l'exposé détaillé de ces mêmes discussions. Il y trouverait ce double avantage de déployer et faire apprécier son talent d'interprétateur, d'être utile aux protagonistes par la manière dont il retracerait leur jeu, par la force qu'il pourrait prêter a leurs interventions.

Un mois après la signification du consentement royal, paraissait « *le Point du Jour ou Résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée Nationale,* par M.D..., député extraordinaire »[24]. C'était un abrégé des discours, écrit dans un style verbeux, fluide et assez fade. Barère y mêla bientôt des déclamations de son crû. « Quand l'auteur cite beaucoup, dit de lui le *Journal des Révolutions de*

l'Europe, il est assez intéressant ; quand il parle pour son propre compte, il n'en est plus de même. »

Ces tableaux se recommandent-ils du moins par leur utilité documentaire ? M. Aulard le nie. « Ils ne sont pas inexacts, dit-il[25], mais incomplets, et les qualités dont on loue davantage le *Point du Jour* sur la foi de la tradition sont celles qui manquent le plus à ce journal. »

Un jeune compatriote, Demerville, que Barère s'était adjoint comme secrétaire, prenait pour lui des analyses pendant les séances. Lui-même ensuite accommodait le tout, le remaniant, atténuant ou maquillant selon les nécessités. La caractéristique de cette composition était la mesure et la décence. Elle contrastait par l'impassibilité banale de la forme avec les diatribes ardentes, exaltées, que se mirent à lancer Brissot, Gorsas, Camille Desmoulins, Louvet, Fréron A cause de cette correction même, elle était accréditée dans les cercles aristocratiques. On lisait le *Point du Jour* au club de Valois. Mais il n'avait, si l'on en croit de Barante, qu'un succès très médiocre dans les masses. Ce qui lui a fait attribuer de l'importance, c'est le dessin du *Jeu de Paume* par David. On se rappelle ce jeune homme, assis à gauche des trois membres du Clergé, tenant un cahier sur ses genoux et s'apprêtant à consigner sur ses papiers la formule que prononce Bailly. C'est Barère, avec son fin profil, sa figure éveillée, sa sveltesse élégante. Parce qu'il se spécialisait dans ce qu'on pourrait appeler la chronique parlementaire, le peintre en faisait le logographe en titre de l'Assemblée.

Ce n'était pas peu de chose. Celle-ci devenait peu à peu comme un héros, dont la vie, les paroles, les gestes accaparaient l'attention publique. Tous les mécontents, tous ceux qui s'indignaient des abus, ceux à qui leur philanthropie suggérait des imaginations d'humanitaires félicités, tournaient les yeux vers cette collectivité de représentants qui par un merveilleux défi venait de se proclamer Constituante.

Non que la foule, pour agir, ne se pût passer d'eux. Le 14 Juillet par exemple fut un coup populaire où les élus n'eurent aucune part. Tout au plus exploitèrent-ils la réussite de cette violence pour

arracher au Roi l'ordre du retrait des troupes, que réclamait le parti de la Liberté, puis pour se faire valoir auprès de la population parisienne, en allant lui notifier les avantages acquis.

Barère fut trop heureux d'accomplir cette enviable corvée. Ce fut un glorieux voyage. De Versailles jusqu'aux portes de Paris la route était bordée d'une double haie de gens accourus des villages et qui prodiguaient les saluts et les compliments affectueux. A partir de la Barrière de Chaillot on descendit des voitures et l'on se mit à cheminer au milieu d'une presse que contenaient avec peine les alignements de la milice bourgeoise. C'était, dit Barère, un concert de « bénédictions, éloges, vœux, acclamations, hommages, encouragements, prières, honnêtetés, caresses même dans les termes les plus touchants, dans des formes variées à l'infini ». Après la réception à l'Hôtel de Ville, puis le *Te Deum* à Notre-Dame, l'ivresse s'en donna tant qu'elle put. L'armée municipale, troublée par les rasades, méconnut les ordres dont l'observance devait garantir aux députés un retour calme et digne. Leur retraite fut un long ballottement. Maint museau poissard se frottait contre leurs visages : la sympathie plébéienne avait des exigences immodérées.

Depuis quelque temps l'impressionnabilité grandissait dans l'agglomération des législateurs. Des scènes se succédaient, qui dénotaient un complet dérangement nerveux. Par exemple le 15 juillet, pour une démarche bienveillante du roi, l'on s'abandonne à des mouvements d'enthousiasme dont le président, l'évêque Lefranc de Pompignan, se croit obligé d'excuser l'extraordinaire impétuosité : « transports d'amour si véhèments, dit-il, qu'ils semblent contredire le profond respect dû a la présence du monarque ». Cela va si loin que, selon Thibaudeau, certains s'écroulent « les quatre fers en l'air » et que l'un d'eux, un nommé Blanc, tombe mort suffoqué par l'émotion.

C'est en une de ces poussées de délire que s'effectuèrent les surprenantes immolations du 4 août.

Pendant des heures il y eut comme un feu roulant de motions généreuses se croisant au milieu du tumulte. Quantité de gens se disputaient la tribune pour pouvoir aux yeux de tous jeter sur le bûcher national la part qu'ils vouaient au culte du bien public. Cette

séance de nuit fut comme un concours où l’on attendait toujours de plus en plus fort. Quand le duc du Châtelet déclara que, sans tarder jusqu’à la discussion, il avait de lui-même exhorté ses vassaux au rachat de ses droits, on lui fit une ovation, l’on fondit en larmes : les corps et les âmes se tendaient vers cet ami des hommes. Après quoi le jeu continua. Car s’il y avait dans tout cela beaucoup de charité, beaucoup de névrose, la vanité, l’envie de paraître y avaient en même temps une bonne part et la griserie des applaudissements étourdissait toutes ces têtes déjà peu solides.

Barère, qui, malgré sa roture, faisait à Vieuzac figure de petit seigneur, ne négligea pas de signifier à ses commettants la largesse dont ils étaient les bénéficiaires.

« Mes chers amis, leur décrivait-il de Versailles (je me plais à vous donner ce titre en vous apprenant des nouvelles qui me sont aussi agréables qu’à vous), les habitants de la province de Bigorre m’avaient chargé de demander l’abolition des droits féodaux personnels et le rachat des droits féodaux réels. Nous venons de l’obtenir de la générosité et du patriotisme de la noblesse française. C’est aux habitants de Vieuzac à en jouir les premiers... Vous êtes libres dès ce moment de moudre vos grains où vous voudrez et il ne sera jamais question entre nous de réclamation sur ce point... Le plus beau jour de ma vie sera celui où je signerai au milieu de vous la liberté de vos terres et où je réclamerai seulement de vivre dans votre bon souvenir et dans la mémoire de vos enfants. Quoique je ne sois pas à l’avenir le seigneur féodal de vos fonds, je serai toujours votre ami, votre patron, votre défenseur et votre appui dans toutes les occasions où je pourrai servir vous et vos familles. Recevez l’expression sincère de ces sentiments de la part du plus affectionné de vos amis et serviteurs[26].

« BARÈRE,
« Député des Communes de Bigorre
à l’Assemblée Nationale. »

Dans l’invraisemblable entraînement de cette « Nuit des Dupes », tous jusqu’aux plus humbles avaient voulu accomplir un geste, les

uns faisant présent d'une rente, d'autres d'une pension, de pauvres curés implorant la Nation pour qu'elle les soulageât de leur casuel. Cet assaut de désintéressement reprit de plus belle quelques semaines après, quand Necker, pour lancer ses emprunts, eut développé le tableau lamentable de la situation financière. Il demandait que la liste de tous les prêteurs fût conservée dans les registres de l'Assemblée. On fit mieux, on établit une caisse destinée à recevoir tous les présents et toutes les sommes affectés à l'acquittement de la Dette. Dès ce jour les dons se multiplièrent. « L'Assemblée Nationale, disait le *Moniteur* du 22 septembre 1789, devient le théâtre de la bienfaisance dans tous les genres. » *Théâtre* était bien le mot propre. Car tout s'y faisait par ostentation, par rivalité dans la parade, avec l'encouragement bruyant des spectateurs placés sur les gradins et dans les tribunes.

Il y avait des offres de toutes sortes, de très considérables et d'infiniment médiocres. On citait après celles d'un demi-million, d'une forêt, d'un vaisseau, l'envoi d'une tabatière, d'une mesure de maïs, d'un oeuf, de moins encore, d'une tendresse, d'un baiser.

Bertrand Barère dans ce concours émouvant ne pouvait s'abstenir de quelque démonstration. Il choisit son heure, monta religieusement à l'autel et, jouissant à l'avance des ovations que sa modestie allait subir, il sacrifia la finance de sa charge en la sénéchaussée de Bigorre, soit 8 000 livres[27]. Quelle déconvenue ! Son succès ne dépassa pas les plus ordinaires. La contribution infime d'un vieux soldat avait été bien plus chaleureusement saluée. « Je vis bientôt, confesse-t-il dans ses *Mémoires* avec un dépit assez divertissant, que je m'étais abusé. Le don patriotique que je fis fut reçu avec des applaudissements ; mais il n'y eut pas un seul magistrat, pas un de ces riches parlementaires, pas un de ces premiers présidents et procureurs généraux qui voulût suivre mon exemple. » Il regrettait maintenant sa maladresse, mais la déclaration était consignée dans les annales officielles et partant irréparable.

Le roi, lui aussi, et la reine, en envoyant leur vaisselle d'argent à la Monnaie, avaient voulu participer à cette belle démonstration

humanitaire. Tout était à la bonté, tout à l'amour. Qui eût pu prévoir les horreurs du 6 octobre ?

Ce jour-là, Barère au milieu de l'Assemblée tremblante vit affluer les affreuses amazones de Maillard. Elles refoulèrent la représentation qui, toute penaude, se ratatina sur ses derniers bancs. Ces héroïnes, le corps trempé de pluie, les membres rompus, l'estomac vide, n'avaient plus que la force de crier « Du pain ! » et le besoin de manger, vautrées au sec. On écouta leur chef expliquer le but de l'expédition : il fallait du pain et la punition des gardes du corps. Il le fallait tout de suite. Il y avait des accapareurs, tout le monde les connaissait, il n'avait pas à les nommer, n'étant pas un délateur. Quant aux gardes du corps... On lui fit remettre une cocarde de ces messieurs. Cela l'interloqua, mais il parut satisfait et montra l'insigne à ses guerrières qui de leurs voix aiguës firent un vacarme de « Vive le Roi ! Vivent les gardes du corps ! »

Cela ne les nourrissait pourtant pas. Aussi dans le style du Père Duchesne sommaient-elles leurs « serviteurs », c'est-à-dire les Députés, de ne pas se moquer d'elles plus longtemps. Ceux-ci, pour les distraire ou leur prouver qu'ils étaient dignes de leur confiance, leur donnèrent le spectacle de leurs travaux : tant bien que mal ils collaborèrent à la confection des lois. Mais beaucoup d'entre eux, inquiets ou ne pouvant supporter ce contact, se faufilaient et cherchaient les issues.

Quand vers minuit Mounier revint du Château avec le consentement écrit du Roi à tous les principes déjà votés, une drôlesse s'épanouissait dans son fauteuil présidentiel : dans la salle s'entassait une agglomération sordide, exhalant une odeur écœurante de nippes mouillées et d'ordures. Tout cela faisait un vacarme de blasphèmes et de chants ignobles. C'est à cette tourbe que Mounier fit lecture de la dépêche royale : « J'accepte purement et simplement les articles de la Constitution et la Déclaration des Droits de l'Homme que l'Assemblée m'a présentés. Signé : Louis. » La politique des citoyennes était courte. Elles le questionnèrent ingénument : « Alors c'est-ti du bon ? C'est-ti que nous aurons du pain ? » Pour qu'elles n'en doutassent pas, il fit distribuer des

miches et des cervelas, sans omettre le vin. Elles se battirent pour attraper leur pitance, et la saleté de leur banquet acheva de déshonorer l'endroit. Il y eut une accalmie. D'ailleurs le défilé de l'armée parisienne et le bruit impressionnant de son attirail militaire appelaient à l'extérieur la curiosité. Laissant alors dans son temple s'assoupir le nouveau Souverain, l'Assemblée acheva de se retirer discrètement.

Quelques heures après, l'horreur la réunissait. La tragédie venait de s'accomplir, l'assaut soudain du palais, le carnage perpétré jusque dans les appartements, l'intervention tardive et molle de La Fayette, puis cette note burlesque au milieu du drame : les gardes du corps, dont les camarades avaient été massacrés, faisant des politesses aux meurtriers, arborant la cocarde de la Nation, échangeant les coiffures avec les insurgés, embrassant les harpies. Bien mieux, comme s'il ignorait les affres et la honte par lesquelles venait de passer Marie-Antoinette, le Roi haranguait benoîtement les bandes victorieuses :

« Mes amis, j'irai à Paris avec ma femme et mes enfants : c'est à l'amour de mes bons et fidèles sujets que je confie ce que j'ai de plus précieux. » Pendant qu'il faisait ainsi sa première abdication[28], des figures ricanaient étrangement parmi la houle humaine ondulant sous ses yeux. C'étaient au bout des piques, les visages atrocement abîmés de ses plus fidèles défenseurs.

Le retour du prince dans « sa bonne ville » fut une procession interminable, demi-tragique, demi-bouffonne, où, dans une cohue sans nom, cheminaient les femmes, les vauriens en armes et les députés. La famille royale, dans des calèches, s'avançait parmi ce désordre, au milieu des rires et des quolibets. Une plèbe canaille exultait de cette prise de possession. Barère ne participa pas sans dégoût à la répugnante kermesse. Sa secrète antipathie de provincial identifiait Paris avec cette abjection et cette trivialité. Dédaigneux, il y comparait l'honnête mansuétude de ses paysans pyrénéens et leur éloignement des violences. Puis la souillure de cette compagnie infâme humiliait en lui l'homme de salon, l'Académicien, ami des mœurs élégantes et gracieuses. Une forte inquiétude enfin le possédait en présence du progrès de la lie

populacière. Peut-être se souvint-il ce jour-là des paroles que lui avait dites son père à son premier départ : « Tu t'en vas, Bertrand, dans un pays qui ne tardera pas à devenir bien dangereux. La corde est trop tendue, il faudra qu'elle rompe. »

IV

Barère tuteur de Paméla. — Premières fluctuations. Les Jacobins. — Les comités de la Constituante. Les Prisons d’Etat. — Les Chasses royales. Les Départements.

ON lit dans les *Mémoires* de Mme de Genlis[29] : « Une personne de ma connaissance me parla avec les plus grands éloges d’un jeune député qui arrivait du fond des provinces méridionales et qui, me dit-on, passionné pour mes ouvrages, avait un vif désir de me connaître. Je pensai que, puisqu’il aimait mes ouvrages, il avait les principes qui donnent le goût des moeurs et le respect de la religion. On me confirma dans cette idée en m’apprenant qu’il était lui-même homme de lettres et auteur de deux ouvrages qui avaient concouru pour les prix proposés par l’Académie littéraire de Toulouse. Les deux ouvrages imprimés avec son nom, quoique publiés depuis deux ans, étaient très peu connus à Paris. L’auteur me les envoya : l’un était *l’Éloge de Louis XII, Père du peuple et Roi de France* et, avec le panégyrique de ce prince, il contenait *l’Éloge du Gouvernement monarchique* et *de l’Amour des Français pour leur Roi.* L’autre ouvrage était *l’Éloge de feu M. Le franc de Pompignan* et contenait en même temps un éloge touchant de la religion et la satire la mieux fondée de la philosophie moderne. Ces discours étaient mal écrits (l’auteur n’a pas depuis perfectionné son style), mais on y trouvait de l’esprit, de la raison, des traits ingénieux et une excellente morale. Je consentis enfin à recevoir ce député... C’était l’exécrable Barère... Voilà de quelle manière je fis connaissance avec lui. Il était jeune, jouissait d’une très bonne réputation, joignait à beaucoup d’esprit un caractère insinuant, un extérieur agréable et des manières à la fois nobles, douces et réservées... Il avait très peu d’instruction ; mais sa conversation était toujours aimable et souvent attachante ; il montrait une extrême sensibilité, un goût passionné pour les arts, les talents et la vie champêtre. Ces inclinations douces et tendres, réunies à un genre d’esprit très piquant, donnaient à son

caractère et à sa personne quelque chose d'intéressant et de véritablement original. Voilà ce qu'il me parut être alors... Je ne lui ai écrit qu'une fois de ma vie pour lui demander quelques détails sur les mœurs des pâtres des Pyrénées. Il me répondit une lettre[30] uniquement sur ce sujet. »

Le ton de cette page est d'une hypocrisie supérieure. Comment simuler avec autant d'assurance le scrupule de pudeur et de dévotion ? Mme de Genlis, dès l'âge de sept ans, avait été faite chanoinesse. Ce caractère sacré, se composant avec son éducation théâtrale et sa passion pour la pédagogie, lui inspirait peut-être de telles feintes. Elle ne devait tout de même pas s'illusionner : son inconduite était notoire. Partout où elle paraissait, nous dit Mme de La Rochejaquelein au début de ses *Mémoires,* on l'accueillait de chuchotements et de sourires. Les garanties de sagesse et d'orthodoxie qui la tranquillisèrent sur le compte de Barère, les avait-elle exigées de Pétion, de Barnave, des Lameth, de Camille Desmoulins, de David, ses hôtes assidus ? Etaient-ce là les mérites par lesquels le duc d'Orléans, après son mari, le marquis de Sillery, l'avait séduite ? En 1796, dans sa retraite d'émigration, elle éprouvait des remords, en voyant les ravages causés par l'incendie dont elle-même s'était plu naguère a nourrir et regarder jaillir les premières flammes. Elle eût bien voulu effacer de son passé les sottises de Bellechasse, ces réunions de factieux, dont son amant magnifique avait été le jouet et dont, sans doute par calcul, elle avait encouragé la conjuration. Le souvenir de Barère était de ceux qui la gênaient. Aussi n'hésitait-elle pas à le maudire et le renier. Il n'était cependant pas dans ses moyens de faire qu'elle n'eût eu réellement avec lui pendant toute la Constituante les relations les meilleures et les plus suivies.

Depuis 1782 jusqu'en 1792, dans l'ancien couvent de Bellechasse, où s'exercèrent ses talents d'éducatrice, elle groupait chaque semaine, le jour du repos, toutes les personnalités susceptibles d'être utilisées contre le pouvoir. Nouvelle Maintenon, elle aimait à produire devant ses invités les enfants confiés a ses soins. Il n'y avait là que de la descendance du duc. Mais parmi les rejetons légitimes se trouvait Paméla, une demoiselle que la

maîtresse avait des raisons de chérir plus particulièrement. D'une beauté, d'une grâce idéales, elle s'était en outre, disciple docile, perfectionnée dans l'art de la déclamation et de la mimique[31]. Comme intermèdes aux conférences politiques, Paméla récitait des poèmes, des tirades, des pièces en vogue. Elle le faisait avec cette suavité de la voix, cette mélancolie du regard et des traits, ce pathétique des gestes, dont on raffolait alors, et son adresse à figurer les agitations de l'âme distrayait agréablement les hommes de leurs préoccupations.

Barère, empressé, facétieux, courtisait ses vingt ans. Le charme féminin l'intéressait toujours ; mais pour lui s'ajoutait ici aux amusements de la galanterie la chance de se pouvoir pousser dans l'intimité du duc, le roi de demain peut-être. Ils n'avaient eu que des rapports de collègues : les dimanches de Bellechasse[32] les rapprochèrent, jusqu'à ce que se produisît ce petit événement qui les lia d'amitié. Orléans, qui affectionnait beaucoup Paméla, voulait lui faire une donation. Le notaire objecta qu'il fallait au préalable, comme elle n'avait pas atteint sa majorité, la pourvoir d'un tuteur. Il y eut donc un jour une sorte de consultation. Elle dut choisir dans le cercle des familiers, et ce fut cet enjôleur de Barère à qui ses adorables minauderies accordèrent la faveur de sa préférence. Comment fut-il payé ? se demande Michelet, en argent, en amour[33] ? Macaulay assure que le Palais-Royal, en reconnaissance du service, lui aurait constitué plusieurs milliers de livres de pension[34]. Mais on n'en a pas de preuves. Ne suffisait-il pas que son ambitieuse malice trouvât là contentement et que son crédit s'accrût auprès d'un personnage qui, selon toute vraisemblance dispenserait sous peu les dignités, les situations, les ministères ? On a le droit d'ailleurs de supposer qu'avec son caractère frivole, il se faisait une idée plutôt réjouissante de cette fonction attribuée comme en badinage. Il n'était pas homme à s'embarrasser d'un devoir, encore moins a négliger les occasions de papillonner. Sa pupille, exclusivement appliquée, depuis l'éveil de son intelligence, à taquiner le désir des hommes, n'avait pas son innocence pour la défendre ; l'ingénuité du cœur et de la pensée était incompatible avec la perfection de ses subtiles manigances. Seule la négligence

de ses attraits l'eût probablement offusquée, et l'on ne ferait aucun tort à sa mémoire en lui prêtant cette intrigue parmi tant d'authentiques aventures.

Quoi qu'il en soit, Barère dès lors accentua sa fréquentation. Il chaperonnait volontiers Paméla, prenait place a côté d'elle dans la voiture armoriée et récoltait les applaudissements que la rue prodiguait à la Maison d'Orléans[35].

Surtout il se faisait le fidèle client du père. « Il se plaisait, dit-il[36], à causer avec moi Sous l'apparence de la légèreté et du trait d'esprit, il exprimait des pensées fortes et des opinions justes... S'il eût pu vaincre son indécision naturelle et sa timidité politique, qu'on prenait pour un défaut de caractère, il aurait prouvé qu'il pouvait régner et peut-être recommencer Louis XII, qui avait été aussi duc d'Orléans, calomnié, méconnu, persécuté à la Cour comme lui. »

A sa suite Barère se poussa jusqu'aux premiers rangs de l'opposition. Il s'était fait admettre aux Jacobins peu après les troubles d'octobre. Paris avait les yeux tournés vers cette audacieuse officine d'émeutes : les feuilles quotidiennes fortifiaient sa renommée. On savait que tous les projets de lois favorables à la Révolution y étaient formulés, acclamés, avant d'être imposés aux votes de la Constituante. La discipline rigoureuse de la Maçonnerie et la connexité qui reliait entre eux ses innombrables cénacles dispersés sur tout le territoire, se prêtaient merveilleusement à l'extension de la jeune ligue, et récemment l'expérience de la Grande Peur avait montré qu'une impulsion du centre pouvait déterminer jusqu'aux dernières mailles du réseau l'ébranlement souhaité.

Barère avait été des premiers accueilli aux Jacobins. Toutefois la politesse de ses moeurs y était choquée par la grossièreté régnante. Avec tous les raffinés d'esprit et de manières, théoriciens, intellectuels, élégants partisans de la rénovation générale, il estima très heureuse la séparation dont Mirabeau, Sieyès, Talleyrand, La Fayette et Bailly furent les promoteurs. Ils voulurent échapper à la vilaine promiscuité, s'adonner à l'étude de l'art social, avoir à leur disposition une bibliothèque de spécialistes, un salon de journaux, correspondre avec les maîtres étrangers et, dans leurs loisirs,

deviser entre gens de bonne éducation. Ainsi fut créée la *Société de 1789.* Elle s'était logée dans un très bel immeuble du Palais-Royal, et de son premier étage semblait insulter à la misère des Parisiens par l'étalage insolent de son luxe, par la splendeur de ses fêtes. Le banquet du 17 juin 1790 fut considéré comme un outrage à l'Egalité. Des fenêtres ouvertes sur la promenade se répandait, dans une illumination somptueuse, un tumulte éclatant de propos, d'exclamations, de vivats, de rires, d'où par moments sourdaient les accords d'une musique voluptueuse. Les toasts succédaient aux toasts : on buvait à la Nation, à la Loi, au Roi, à la Fédération, à la Révolution. Et ces expansions joyeuses irritaient l'envie, dont les grognements commençaient à monter. Une délégation des dames de la Halle y vint et fut congratulée. Leur émerveillement parmi cette clarté féerique, leur enivrement sous l'influence des fleurs, des vins, des compliments produisirent chez ces simples une impression heureuse, dont elles allèrent ensuite adoucir le mécontentement du dehors, cependant qu'au balcon, pour calmer la foule, quelqu'un entonnait la chanson du jour[37].

Dans cette compagnie choisie, l'orgueil de Barère d'abord exulta. Presque en même temps que lui s'étaient affiliés La Rochefoucauld, Roederer, de Castellane, Condorcet, Brissot, Lacépède, de Bougainville, Lavoisier, André de Chénier, Malouet, de Pange. On mettait à l'ordre du jour la discussion de tel ou tel article, qui prochainement allait être soumis a l'Assemblée. Parfois, quand les maîtres avaient opposé leur argumentation, Barère de sa voix chantante traitait le thème à son tour, montrant une ingéniosité sans pareille à tout concilier par ses combinaisons.

Quoique la *Société de 1789* ne fût qu'une sélection des Jacobins, elle se trouvait très distancée par le club de la rue Saint-Honoré, qui raillait avec beaucoup d'aigreur cette troupe de « Machiavels », de « Cromwells », d' « hommes d'État ». De peur de se compromettre, notre député tarbais, pour ne pas rester en arrière, quitta prestement l'équipage. Le 15 décembre, il revenait aux Jacobins, et *l'Orateur du Peuple,* rendant compte de la séance, relatait cet incident :

« Avec quelle satisfaction n'a-t-on pas vu reparaître dernièrement aux Jacobins un des plus zélés défenseurs de la Patrie ! M. Barère

de Vieuzac, méprisant enfin la séduction de « 89 » et les jongleries du Cercle Social, est revenu à la Société des Amis de la Constitution et a répondu aux personnes qui dans la salle même se sont empressées d'aller le féliciter sur sa conversion : — Hé ! messieurs, est-ce que j'aurais attendu le 15 décembre pour devenir patriote ? Soyez sûrs que je l'ai toujours été et que je le serai toute ma vie. »

Être patriote, c'est être contre l'aristocratie et la tyrannie pour la Liberté, l'Égalité. Il y a maintenant la Monarchie d'une part et la Patrie de l'autre. Et le nouveau serment le dit assez : « La Nation, la Loi, le Roi. »

Ses collègues l'avaient désigné pour collaborer à plusieurs tâches hautement appréciées. Les archives de la Bastille, pillées ou jetées au vent le 14 Juillet, avaient été par les soins de la Commune et de la Constituante rassemblées tant bien que mal, pour que le Comité des Lettres de cachet, à l'aide de ces papiers, étudiât la question des Prisons d'Etat. Nul thème plus exploité que celui de l'incarcération arbitraire. Des légendes astucieusement répandues attribuaient à la Monarchie des enlèvements et des séquestrations. Les représentants chargés de préparer le projet de loi qui viderait les cachots, étaient véritablement à l'honneur : en eux semblaient s'incarner la philanthropie et l'humanité. C'étaient Mirabeau, Fréteau, le marquis de Castellane et Barère de Vieuzac. Il était entendu que les deux premiers figuraient dans ce petit groupement pour lui donner un air de Justice vengeresse. Mirabeau, ancien pensionnaire de Vincennes, avait mené vigoureusement la campagne contre les lettres de cachet. Quant à Fréteau, sa villégiature a l'Ile Sainte-Marguerite le recommandait à la faveur publique. Aux deux autres échut toute la besogne.

Ils eurent à visiter les registres, relever les particularités dont pourrait tirer avantage la défense du Droit. Ils y mirent tout le zèle dont ils étaient capables, souhaitant pour leur propre gloire de découvrir quelque merveille d'infamie qu'ils eussent ensuite dénoncée avec éclat. Leur perspicacité cependant n'obtint pas un si beau succès. Barère, dans ses *Mémoires,* emploie des adjectifs vibrants pour qualifier les pièces qui passèrent entre ses mains : « Ténébreuses,... horribles,... » dit-il. Toutefois dans le court

historique dont elles lui fournirent la matière il ne révèle rien qui soit digne de telles épithètes.

La pire scélératesse qu'il distingua fut l'arrangement imaginé par le cardinal-ministre Loménie de Brienne, qui, ne pouvant dans la Bastille encombrée caser une douzaine de gentilshommes turbulents, avait ordonné qu'on fit évacuer le nombre de chambres nécessaires, en transportant à Charenton les gens qu'on aurait délogés. Barère en conclut que ceux-ci durent être déclarés atteints de maladie mentale. « Les douze proscrits étaient pleins de raison. Il n'est pas possible de trouver dans les noires annales du despotisme européen un trait aussi atroce. » M. Funck-Brentano[38], après Victorien Sardou, a copieusement réfuté ces sottises. On recevait des fous à la Bastille et des détenus à Charenton comme à la Salpêtrière. Ainsi s'explique la quantité d'aliénés que les enquêteurs firent extraire des geôles : presque tous avaient perdu la raison avant d'être enfermés. Le comte de Castellane, dans le rapport qu'il lut le 20 février 1790, divisait en quatre classes les pensionnaires des maisons d'arrêt et de force et rangeait dans l'une de ces catégories les infortunés dont s'était évanouie la Pensée. La légende était créée, elle persista. Un peu après, le 13 juillet 1790, Barère, au nom cette fois du Comité des Domaines, demandait qu'on ne lotît pas le terrain de la Bastille : on devait faire le vide à l'endroit où s'était dressée la sinistre citadelle.

C'est encore en qualité de rapporteur du Comité des Domaines qu'il eut à s'occuper des chasses du Roi. Affaire capitale pour le souverain que le règlement de cette question. Il attendait qu'on voulût bien déterminer les droits de son fusil. L'archevêque de Bordeaux, M. Champion de Cicé, Garde des Sceaux, avec qui Barère entretenait des relations assez suivies, se fit à plusieurs reprises son interprète. D'autres personnages joignirent leurs instances, notamment M. de Talleyrand, alors conseiller intime de Louis XVI, Berthier, un de ses aides de camp, le prince de Poix, etc... Y eut-il, comme on l'a prétendu, marché conclu ? La tactique de la Cour consistait à séduire ou même acheter les hommes. Mais la vanité de Barère suffisait à le rendre faible sous la cajolerie des grands et devant la perspective de certaine élévation. Toujours est-il

que sa proposition du 13 septembre 1790 fut assez conciliante. Il demandait qu'on affectât aux chasses royales le parc de Versailles et que, jusqu'à la confection des clôtures, on interdît l'exercice de la chasse dans les fonds enclavés, les jours où le roi s'adonnerait à sa distraction favorite. « Qu'on ne dise point, observait-il, que c'est ici une violation de la propriété ; c'est plutôt une suspension qui ne tient qu'à des égards que tout Français aurait pour son roi, sans que le législateur le commande... Cet hommage du peuple est digne du Restaurateur de la Liberté, prince aussi respecté que chéri... » Quelques mois après, en soumettant à ses collègues l'énumération des palais et des biens-fonds dus à la Couronne, il allait accentuer singulièrement sa complaisance, au risque de se compromettre et de se faire taxer d'aristocratisme.

Mais ce qui plus que tout devait le signaler à l'ombrageuse susceptibilité de la faction, ce fut sa résistance contre le morcellement territorial. Le principe d'égalité dominant alors l'idéologie, l'on rêvait de tout identifier avec exactitude. Etait-ce juste, était-ce raisonnable cette coexistence de provinces énormes et de pays minuscules ? En sectionnant mathématiquement l'étendue de la France, on effacerait les différences relatives au langage, aux coutumes, on créerait la France une, centralisée, soumise au mécanisme de la Loi. Finie la « gothique » distribution : l'on allait mesurer à l'américaine quatre-vingts portions de sol, qui, sensiblement de même superficie, auraient à l'Assemblée à peu près la même représentation. Ce seraient les Départements.

Il faut louer la sagacité de Barère en cette circonstance. Il sentit fort bien l'abus qu'il y avait à « coupailler et dépecer » ainsi la nation, pour « la livrer en détail à un plan d'administration oppressive, sous prétexte de la gouverner plus facilement. Il ne s'agissait de rien moins que de rompre les anciennes fédérations des provinces, de leur faire perdre l'esprit et le caractère particuliers qui les distinguaient[39]... »

Du moins, aidé de son collègue Dupont, sut-il défendre les intérêts de sa petite patrie. Pour opérer les délimitations, les élus discutaient, cherchant à satisfaire leurs commettants respectifs. Le Béarn, l'Armagnac et la Comminges avaient des exigences qui menaçaient

le Bigorre. Sous la menace des ciseaux qui les devaient amputer, ces républiques bien vivantes s'émouvaient et ne voulaient pas qu'on les entamât. Barère fut un interprète adroit. Il fit valoir que le Bigorre constituait un tout qu'on ne pouvait sans crime désagréger. On devait laisser Tarbes à la tête, dans sa situation prépondérante. Il rappelait l'importance relative de ce gros bourg, siège des Etats, carrefour de huit routes magnifiques, centre agricole et commercial, centre universitaire avec son grand collège et son séminaire. C'était le chef-lieu tout indiqué du département que ferait le Bigorre, et, comme on objectait l'insuffisance de la superficie, il demanda qu'on prît le complément aux alentours : beaucoup de communes sollicitaient cette annexion, qui pour la plupart ne serait qu'un retour au domaine dont elles avaient été détachées jadis. Il eut finalement gain de cause.

Acte considérable dans sa vie que ce plaidoyer pour les libertés locales. Il ne concevait pas encore l'impiété de son attitude à l'égard de la foi nouvelle. « Il faut fédéraliser la France, disait-il, vous n'aurez pas sans cela de vraie liberté. » Mais respecter les franchises, vanter le bonheur du particularisme, c'était se déclarer contre les Droits de l'Homme. Cela devait bientôt s'appeler le fédéralisme, et dans trois ans l'intransigeance jacobine en immolerait sans pitié les adeptes. Quand le cataclysme sera définitif, Barère voudra faire oublier son imprudence et donner tous les gages au parti victorieux.

Il était trop politicien pour n' avoir pas dans cette manifestation entrepris surtout de fortifier sa situation électorale. Il compléta d'ailleurs son succès en obtenant du ministère une somme de 300 000 livres pour la réparation des routes dégradées par la crue des gaves, puis, quelques mois après, une allocation de 30 000 livres pour les indigents des Hautes-Pyrénées. On devine avec quelle hâte il faisait transmettre là-bas les bonnes nouvelles, quelles acclamations aussi les accueillaient. Dès les débuts du parlementarisme on se représentait le député comme un agent d'intérêts particuliers, et nul plus que l'obligeant Barère n'était propre à remplir ce rôle de complaisance. Par sa réussite, par sa manière

aimable d’exposer ses services, il justifiait le choix de ses concitoyens et devenait pour eux l’homme nécessaire.

V

Nouvelles fluctuations de Barère. — Fin de la Constituante.

AFIN de s'assurer dans cette affaire des Départements toutes chances de réussite, Barère était allé voir Mirabeau. Car le tribun gouvernait encore l'Assemblée, et son adhésion faisait la majorité. Son jeune collègue, pour l'initier aux desiderata des Bigourdans, lui remit sa dissertation sur la région tarbaise. L'accueil du maître le flatta. Mirabeau, fatigué par le surmenage, les excès, la maladie, avait conçu l'idée de fondre son *Courrier de Provence* avec le *Point du Jour.* Il en fit la proposition à Barère. Celui-ci, qui ne jouait qu'un maigre rôle parmi tant de grands orateurs, devait en revanche à ses comptes rendus une belle réputation de journaliste. Extrêmement sensible au succès, il craignit d'être totalement éclipsé dans une telle collaboration et déclina l'offre sur un ton de badinage :

— Les moutons des Pyrénées, fit-il en riant, ne font pas société avec les loups. Et puis la puissance que vous êtes écraserait sans aucun doute ma modeste personne.

Mirabeau n'insista pas, se promettant d'en reparler en temps plus opportun.

Barère avait un autre motif de refuser. Des courants nouveaux se formaient dans le grand remous. Le parti de Barnave, de Dupont, des Lameth et plus encore celui de Robespierre, de Pétion, de Buzot épuisaient sans timidité les principes révolutionnaires. Les uns parlaient de démocratie royale, les autres de démocratie pure et simple. « Enragés », amis du peuple, républicains, ils distançaient de beaucoup le monarchisme tempéré de Mirabeau qu'ils traitaient de « réacteur ». Déjà les crieurs des rues vendaient *La grande trahison du Comte de Mirabeau.* Sans qu'on eût encore l'expérience de la progression dans l'anarchie, il était aisé de prévoir que bientôt les factions les plus violentes allaient triompher. Les défenseurs de l'ordre opposaient une résistance de moins en moins efficace. Les furieux s'entraînaient à la tyrannie et, en attendant de constituer un

pouvoir en face des législateurs, ils terrorisaient les honnêtes gens dans la rue, venaient, à l'appel de Danton, dans les théâtres soutenir et imposer les pièces révolutionnaires. Leurs passions hurlaient déjà dans l'Assemblée et plus encore au club des Jacobins. Le groupement central étendait son action sur le pays entier par la multiplicité des sections filiales. Celles-ci recevaient de Paris les adresses et les pétitions qu'elles devaient retourner revêtues de signatures assez nombreuses pour qu'on les présentât comme l'expression spontanée des voeux populaires. Barère s'employa très ardemment à créer le club de Tarbes, ainsi qu'il le devait rappeler dans un discours qu'il fit plus tard dans cette ville[40], et c'est lui qui mit ce cercle naissant en rapports avec la rue Saint-Honoré.

La ligue ne dissimulait pas sa propagande subversive et la menait avec un succès croissant. Son audace la servait. Sous les excitations des démagogues, le peuple se désaffectionnait du régime traditionnel. Certes on aimait Louis XVI, mais c'est que nul prince ne se fût laissé d'aussi bonne grâce découronner. La séance du 4 février 1790 est à cet égard très remarquable. Dans le discours du roi, que de bonasserie ! Il favorisera de tout son pouvoir le succès de la réorganisation politique : toute tentative contraire serait coupable et répressible. Il engage tous ceux qui ont perdu quelque chose dans les récentes réformes à imiter sa résignation. De concert avec la reine, il élèvera son fils dans l'amour du peuple et préparera son coeur et son esprit au nouvel ordre de choses. Il termine en souhaitant la paix et la concorde à ce bon peuple, dont on l'assure qu'il est aimé, quand on veut le consoler de sa peine. Dans l'auditoire ce sont des transports d'enthousiasme, de sensibilité, de délire. Weber, le frère de lait de Marie-Antoinette, raconte[41] que Barère, à cette conclusion, fondit bruyamment en larmes en s'écriant : « Ah ! quel bon roi nous avons là ! Il faut lui élever un trône d'or et de diamants ! »

Ce fut dans la presse un concert de louanges.

« Je jure par la Lanterne, écrivait Camille Desmoulins, que de tous les rois passés, présents et à venir, vous êtes le plus supportable pour un républicain. »

Loustalot dans ses *Révolutions de Paris* opinait : « Le monarque est du très petit nombre qui réconcilieraient un Brutus avec la royauté. »

Et Marat : « C'est, à tout prendre, le roi qu'il nous faut. Nous devons bénir le ciel de nous l'avoir donné. »

Louis n'est approuvé qu'à la condition de ne pas s'affirmer Bourbon : la bourgeoisie raffinée, une bonne partie du clergé, beaucoup de nobles même professent la haine de la souveraineté.

Barère, qui le voit, juge plus prudent de ne pas se solidariser avec Mirabeau, qui par sa volte-face, par son dévouement soudain aux volontés du Château, se déconsidère de plus en plus et laisse le champ libre aux partisans de la réforme radicale. Tout de même il est nécessaire de rester un peu sur la réserve et de ne pas trop se livrer, tant qu'un doute subsistera sur l'issue de la lutte engagée. Il se contente donc de suivre une voie parallèle à celle de Barnave, sans se laisser incorporer nominalement dans son clan. Ses motions pour la suppression des prisons d'État, pour l'érection d'un monument sur l'emplacement de la Bastille, pour la reconnaissance de la liberté de la presse, pour la punition des Parlements demeurés sourds aux décrets de l'Assemblée, tous ces témoignages de zèle révolutionnaire, sans avoir un très grand retentissement, lui permettaient de se faire compter parmi les bons et les purs.

Même attitude en politique religieuse. Ses attaches de famille, la dévotion de sa jeune femme, le souvenir de ses éducateurs n'ont pas suffi pour l'agréger au parti de l'Eglise. Outre qu'il est de tempérament sceptique et libertin, la pédagogie des Jésuites et leurs humanités élégantes n'ont dans son coeur sans passion laissé qu'une sorte de paganisme froid et stérile, une surabondance d'exemples grecs et romains, plus utiles pour nourrir des harangues et gonfler des prosopopées que pour se garantir contre les paradoxes de Rousseau. Soit qu'il prépare l'aliénation des biens ecclésiastiques, soit qu'il soutienne la Constitution civile du Clergé, Barère coopère à la ruine de la suprématie catholique ; il y travaille non pas avec l'acrimonie d'un pamphlétaire ou la brutalité d'un démagogue, mais en juriste correct, affectant le culte de l'équité, le désir d'édifier de belles lois.

Il n’eut qu’un rôle très effacé dans le grand débat sur les rapports de l’Église et de l’État. Parmi tant d’orateurs réputés il eût obtenu malaisément un franc succès. Il y eut cependant une belle séance pour lui le 9 décembre 1790. Il plaidait au nom du Comité des Domaines pour la descendance des cent mille protestants exilés par la Révocation de l’Edit de Nantes et suppliait qu’on effaçât la trace d’une erreur si funeste. Les biens des *religionnaires* avaient été distribués jadis pour une bonne part à des rejetons plus ou moins authentiques, voire même aux délateurs. Déjà le 10 juillet 1790, il avait été décrété que celles de ces propriétés que détenaient les fermiers de la régie seraient rendues aux héritiers ou ayants droit des proscrits. Barère, dans son rapport, voulait qu’on allât plus loin, qu’on revisât les partages effectués par l’État et qu’on annulât les acquisitions illicites. « Qu’ils viennent donc, finissait-il dans un appel ardent, qu’ils viennent au milieu de leurs frères, ces malheureux jetés sur les bords étrangers ! La Patrie ne cesse de tourner sur eux ses regards et de conserver leurs droits. »

Invite d’ailleurs tout à fait superflue : les protestants rentraient en foule : on estimait que 290 d’entre eux siégeaient à l’Assemblée[42]. La péroraison de Barère remua les coeurs et l’on vota l’impression de son discours.

A ses yeux nul bonheur comparable à ces triomphes. Quel théâtre pour son talent que cette Académie de législateurs ! Ce sont les représentants de la Nation qui, tous vers lui penchés, l’écoutent, l’approuvent et l’acclament. Demain les journaux parleront de lui, tout Paris l’admirera, toute la France. Son plaisir d’orgueil est immense, lorsque, au milieu de cette assistance qu’il considère comme l’élite de l’univers, il parvient à se camper pour soutenir les intérêts des arts et du génie.

Le 21 décembre, il présenta la requête de la veuve Rousseau. Nulle cause plus sacrée, nulle plus émouvante. Jean-Jacques était le dieu de l’époque, le Messie nouveau. De Buzot jusqu’à l’abbé Maury et Malouet lui-même, qui d’entre les Constituants ne vénérait plus ou moins l’auteur du *Contrat Social* ? Évoquer son souvenir, c’était s’assurer leur sympathie. Barère fit davantage : il sollicita leur pitié sur l’infortune du grand homme maltraité dans la personne de

sa compagne survivante. Il rappela que l'Assemblée avait pris l'engagement de récompenser les grands serviteurs de la Patrie. Or la femme de Rousseau, dans le dénuement, réclamait assistance. On la calomniait comme on avait calomnié Rousseau lui-même. « C'est dans ce Temple des Lois qu'on doit venger la veuve du Législateur de l'Univers. Non, elle n'a jamais manqué à la mémoire de Rousseau, elle ne voudrait pas changer le titre de sa veuve pour une couronne[43]... Que fera la nation française pour la veuve de Rousseau ? Je ne vous dirai pas qu'elle est vertueuse et indigente et qu'elle est accablée du poids de sa douleur et de ses années... Vous penserez peut-être qu'il convient que la veuve du grand homme soit nourrie aux frais du Trésor public... Mais il ne m'est pas permis d'oublier qu'elle a mis elle-même des bornes à votre bienfaisance. Elle ne veut accepter que la somme de six cents livres. » « Ce n'est pas assez ! Ce n'est pas assez ! » s'écria-t-on de toutes parts. Et dans un grand mouvement d'enthousiasme, on accorda par décret non seulement le double de cette rente, mais à Jean-Jacques une statue.

Notre bel acteur, dont l'autorité peu à peu croissait, n'hésitait plus à se mettre en vedette. A la fin de mars 1791, Mirabeau, dont la santé depuis quelque temps semblait assez atteinte et que maintes alertes n'avaient pu déterminer au ménagement de ses forces, fut surpris par une aggravation soudaine du mal. On sut le matin du 29 qu'il avait failli dans la nuit succomber et qu'il ne pouvait retarder beaucoup le dénouement fatal. La vive impression que la nouvelle produisit dans toutes les classes montra bien l'importance de sa personnalité : malgré ses compromissions trop certaines, ce grand aristocrate demeurait pour tous l'homme de la Révolution, et les partis venaient honorer son lit de mort. Le 2 avril, le *Moniteur,* qui chaque jour publiait le bulletin médical, donnait des renseignements plus favorables. Mais en pleine séance, le Président, Tronchet, s'étant levé, prononça ces paroles : « Messieurs, j'ai en ce moment une fonction bien douloureuse à remplir. » Il y eut aussitôt un grand murmure : « Ah ! il est mort ! » s'exclama-t-on de tous côtés. « Je dois, poursuivit Tronchet, vous annoncer la perte prématurée que vous venez de faire de M. Mirabeau l'aîné... Il est mort ce matin, à

huit heures et demie... Je ne vous rappellerai pas les applaudissements que vous avez donnés si fréquemment à ses talents ; il a des titres bien plus grands à nos regrets et aux larmes que nous versons sur sa tombe. » Puis, comme un profond silence régnait dans la salle, on vit Barère monter assez prestement les degrés de la tribune. Après avoir revêtu son visage de l'air affligé qui dans la circonstance convenait, il commença d'une voix toute brouillée de larmes cette allocution :

« Messieurs, Mirabeau est mort. Les grands services qu'il a rendus a la Patrie et à l'Humanité sont connus. Les regrets publics éclatent de toutes parts : l'Assemblée Nationale ne témoignera-t-elle pas aussi les siens d'une manière solennelle ? Ce n'est pas sur les bords de la tombe qui vient de s'ouvrir que je réclamerai de vaines distinctions ; c'est à l'opinion publique, c'est à la postérité à lui assigner la place honorable qu'il a méritée, c'est à ses collègues à consigner leurs justes regrets dans le monument authentique de leurs travaux. Je demande que l'Assemblée les dépose dans le procès-verbal de ce jour, pour être le témoignage des regrets qu'elle donne à la perte de ce grand homme et qu'il soit fait, au nom de la Patrie, une invitation à tous les membres d'assister à ses funérailles. »

A différentes reprises, l'afflux des pleurs avait interrompu ce débit. L'orateur, en terminant, donna les marques d'une peine insurmontable. Et nombre de députés, affirme le compte rendu officiel, mêlèrent à ses larmes les leurs. Comme le Président, négligeant la motion de Barère, parlait d'une délégation à composer pour les obsèques :

« Nous irons tous, tous ! » s'écria-t-on à l'envi.

Les historiens ont souvent cité le mot de Mirabeau mourant : « J'emporte avec moi le deuil de la Monarchie. » Dans la clairvoyance de l'heure dernière, le turbulent génie découvrait l'immensité de la destruction réalisée et la curée à venir. Déjà tout l'essentiel de la Révolution était accompli. Louis XVI qui, malgré ses répugnances, avait souscrit au sacrifice sentimental du 4 août, l'avait aggravé par son adhésion au décret qui, supprimant, après les privilèges, les titres mêmes de noblesse, effaçait tous les degrés de

la hiérarchie. En juin 1790, on abolit les blasons mêmes et les particules, on ne connut plus ni ducs, ni marquis, ni comtes, on ignora même les *de.* Et M. Barère de Vieuzac devint M. Barère tout court. Il n'y eut plus d'aristocratie et, quoiqu'on ne le proclamât pas encore, plus de famille royale. Louis XVI, qui avait été le premier des seigneurs, fut M. Capet, une des autorités établies. Peu après il en arrivait à la capitulation la plus difficile pour lui : il notifiait son consentement à la Constitution civile du clergé.

Dès lors on sut qu'on viendrait toujours à bout de ses résistances et le club de la rue Saint-Honoré par ses rassemblements de *patriotes* commença de faire partout la loi. Le 18 avril, comme le roi se disposait à partir pour Saint-Cloud, il y eut une manifestation devant les Tuileries. Le prince, qui déjà sortait, s'arrêta, puis, toujours accommodant : « Messieurs, cria-t-il, je vous en prie, point de bruit... La paix ! Eh bien je ne m'en irai pas. » Et il rentra[44]. Un jour qu'on lui conseillait de revêtir l'uniforme de la garde nationale, ce qui eût flatté l'amour-propre de ses bataillons fidèles : « Mettre un uniforme ! objecta-t-il de son air benoît, je ne sais si la Constitution me le permet[45]. » Comment put-on le décider à s'affranchir, en allant prendre la direction des troupes solides et disciplinées que le marquis de Bouillé tenait dans l'est à sa disposition ? Le but du voyage était lointain, l'opération mal préparée : tout échoua.

Même après la mésaventure de Varennes il pouvait réussir. Bouillé arrivait avec son Royal Allemand et les hussards, à la tête desquels était son fils. Ils allaient le dégager. Il leur envoya l'ordre d'abandonner leur plan. Et ce fut la reprise ignominieuse du souverain par ses sujets.

« Il n'y eut plus à midi de cette journée, dit Barère, qu'un sentiment de joie universelle : on se sentait délivré de ce qu'on appelait le mal des rois. On ne voulait pas de République, mais on avait, sans le savoir, des sentiments républicains. »

Barère fut de la délégation que l'Assemblée avait chargée d'aller recevoir le transfuge et de l'escorter à travers le jardin des Tuileries. Les recommandations, les ordonnances n'empêchaient pas qu'une foule ameutée se pressât dans la grande allée. La Fayette, avec la garde nationale, tâchait de repousser cette multitude de furieux, de

manière que les représentants pussent se faire un passage avec les voitures jusqu'à la porte du milieu. Les pires injures, les sarcasmes et les blasphèmes les plus ignobles accablaient la reine. Comme toujours elle seule sut agir en cette circonstance périlleuse. Les barrages semblant plier sous la ruée, les députés se groupaient autour d'elle : Marie-Antoinette les pria de veiller sur son époux et sur ses enfants. Une quinzaine d'entre eux demeurèrent auprès de sa personne. D'autres s'occupèrent de conduire Louis XVI ainsi que le Dauphin et sa soeur. Barère, aidé de l'abbé Grégoire, prit le petit garçon et le porta jusqu'aux appartements. Sa mère le rejoignit enfin. En retrouvant les siens, elle perdit tout empire sur la nature et eut une crise nerveuse.

Après cet événement les apôtres du démocratisme adoptèrent un programme plus catégorique. « Plus de roi ! » Ce fut la formule qui revint dans toutes leurs harangues et dans tous leurs articles. Presque aussitôt de toutes parts les sections jacobines multiplièrent des adresses réclamant la déposition du « magistrat parjure et traître. » Barère était extrêmement gêné. Tout annonçait un bouleversement radical. Or depuis un an il avait prodigué les amabilités à Louis XVI dans l'affaire des Domaines. Chargé de rédiger un rapport, il avait dans son projet insisté pour qu'on exceptât de la vente et aliénation tous les châteaux, maisons royales et autres objets qu'il plairait à Sa Majesté de se réserver. On avait trouvé ces concessions excessives. Mais dans un second rapport, le 26 mai 1791, il avait encore accumulé les complaisances et les gracieusetés, proposant Louis XVI à la reconnaissance du peuple comme le chef déclaré de la Révolution. La modération du Prince était extrême : il ne demandait que vingt-cinq millions pour ses dépenses et celles de sa famille. On devait lui donner comme résidences le Louvre, les Tuileries, Versailles, Saint-Cloud, Saint-Germain, Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne, enfin le Château de Pau, berceau de Henri IV.

La Maison de France attendait avec impatience une décision sur ce sujet. M. de Laporte, intendant de la Liste civile, essayait de temps en temps de se renseigner auprès de quelque membre du Comité sur la marche des débats et plaidait en faveur de son maître.

Quelques lettres découvertes permettraient un jour aux adversaires de la Monarchie de crier à la tentative de corruption et Barère serait en désagréable posture. Mais même dès maintenant, après Varennes et le brusque progrès de l'anarchie, le rapport si respectueux, si obligeant, lu en pleine Assemblée un mois auparavant, compromettait fort le député de Tarbes aux yeux des partis avancés. Il n'avait plus qu'une hâte, celle de se muer en énergique démocrate et de donner des gages sérieux de son civisme.

De là son intransigeance quand il s'agit de régler l'enquête sur la fuite du roi, puis quand on s'occupa d'enrayer l'émigration. D'aucuns voulaient qu'on séquestrât les biens de tous ceux qui ne seraient pas rentrés dans un mois et qu'on les leur confisquât, s'ils n'étaient pas de retour en octobre. Barère prit une part prépondérante à la discussion. A ceux qui objectaient le caractère exceptionnel de ces mesures : « Certes, répliqua-t-il, mais les circonstances aussi ne sont-elles pas exceptionnelles ? On parle souvent des droits du citoyen. Et ceux de la Cité ? Le Contrat Social ne se rompt pas au gré de l'individu, surtout si la Patrie est en danger. L'émigrant perd le nom de citoyen et devient un étranger puisqu'il renonce à l'obligation d'être présent et de verser son sang pour la Patrie. Pourquoi garderait-on en armes sa propriété ?... Prenez donc des mesures que l'état de la France vous présente comme nécessaires. Séquestrez les revenus et frappez-les d'un triple impôt. Rappelez ces hommes au milieu de leurs frères ou frappez-les du sceau de la réprobation civique. »

Ce discours eut un grand succès et les honneurs de l'impression. Mais, après s'être fait à deux reprises l'interprète de la démagogie, Barère eut peur d'être allé trop loin. Il hésita, puis revint encore aux modérés, son élément naturel. Le 13 juillet on lut le rapport sur l'affaire de l'évasion royale. Louis XVI était mis hors de cause, sa fugue étant sans importance et ne constituant réellement pas une offense aux Législateurs. Tout l'effort de Pétion, Robespierre, Buzot et l'abbé Grégoire tendit à faire décréter la mise en jugement. Quand ce fut le tour de Barnave, le 15, sa parole fut accueillie avec une extrême curiosité. L'on disait que, depuis son voyage de Varennes à

Paris en compagnie de la Reine, il avait beaucoup évolué. De fait il rompit franchement avec ses alliés. « Vous n’avez pas senti, leur dit-il, que si par l’effet d’une passion la Nation pouvait détruire la royauté, elle pourrait par une autre passion détruire la République, pour établir la tyrannie. » Cette raison parut très forte et les conclusions du rapport furent acceptées. Barère, qui vota dans ce sens, explique ainsi son suffrage dans ses Mémoires : « Quant à moi qui pensais alors (comme je pense encore depuis les diverses phases de la Révolution) que la République ne convient pas mieux aux Français que le Gouvernement anglais aux Ottomans, je me rangeai dans la majorité de l’Assemblée Nationale qui ne croyait devoir obtenir des lumières du siècle et de la force des événements autre chose qu’une Constitution monarchique ou une Monarchie constitutionnelle. »

Cet après-midi-là la place Vendôme et les abords du Manège, où se tenait l’Assemblée, n’avaient cessé d’être remplis d’une foule immense attendant le bouleversement total. Robespierre et ses amis y jetèrent, en sortant, ce cri de fureur : « Tout est perdu, le roi est sauvé ! » Ce fut alors la grande agitation des journées de troubles. Dès le matin suivant des rassemblements se formèrent devant des placards « respirant le républicanisme le plus outré »[46]. Quantité d’étrangers se mêlèrent subitement à la populace et grossirent de leurs bandes l’auditoire de la rue Saint-Honoré[47]. Tout ce monde voulait des réalisations immédiates et radicales. Le 17, un dimanche, se produisaient la grande manifestation et la fusillade du Champ-de-Mars. Il y eut des morts, des milliers au dire de certains, quarante suivant Weber, dix à douze selon Bailly. L’émeute s’évanouit aussitôt et les meneurs se sauvèrent.

Cette répression eut pour conséquence la rupture entre les députés démocrates irréductibles et les révolutionnaires modérés. Déjà la veille, Barnave, La Fayette, Bailly, Duport, les Lameth, d’Orléans, Talleyrand, Sieyès, renonçant à faire quoi que ce fût dans la bruyante pétaudière des Jacobins, s’étaient constitués en club des Feuillants, du nom du riche couvent qu’ils avaient choisi pour local.

Les violences du 17 déterminèrent quelques autres, dont Barère, à se faire inscrire dans leur groupe. Ce soir-là tous les *Feuillants*

envoyèrent une lettre aux cercles jacobins de leurs départements pour les mettre au courant de la scission. Barère écrivit aux Amis de la Constitution de Tarbes. Il leur apprenait comment on s'était abstenu de soulever le voile religieux dont était couvert le trône, pour y chercher un coupable, comment la Société des Jacobins, égarée par des étrangers, s'était insurgée contre cette résolution de prudence. L'intérêt national dès lors commandait qu'on se retirât de ce groupement. « Les vrais Amis de la Constitution, précisait-il, seront désormais assemblés aux Feuillants. Des idées de républicanisme sont aussi contraires au bonheur de la France que les idées de Conseil Exécutif et Electif. »

Mais la constance n'était pas le propre de notre Tarbais. Peu à peu le nouveau club, par la distinction de ses principaux membres, par la décision de n'accepter dans son sein que des citoyens actifs, c'est-à-dire payant une cotisation, et assez élevée, se fit taxer d'aristocratisme ; le peuple le tenait communément pour une métamorphose du Club de 89. Barère ne tarda pas à regretter un acte qui, la poussée s'accusant, le ferait classer parmi les « réacteurs. » Et comme la Constituante se disposait à remanier les décrets qui limitaient la liberté du roi, il fut, avec Pétion, Robespierre, Buzot et Grégoire, de la minorité (35 contre 700) qui vota contre la revision.

Dès cet instant il se détacha des modérés. Mais il y eut pour lui un moment difficile. Les Feuillants venaient de faire une chose qui flattait agréablement son amour-propre : ils l'avaient élu président[48]. D'autre part les Jacobins, forts de la fidélité que leur avaient protestée leurs filiales des départements, proclamaient qu'ils allaient s'épurer et qu'on ne pourrait plus être à la fois avec eux et avec Barnave. Que faire ? Il s'était assez compromis déjà : se tournerait-il franchement contre la plèbe, contre Paris ? Répliquerait-il par un geste désobligeant à la désignation si aimable des Feuillants ? Sa sociabilité, qui ne s'embarrassait de nulle sérieuse conviction, lui inspira l'idée d'un raccommodement entre les deux factions rivales. Il en fit la tentative le jour même de son installation au fauteuil présidentiel.

Après avoir remercié, selon l’usage, il formula le souhait qu’on se ralliât tous autour de la Constitution et qu’on fît taire les passions pour ne considérer que le salut public. « Je reçois donc, dit-il, la place dont vous m’honorez avec l’espérance que je verrai prononcer dans peu de jours une réunion qui m’a paru désirée par plusieurs sociétés établies dans les divers départements du royaume. »

Mais ces douceurs ne persuadèrent pas. Il lui fallut choisir. Avec Boissy d’Anglas, Philippe d’Orléans, Vadier, Sieyès, Talleyrand et l’abbé Grégoire, il revint à la ligue de Robespierre.

Le 3 septembre, soixante députés — dont Barère — allèrent présenter au Roi le texte de la Constitution achevée. Une faute de manœuvre avait empêché Barnave d’y faire apporter, selon sa convention avec Malouet, les corrections jugées utiles. Et le 14, Louis XVI vint prêter le serment de soumission devant les représentants. On a maintes fois décrit l’humiliation qu’ils lui infligèrent. Se voyant seul debout, il se troubla ; leurs applaudissements accrurent encore son désarroi. Son rôle fini, il dut encore subir la réplique du président Thouret. Il signa l’Acte et enfin se retira pour aller pleurer dans son palais[49].

Beaucoup s’imaginaient ingénument que la Révolution était terminée. On avait hâte de voir se disperser « la clique délibérante ». Dans les rues, dans les lieux publics, jusqu’aux portes du Manège se vendait un pamphlet intitulé : *Rendez-nous nos dix-huit francs et f.. le camp* ! Du reste un décret voté le 16 mai, sur la proposition de Robespierre, interdisait aux Constituants de siéger dans l’Assemblée prochaine, contrairement a l’idée de Barère qui, avec son goût des solutions moyennes, préférait une réélection limitée, à la fois préservatrice de corruption et conforme aux usages législatifs.

Les citoyens désignés par les suffrages des assemblées primaires commencèrent d’arriver à Paris vers le milieu de septembre[50]. Ils avaient naturellement leurs entrées au Manège : ils y faisaient leur apprentissage. Le 21 ils entendirent Barère faire un rapport sur les Beaux-Arts et, au nom de l’Égalité, réclamer pour tous les artistes, sans considération de leur nationalité ou de leur valeur, le droit d’exposer leurs œuvres au Louvre. Huit jours après, il faisait décréter que le tableau de David représentant le Serment du Jeu de

Paume serait terminé aux frais du Trésor et placé dans la salle des séances[51].

Le 30, le Roi vint faire ses adieux. Il félicita ses collaborateurs de leur belle activité : « Vous allez, leur dit-il, retourner dans vos foyers : vous donnerez à vos concitoyens l'exemple de l'ordre et de la soumission aux lois. Je compte que vous serez auprès d'eux les interprètes de mes sentiments. Dites-leur que le Roi sera toujours leur premier et leur plus fidèle ami. J'ai besoin d'être aimé d'eux... »

Le président répondit convenablement et, quand Louis se fut retiré, d'un ton solennel il prononça ces mots : « L'Assemblée Constituante déclare que sa mission est remplie et que ses séances sont terminées. »

Le lendemain, 1er octobre 1791, le *journal de la Cour et de la Ville* publiait cette fantaisie du poète Auguste des Islets, sous le titre de « Mes adieux » :

Enfin voici le jour qu'il faut vous séparer.
Déjà chacun de vous pour le voyage endosse
L'habit qui ci-devant servait à le parer.
Tel qui s'en vint à pied s'en retourne en carrosse.
Tel qui n'eut point de gîte occupe un bel hôtel.
Vous avez à l'Etat porté le coup mortel.
Dans vos fureurs illégitimes,
Vous avez tout détruit, trône, justice, autel.
Allez, souverains magnanimes,
Raconter vos hauts faits dans vos nouveaux Etats.

VI

La Législative. — Barère au Tribunal de Cassation. — Retour à Tarbes. — Le 10 Août. — Barère conseiller au ministère de Danton. — Il est élu député à la Convention.

BERTRAND BARÈRE n'abandonnait pas son rôle sans regret. Avec son tempérament d'avocat, don verbal, recherche de l'effet, faculté de l'émotion artificielle, il se plaisait fort au jeu des luttes politiques. Il y avait fait des progrès au cours de ces deux années, s'essayant d'abord discrètement à l'imitation des chefs de files, puis se risquant davantage au fur et à mesure que se renouvelait l'Assemblée et que lui-même en devenait un des membres les plus expérimentés. Non qu'il brillât parmi tant d'excellents ou de bons orateurs : son style était trop prolixe, trop encombré de fadaises et d'incorrections, trop guindé sous les colifichets prétentieux de la rhétorique. Mais, parlementaire d'instinct, il s'était assoupli aux intrigues, aux manoeuvres des partis ; il avait acquis déjà cette connaissance du métier qui permet d'opérer le glissement opportun dans la confusion des crises. Perdu dans la foule des députés au début des États Généraux, il avait bientôt fait apprécier, comme rapporteur, sa promptitude à l'assimilation, sa virtuosité dans l'ajustement des analyses. Les principaux Comités se l'étant agrégé, son initiation aux matières les plus diverses lui avait assuré peu à peu une compétence presque universelle. A la fin de la Constituante, il était une des personnalités les plus marquantes parmi celles du second plan et jouissait même d'une réelle influence[52]. Non moins que la fièvre des débats et l'agrément de s'y produire, il adorait la vie de société, si attrayante encore à cette époque, si abondante en raffinements de luxe, en plaisirs de l'esprit. Les salons des La Rochefoucauld, des Castellane, ceux surtout de Mme de Genlis et de Philippe d'Orléans lui offraient les distractions les plus élégantes. Les conférences du Lycée, telles réunions académiques

sensationnelles comme la réception de Condorcet, les spectacles de la Comédie et de l'Opéra lui étaient de délicats intermèdes.

Il ne dédaignait pas non plus le passe-temps de la galanterie. Malgré les craintes qu'inspiraient une situation si troublée et le grondement sinistre de l'émeute, une corruption supérieure, parée de tous les charmes que pouvait inventer et mettre en valeur un art exquisement pervers, captivait nombre de conspirateurs et de dirigeants. Les libertins de la bourgeoisie se régalaient aussi, dans la mesure de leurs moyens, et, Barère, joyeux Gascon, Barère qui avait eu l'exemple de Mirabeau, qui avait celui de Philippe-Egalité, s'adonnait à ces fins délassements. Sa jolie physionomie, sa grâce, sa distinction et sa culture, la célébrité de son *Point du Jour,* quelques succès de tribune lui faisaient une présentation avantageuse dans les boudoirs comme dans les cénacles de Lettres. Il lui arrivait, pour mériter sa réputation d'homme sensible, de jouer au promeneur solitaire et d'aller faire des pèlerinages mélancoliques aux lieux consacrés par les rêveries de Jean-Jacques. Chateaubriand, visitant l'Ermitage, à Montmorency, rencontra, dit-il, « le gentil Barère, venu loin du bruit, dans sa philosophie sentimentale, conter des fleurettes révolutionnaires à l'ombre de Julie »[53].

Il se trouvait trop bien à Paris pour être impatient de se rendre dans son pays pyrénéen. Là-bas d'ailleurs sa participation aux rudes coups portés contre la Monarchie, contre la noblesse et le clergé, sa contribution prépondérante à la création de la section jacobine, sa popularité parmi les ennemis des traditions et les incroyants, tout cela lui avait aliéné les sympathies de ceux qu'on a depuis appelés les conservateurs. Les de Monde rougissaient de leur alliance avec ce démocrate, cet impie, qui pactisait avec Robespierre et l'affreux abbé Grégoire. On pense bien que son union, déjà si précaire avant son départ, ne comptait plus pour grand'chose, et ce n'était certes pas l'amour conjugal qui le pressait de retourner à Tarbes.

Cependant entre les « réacteurs » qui condamnaient ses audaces et les « exagérés » qui s'indignaient de sa tiédeur et de ses flottements, dénonçant son récent accord avec Barnave, la masse des bourgeois lui était fermement attachée et l'admirait comme le

grand homme du département, illusionnée surtout par les lettres débordantes d'amitié qu'il prodiguait à ses chers commettants et dans lesquelles il exposait avec complaisance ses services. Comme il s'était spécialisé dans les discussions d'ordre juridique, ses compatriotes l'estimaient légiste éminent. Aussi fut-ce lui que tout naturellement ils désignèrent quand ils durent envoyer un des leurs au Tribunal de Cassation.

Il cessa la publication de son *Point du Jour* pour se donner tout entier à ses nouvelles fonctions. Les séances du Tribunal se tenaient au Palais de Justice, dans la Grand'Chambre du ci-devant Parlement de Paris. La besogne ne manquait pas : de tous côtés arrivaient des protestations contre l'arbitraire, l'irrégularité des arrêts. Et très souvent ces réclamations étaient fondées. C'est ce qu'affirmait quelques mois après le Conventionnel Chassey, qui fut au Tribunal le collègue de Barère ; beaucoup de décisions soumises à l'appréciation des reviseurs n'avaient pas le sens commun. La cause en était, selon lui, le système de l'élection, qui investissait du pouvoir judiciaire des gens tout a fait dénués des connaissances indispensables et opérant, dans leur incompétence, au petit bonheur.

Bien que l'examen de ces incorrections, de ces offenses au droit convînt évidemment à ses capacités, Barère n'exerça pas longtemps sa charge. Au bout de trois mois, en janvier 1792, il sollicitait un congé régulier et partait pour les Pyrénées. Est-ce bien, comme il le prétend dans ses *Mémoires,* pour échapper à la trop flatteuse insistance du duc de La Rochefoucauld, qui, se croyant près de devenir président d'un ministère, voulait à toute force lui confier le portefeuille de l'Intérieur ? Il n'aurait vu que dans la fuite le moyen de se soustraire à ses sollicitations. Vertu digne des anciens : Plutarque était avec ses héros tellement à la mode ! Mais outre que cet effacement volontaire s'accorde assez mal avec ce que nous savons de notre Barère, son élévation n'était pas d'une probabilité si grande qu'il dût à ce point s'en émouvoir, et sa modestie pouvait, sans s'effaroucher, laisser le duc multiplier ses avances. Sans doute le grand seigneur avait-il fait de chaleureux compliments à son collègue, souhaitant que son savoir, sa dextérité, son esprit

industrieux eussent leur emploi au Gouvernement. Ces politesses, l'autre, agréablement chatouillé, les transformait en promesses fermes, pour les besoins de son invention.

Il avait d'autres motifs plus vrais de quitter la capitale. Pendant ces trois années il n'avait pu s'occuper de ses intérêts domestiques. La succession de ses parents morts tous deux en 1788 n'avait pas été réglée, et des lois nouvelles étaient intervenues, qui pour l'héritage annulaient ses droits d'aîné. Le partage ne pouvait avoir lieu sans qu'il fût présent. De plus il lui fallait reprendre contact avec le corps électoral. Il concevait très bien l'importance de la brigue et de la séduction : il savait qu'il faut être là pour entretenir les sympathies, empêcher ou neutraliser la concurrence, impressionner les hésitants et s'imposer au plus grand nombre comme l'interprète indispensable.

Son retour eut lieu vers la fin de janvier 1792. Avec sa nature vive, exubérante, ce ne fut pas sans un ébranlement profond qu'il franchit le seuil du Bigorre. A peine distinguait-il au loin le rempart bleuté de ses montagnes ; mais déjà les paysages lui devenaient plus familiers. A mesure qu'on avançait, il se voyait plus fréquemment reconnu. Et cette rentrée dans l'intimité de la patrie, au milieu de la considération générale, lui causait une félicité très douce.

Au bourg de Vic il fut chez ses beaux-parents. Sa femme vivait avec eux depuis le printemps de 1789. Il l'avait laissée tout adonnée encore aux futilités de sa dix-septième année et retrouvait une jeune dame posée, ayant maintenant des idées, qui différaient absolument des siennes. Les de Monde et lui ne s'entendaient déjà guère avant les États Généraux ; or tant d'événements s'étaient accomplis depuis, qui les séparaient davantage ! Mme de Monde maudissait avec emportement l'Assemblée à qui l'on devait la ruine de toutes les choses sacrées et vénérables. Et dans cette oeuvre impie elle savait la complicité de son gendre. Mme Barère, nourrie dans le respect de la Monarchie et de la religion, était en outre, quoique de faible noblesse, toute possédée de l'orgueil de sa caste. Elle n'avait eu nulle impatience de se remettre sous la domination conjugale de ce Jacobin. Dès les premiers tête-à-tête ils constatèrent entre eux

une opposition aiguë et se convainquirent assez durement que leur désunion ne pourrait dans la suite que s'aggraver.

Barère, sans s'attarder dans l'ennui d'un hymen si maussade, poursuivit sa route vers Tarbes, ayant souci de sa popularité. Des adversaires décidés travaillaient contre lui, révélant par la parole et les écrits la portée véritable de son action à la Constituante. Et même parmi ses fidèles un très grand nombre souscrivaient sans entrain aux réformes. Somme toute, dans la région l'on n'était attaché que médiocrement encore aux grands principes. C'est ce qu'avouait, en le déplorant, le député suppléant Carles, dans une note publiée au *Moniteur*[54]. Selon lui les causes d'une situation si fâcheuse étaient l'égoïsme et l'apathie. Barère confirme cette appréciation dans un numéro postérieur de la même feuille[55] : « Nous sommes, dit-il, égoïstes ; et apathiques en général... Nous n'avons jamais eu cette ardeur révolutionnaire qui a fait tant de bien, mais qui n'a pas été exempte d'excès dans quelques parties du royaume... »

On remarque ici le ton de modération, le souci évident de contenter les uns et les autres. Cette indulgence, cet égal éloignement des opinions extrêmes, c'est l'aspect sous lequel la majorité des Bigourdans verront toujours leur Barère. Ce qui se fait là-bas, à Paris, ils ne le discernent pas très bien. Ils sont sûrs pourtant qu'à la suite de ce représentant si honnête, si pondéré, jamais ils ne s'engageront trop loin.

Quand le bruit se fut répandu de son arrivée, il y en eut qui proposèrent d'aller le recevoir à l'entrée de la ville. Plusieurs protestèrent, rappelant les plus solides de leurs griefs. Ce fut en vain. L'heure venue, les Jacobins formèrent avec la garde nationale un cortège, que grossit peu à peu la multitude et qui se porta vers la campagne, du côté de VxC. A l'apparition de la diligence qui devait amener Bertrand Barère, toute cette foule s'anima, se tendit vers son héros. Enfin il se montra ; des acclamations chaleureuses le saluèrent. La voiture s'étant arrêtée au milieu de la cohue, il descendit et, laissant se manifester sans réserve sa joie, il se livra plus d'une demi-heure aux effusions des assistants, répondant par ses larmes à leurs transports. Le commandant de la garde nationale

tarbaise, dans une forte harangue, le félicita d'avoir collaboré si brillamment à l'illustre besogne de l'Assemblée et il exalta le chef-d'œuvre de la Constitution. Barère répliqua par des remerciements que son cœur oppressé le força d'interrompre...

Quelques jours après, son installation une fois achevée, il entreprit de relever le civisme de ses compatriotes. Il refit le club de Tarbes qui, depuis la crise survenue dans la Société parisienne des Jacobins, s'était désagrégé ; puis, afin de lui donner de la vie, il le mit en rapports avec celui de Bagnères, très renommé pour l'ardeur de ses convictions.

Les cultivateurs s'obstinaient à ne pas accepter le papier-monnaie, et de ce refus, qu'expliquait assez la prudence villageoise, résultait un grand malaise dans les relations économiques : les jours de marché, la difficulté des échanges amenait souvent de graves querelles. Barère, dans une publication destinée aux paysans, tenta de dissiper leurs préventions. Certifier la valeur des billets et la solidité des garanties, ce n'était pas ce qui pouvait embarrasser un avocat expert comme lui à travestir et parer la vérité. Ses exhortations, qui ne visaient que l'utilité particulière, se rehaussaient de considérations patriotiques.

Mais il y avait bien d'autres négligences dans l'exécution des lois. Le recrutement de la garde nationale, très défectueux dans les villes, ne s'opérait nullement dans les cantons. L'on manquait d'effets et d'armes pour l'équipement de la gendarmerie et des volontaires. Les tribunaux, imparfaitement composés, n'avaient qu'un fonctionnement hasardeux. Enfin, ce dont les purs se scandalisaient, l'Acte de la Constitution, faute d'une communication officielle, n'avait pas encore été solennellement proclamé. Ces omissions et ces retards étaient dus autant à l'inertie de la masse qu'à celle des autorités. Barère tâcha d'y remédier.

Il visita les agglomérations citadines et les communes, prêchant, missionnaire aimable et disert, le credo de la Liberté, vantant les progrès effectués, le despotisme aboli par la Déclaration des Droits, « l'arbre féodal » déraciné, le désintéressement de la France promis au monde ainsi que sa renonciation pour l'avenir à tout esprit belliqueux. Son apostolat s'exerçait sous les formes les plus

diverses. Un jour il convoque la jeunesse que surexcite le bruit d'une menace à la frontière espagnole, et la remise d'un drapeau d'honneur est pour lui l'occasion de lancer de belles phrases retentissantes. Une autre fois il prend l'initiative d'une grande cérémonie pour commémorer le décès de Mirabeau : sous prétexte de louer ce « génie transcendant », il défend avec âpreté sa propre politique. Un journal enfin fut créé pour soutenir sa réclame et l'intensifier.

Cette campagne menée avec tant de vigueur et de persévérance réchauffait naturellement le patriotisme et ne pouvait manquer d'affermir son prestige personnel.

Cependant à Paris les choses avaient empiré : les débordements du 20 juin, la guerre avec l'Autriche, puis l'hostilité manifeste de la Prusse faisaient craindre pour un avenir très prochain les pires catastrophes. Dans la seconde quinzaine de juillet 1792, Barère reçut communication d'une loi qui, déclarant la Patrie en danger, interdisait aux fonctionnaires de délaisser leur poste. Une proclamation royale la complétait, qui enjoignait aux magistrats en congé de regagner immédiatement leur siège.

Les élections ne devaient se faire que dans un mois. Il donna ses instructions à ses amis et leur confia l'achèvement de l'affaire. Le 2 août il quittait Tarbes, salué par la foule de ses partisans. Il s'arrêta quelques heures à Vie, prit congé de sa femme avec l'attendrissement qui convenait. A l'instant des adieux, celle-ci, obéissant aux exigences de sa foi, fit une allusion très franche au sujet qui les divisait. Elle l'adjura, pour le cas où il redeviendrait député, de ne jamais négliger dans ses actes le respect dû au roi et à la religion. Il était trop aimable pour lui refuser une telle promesse.

Il fut à Paris le 8 août. Pour lui qui arrivait de sa province quelle effervescence ! La saison favorisait les rassemblements et les mouvements populaires. Les nouvelles alarmantes de l'invasion exploitées par les agitateurs donnaient prétexte aux désordres de la rue. Les quarante-huit sections, auxquelles se mêlaient les bataillons des Brestois et des Marseillais, terrorisaient la capitale par le vacarme de leurs démonstrations et de leurs défilés au son du tambour, au chant du Ça ira. Librement s'élevaient les cris de

« Déchéance ! A bas le Roi ! » Les feuilles de Prudhomme, de Marat, vouaient à l'exécration « le monstre Louis-Néron » et sa « panthère autrichienne », les accusant de méditer dans leur « bouge royal » l'extermination des Français. Les clubs retentissaient d'effroyables insanités et d'exhortations sanguinaires.

L'humanitarisme de Louis XVI paralysait sa volonté. Jamais il n'avait fait la guerre : la rudesse militaire lui était antipathique et son tempérament autant que ses scrupules lui défendaient de jouer les Henri IV. Il croyait réussir à dériver le torrent révolutionnaire en achetant Danton comme naguère il avait acheté Mirabeau. Mais Danton recevait des deux mains, de la Cour et d'Égalité[56]. Louis XVI pourtant mettait tout son espoir dans cet arrangement. « Je sais de bonne part, écrivait-il le 9 août à Bertrand de Molleville, un des membres de son Conseil privé, je sais que l'insurrection est moins prochaine que vous ne l'imaginez. Il est encore possible de l'empêcher ou du moins de la retarder. Je prends des mesures à cet effet. »

Le lendemain, au Manège, dans la cabine du logographe qu'on lui avait ouverte pour refuge, à lui et aux siens, il écoutait le président Vergniaud lire le décret qui le dépouillait de toute autorité. Dehors c'étaient des hurlements de chasse et de meurtre : on poursuivait et l'on égorgeait ses fidèles. Comme il était à craindre que les forcenés, remplissant le pourtour de la salle, n'envahissent son asile, on se hâta d'enlever la grille qui lui coupait la retraite vers les députés. Et lui-même, avec sa simplicité coutumière, aida de ses bras à la besogne.

Barère, toujours hésitant et balançant lorsque l'issue d'une lutte était douteuse, voyait trop clairement ici quel parti l'emportait. Le Tribunal de Cassation ayant dès le lendemain enregistré la loi qui détruisait le régime monarchique, il proposa que les juges allassent immédiatement prêter à l'Assemblée le serment de fidélité qu'elle avait elle-même prêté à la Nation. Cette motion accueillie, le président fut admis à la barre avec tous ses collègues. Il notifia que le Tribunal avait enregistré la loi relative à la suppression du pouvoir exécutif et jura de maintenir la liberté, l'égalité, de mourir pour les défendre[57].

Le Conseil provisoire comprenait Roland, Lebrun, Servan, Monge, Clavière et Danton. L'on avait confié la Justice à celui-ci pour flatter la populace parisienne, dont il était l'idole. Il représentait les clubs et allait s'appuyer sur la Commune, c'est-à-dire sur les sections. Trois jours après sa désignation, le 14 août, il écrivit à Barère pour lui offrir une place auprès de lui : « Elle n'est point, lui disait-il, incompatible avec vos fonctions ; elle n'est point assujettissante, puisqu'il ne s'agit que de quelques heures par semaine. Vos talents et surtout votre patriotisme vous imposent la loi d'ajouter cette tâche à toutes celles que vous remplissez si bien. »

L'autre, après s'être un peu fait prier, accepta. Il y avait avant le 10 Août un comité judiciaire composé de quatre secrétaires chargés de documenter le ministre et de lui préparer ses discours. C'était ce rôle qu'il fallait confier à de nouveaux personnages. Barère le prit avec Robespierre, Collot d'Herbois et Paré.

Travaillant avec le ministre de la Justice, il fut au courant de l'horrible dessein qu'on méditait. Parler de la participation de Danton au crime de Septembre, ce n'est pas assez dire : ainsi que l'affirme Mme Roland, c'est lui qui mena tout. Il convient là-dessus de citer les précisions de Barère[58].

Le soir du 31 août, celui-ci reçut une supplique lui dépeignant les angoisses des malheureux parqués au couvent des Carmes. Elle était de l'abbé Bousquet, une de ses connaissances toulousaines, qui le conjurait de le secourir. « Sa lettre, dit Barère, me fit frémir par les détails de sa situation. » Aussitôt il se rend à l'hôtel de la place Vendôme. Le secrétaire particulier de Danton, Fabre d'Eglantine, lui dit que le ministre est absent et sera de retour vers onze heures. Il revient à l'heure indiquée. Danton n'a pas encore reparu. En l'attendant, il cause avec Fabre. Minuit sonne : pas de ministre. Comme le salon s'emplit, Fabre le fait passer dans la bibliothèque. Il y trouve Talleyrand, qui vient chercher un passeport, devant partir pour Londres avec une mission spéciale. A une heure et demie du matin Danton arrive enfin. Talleyrand est introduit le premier dans son cabinet, y reste très peu d'instants, se retire. Barère entre à son tour, plaide la cause de l'abbé Bousquet, dont il assure répondre « pour les bons principes et le patriotisme ». Danton le tranquillise :

« Eh bien ! c'est bon, me dit-il, votre ami sera mis demain en liberté. » Barère, au moment de le quitter, lui répète le nom du prêtre et, par précaution, lui laisse la lettre qu'il en a reçue. Danton de nouveau garantit que c'est entendu, qu'il va donner des instructions pour son élargissement. Il dépendait donc de lui que l'abominable chose n'eût pas lieu... Barère ne revit jamais l'abbé Bousquet. « Il a dû, dit-il, être oublié par le ministre de la Justice. »

Le 2 septembre, les électeurs des Hautes-Pyrénées, réunis dans l'église de Vic, désignaient le citoyen Barère comme député, par 274 suffrages sur 278 votants. Peut-être son triomphe n'eût-il pas été tel, si ses compatriotes eussent connu le crédit dont il jouissait à présent chez les alliés de Marat. La *Sentinelle* le comptait parmi ses candidats ; les *Révolutions de Paris* le citaient parmi les Constituants à réélire. Elles souhaitaient qu'il redevînt législateur ainsi que le sublime Ami du Peuple, qui « doit être de la Convention comme on jette un morceau de levain dans la pâte pour en faire du bon pain ».

Avant que de là-bas l'heureuse information lui parvînt, une autre le réjouit : les habitants de la Seine-et-Oise lui confiaient leur mandat. Riverains des forêts et des parcs royaux, ils le remerciaient ainsi de certain décret qu'il avait fait rendre pour protéger leurs récoltes contre les abus des chasses. Mais Barère opta pour son pays natal, et son désistement en Seine-et-Oise permit à Joseph Chénier d'obtenir un siège à l'Assemblée.

Celle-ci devait tenir sa première séance le 21 septembre. Le 20, Barère, ainsi que Danton, Robespierre, Collot d'Herbois et Fabre d'Eglantine, quittait le ministère de la Justice[59].

II - De la Convention à Thermidor

I

La Convention. — Entre les Girondins et les Montagnards. — Barère président de la Convention. — Le scandale des Domaines.

C'EST au milieu d'une confusion frémissante d'appréhension, de cupidité, de haine et d'enthousiasme que le 21 septembre les nouveaux députés commencèrent de siéger. Manuel, qui venait d'abandonner sa charge de procureur de la Commune, leur fit ce compliment dont il se réservait une bonne part :

« Lorsque Cinéas entra dans le Sénat de Rome, il crut voir une assemblée de rois : une pareille comparaison serait pour vous une injure. Il faut voir ici une assemblée de philosophes occupés à préparer le bonheur du monde. » L'Histoire sourit de louanges si magnifiques adressées à Fabre d'Églantine, ce voleur, à Legendre, cette brute, à Tallien, à Vadier, à Carrier, à tant d'autres. Il est certain du moins qu'elles firent entre eux tous au début l'accord parfait. Dès la première séance, sur une simple motion de Collot d'Herbois et par une décision unanime, la Royauté fut déclarée déchue aux cris de « Vive l'Égalité ».

Les vœux de Roland et du parti girondin se réalisaient. Cette guerre qu'ils avaient voulue et à laquelle ils avaient contraint Louis XVI, on pouvait, maintenant qu'elle donnait ses tristes fruits, en rendre uniquement responsable la dynastie. Le grave recul des armées eut pour contrecoup la proclamation de la République. Barère, qui la vota, le fit, si on l'en croit, d'un coeur assez sceptique, parce que, selon lui, ce régime était trop beau pour un peuple sans vertus.

Est-ce pour étaler son civisme ou bien pour purger quelque rancune secrète que tout de suite il attaqua Philippe d'Orléans ? L'élection de ce dernier à Paris était de celles que Danton, de son ministère, avait su préparer. On prétendait même que l'impétueux groupe parisien aidait au progrès de sa popularité. Tout le monde savait quels rapports d'amitié Barère avait entretenus longtemps

avec le Palais-Royal, et l'on avait le souvenir de Paméla, la fille naturelle du prince, chaperonnée par le député de Tarbes. Aussi ne fut-on pas peu surpris de l'entendre demander en ces termes l'exil de ce collègue : « Éloignez de ma patrie tous les hommes qui font ombrage à la Liberté. Vous seriez indignes de la République, si vous pensiez que l'ostracisme ne doit pas abattre les têtes qui s'élèvent d'une manière effrayante pour la Liberté. » D'aucuns protestaient, disant qu'il s'agissait d'un mandataire de la Nation. « Comment ! s'écria-t-il, vous seriez déconcertés parce que vous trouvez un homme revêtu du pouvoir national ! Mais le roi avait aussi un caractère de représentant héréditaire et pourtant le peuple a abattu la tyrannie. »

Mais on ajourna la discussion. D'ailleurs l'entente du début fut éphémère. Les profondes discussions de la législative se reproduisirent, encore aggravées. Barère prèvit avec déplaisir qu'il allait lui falloir prendre parti, faire son choix entre les Girondins et les Montagnards. Son origine le faisait sympathiser avec les premiers, pour un bon nombre méridionaux et du Sud-Ouest, c'est-à-dire légers, mobiles et diserts comme lui, la plupart hommes du barreau comme lui. Leurs mérites oratoires étaient ses propres caractéristiques, facilité d'élocution, esprit brillant et primesautier, promptitude à vibrer et s'échauffer. Un sentiment les unissait, la haine de la dictature exercée par la foule parisienne. Fortement attachés à leurs provinces, ayant une très haute idée de l'investiture parlementaire, ils s'irritaient contre l'insolence de cette Commune qui par ses tapageuses délégations osait à tout instant les sommer de lui obéir et dont les ignobles stipendiés, soit aux abords de la salle des séances, soit des tribunes mêmes, les venaient quotidiennement menacer, malmener et couvrir d'injures.

Cependant Barère n'allait pas franchement aux Girondins. Les Montagnards avec leur effroyable clientèle de mégères, d'escogriffes et d'illuminés, acquéraient de plus en plus de puissance. Leur alliance avec la scélératesse, leur détermination aux pires moyens pouvaient fort bien, à la faveur de l'anarchie, leur valoir le triomphe. Or ils n'étaient pas hommes à ménager ceux qui leur auraient disputé le pouvoir. Mais une autre considération de prudence

retenait Barère. Parmi les leaders révolutionnaires le groupe girondin composait une véritable aristocratie de talent et de culture qu'il jalousait, dont la réputation accrue, sans qu'il y eût contribué, lui portait ombrage et dans laquelle, au surplus, il lui eût été difficile de se distinguer. Parmi les Isnard, les Vergniaud, les Gensonné, les Louvet, les Buzot, les Barbaroux, sa faconde n'était pas d'une qualité telle qu'il fût en droit de compter sur un rôle éminent, tandis que dans l'autre camp il pourrait aisément se mettre en vedette. Non qu'il eût des chances d'éclipser Robespierre et Danton. Mais celui-ci ne tenait guère à discourir. S'il intervenait à la tribune, c'était pour soutenir ou mener une attaque : les longs exposés de théories le rebutaient. Quant à l'autre, ses sermons, ses développements muraux étaient d'un genre revêche et froid, avec lequel la manière pimpante de Barère et ses tirades empanachées feraient un avantageux contraste.

Seulement l'aménité naturelle de ce dernier, son raffinement de bourgeois élégant s'accordaient assez peu avec l'abjecte grossièreté des sans-culottes. Il hésitait et, sans se déclarer, considérait les premiers engagements de la lutte. Les antagonistes s'accrochèrent d'abord à propos des Massacres de Septembre. Danton, pour répliquer, flétrit les fédéralistes, dont le projet criminel était d'attenter à l'existence de la République une et indivisible. Barère, quoique touché par l'anathème, ne se mêla pas à la dispute, dans laquelle Barbaroux et Boileau s'opposèrent à Robespierre et Marat. Tout au plus réprouva-t-il les prétentions de la Commune à régenter le pays. Près d'un mois plus tard la querelle reprenait. Robespierre avait défié les amis de Brissot d'accuser franchement les patriotes. Et Louvet relevait le gant : « Je t'accuse, Robespierre, de t'être toujours produit comme un objet d'idolâtrie. Je t'accuse d'avoir évidemment marché au pouvoir suprême. » Son argumentation manquait de preuves et l'adversaire put aisément se justifier. La Convention, gagnée par l'enthousiasme des tribunes, décrétait l'impression du discours de Robespierre. Mais Barère, ainsi que Barbaroux et Louvet demandaient la parole. C'est à Barère qu'on la donna. Son habitude était de s'élever au-dessus des rivalités et des disputes.

Cette fois, il traitait les ennemis avec autant de dédain l'un que l'autre.

« Je viens, dit-il, réclamer pour la Patrie le temps précieux que Barbaroux va employer pour dénoncer des individus qui ne sont pas la Patrie et qui, s'ils aimaient vraiment ses intérêts, cesseraient enfin de nous occuper d'eux-mêmes. Ne donnons pas de l'importance à des hommes que l'opinion générale saura mieux remettre à leur place... Ne faisons pas des piédestaux à des pygmées, le Peuple seul est grand. » Ah ! s'il s'agissait d'un César, d'un Cromwell, d'un Sylla ! « Mais des hommes d'un jour, de petits entrepreneurs de révolutions, des politiques qui n'entreront jamais dans le domaine de l'histoire... Pour accuser un homme de viser à la dictature, il faudrait lui supposer un caractère, du génie, de l'audace, quelques grands succès politiques ou militaires. Qu'un grand général, par exemple, ivre de ses succès, le front ceint de lauriers, revenant au milieu de nous avec une armée victorieuse, vienne a la barre commander aux Législateurs, insulter aux droits du Peuple, il faudrait sans doute appeler vos regards et la sévérité des lois sur cette tête coupable. Mais que vous fassiez ce terrible honneur à ceux dont les couronnes civiques sont mêlées de cyprès, voilà ce que je ne puis concevoir. Car ces hommes ont cessé d'être dangereux dans une République. »

Ce soir-là Barère, regrettant sa témérité, se rendit aux Jacobins, pour s'y disculper. Il entendit Collot d'Herbois articuler : « Notre credo c'est septembre ! » Et cyniquement il y donna son adhésion. L'on avait bien fait de tuer des conspirateurs que le glaive de la Loi semblait ne pouvoir atteindre, « d'anéantir tous les projets désastreux enfantés par l'hydre du feuillantisme, du royalisme et de l'aristocratie qui levait sa tête hideuse derrière les remparts de Verdun et de Longwy ». Voilà ce qu'il comptait dire à la Convention. Son discours avait été quelque peu différent, mais il pensait comme Collot d'Herbois.

Robespierre, qui froidement enregistrait dans sa mémoire les propos et les faits, ne retiendrait-il pas l'offense ? Barère s'en souciait. Sa préoccupation pourtant était plus encore de s'élever dans l'Assemblée. Il observait la majorité, ses aspirations, ses

inquiétudes et tâchait d'y conformer son jeu. Elle s'indignait de voir la Commune grandir en face d'elle et s'ériger en rivale. Autant par courtisanerie que par animosité personnelle contre la Municipalité de Paris, il blâma la tolérance qui en causait les progrès : « Si la Convention Nationale, immédiatement après avoir aboli la royauté, eût chassé le Conseil Général, elle eût bien mérité de la Patrie. Cet instrument révolutionnaire devait être brisé aussitôt que la Révolution fut faite. Au contraire on a montré de la faiblesse et même des ménagements pour le Conseil Général et bientôt il a cherché à avilir par tous les moyens possibles la représentation nationale[60]. »

Somme toute, bien qu'il siégeât dans le voisinage des Montagnards et coquetât avec eux, Barère parlait comme un Girondin : son langage devait plaire aux partisans de Roland. Il ne contentait pas moins le gros de la Convention, cette Plaine qui sur les 750 députés en comptait environ 500 et qui, demeurée constitutionnelle, avait en horreur les hommes de main et les fanatiques de Marat. Aussi fut-il presque à l'unanimité désigné pour remplacer l'abbé Grégoire à la présidence[61]. Indépendamment de l'autorité que lui avaient acquise ses travaux et ses interventions, il avait pour lui dans cette circonstance sa qualité de juriste. On allait avoir bientôt à statuer sur le cas de Louis XVI ; les Jacobins et la Commune ne toléraient plus d'atermoiements. Par la voie de la presse et par les objurgations de leurs délégués ils signifiaient leur impatience avec une énergie farouche, dont on pouvait tout craindre. La Convention devait se transformer en Haute Cour. Il importait que pour une telle action elle eût à sa tête un spécialiste du Droit. Barère avait en ces matières une compétence réelle. Il la tenait autant de l'exercice de son métier que de sa collaboration aux Comités et de ses services au Tribunal de Cassation. D'ailleurs, remarquable d'assurance, de mesure, d'adresse, il serait bien le parfait magistrat directeur. Situation éminente, dont l'honneur contentait en lui le goût de paraître et lui rendait acceptables certaines corvées attachées à la fonction présidentielle[62].

Il y en avait de ridicules et d'autres rebutantes. Parfois c'était un citoyen qui pompeusement apportait à la Patrie son offrande

grotesque et qu'il fallait féliciter. Ou bien quelque prêtre émancipé venait exhiber l'épouse « vertueuse » qu'il avait choisie, disait-il, pour obéir à la Raison ainsi qu'a la Nature, et le Président ne pouvait faire moins que d'embrasser l'objet plus ou moins gracieux qu'on lui présentait. De temps en temps, en pleine séance, une bande de sans-culottes et de tricoteuses faisaient irruption, braillant et bousculant tout : devant ce Souverain tout devait s'incliner, on devait faire un accueil déférent à l'expression de ses désirs.

Le 2 décembre, Barère eut à recevoir un de ces groupes. Au nom de la section qui l'envoyait, « cette section terrible qui ne redoute point la puissance des baïonnettes », l'orateur gourmanda les représentants. Que tardaient-ils à se demander si le roi des Français, le « civicide » Louis était jugeable ? Qu'on se dépêchât. La question était très simple : Louis est-il digne de mort ? Y a-t-il avantage à le faire mourir sur l'échafaud ? Qu'à cet examen, pour aller plus vite, on consacrât quatre séances d'après-midi, puisque le matin l'on ne faisait rien. Barère qu'exaspéraient ces injonctions, répondit avec condescendance :

« Vous venez exercer un droit sacré, celui des pétitionnaires. Le grand tribunal des Nations a jugé depuis longtemps Louis Capet et la journée fameuse des perfidies. Le tribunal du Peuple va bientôt prononcer. La Convention Nationale ne doit compte de ses travaux, de ses pensées et du jugement de Louis-le-Traître qu'à la République entière. L'Assemblée vous invite à la séance. »

Il était moins désinvolte le lendemain, lorsque Ruhl parla des papiers trouvés dans l'armoire de fer aux Tuileries, le 10 août. Dans ce placard secret on avait saisi des billets d'un très haut intérêt, disait-on, et dont la publication causerait un beau scandale, plusieurs Conventionnels des plus reluisants y étant convaincus de corruption. L'opinion, alléchée par cette promesse, attendait impatiemment les révélations officielles. Ruhl venait enfin avec son rapport.

Il se fit, pour l'écouter, un grand silence. Barère, un peu plus pâle que d'ordinaire, dissimulait assez mal son tourment. Il savait qu'on chuchotait son nom et il était au supplice d'occuper aujourd'hui ce siège, où nul moyen ne s'offrait pour lui de se soustraire à la

curiosité. La décence du reste, autant que le besoin d'être plus à l'aise, lui commandait de le quitter momentanément. Il se leva donc et, réagissant contre l'émotion qui lui serrait la gorge :

« Le premier devoir de votre président, put-il articuler, est de se récuser de tout ce qui concerne cette affaire. Mon nom se trouve tracé dans ces pièces par une main infâme. Je dois repousser une imputation atroce. Je me récuse pour la présidence et je demande la priorité pour la parole, car j'ai eu la priorité pour la dénonciation. »

Dans l'enceinte et les tribunes cette déclaration fut accueillie par des mouvements divers. Barère cependant se retirait et regagnait sa place parmi ses collègues. Tout d'abord il fut donné lecture de la lettre à laquelle il venait de faire allusion. De Laporte, intendant de la Liste civile, écrivait le 19 février 1791 à Louis XVI à propos des Domaines : « M. Duquesnoy m'a fait dire que M. Barère, qui était dans les meilleures dispositions, ferait à la fin de la semaine prochaine son rapport. » Cela n'était rien. Mais Ruhl fit connaître un autre billet, où de Laporte relatait la remise de sommes d'argent à Mirabeau et à « quelques autres », générosité fort heureuse, disait-il, puisqu'elle avait aux Jacobins produit un revirement en faveur du Roi et retardé la discussion de sa Liste civile.

« Le Président du Comité (des Domaines), concluait de Laporte, m'a fait remettre ce matin même le rapport, en me priant de le lui remettre avant midi. »

Ainsi la République parlementaire se développait à peine que l'accusation d'improbité servait déjà d'arme dans la lutte des partis. Après la présentation si fâcheuse qu'avait faite de lui M. de Laporte, Barère ne pouvait pas n'être pas englobé parmi les mystérieux « quelques autres ». Dès qu'il lui fut possible de s'expliquer, il se défendit d'avoir jamais eu les bonnes dispositions que lui prêtait cet esclave des tyrans. N'avait-il pas fallu en février 1791 que les Comités insistassent auprès de lui et renouvelassent plusieurs fois leur demande pour qu'il acceptât d'entreprendre ce fameux rapport ? Quand, plus de trois mois après, il s'y était décidé, n'avait-il pas proposé que le droit de chasse pour le Roi fût le même que pour tout propriétaire et que les citoyens, dont les habitations étaient encloses dans les parcs royaux, eussent eux aussi la faculté de tuer tout

gibier dans leurs champs ? Bien mieux, au mois de septembre de la même année, n'avait-il pas obtenu par un autre rapport que le nombre des Domaines royaux fût réduit. Manière curieuse en vérité de marquer ses « bonnes dispositions » !

Il avait repris peu à peu la possession de lui-même. Sa belle voix trouvait les accents tour à tour émus, énergiques ou persifleurs qui convenaient à son argumentation. L'on ne souhaitait que de le voir se blanchir. Ce fut à la fin un grand triomphe. Les mains se tendaient vers lui et de toutes parts lui venait l'adjuration de reprendre le fauteuil. Il y alla se rasseoir et les applaudissements redoublèrent.

Cependant un autre papier circula parmi les membres de l'Assemblée. Celui-ci était du comte de Narbonne, ministre de la Guerre, qui parlait de sommes considérables remises par lui-même à Lacroix, pour être distribuées entre Gensonné, Thuriot, Albitte, Barère, Merlin et Chabot. Lacroix répondit avec emportement que ce Narbonne était un vil calomniateur. Thuriot de son côté réclama la lecture publique. Mais Cambon s'y opposa : l'estime de la Convention faisait justice de cette infamie. Et l'on n'en parla plus.

II

Barère interroge le Roi. — Son argumentation entraîne la Convention à prononcer la sentence capitale et à refuser le sursis.

DE si belles ovations ne détruisaient tout de même pas l'importun témoignage. Il était certain que les Tuileries un moment avaient pu compter sur les services de Barère. Grief redoutable à la disposition de ses adversaires, surtout s'ils y ajoutaient son intervention dans l'affaire Louvet et sa tare d'ancien Constituant, d'ancien Feuillant. Cette mésaventure devait le refouler vers la Révolution outrée, vers la Montagne, en le contraignant à donner des gages probants. Comme l'écrit Michelet, il se sentait maintenant « prenable par des endroits dangereux ».

Il lui fallait, pour effacer l'impression, faire figure de patriote intransigeant, indéfectible et ne laisser désormais aucun prétexte à ceux qui cherchaient l'occasion de dénoncer sa tiédeur. Or le moment approchait, où, dominant des assises solennelles, il allait représenter la Nation, du moins ce qu'on appelait la Nation, dressée et campée en justicière contre son Chef. Il ne pouvait raffermir sa position et garantir sa fortune politique sans montrer à l'auguste accusé le visage et l'attitude d'un ennemi résolu.

Heures troublantes, heures enivrantes pour Barère que celles qui précédèrent la comparution de Louis XVI à la barre. Ce qu'on préparait là, c'était sa propre gloire. Jusqu'ici, somme toute, il n'avait pas acquis une notoriété considérable. Dans la première Assemblée sa jeune personnalité n'avait pu percer sous l'afflux des talents. Dans celle-ci même, à cause de son hésitation entre les partis, il n'avait pas encore beaucoup paru à la tribune. L'action audacieuse qui allait s'engager devait être un des plus grands faits de l'histoire et il en serait le protagoniste. Car tous ces bourgeois au fond, quelles que fussent leur adhésion aux idées de Jean-Jacques et leur affectation de dédain à l'égard des Majestés, concevaient très bien l'énormité du sacrilège. Les énergumènes s'y jetaient avec frénésie,

les modérés et les philosophes s'y laissaient entraîner comme par nécessité. Il n'eût pas, quant à lui, perdu sans dépit ce moyen de se distinguer exceptionnellement.

La discussion du questionnaire fut des plus orageuses. Barère dut s'appliquer à convaincre ces magistrats improvisés qu'il fallait dissimuler leur passion et feindre la tranquillité. Cependant à tout moment des informations arrivaient, annonçant que les faubourgs étaient en pleine effervescence et que le trajet du Temple au Manège serait périlleux. Il importait que nul attentat, nul accident ne dérangeât la noble ordonnance de la cérémonie. Vers onze heures le Président manda Ponchard, commandant de la Garde conventionnelle et Santerre, commandant en chef de la Garde nationale et leur précisa leur consigne.

L'énervement croissait à mesure qu'approchait la parade judiciaire. Par amour-propre toutefois et pour se conformer aux prescriptions qu'on avait reçues, on ouvrit la séance avec un air de complet détachement, parlant de babioles, par exemple d'un changement de nom de rue. Mais les tribunes, bondées ce jour-là de sacripants, avaient plus de mal à dissimuler. Il fallut les faire taire.

On s'était mis à l'élaboration d'une loi sur les émigrés. Quelqu'un vint parler à Barère, qui se leva :

« J'avertis l'Assemblée Nationale, dit-il, que Louis est à la porte des Feuillants. Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale. Vous répondez à tous les citoyens de la République de la conduite ferme et sage que vous allez tenir dans cette occasion importante. L'Europe vous observe, l'histoire recueillera vos pensées ; l'incorruptible postérité vous jugera avec une sévérité inflexible... L'impassibilité et le silence le plus profond conviennent à des juges. La dignité de votre séance doit répondre à la majesté du peuple français. Il va donner par votre organe une grande leçon aux rois et un grand exemple à l'affranchissement des nations. »

Il faisait de nouvelles recommandations de sagesse aux citoyens des tribunes, quand Santerre s'avança pour le prévenir que ses instructions avaient été suivies et que « Louis Capet » attendait ses ordres.

« Exécutez, répliqua Barère, le décret de la Convention qui ordonne que Louis sera traduit à la barre. »

Tous les yeux s'étaient tournés vers la porte par où le Commandant de la Garde nationale se retirait. Il reparut, conduisant le Roi qu'il tenait par le bras.

Le Roi ? Le Roi de France ? Jamais certes Louis XVI, dans quelque tenue d'apparat qu'il se fût montré, n'avait été vraiment majestueux. Sa lourdeur, la vulgarité de ses gestes semblaient démentir son origine. Jusque par la manière de se vêtir, on eût dit qu'il reniait sa grandeur et la voulait faire oublier. Le marquis de Vergennes le dépeint à une revue le 18 octobre 1789, « à pied, en bas gris à carreaux, culotte jaune et habit gris, les cheveux roulés, un chapeau râpé sur la tête, un grand bâton à la main, comme un garçon marchand de la rue Saint-Denis »[63]. Barère l'avait vu de même en 1789. « Il avait, dit-il, le maintien le plus gauche et offrait tout l'extérieur d'un grand et gros garçon mal élevé. » Ce 11 décembre 1792, Louis XVI n'avait même plus l'apparence du pouvoir, le titre officiel qui, à défaut de magnificence, prêtait à sa personne un caractère sacré. Destitué, déchu, ce n'était plus que Louis Capet, l'égal du citoyen Legendre, du citoyen Chabot, du dernier des sans-culottes. De sa Cour, tout ce qui lui restait, c'étaient ces gens qui formaient son escorte, Santerre et Wittenkoff, le maire Chambon, le procureur Chaumette et deux officiers municipaux. Il n'avait pas la fière allure d'un Charles Ier et son élégance militaire. Dans son surtout blanchâtre à grand collet, avec sa large face aux joues flasques, blêmies par le manque d'air et le chagrin, salies par une barbe de trois jours, il eût aisément passé pour un M. Dimanche en mise de voyage. Ses yeux rouges et gonflés considéraient douloureusement cette affluence.

Tous les députés restaient assis et couverts. Il s'approcha de la barre et se plaça debout, « tenant son chapeau devant lui, à deux mains. Il ne salua point, envisagea le Président, la tête haute »[64]. Barère ne ment peut-être pas lorsque, dans ses *Mémoires,* il parle du trouble qui s'était emparé de lui-même. On remarqua le peu d'assurance avec lequel, de son estrade élevée, il apostrophait le Roi pour lui signifier les volontés de l'Assemblée.

« Louis, la Nation française vous accuse. La Convention nationale a décrété le 3 décembre que vous seriez jugé par elle. Le 6 décembre elle a décrété que vous seriez entendu aujourd'hui à la barre. »

Il prononça ces premiers mots d'une voix si basse et si tremblante qu'il lui fallut, paraît-il, les répéter. Un certain nombre de Conventionnels, soucieux de leur prestige, se mirent à murmurer, cependant que ricanaient les gens des tribunes. Le Roi, qui ne comprenait pas bien la cause de ces protestations, se tournait à droite et à gauche. Barère poursuivit :

« Vous allez entendre l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés. Vous pouvez vous asseoir. » Dans cette compagnie, où pullulent les furieux, les exaltés, les populaires, qui bannissent toute politesse comme l'indice de l'aristocratisme, Barère, avec son formalisme impeccable et sa scrupuleuse correction, maintient les traditions de décence. Il fait même preuve d'urbanité. Il est mortifiant pour le roi qu'on l'appelle Capet. Or ce nom doit revenir maintes fois dans le questionnaire établi à l'avance par la commission. Barère a pris sur lui de le supprimer et de ne laisser que le mot Louis. Ce faisant, il allégeait sa tâche, se trouvant par son éducation et ses habitudes mal organisé pour l'incivilité. N'était-ce pas assez fort déjà que cette comparution du Prince devant ses sujets et plus spécialement devant lui, petit avocat provincial, libre à présent de le toiser, de l'interpeller, de le tenir à son caprice. « Moi, dira-t-il plus tard, citoyen obscur des Pyrénées, moi qui l'avais vu sur son trône en août 1788... »

Comme Mailhe, le secrétaire, avait commencé de lire l'exposé des griefs, il se pencha vers deux huissiers postés près de lui et leur donna l'ordre d'aller porter un fauteuil à la barre. Ils le firent aussitôt. Le Roi, soit qu'il n'eût rien remarqué, soit pour quelque autre raison, continuait d'écouter debout. Barère, qui devait procéder ensuite à l'interrogatoire, renvoya l'un des serviteurs inviter Louis XVI à s'asseoir. Il y consentit. Quelques représentants s'offusquèrent, feignant de croire qu'il prêtait au tyran une aide clandestine. Il fallut que leur fût expliqué l'objet de la commission. Comme les Montagnards l'observaient, Barère, par crainte des suspicions, raidit

de sévérité son masque. D'ailleurs le moment vint de montrer que chez lui la courtoisie n'excluait pas l'inflexibilité justicière.

« Louis, commanda-t-il, vous allez répondre aux questions que la Convention me charge de vous faire. Le Peuple français vous accuse d'avoir commis une multitude de crimes pour établir votre tyrannie, en détruisant la Liberté. »

Et il cita ces « crimes » l'un après l'autre. Il rappela les incidents du 23 juin 1789, l'interdiction aux représentants de leur lieu de réunion, la séance royale du 23 juin, les mouvements de troupes des 13, 14 et 15 juillet, la fête des gardes du corps, les projets de fuite.

Il recouvrait peu à peu son aplomb.

« Quels sont, demanda-t-il, les membres des Assemblées Constituante et Législative que vous avez corrompus ? » Le mensonge officieux de Louis XVI parut un peu gros.

« Je n'ai point, affirma-t-il, cherché à en corrompre. Je n'en connais aucun. »

Barère aborda l'affaire du 10 août. C'était le point principal, le forfait de lèse-Nation, la résistance impie à l'émeute. « Louis, vous avez fait couler le sang des Français. Qu'avez-vous à répondre ? »

Le Roi avait jusque-là riposté sans beaucoup s'animer. Tout le monde fut frappé du mouvement qu'il eut alors et de l'évidente franchise de son exclamation :

« Non, monsieur. Ce n'est pas moi ! »

Beaulieu, relatant ce fait[65], écrit : « J'en conserverai toute ma vie le souvenir. L'accent avec lequel il prononça ces mots me fit frissonner dans tous mes membres. »

Bien que par coquetterie de juriste et pour étaler son zèle, Barère eût déployé toute son adresse insidieuse, il n'était arrivé qu'à faire valoir la mansuétude sereine de Louis XVI. L'honnêteté de celui-ci, l'aidant à déjouer les pièges, lui avait même inspiré des répliques très heureuses, qui ne laissaient pas d'impressionner l'auditoire. D'aucuns s'en inquiétèrent et marquèrent leur déconvenue.

« Vraiment ! s'écria Tallien, on peut croire que Barère est payé pour innocenter le Roi. »

Les grondements et les menaces des tribunes firent à cette injure un échu prolongé. Prudhomme, dans ses *Révolutions de Paris,* allait

dans son compte rendu critiquer sévèrement le procédé de Barère. « La manière dont le Président de la Convention a interrogé le ci-devant roi est la moins propre à découvrir la vérité et la plus favorable aux détours étudiés et aux faux-fuyants d'un criminel. Il lui a fait des questions à perte de vue qui tiennent des demi-pages, des pages entières. Dans des interrogations si longues les griefs se trouvent entassés, les faits amoncelés ; le prévenu ne peut qu'avec peine répondre a chacun d'eux... Alors il ne fait qu'une réponse générale, vague et insignifiante... Dans cette affaire-ci les réponses sont beaucoup plus correctes que les demandes. Louis a parlé avec une brièveté royale, *brevitate imperatoria,* et la Convention n'a eu partout qu'un style lâche, sans force et sans dignité. »

Le questionnaire épuisé, l'on donna satisfaction au prévenu, qui désirait avoir communication des pièces. Puis il dut se retirer, pour attendre les ordres de l'Assemblée. Alors la contrainte qu'on s'était imposée cessa soudain et le vacarme éclata plus violent que tout à l'heure, clameurs barbares si furieuses, si atroces qu'un représentant se leva pour déplorer et flétrir « ces vociférations cannibales ». En vain Barère s'évertuait à morigéner les déments : il fallait que se libérât leur exaspération et sa grandiloquence se dépensait en pure perte...

Le surlendemain, 13 décembre, la durée de sa présidence étant accomplie, il céda le fauteuil à son collègue Fermont. Mais ce pauvre personnage n'était pas de taille à soutenir la tempête inouïe qui se déchaînait. Après la plaidoirie de de Sèze et l'héroïque intervention de Lanjuinais, il y eut une ruée de Robespierre et de ses amis, sous laquelle Fermont s'effondra. L'on dut inviter Barère à reprendre la direction des débats. Tâche surhumaine que celle de maîtriser pareille houle. Les tribunes, sans égards pour la dignité parlementaire, apostrophaient grossièrement les Girondins ainsi que ceux de la Plaine et soutenaient de vivats formidables les orateurs de leur parti. Un moment pourtant il sembla qu'on se fût assagi. Une harangue de Lequinio ralluma les colères. La voix de Barère se perdait dans le bruit ; ses sommations les plus solennelles étaient méprisées. La majorité toutefois, lasse d'être bafouée, sifflée, vouée à l'étripage et à l'assommade, reprit de l'audace et envoya l'un des

perturbateurs à l'Abbaye. Chaque jour à présent se renouvelaient ces scènes pathétiques. La Commune incessamment envoyait ses pétitionnaires presser la Convention de voter la mort de Louis Capet. On vit un cortège composé d'éclopés, vrais ou faux, de veuves et d'orphelins, tenant des guenilles, des lambeaux de chemises, des draps ensanglantés, venir, en geignant ou sanglotant, demander justice contre l'auteur de leurs maux et de leur deuil, le massacreur du 10 Août.

Cependant la lutte continuait entre les Montagnards et les Girondins. Ces derniers n'étaient peut-être pas plus désireux que les autres de sauver le Prince. Mais ils désiraient une consultation du pays, laquelle devait aboutir à la désapprobation de leurs adversaires par les départements. Selon leur projet la Convention déclarerait Louis coupable et laisserait aux assemblées primaires le choix entre la détention et le supplice.

Merveilleuse occasion pour Barère de briller. Nullement passionné pour ni contre, il ne considérait que le plaisir du tournoi[66]. Sans doute eût-il plaidé lui-même les avantages du referendum. Mais la position était déjà prise par Vergniaud et si superbement qu'il ne fallait pas songer à mieux soutenir cette thèse. Avait-il, comme on le dit dans l'*Almanach des Bizarreries humaines,* fait déjà son discours en faveur de l'appel au peuple ? En tout cas, au Comité de Constitution il s'était élevé fortement contre l'idée de la mise à mort. Il s'était même engagé devant plusieurs députés de droite à voter la réclusion ou l'expulsion pure et simple[67]. Tout à coup il adopta l'opinion de Robespierre, jugeant plus facile d'éclipser ce dernier que Vergniaud.

Ce fut une longue dissertation d'allure académique, où, comme avec l'unique souci de résoudre élégamment un problème, il s'attachait à ruiner toutes les argumentations en faveur du recours. Il rendait hommage au talent, à la générosité des Girondins. Comme eux il avait été choqué d'entendre les sections faire ici leurs démonstrations indécentes. Mais il devait employer le langage de la rigueur, de l'austérité républicaine. Il fallait, pour décourager la tyrannie, que disparût le tyran. L'appel au peuple ? Et pourquoi donc, puisque la Convention était la mandataire de ce peuple ? Elle

risquerait, en sollicitant son avis, d’allumer la guerre civile. Que craignait-on au surplus ? Un revirement de l’opinion ? Appréhension ridicule : « Vous qui avez sauvé le Capitole français, ne craignez pas que la Nation l’oublie... Vous allez prononcer devant la statue de Brutus, devant votre pays, devant le monde entier, et c’est avec le jugement du dernier roi des Français que la Convention Nationale entre dans le domaine de la postérité. »

Nulle originalité dans ce travail de rhétorique. Barère excelle dans l’art de s’assimiler ce qu’ont d’ingénieux ou de séduisant les aperçus d’autrui, de l’arranger en une rédaction alerte, qui, par le feu de son débit ainsi que de son geste, devient ensuite extrêmement vivante et persuasive. Afin que cette composition porte sa marque, il y mêle quelques sentences magistrales, apophtegmes pompeux, fleurs de pathos, telles que celles-ci : « Dans les événements révolutionnaires les chemins par lesquels on marche sont rompus ; on ne rétrograde pas. » Ou bien cette autre : « La faux inexorable de l’Égalité se promène indifférente sur toutes les têtes. » Celle-ci encore : « Ce n’est pas à la lueur de la torche des passions soupçonneuses et des vengeances particulières que l’on parvient au terme dans les orages révolutionnaires. »

Cette ornementation clinquante était fort au goût de l’époque. Mais le discours plut surtout par la modération des termes et la clarté de la critique, par le ton chaleureux avec lequel était préconisé l’exercice de la plus intransigeante sévérité. Les indécis, les faibles s’y voyaient offrir des semblants de raisons pour justifier leur capitulation prochaine. La dialectique de Barère emporta tout. C’est lui qui poussa Louis XVI à l’échafaud. Il ne le tuait pas par fanatisme ni par ressentiment personnel ; il ne songeait à rien d’autre qu’à bien chanter son air et émerveiller la galerie. « C’est Barère, dit Jaurès[68], qui fixa les tragiques incertitudes de la Convention. C’est lui, je crois, qui détruisit le mieux le sophisme de l’inviolabilité royale. »

Le 15 janvier eut lieu le vote. « Louis Capet, ci-devant roi des Français, demandait-on, est-il coupable de conspiration et d’attentat contre la Sûreté générale de l’État ? » Personne n’osa dire non, même Lanjuinais, qui fit cette restriction : « Oui, sans être juge. » Barère, comme presque tous les autres, opina d’un simple oui.

On passa tout de suite à la question de l'appel. Beaucoup espéraient qu'il serait admis et que le Roi serait ainsi sauvé. Mais la nécessité de se découvrir, la peur causée par la horde qui débordait des tribunes, firent que, sur 721 voix, 283 seulement furent pour la sanction populaire. « J'ai prouvé non, dit Barère, et je dis non. »

Quand on en vint à déterminer la peine, plusieurs, dont Robespierre, étalèrent leur suffisance philosophique. Barère, que sa dernière intervention avait grandi et qui le sentait, se complut à moduler quelques regrets patelins et des considérations de réalisme politique.

« Si les moeurs des Français étaient assez douces et l'éducation publique assez perfectionnée pour recevoir de grandes institutions sociales et des lois humaines, je voterais dans cette circonstance unique pour l'abolition de la peine de mort et je porterais ici une opinion moins barbare. Mais nous sommes encore loin de cet état de moralité. » La réclusion, le bannissement seraient des solutions dangereuses pour la paix. « J'ai vu que la peine de mort était prononcée par toutes les lois et je dois sacrifier ma répugnance naturelle pour lui obéir... Entre les tyrans et le peuple il n'y a que des combats à mort... L'arbre de la Liberté, a dit un auteur ancien, croît lorsqu'il est arrosé du sang de toute espèce de tyrans. La Loi dit la mort et je ne suis que son organe. »

Les principaux d'entre les Girondins se joignirent aux Montagnards pour voter la mort. Ils eurent la majorité. Les défenseurs inavoués du roi proposèrent alors le sursis. C'est au nom de l'humanité que les Montagnards le rejetèrent : il ne fallait pas prolonger les angoisses du prisonnier. Mais l'Américain Thomas Payne déconseillait une mesure précipitée, dont s'offusqueraient ses compatriotes ; car l'ex-souverain avait été leur ami. Parmi eux il trouverait, si l'on voulait, un asile contre les misères et les crimes de la royauté. Brissot, tout en protestant qu'il haïssait l'engeance des tyrans, mettait la Convention en garde contre une coalition de l'Europe. Barère se chargea d'éliminer cet argument. Il le fit avec une véritable âpreté.

« Est-il venu dans cette Assemblée, dit-il, un homme qui, comme Fabricius, vous ait apporté dans le pli de sa robe ou la paix ou la

guerre, selon que vous adopterez ou rejetterez le sursis ? Que vous apporte-t-on en cet instant ? Rien que des conjectures ou des illusions diplomatiques... N'oubliez pas votre plus belle mission, celle de faire la Révolution chez les Puissances... »

Cette espèce de défi arrogant électrisa les députés. Marat écrivit dans son *Journal de la République* : « Le discours de Barère a produit un très bon effet, en poussant dans leurs derniers retranchements les partisans du royalisme désolés de ne pouvoir prolonger les jours de leur maître. »

Ils furent 310 qui osèrent, en présence des énergumènes et des furies, refuser de souscrire à la cruauté suprême.

Si Barère se rendit le 21 janvier à la place de la Révolution et s'il contempla l'horrible scène, il dut avoir une jouissance d'amour-propre pour atténuer l'épreuve un peu dure de sa sensibilité. C'était lui qui avait mené tout ce drame et, par son réquisitoire à propos de l'appel, endormi les scrupules, stimulé le zèle patriotique. C'était la ruse active de ses sophismes qui avait barré toutes les issues[69]. Il avait enfin la plus large part dans la rédaction de l'arrêt de mort qu'adopta la Convention[70]. Quel chemin parcouru en moins d'un mois ! Quelle métamorphose ! Qu'il se l'avouât ou non, il était maintenant l'allié de Marat. Ce que Marat, avec ses diatribes d'enragé, n'eût jamais obtenu, lui par la persuasion insinuante ou chaleureuse il se l'était fait accorder.

Peut-être se rappelait-il les supplications que sa jeune femme lui avait adressées à son départ de Vic et qu'elle venait de lui renouveler dans des lettres mouillées de larmes : qu'il respectât le Roi. Mais justement son plus fameux succès ce serait d'avoir fait décréter qu'on lui tranchât la tête.

M.L. Caddau a conté dans les journaux pyrénéens comment Mme Barère apprit la participation de son mari à l'acte de janvier 1793.

« Tous les matins elle lisait avec anxiété la Gazette chez une de ses amies (Mme de Labordène). Le jour où elle vit le nom de Barère parmi les régicides, elle tomba sans connaissance. En revenant de son long évanouissement, elle ne dit que ces mots : — Qu'on ne me parle plus de lui ! En effet depuis lors on a toujours évité de prononcer son nom devant elle. Lorsqu'on y était obligé pour une

raison sérieuse, elle en éprouvait une émotion pénible qui durait plusieurs heures[71]. »

III

Création du Comité de Salut Public. — Barère se voue à la Montagne. — Le 31 Mai. — « La Terreur à l'ordre du jour ». — Les Carmagnoles triomphales. — Barère et Danton.

LORSQUE tout fut consommé, la plupart sentirent avec un grand trouble leur responsabilité. A défaut de remords, ils éprouvèrent la crainte de bientôt expier, songeant plus à la surprise d'attaques isolées qu'à l'éclatement du complot. Le cas de Lepeletier leur suggérait de fortes appréhensions : chacun tremblait de voir soudain surgir son Pâris. L'un assurait avoir été menacé de mort, l'autre regardé de travers. On ne riait pas de ces histoires ; on trouva même opportun le conseil que donna Bréard de prescrire des visites domiciliaires.

« J'approuve cette proposition, dit Barère... C'est sur la tombe du malheureux Lepeletier, que je pleure, que nous devons jurer de le venger ou d'imiter son exemple. » Ici, dit le *Moniteur,* l'orateur, tandis qu'on l'acclamait, répandit des larmes, ainsi que plusieurs autres.

Jusqu'à présent, à part une tête de roi, la République n'avait rien donné d'appréciable au peuple français. Il savait qu'on travaillait « patriotiquement » à sa Constitution et qu'un Comité de gens compétents[72] s'ingéniaient depuis quatre mois à la lui bâtir. Toujours crédule, il souhaitait la venue de la chose merveilleuse[73], dont il se faisait une idée très vague, mais à laquelle on prédisait tant d'influence sur la félicité générale. Condorcet, chargé de rédiger les articles, le faisait laborieusement. Enfin le 15 février 1793, pour faire patienter la France, il lut, non le projet, qui n'était encore que dans son cerveau, mais le rapport qui le devait précéder. Le souffle et la voix lui manquèrent. Heureusement Barère, le collègue obligeant, était là. La suavité de sa parole prêta de la vie et comme un charme aux formules raides et sèches du mathématicien. Gensonné vint ensuite indiquer les grandes lignes du programme. L'exposé fut achevé le lendemain et, pour prouver que la besogne avançait, on

décréta que le plan, une fois imprimé, serait répandu dans la France entière. Puis on accorda deux mois aux représentants pour soumettre leurs vues.

La joie que pouvait procurer un don si généreux était fortement diminuée par la gêne résultant de la cherté des vivres et des denrées de première nécessité. Les derniers jours de février la foule furieuse pilla les épiceries et les boulangeries. Barère stigmatisa ces violences. « Nous faisons une Révolution d'hommes libres et non pas de brigands... Toutes les propriétés se tiennent ; c'est une chaîne dont le législateur ne doit pas laisser briser un anneau. » Puis tout de suite, selon sa méthode de justes distributions et de balancements : « A Dieu ne plaise cependant que je veuille défendre ces êtres de bronze et de fer, ces hommes impitoyables... Riches, vous êtes les négociants avides. Versez dans les mains de la Nation une partie de ces cargaisons que vous gardez avec tant d'avarice ; autrement vous serez submergés par elle. »

Au contraire la Municipalité voyait dans le sac des magasins un système de ravitaillement et Marat, le journaliste officiel de la Commune, le préconisait. La menace perpétuelle d'irruption dans les boutiques et d'inquisition nocturne dans les logis, les fréquentes alertes du tocsin et des tambours, les sinistres patrouilles des sectionnaires, la crainte des dénonciations calomnieuses, tout concourait à l'ébranlement des nerfs, et cette angoisse s'ajoutait à la tristesse des privations. La faction régnante y voyait un péril. « La misère, disait Saint-Just, a fait naître la Révolution, la misère pourrait la détruire. » Le mécontentement allait-il profiter à la Commune ? Elle s'était constituée en État et opposait ses volontés à celles de la Convention. Non seulement elle avait sa police et mobilisait les quartiers, mais elle agissait au sein de l'Assemblée tant par la voix de Robespierre et de son groupe que par les injonctions des tribunes et des cortèges de pétitionnaires.

C'est contre elle que luttaient les Girondins et sur ce point Barère était leur allié. Le 10 mars il déplora la carence de l'autorité. L'on reconnut l'urgence de décrets propres à consolider le régime. Il fallait d'abord régulariser le cours de la Justice. Lindet exposa son projet : pas de jurés, mais des juges qui useraient de tous les

moyens à leur convenance pour se faire une conviction et un bureau constamment ouvert aux dénonciateurs. « Nous mourrons tous, s'écria Vergniaud, plutôt que de consentir à cela ! » Barère réprouva ce retour à la question, aux chambres ardentes. « Les jurés, dit-il, sont la propriété de tout homme libre... » La Convention décida qu'il y en aurait, et, comme Danton exigeait qu'on agît rondement, elle procéda sans délai à leur nomination.

Il restait à compléter la machine gouvernementale : il était indispensable d'élever un pouvoir central dominateur. Le Comité de Défense Générale créé par la Législative était insuffisant. Barère, qui en faisait partie, en conseilla la refonte : il devait avoir des rapports plus fréquents et plus immédiats avec le Conseil Exécutif, c'est-à-dire avec les ministres, afin que ceux-ci délibérassent moins et agissent davantage. Cinq jours après, on décida la composition du nouveau Comité : près de la moitié des membres étaient des Montagnards. Barère avec deux autres n'avait pas encore de nuance très définie.

Mais on n'eut guère le temps de constater le bienfaisant résultat de cette régénération : un événement formidable en écourta la durée : Dumouriez entrait en guerre contre la Révolution. Quelle sensation et quel désarroi ! S'il était maître de ses troupes, il allait y avoir un dur règlement de comptes. Plus que jamais on souhaita le pouvoir robuste et sagace qui centraliserait les forces de résistance et utiliserait toutes ses ressources. Marat voulait une oligarchie de sans-culottes. Isnard appuya la motion de Robespierre qui souhaitait qu'on supprimât complètement le Comité de Défense Générale. Barère à son tour le critiqua suggérant l'idée de former un Comité de Salut Public : « Choisissez de bonne foi, dit-il, ceux à qui vous croyez de la probité et des moyens et, après leur élection, environnez-les de votre confiance, appuyez-les de votre opinion, défendez-les contre les calomniateurs. » Ce n'était pas une sinécure que cette charge. « Je regarde ceux qui se consacreront aux travaux de ce Comité dans les terribles circonstances où nous nous trouvons, comme de nouveaux Curtius se dévouant pour leur pays. »

L'Assemblée le désigna lui-même avec Isnard, Thuriot, Mathieu et Danton pour s'occuper sans délai d'établir un projet de décret. Dès le jour suivant la besogne était terminée. Leur rédaction fut consacrée par la Convention, qui dans la nuit du 6 au 7 avril élut les neuf membres du Comité de Salut Public. Barère obtint 360 voix, Delmas 347, Bréard 325, Cambon 278, Danton 233, Jean Debry 227, Guyton-Morveau 202, Treilhard 167 et Lacroix 151. Jean Debry, s'étant excusé sur sa mauvaise santé, fut remplacé par Robert Lindet.

Dès le matin du 7, un dimanche, le Comité procédait à son organisation, Guyton eut la présidence et Bréard la vice-présidence, Barère et Lindet le secrétariat. Il fut convenu qu'on tiendrait deux séances par jour, une de 9 heures à 2 heures de l'après-midi, l'autre à 8 heures du soir. De cette manière on pourrait prendre part aux débats de la Convention. Le 10 avril, après qu'eut été examinée l'étendue du labeur à fournir, on se partagea les rôles. A Cambon, Lindet et Guyton-Morveau échurent, avec l'Intérieur et les Finances, l'alimentation, la réglementation du travail ; à Delmas et Lacroix la Guerre ; à Bréard et Treilhard la Marine. Barère et Danton eurent les Affaires étrangères ainsi que le choix des représentants en mission et la correspondance avec eux. Une quantité d'agents et de scribes attachés à ces divers services remplirent bientôt l'Hôtel d'Elbeuf, où s'installa d'abord le Comité[74].

Enfin Barère put, au nom de ses collègues, exposer l'objet de leur activité, défense du territoire, surveillance des chefs militaires en vue de déjouer les complots[75], examen de la tâche fournie par le Conseil exécutif[76]. Une analyse hebdomadaire mettrait les mandataires du peuple au courant de la situation. Barère, en qualité de secrétaire, allait être appelé fréquemment à produire ces comptes rendus. Avec son inégalable rapidité d'assimilation, sa verve, son aisance à mêler le faux et le vrai, à solliciter les faits et à en tirer tout le parti possible, il était passé maître en ce genre d'exercices. Peu à peu il deviendrait le rapporteur attitré du Comité de Salut Public et acquerrait par telles de ses amplifications prestigieuses une réelle popularité.

Le nouvel et puissant organe de dictature, nous l'avons dit, appartenait à demi aux Montagnards. Cet avantage considérable

s’ajoutait pour eux à la supériorité que leur valaient leur instinct clairvoyant, leur réalisme sans scrupule et leur popularité dans Paris. Les Girondins, utopistes flottants, faits seulement pour la parole, se trouvaient comme étrangers dans la capitale. L’épithète de « fédéralistes » qu’ils s’étaient fait donner, y était une marque infamante, depuis que la peine de mort avait été décrétée contre qui essayerait de rompre l’unité de la République. Car en maintes occasions, pour résister à la Commune, ils avaient rappelé que le peuple souverain résidait aussi bien dans la province et les campagnes.

Ce grief de fédéralisme alarmait Barère. On l’avait bien vu le 28 mars. Comme Buzot assez imprudemment exprimait cette hérésie : « Nous ne sommes ici que les ambassadeurs de chaque partie de la République, » il s’était empressé de repartir : « Lorsque les pouvoirs d’un député sont vérifiés, il devient représentant de la République entière. »

L’affaire Marat le mit fort mal à l’aise. Il s’en voulait d’avoir trop rudement cinglé de ses allusions l’odieux maniaque devenu l’idole de la populace. Tout récemment, ayant été par lui malmené dans une chronique, il l’avait contredit avec beaucoup de mansuétude, protestant contre la tentative d’enlever à ce collègue[77] la liberté de sa plume : « Il signe ses écrits, observait-il, est-ce un crime ? C’est le cachet de l’homme d’honneur qui veut répondre de ce qu’il publie. » Fort de son espèce de pontificat, Marat lança contre les Girondins un factum dont la violence semblait dépasser les bornes. Le 14 avril, après une séance de nuit effroyable, on décida de le faire passer devant le Tribunal révolutionnaire. Danton et Barère, tous deux présents à Paris, s’étaient abstenus de paraître. Après le triomphe de l’Ami du Peuple, il fut évident que les modérés, bien qu’en majorité dans la Convention, étaient impuissants dans Paris contre Paris même. De même que jadis on attribuait à la Reine la pénurie du froment et plus tard aux prisonniers de l’Abbaye les défaites sous Verdun, l’on prétendait maintenant que c’étaient des Girondins que venaient tous les maux. Ils pactisaient avec les Vendéens, avec Cobourg et Wurmser, ils accaparaient le pain pour le jeter à la Seine, empêchaient le beurre d’arriver au marché,

secondaient le négociantisme, bref travaillaient de tous leurs efforts à la ruine de Paris. La Commune et l'État-Major de l'Évêché, Hanriot, Hébert, Chaumette, Maillard et Pache, qui préparaient ouvertement un nouveau Septembre, faisaient, pour le légitimer, courir le bruit que l'aristocratie, de concert avec les Girondins, méditaient une Saint-Barthélemy des républicains[78]. Tout annonçait une journée.

Guadet, le 18 mai, propose que par précaution les autorités de Paria soient cassées et que des députés suppléants aillent se réunir à Bourges, loin de l'effervescence et à l'abri des coups de main. Barère ne sort pas encore de son rôle d'observateur circonspect, penchant tantôt d'un côté tantôt de l'autre, selon les fluctuations de la lutte. Intervenant, comme toujours, avec la préoccupation de conseiller un arrangement mixte, il mêle adroitement les criminelles intentions qu'on prête à la droite, les manifestations réactionnaires des départements, les projets avoués d'Hanriot et de ses acolytes, et il fait de tout cela une machination de l'aristocratie, à laquelle, selon lui, coopèrent Lyon, Marseille et l'Évêché. Certainement il y a eu des conciliabules et l'on s'y est entendu sur les moyens d'enlever à la Convention vingt-deux têtes. C'est atroce. Que faire pour déjouer cette horrible combinaison ? Casser les autorités de Paris ? On installerait l'anarchie. Constituer à Bourges une réserve de la représentation ? On diviserait l'Assemblée sans garantir les suppléants contre un attentat. Mieux vaudrait créer une commission de douze membres, où l'on prendrait les mesures nécessaires à la tranquillité publique et qui serait chargée d'examiner les arrêtés pris par la Commune depuis un mois.

Cela sembla raisonnable et fut décrété. La Gironde, trop présomptueuse, mit dans cet aréopage les plus résolus des siens, qui prescrivirent au Conseil de l'Hôtel de Ville de dissoudre ses groupements et de rendre ses comptes, parlant même de supprimer le Tribunal révolutionnaire. Il eût fallu d'abord être les plus forts. L'explosion de rage qui s'ensuivit dépassa peut-être celles qu'on avait vues lors du procès de Louis XVI. Des multitudes de vauriens et de gueuses vinrent plusieurs jours durant occuper la Convention, bondant tous les recoins, n'arrêtant qu'à de rares intervalles leur

tumulte d'enfer. C'est au milieu d'une de ces tempêtes que le président Isnard lança contre Paris cette menace téméraire qui vouait son parti aux représailles et que n'oublieraient ni les incendiaires de Lyon ni les bourreaux de la Vendée.

Le 31 mai, l'ivrogne Hanriot menait sa légion de fanatiques et de bandits soldés au siège du « Palais National ». La Plaine était toute tremblante d'entendre, par-dessus le vacarme de la salle envahie, les grondements du canon d'alarme. Valazé s'écriant qu'il fallait mettre Hanriot en jugement, Barère appuya sa motion : c'était à la Convention seule qu'appartenait le pouvoir révolutionnaire.

— Vous faites là un beau gâchis ! lui murmura Robespierre.

— Le gâchis, fit Barère, est sur le Carrousel.

Il poursuivit son discours. Il importait que la force publique et les autorités de Paris pliassent devant la Convention, qui enquêterait sur le complot. Mais, après ces concessions aux uns, il se tourna soudainement vers les autres et souhaita que disparût la Commission des Douze, dont il avait lui-même préconisé la formation.

Là-dessus arrivèrent encore, tambour battant, des délégations de la Commune, sommant l'Assemblée de leur livrer les Douze et les Vingt-Deux[79]. Une joute dramatique s'engagea, dans laquelle s'opposèrent Robespierre et Vergniaud. Celui-ci, comme le flot populaire submergeait tout, proposa qu'on sortît et qu'on se fit protéger par la force armée. Quelques-uns seulement ébauchèrent avec lui ce mouvement, puis rentrèrent sous les lazzi et les injures. Alors eut lieu le vote : il approuvait les conclusions de Barère : la Commission des Douze avait cessé d'exister.

Cependant la Commune voulait ses têtes et son succès n'était pas douteux. C'est ce qui décida Barère à s'orienter vers la Montagne. Le 1er juin, tandis qu'avec l'appareil d'intimidation habituel, se préparait l'assaut, lui, de sa plume légère, composait sur les événements de la veille une adresse destinée à rassurer la province. Il y démentait les bruits que pourraient faire courir les ennemis de la République, « Il y a eu des défilés de sections, mais surtout pour la parade. Dans l'Assemblée ç'a été une réconciliation générale des partis. »

La réconciliation des partis ! On en était venu à une sorte de férocité voisine de l'anthropophagie. Louvet s'inscrivit en faux contre cette proclamation impudente et Vergniaud fut d'avis qu'on adoptât plutôt le manifeste de Lasource constatant qu'il y avait eu tentative en vue d'égarer le peuple. Barère insista : « Le Comité de Salut Public, ajouta-t-il, n'a eu qu'une pensée en vous proposant l'adresse, c'est de prévenir le poison que certaines correspondances répandent déjà. Car si l'on ouvrait toutes les lettres, on pourrait voir si toutes sont opposées au fédéralisme... » Ceci était un coup de traîtrise contre les Girondins et l'idée sournoisement insinuée qu'on trouverait dans leur courrier de quoi les inculper. « Ouvrez-les, nous y consentons ! » s'écrièrent quelques-uns. Mais il glissa. Qu'on n'enquêtât pas, comme le désirait Lasource, sur les responsabitités de quelques initiatives. Le tocsin ? la démonstration des Tuileries ? S'était-on tant ému, après le 14 juillet, des excès qui l'avaient souillé ? « Ne faisons jamais le procès aux révolutions, mais cherchons à en recueillir les fruits. » Il l'emporta facilement. Les viragos l'avaient honoré de quelques marques d'approbation flatteuses. Pour leur rendre leur politesse, il s'unit à Legendre, Marat, Châteauneuf-Randon et seconda l'effort des pétitionnaires. Faisant allusion au profond discrédit des Girondins : « Si, railla-t-il, j'avais perdu la confiance du peuple, j'aurais le courage de donner ma démission et j'irais dans la Vendée combattre les rebelles. » Sur son invite, la Convention décréta que le Comité de Salut Public serait tenu de présenter un rapport au sujet de la pétition présentée par les autorités constituées de Paris. Quiconque aurait des pièces contre les membres dénoncés était dans l'obligation de les remettre.

On put le 2 juin apprécier la touchante pacification dont Barère venait d'annoncer la venue... Plus de 80 000 hommes se trouvaient amassés des Champs-Élysées au Louvre. Dans les jardins des escadrons, 160 bouches à feu braquées sur les Tuileries ; dans la salle même une cohue innommable qui noyait les représentants. Ceux-ci n'avaient même plus la liberté physique, entre les gredins qui brandissaient sabres ou poignards et les fusiliers qui surveillaient leurs déplacements, leur faisant escorte, s'ils voulaient seulement aller satisfaire à la nature. Beaucoup de Girondins s'étaient enfuis

déjà de Paris. Ceux qui, fendant l'épaisse agglomération des alentours, vinrent prendre leur place, firent par leur présence même preuve d'intrépidité. Pas un cependant n'atteignit à l'héroïsme de Lanjuinais, bravant les colères, tentant de réveiller l'amour-propre de la Plaine et, comme on se ruait pour l'arracher de la tribune, s'y cramponnant des deux mains, pour réclamer contre les séditieux de l'Évêché la mise hors la loi.

Barère au milieu de la mêlée arriva du Comité de Salut Public avec un rapport lénifiant. Au nom de ses collègues il supplia les représentants incriminés de renoncer d'eux-mêmes à leurs fonctions. C'était le meilleur moyen d'apaisement. Du reste on avait pris toutes les précautions pour les placer sous la sauvegarde du peuple et de la force armée.

Il y en eut que cette adjuration pathétique ébranla. Depuis le serment du Jeu de Paume les crises d'exaltation étaient fréquentes. Dans un désir d'immolation sublime six Girondins offrirent avec impétuosité leur existence à la tranquillité commune. Mais Lanjuinais se révolta : « L'on parle du sacrifice de nos pouvoirs. Quel abus de mots ! Les sacrifices doivent être libres et vous ne l'êtes pas ! » Barbaroux, quant à lui, objecta qu'il tenait son mandat du peuple et ne se savait pas le droit de s'en décharger.

Leur résistance ralluma la fureur des sans-culottes, qui se mirent à malmener indistinctement les uns et les autres, les amis de Brissot et ceux de Danton. Dans la salle régnait une exaspération indescriptible. C'est alors que Barère, faisant sienne l'idée qu'avait eue Vergniaud le 31, conseille de sortir en masse pour réagir contre la brutale pression et d'aller délibérer dehors afin de prouver qu'on est libre. Le Corps Législatif s'en va, se pousse sous les moqueries et les invectives ordurières, à la suite du Président Hérault de Séchelles. Et c'est la procession burlesque par les corridors, par le grand escalier tout encombré d'une ignoble cohue, l'apparition d'Hanriot à cheval devant ses troupes sur le Carrousel, puis soudain le commandement « Canonniers à vos pièces ! » qui affole le pitoyable troupeau, le jette en désarroi à la recherche d'une issue qu'il ne trouve pas, enfin le retour entre deux haies hostiles et la

rentrée ignominieuse qui équivaut à l'aveu d'une complète impuissance.

Marat et sa séquelle se faisaient du bon sang : le groupe de Robespierre ne triomphait guère plus discrètement. Couthon les fit tous bien rire, quand d'un ton goguenard, il donna cette conclusion à la tragi-comédie : « Maintenant donc que vous reconnaissez que vous êtes libres de vos délibérations, je vous demande, non pas quant à présent un décret d'accusation contre les vingt-deux membres dénoncés, mais que la Convention décrète qu'ils seront mis en arrestation chez eux ainsi que les membres de la Commission des Douze et les ministres Clavière et Lebrun. »

On fit le simulacre de voter par assis et levés. Beaucoup voyaient leurs places prises ; on ne s'embarrassa pas de vérifier la légitimité des opinions exprimées. Les deux tiers de la Convention s'abstinrent. Il y eut cependant 73 représentants pour stigmatiser ensuite d'une réprobation collective cet exploit de la démagogie.

Danton avait une belle part dans cette réussite. Son expérience de maître émeutier avait utilement inspiré la manœuvre du bélier populaire. Maintenant la Gironde ne comptait plus et la Plaine, après de pareilles transes, était prête à toutes les docilités. Seulement il allait falloir que la Montagne imposât son hégémonie à la province. En portant là-bas la révélation de l'attentat, les Girondins qui s'étaient échappés raviveraient la guerre civile. C'est à prévenir ce fâcheux effet que Barère s'appliqua dans son rapport sur la crise du 2 juin. Tout y était supérieurement travesti. Ce n'était, selon lui, que la manifestation de l'esprit de liberté le plus sain et le plus pur. Il prêchait l'union et la concorde.

Mais on apprit bientôt que les départements ne se payaient pas de mots. Plus de la moitié de la France se retournait contre la Convention, dans le moment où Valenciennes et Mayence allaient succomber sous l'effort de la Prusse et de l'Autriche, où tous nos ports étaient bloqués par les flottes anglaises.

Tristes thèmes pour la rhétorique de Barère. Point de fait à magnifier, rien qui prêtât matière à ces péans pleins de sonorités glorieuses que sa faconde eût si allègrement enflés. Deux ou trois fois depuis l'avènement du Comité de Salut Public, en avril et mai, il

avait eu à parler des choses militaires. Ce n'avait été que pour tâcher de pallier des défaites. On se souvenait de son projet de proclamation pour l'armée du Nord, après le coup de Dumouriez. Cette harangue à la fois preste et vigoureuse inaugurait le genre où plus tard devait exceller son grand imitateur Napoléon Bonaparte : « Soldats de la Liberté, vous n'avez pas été vaincus, vous avez été trahis... La Nation avait multiplié à côté de vous les approvisionnements que la perfidie d'un infâme général a livrés aux Autrichiens... »

Faute de progrès stratégiques ou de traits éclatants à célébrer, il se rabattait sur le travail de la Constitution, cette « admirable » Constitution, qu'on promettait depuis si longtemps et qu'après la fuite du fédéraliste Condorcet, ils avaient, Hérault de Séchelles, Saint-Just, Couthon et lui, conçue et mise au point en dix jours. Il annonçait la prochaine convocation des Assemblées primaires invitées a consacrer de leur approbation cet Acte fondamental. Ce n'était là naturellement qu'un intermède pour amuser le peuple. Tandis qu'il jouerait au Souverain, il penserait moins aux périls multiples auxquels ses maîtres devaient faire face. Il songerait peut-être moins aussi à ses propres maux, à cette disette qui s'aggravait, à l'avilissement des assignats, à l'invasion qui s'avançait.

L'action foudroyante de Charlotte Corday fut pour la Montagne un sujet de fortes préoccupations. Les uns et les autres décidément avaient tout à craindre pour eux-mêmes. Il est vrai que ce meurtre les débarrassait d'un compagnon compromettant, qu'ils affectaient de tenir à l'écart. Barère, dans le secret, dut éprouver beaucoup de soulagement. Marat, qu'il avait plusieurs fois offensé, le comptait, pour ses variations, parmi les faux républicains, les aristocrates, les hommes d'État. « On connaît, écrivait-il, ses principes de modérantisme et ses petits expédients[80]. » Barère est « l'un des hommes les plus dangereux, un politique fin et rusé, habitué à nager entre deux eaux, à miner l'édifice de la Révolution, au lieu de le saper, et à faire échouer toutes les mesures révolutionnaires par l'opium du modérantisme »[81].

C'est qu'il y avait un vrai contraste entre la terrible fixité, le fanatisme de l'Ami du Peuple et l'ondoyante habileté de Barère. Rien

ne répugnait plus à l'orthodoxie et à la sincérité du premier que l'éclectisme du second, son manque de conviction et ses palinodies. Or, il était fâcheux d'être mal vu d'un homme tel que Marat. Par son influence sur les clubs, il était en mesure de nuire de la manière la plus grave, de fermer tout au moins la route vers les sommets.

Justement Barère venait d'obtenir le plus grand nombre de suffrages[82] à l'élection qui le 10 juillet avait renouvelé le Comité de Salut Public. On rendait ainsi hommage à son talent et l'on récompensait ses efforts en vue de raffermir la confiance. De plus en plus il s'y appliquait dans ses exposés hebdomadaires de la situation générale. Assurément il ne pouvait tout cacher. Mais en reconnaissant à peu près les faits, il savait les expliquer d'une manière favorable et donner des raisons d'espérer quand même. La Convention, elle surtout, avait grand besoin de réconfort. Aussi comme elle écoute avec fièvre son rapporteur attitré ! Qui saurait comme cet enchanteur dissiper les appréhensions déprimantes, faire voir la réalité sous un jour moins sombre, insuffler, en même temps que la sainte colère, la foi dans un redressement prochain ? Avec lui la *Marseillaise* constamment vit, chante et entraîne. Le feu de ses propres paroles l'enflamme et, voulant persuader, il se persuade. « Il est des hommes indignes d'être républicains qui disent que tout est perdu, parce que l'ennemi s'est emparé d'un coin de votre territoire. Quoi ! Vous désespérez de la chose publique, lorsque vous avez des armées nombreuses qui feront repentir de leur audace les despotes qui vous attaquent ! L'année dernière, les ennemis avaient pénétré jusqu'à Soissons ; alors vous aviez un roi en prison et non jugé, et pas de Constitution. Aujourd'hui vous avez un gouvernement et vous êtes entendus par huit mille commissaires des assemblées primaires, qui vont aller dans les départements ranimer le courage des patriotes. N'en doutez pas, citoyens, vos ennemis seront anéantis ! »

Son ébranlement nerveux se communique à l'assistance. C'est dans un état de véritable frénésie qu'elle coupe d'applaudissements son apostrophe aux commissaires :

« Vous qui rentrez dans vos foyers, dites à la jeunesse française que la Patrie la met en état de réquisition, qu'elle est indigne des

bienfaits de la Liberté, si elle ne s'arme tout à coup pour elle. Dites-lui enfin qu'il n'y a plus de milieu, le salut de tout ce que nous avons de plus cher nous appelle au combat. Vaincre ou mourir libres, ou plutôt vaincre pour éviter de tomber entre les mains des barbares esclaves des prêtres et des rois... »

Ce qu'on veut si ardemment ne le tient-on pas ? Pour être sûre d'avoir la victoire, la Convention la décrète. « La Nation française doit d'ici au 15 septembre avoir foudroyé ses ennemis[83] ».

Et c'est la mobilisation générale, non pas une « commotion désordonnée », mais l'exploitation des compétences. « Ici nous sommes tous solidaires ; le métallurgiste comme le législateur, le physicien comme le forgeron, le savant comme le manouvrier, l'armurier comme le colonel, l'homme des arts comme le fondeur, etc... » Les femmes mêmes et les enfants seront utilisés. « Il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp. »

Cet animateur, dont les promesses transportent et font crier d'une joie farouche la Convention debout, frémissante, est aussi souple, aussi ardent, s'il s'agit de préconiser des mesures de représailles. Car il a fait bien du chemin depuis son ralliement à la Montagne ! A la révolte de Lyon, à l'entrée des Anglais dans Toulon les Jacobins ripostent par l'annonce de rigueurs expéditives. C'est Barère qui le 5 septembre, un an presque jour pour jour après les massacres des Carmes et de l'Abbaye, se charge, dans une diatribe atroce, de prévenir les aristocrates qu'on va recommencer : « Ah ! ils veulent un mouvement dans les grandes villes. Eh bien ! ils auront ce dernier mouvement, mais organisé, régularisé par une armée révolutionnaire qui exécutera enfin ce grand mot qu'on doit à la Commune : PLAÇONS LA TERREUR À L'ORDRE DU JOUR ! Les royalistes veulent du sang. Eh bien ! ils auront celui des conspirateurs, de Brissot et de Marie-Antoinette... »

La Terreur à l'ordre du jour ! parole sinistre, dont le retentissement dut ajouter encore au trouble causé par les infamies des délateurs, les excitations d'une presse criminelle et l'activité de plus en plus grande de la guillotine. Quelles souffrances morales l'hiver qui approchait réservait-il, en outre de la misère matérielle ? Le 17 septembre, un rapport complémentaire de Merlin (de Douai)

détermina les catégories de gens que la police allait appréhender, pour qu'ils fussent séquestrés jusqu'à la paix, tous ceux qui par leurs relations, leur conduite ou leurs propos s'étaient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme...

On sentait dans cette recrudescence de sévérité l'impulsion de Robespierre, qui, ayant plusieurs amis au Comité de Salut Public, notamment Saint-Just et Couthon, y avait été lui-même agrégé le 27 juillet. Sur la proposition de Barère, Carnot et Prieur (de la Côte d'Or) l'y avaient suivi. Le 7 septembre avec l'adjonction de Billaud-Varenne et de Collot d'Herbois, que Barère aussi fit introduire, fut définitivement constitué ce qu'on est convenu d'appeler le Grand Comité.

Danton, dépité de s'en trouver exclu et Camille Desmoulins, mécontent qu'on eût écarté son ami, ne cachaient pas leur animosité. Une première attaque fut menée par Thuriot le 25 septembre. D'autres la continuèrent, aux applaudissements de la majorité. Barère, après Billaud-Varenne, s'éleva contre ce dénigrement systématique. « Le Comité, dit-il, a besoin de votre confiance. Si la calomnie est parvenue à nous l'enlever, rappelez-nous dans votre sein ; nous y serons encore votre avant-garde contre les tyrans coalisés. » Robespierre fut mordant, sarcastique : « Ah ! cette journée a valu à Pitt, j'ose le dire, plus de trois victoires !... Il est important que vous remplaciez un Comité qui vient d'être dénoncé avec succès dans votre sein. — Non, non ! protestait-on de toutes parts, l'ordre du jour ! »

Mais il n'en voulut pas. « Il faut, exigea-t-il, proclamer que vous conservez toute votre confiance au Comité. La Convention, se dressant alors, en fit le serment. Ce fut la consécration définitive. Désormais ils demanderont bien chaque mois la prorogation de leurs pouvoirs, comme la loi le prescrit. Mais il n'y aura plus de discussion à ce sujet. Après le 10 octobre, quand un nouveau décret aura placé sous leur surveillance les ministres, les généraux, les Corps constitués, la Convention n'ayant plus rien d'une Assemblée délibérante réduite au rôle d'une Chambre d'Enregistrement, adoptera tout ce dont le club des Jacobins aura pris l'initiative[84].

Encore deux mois de courage, avait promis Barère au milieu d'août, et l'on en aura fini avec les suppôts de la tyrannie. Le 1er octobre il lui avait fallu confesser son erreur. « L'inexplicable Vendée existe toujours... » Et l'aveu de la couardise dont avaient fait preuve les armées révolutionnaires : « La terreur panique a tout frappé, tout dissipé comme une vapeur. » Heureusement il avait une bonne nouvelle : « La Liberté est entrée dans Lyon ! » Que maintenant la République se vengeât et de manière digne d'elle : ses missionnaires devaient entrer dans le repaire infâme, l'anéantir et poursuivre les fuyards. « Cette ville rebelle doit être ensevelie sous ses ruinés... Ce seul mot dira tout : Lyon fit la guerre à la Liberté, Lyon n'est plus. »

Quinze jours avant le décret, la besogne avait commencé : Dubois-Crancé, dans une lettre lue à la tribune, communiquait qu'il y avait des incendies partout. « Et, ajoutait-il, il fait grand vent. » L'ordre officiellement donné, l'on entreprit avec une ardeur sauvage la démolition. Les paysans des alentours et des départements voisins furent appelés à cette tâche de justice populaire. On y dépensa onze millions de livres, on défit pierre par pierre des chefs-d'œuvre. Mais ce vandalisme n'est rien en comparaison de l'espèce de cannibalisme où se plongèrent Collot d'Herbois et ses collaborateurs.

Barère pouvait s'enorgueillir d'avoir par son éloquence provoqué la destruction et les hécatombes. Il s'indigna même qu'on n'eût pas plus soigneusement traqué les Lyonnais et que plusieurs milliers eussent pu s'échapper. Peu à peu l'avait pénétré l'esprit montagnard ; mais un stimulant plus fort, la crainte, agissait en lui. Il voulait faire oublier son passé. Tandis qu'on l'acclamait à la Convention, les sans-culottes le dénonçaient et le huaient aux Jacobins. Déjà le 4 septembre Royer était venu rapporter un propos tenu par Barère dans une conversation privée Robespierre lui-même était intervenu pour le disculper. Il se portait garant de son patriotisme : « J'aurais peut-être, dit-il, plus d'une raison de m'en plaindre ; car il m'attaqua personnellement dans un temps où tous mes ennemis réunissaient leurs efforts contre moi. Mais je ne sais me ressouvenir des injures particulières, quand il s'agit du salut

public. Je déclare donc que j'ai toujours vu dans Barère un homme faible, mais jamais l'ennemi du bien public. Je vous le rappellerai quand il le faudra. » Puis il loua les services rendus par Barère et son incroyable activité. Si un moment il avait pu être abusé par une faction criminelle, il n'avait pas laissé depuis échapper l'occasion de témoigner énergiquement combien il en abhorrait les principes. Les attaques cependant s'étaient renouvelées, et, bien que Robespierre eût pris le soin d'y opposer ses éloges, Barère se sentit visé par des malveillances toujours en éveil. Non seulement son ambition, mais la préoccupation de sa sécurité même lui commandaient d'outrer le zèle et de prendre l'initiative des répressions vigoureuses.

Coup sur coup il donna deux gages à l'orthodoxie révolutionnaire. Ce fut sa participation à l'immolation légale de la Reine et des Girondins. Comme le procès de ces derniers se prolongeait et que la défense prestigieuse de Brissot, de Vergniaud menaçait d'enlever l'acquittement, Robespierre avait demandé qu'on arrêtât les débats, dès que les jurés, sur une invite de leur chef, se déclareraient en état de se prononcer. Barère l'appuya : « Ce n'est pas une provocation, assura-t-il. La liberté de la Convention est-elle gênée, lorsque dans une discussion le Président la consulte pour savoir si elle veut la fermer ? Je demande que la proposition de Robespierre soit adoptée. » Elle le fut, et Vergniaud, quelques jours après, montait avec Brissot à l'échafaud.

Ce soir-là Barère fut chez miss Williams. Dans une de ces explosions de douleur où il excellait, il se jeta sur un fauteuil en sanglotant, puis se répandit en plaintes contre les dures exigences de la politique, évoquant avec transports l'innocente paix de sa patrie pyrénéenne[85].

Le supplice de Marie-Antoinette avait eu lieu quelques jours avant. Après la prise de Mayence et de Valenciennes, après le soulèvement des provinces, Barère, le 1er août, avait utilisé ce moyen d'intimidation, annoncer la prochaine comparution de la Reine devant Fouquier-Tinville. Et, conformément à ses conclusions, on l'avait transférée à la Conciergerie. Le 5 septembre il avait agité de nouveau l'épouvantail : « Les royalistes veulent du sang. Eh bien ! ils auront celui de Brissot et de Marie-Antoinette. » Quand, le

16 octobre, le drame fut achevé, il n’en fit que ce bref commentaire : « La guillotine a coupé un puissant noeud de la diplomatie des cours d’Europe. »

Il avait, pour contenter le sectarisme égalitaire, obtenu qu’on prescrivît la destruction des tombeaux de Saint-Denis, « ces mausolées qui rappelleraient encore des rois l’effroyable souvenir ».

Les derniers mois de 1793 virent se dérouler la bouffonnerie des apostasies et des reniements, les mascarades des sacrilèges défilant avec les objets du culte. La section de Franciade, ci-devant Saint-Denis, aux applaudissements des députés et des tribunes, amena six chariots pleins de croix, de candélabres, de calices, d’ostensoirs, de figures de vermeil. L’orateur apostropha les statues : « Vous, jadis les instruments du fanatisme, saints, saintes, bienheureux de toute espèce, montrez-vous enfin patriotes. Levez-vous en masse, marchez au secours de la Patrie, partez pour la Monnaie et puissions-nous par votre secours obtenir dans cette vie le bonheur que vous nous promettiez dans l’autre. » On affectait de faire grand état de ces farces, comme si elles étaient la libre et véritable expression de l’opinion générale. Barère bâclait là-dessus des projets de décrets. Il citait cette rapine crapuleuse comme une réalisation superbe de la conquête révolutionnaire.

Ce n’était pas cela tout de même qui pouvait remédier à la misère. L’avilissement rapide des assignats et la cherté des denrées causaient dans les villes, surtout à Paris, en la dure saison, une gêne sensible et dangereuse. La loi du maximum n’avait rien pu contre la cupidité mercantile. Les trafiquants s’étaient adonnés secrètement à l’exportation ou bien ils avaient, en accaparant tout, démuni les marchés. Pour parer à ce que Barère appelait « la barbare arithmétique » du négociantisme, on limita les emmagasinements et les réserves. Il en résulta l’arrêt de la vente et la crise empira. Barère dut remanier la loi et faire décréter que les fabricants et les marchands en gros qui cesseraient de fournir seraient traités en suspects.

Les difficultés d’une telle situation ne l’empêchaient pas de prouver que tout allait pour le mieux. Son grand rapport du 5 frimaire an II (25 novembre 1793) détaillait avantageusement la prospérité

de la République. Pourtant il avouait que somme toute les pouvoirs unitaires sont excellents, que la dispersion de l'autorité nuit à la santé de l'Etat.

Aussi devait-on ajourner la mise en pratique de la Constitution, dont naguère on avait tant vanté les mérites : jusqu'à la paix on maintiendrait le gouvernement révolutionnaire.

La victoire qu'il avait promise finit tout de même par venir. C'est seulement aux approches de Noël qu'il put l'annoncer sans mensonge. Quels transports chez les Jacobins quand, le 25 décembre, on eut la certitude de ce double triomphe, la rentrée de l'armée française dans Toulon et l'écrasement des Vendéens à Savenay ! Ils avaient un tel besoin de succès ! Depuis quelque temps une critique audacieuse exploitait les embarras et les déconvenues des gouvernants et, chose inouïe, leur demandait d'être plus humains dans leur méthode de contrainte. Camille Desmoulins que le malheur des Girondins avait converti, se consacrait à l'apostolat de l'indulgence.

M. Aulard[86] explique dans quelles circonstances l'ancien « procureur de la lanterne » en vint à publier son *Vieux Cordelier.* Une intrigue s'ourdissait contre le Comité de Salut Public. Fabre d'Eglantine, Phelippeaux, Dubois-Crancé, Merlin (de Thionville), Bourdon (de l'Oise) songeaient à en écarter Barère, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, pour y faire entrer Danton. C'est pour soutenir leur manœuvre que Desmoulins, gagné sincèrement aux idées de miséricorde, entreprit sa campagne.

Le cri de pitié poussé par un Jacobin si authentique stimulait les espoirs de tous les malheureux que foulait la rude machine républicaine. Des pétitionnaires osaient venir en cortège à la Convention solliciter l'élargissement de leurs proches.

Mais les deux événements nouveaux, Savenay et Toulon, prêtaient au Comité de Salut Public la justification qu'il souhaitait pour sa politique de fer. Barère sut les exploiter au bénéfice de la Terreur. Vibrant à l'excitation générale, à la joie mauvaise de ses collaborateurs, il se lança dans une sinistre apologie de leur tyrannie.

Que n’a-t-on, dit-il, appliqué plus tôt ce système et traqué l’aristocratie sous toutes ses formes, les nobles, les fanatiques, les alarmistes, les détracteurs du nouvel état de choses, les thésauriseurs, les accapareurs avides, les dépréciateurs de la fortune publique, les prêcheurs de fédéralisme, les témoins indifférents de la crise révolutionnaire, les journalistes pervers et corrupteurs, les artisans et les fournisseurs déloyaux ! « Une institution terrible, mais nécessaire, une institution qui a sauvé la France malgré quelques abus, a été disséminée dans toutes les sections, dans toutes les communes. L’œil perçant et scrutateur de la Liberté s’est reposé sur chaque citoyen, a pénétré dans chaque famille, a percé chaque domicile. La naissance, des préjugés orgueilleux, des habitudes aristocratiques ont désigné les uns ; des professions inutiles, dangereuses ou accoutumées à des gains illicites, à des manipulations criminelles de capitaux ont fait arrêter les autres. »

Et, répondant à l’ironie de Camille Desmoulins : « Ainsi je dirai (avec plus de raison et de politique que les écrivains périodiques qui, sans le savoir et sans le vouloir peut-être, ravivent les contrerévolutionnaires et réchauffent les cendres de l’aristocratie) je dirai : Noble suspect ; prêtre, homme de cour, homme de loi suspects ; banquier étranger, agioteur connu, citoyen déguisé d’état et de forme extérieure suspects ; homme plaintif de tout ce qui se fait en révolution suspect ; homme affligé de nos succès suspect. Oh la belle loi celle qui eût déclaré suspects tous ceux qui à la nouvelle de la prise de Toulon n’ont pas eu une joie immense ! Que n’a-t-on pu pénétrer ce jour-là dans les salons dorés, dans les cafés inciviques ! C’est là qu’on eût frappé sans erreur et incarcéré sans remords ! »

Dans le n° 5 du *Vieux Cordelier,* le pamphlétaire fouailla sévèrement le rapporteur : « La postérité jugera, écrivait-il, entre les suspects de Barère et les suspects de Tacite. » Comment ce « monsieur de Vieuzac » avait-il le front de le critiquer, lui dont le passé républicain était irréprochable ? Si encore son détracteur était un patriote « rectiligne » comme Billaud-Varenne. « Mais toi, mon cher Barère, toi l’heureux tuteur de Paméla[87], toi le président des

Feuillants, qui as proposé le Comité des Douze..., toi dont je pourrais relever bien d'autres fautes, si je voulais fouiller dans le Vieux Sac, que tu deviennes tout à coup un passe-Robespierre et que je sois par toi colaphisé si sec ! J'avoue que ce soufflet m'a fait voir trente-six chandelles et que je me frotte encore les yeux. Quoi ! c'est toi qui m'accuses de modérantisme ! Oh la belle chose que de n'avoir point de principes, de savoir prendre le vent et qu'on est heureux d'être une girouette ! »

En d'autres circonstances Barère eût pu craindre l'effet de ces invectives. Mais son destin à présent se confondait avec celui du Grand Comité. La fortune, par un revirement complet, merveilleux, affermissait leur crédit en ouvrant aux légions une heureuse carrière. Les armées de Hoche et de Pichegru, rejetant et Brunswick et Wurmser, préparaient leurs quartiers d'hiver dans le Palatinat. Barère brodait brillamment sur ces beaux faits des récits et des commentaires, où revenait en une répétition voulue le nom charmeur de la Victoire[88]. Il pouvait enfin laisser sa verve s'épandre en débordements lyriques. La Convention raffolait de ce style ampoulé, dont la redondance et la boursouflure aujourd'hui seraient insupportables. Ce ton claironnant mêlé de gouaillerie, cette rhétorique tumultueuse et débraillée convenaient à la fougue démocratique. C'étaient comme des hymnes populaires d'une exubérance excessive, mais entraînants et propres, par leur allure gaillarde, à propager la fureur sacrée. De là le nom de *carmagnoles*[89] qu'on leur donna pour marquer leur analogie avec la chanson familière aux Jacobins. Par la chaleur de sa diction et la clarté de son timbre, Barère accentuait l'allégresse de ses péans, les déroulait en fanfares magnifiques. Ils enivraient tout le monde : à tel point que bientôt sa seule apparition suffit à déchaîner dans la salle un enthousiasme sans fin.

Souvent il exagère ou déforme la réalité pour les besoins de la cause révolutionnaire. Lui-même avoue ses impostures. Par exemple, le 2 frimaire an II : « Nous avons publié que nos forces étaient immenses. Ce bruit était nécessaire à nos succès pour encourager l'armée républicaine et effrayer l'armée étrangère. » Nul d'ailleurs n'est moins sincère. Nul ne se complaît davantage a

solliciter, truquer, dénaturer les faits pour la commodité de sa composition. « C'est, dit Michelet, un incomparable menteur pour atténuer les défaites, créer des armées possibles, prophétiser des victoires. »

Il emploie tous les moyens pour imprimer au grand corps nerveux qu'est la Convention ce qu'il appelle la secousse électrique. Tantôt c'est un cri vibrant : « La Vendée n'est plus ! » « Encore un jour heureux pour la Victoire ! » Tantôt un sarcasme, un appel à la vengeance : « Oui le barbare Autrichien a tout brûlé à Landrecies ; mais les villes autrichiennes sont-elles donc incombustibles ? » Tantôt quelqu'une de ces phrases lapidaires qu'il articule avec un soin particulier, pour lui donner toute sa force : « Il n'appartient qu'à la Liberté de changer la face du monde et de rendre heureuse l'espèce humaine. » « Ce n'est pas en vain que le Panthéon domine tous les édifices : le Temple de la Gloire est aperçu des frontières. » « Notre diplomatie doit être la diplomatie des canons. »

L'éclat de sa parole ardente, l'air vif et séduisant de sa physionomie, toute cette jeunesse pimpante s'accordent si bien avec le rôle agréable, dont il semble se faire de plus en plus une prérogative ; sa personne est tellement à l'aise pour conter les belles histoire, détailler le palmarès héroïque et répandre l'optimisme, que la plupart ont commencé de lui vouer une véritable adoration. Le flux verbal qui seconde sa fantaisie passe a leurs yeux pour la suprême éloquence. C'est l'organe même de la Victoire.

Dès lors Camille Desmoulins peut bien le houspiller, railler ses métamorphoses, il emploiera vainement, les ressources de sa satire. On aime trop les carmagnoles, on éprouve trop le besoin de les entendre pour donner raison au *Vieux Cordelier.*

Justement la campagne en faveur de la clémence se doublait d'une propagande pacifiste. Maintenant que l'amour-propre national trouvait des satisfactions, on conseillait une politique plus conciliante a l'égard des Puissances étrangères et même un arrangement. Mais, outre qu'on ne pouvait traiter avec l'envahisseur, tant qu'il détiendrait un morceau de la France, les nouveaux maîtres du pays sentaient très bien qu'un pareil accord ne pouvait arrêter définitivement la lutte engagée entre leurs principes et ceux du

régime monarchique. Du reste les complaisances tardives de la Fortune n'étaient pas pour les disposer à l'acceptation d'un compromis. Barère dénonçait comme un crime affreux les velléités d'accommodement : « Qui donc ose parler de paix ? Les aristocrates qui sentent que la Révolution a pu enfin les atteindre, les modérantins qui ne peuvent vivre dans l'atmosphère élastique et forte de la République, les riches..., les descendants des classes privilégiées... les mauvais citoyens..., les prétendus patriotes... Qui ose parler de paix ? Brunswick, Cobourg, Pitt, Hood et Ricardos. Déjà aux frontières du Nord et du Midi, des adresses imprimées sont colportées dans les armées, dans les campagnes et dans les villes. On prétend éclairer le peuple sur les maux de la guerre et on lui fait demander la paix. Quel piège grossier !... Il faut la paix aux Monarchies, il faut l'énergie guerrière à la République... Oui, ni paix, ni trêve, ni armistice aux tyrans coalisés ! Voilà le mandat patriotique que les républicains sincères et les vrais amis de la Liberté vous ont donné[90] »

La Révolution devait se mettre en garde contre plusieurs autres causes de discrédit et tout particulièrement contre l'hystérie répugnante des exagérés. La faction jacobine avait pu s'assurer la suprématie grâce à leur furieuse activité. Mais, pour faire figure de gouvernement, il fallait renoncer aux outrances absurdes qui fort inutilement insultaient aux sentiments profonds du populaire. Il y eut, après les débauches tintamarresques de Notre-Dame, une indignation qui pendant tout l'hiver remua lourdement l'opinion. Les abjurations des prêtres indignes, le pillage des sanctuaires, la démolition des clochers, le renversement des statues, des croix de cimetières, enfin l'orgie des commissaires essaimés sur le territoire et voués à l'expansion de cet athéisme brutal, tout cela soulevait une réprobation immense. Avec la déchristianisation de la France, Hébert et ses amis, le Prussien Clootz, le sale moine Chabot, Basire, Chaumette, avaient inscrit dans leur programme la généralisation des méthodes expéditives pratiquées à Nantes et à Lyon. Leur sadisme meurtrier reproduisait les pires fantaisies de Marat.

Une lutte féroce s'était engagée entre eux et les Dantonistes. Le chef de ces derniers, parce qu'il n'était pas sans inquiétude sur son propre avenir, avait acquis une conception plus exacte de la justice et du gouvernement. Naguère, en septembre 1793, comme le peuple criait famine et que Billaud-Varenne demandait l'arrestation immédiate des agitateurs : « Il faut, renchérissait Danton, que tous les jours un aristocrate, un scélérat paye de sa tête ses forfaits. » Et maintenant, trois mois plus tard, il conseillait « l'économie du sang ». « On voudrait vous faire persécuter ceux qui sont encore aveuglés par le bandeau de l'erreur. Ainsi que le peuple, vous exécrez la persécution et vous ne fermerez point votre cœur à l'humanité. »

Lacroix, le complice de ses malversations en Belgique et le faussaire Fabre d'Eglantine avaient trop de raisons personnelles de renoncer aux épurations sommaires pour ne pas se joindre à lui. Quant à Camille Desmoulins, laissant Barère, il tombait sur le braillard du *Père Duchêne* et dans son n° 5 balayait avec rudesse la saleté de cet « égout. »

Robespierre les regardait les uns et les autres se compromettre et se disputer une prépondérance dont il n'était pas dans ses intentions de les laisser s'emparer. Mais soudain, par une tactique demeurée en usage dans tous les coups d'État, il impliqua les deux factions adverses dans un même complot : « L'une nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès. » On cueillit dans l'une et l'autre quelques personnages, Ronsin, le triste général de l'armée révolutionnaire, Fabre d'Eglantine, Chabot, Delaunay. On y ajouta quelques étrangers, pour donner plus d'ampleur à l'affaire. Et, comme le club des Cordeliers s'ébranlait en faveur des Hébertistes, Saint-Just, pour devancer le mouvement, demanda qu'on jugeât les prévenus sans retard, qu'on déclarât traître à la Patrie quiconque aurait « tenté d'avilir ou d'entraver le Gouvernement ».

Barère approuva fort ces résolutions : « Les étrangers et les modérés, dit-il, se donnaient les mains... Tous les petits Cromwell doivent aller à l'échafaud. » Pour sa part c'est des Dantonistes seuls qu'il souhaitait la perte ; par exemple il la voulait avec passion, trop heureux de voir unis avec lui dans la haine Billaud-Varenne et Saint-Just. Peut-être sans celui-ci n'eût-il pas goûté la vengeance.

Robespierre, malgré la sévérité de ses principes, eût volontiers négligé les débordements de Danton et les incartades de Camille Desmoulins, en considération du passé commun et des services rendus à la République. Mais Saint-Just pouvait beaucoup sur lui et, comme Barère, il était encore tout écorché par le fouet du polémiste.

Barère, le 2 germinal (22 mars), dans un projet d'adresse au peuple français amorça, si l'on peut dire, l'accusation contre les Indulgents. Aucun doute possible : leur tour allait venir après celui des sanguinaires.

Le surlendemain l'exécution d'Hébert fut une belle messe rouge, où courut tout Paris. Chaises, échelles, voitures, tout servit pour mieux voir la fin de l'odieux aboyeur. Ce qui dans la circonstance réjouissait tant de gens, c'est que pour eux l'extermination de cet Hébert marquait la clôture de l'horrible période. Ils croyaient bonnement qu'on pouvait respirer, qu'on entrait dans une phase d'apaisement. Et d'une manière toute naturelle, celui vers qui se portaient tous leurs espoirs, c'était Danton, Danton, le Septembriseur repenti, dont ils n'oubliaient pas la fameuse parole : « Un jour la République, hors de péril, pourrait être un Henri IV, faire grâce à ses ennemis. » Camille Desmoulins, son lieutenant, s'étant rendu par hasard au Comité de Sûreté Générale, la foule qui assiégeait le local, reconnut le rédacteur du *Vieux Cordelier* et, l'entourant, le supplia de faire ouvrir les prisons.

C'est justement cette popularité nouvelle qui fut la cause de leur perte. L'Incorruptible, toujours soupçonneux, toujours en éveil contre l'éclosion d'une domination rivale qui satisferait à ses dépens tant de haines, devait fatalement s'inquiéter et tout sacrifier à la peur. La mise en accusation de son agent Héron, que son intervention d'ailleurs put sauver, redoubla ses anxiétés. C'était grave assurément. Billaud-Varenne, tirant parti de cette alerte et de l'émoi qu'en ressentait encore Robespierre, put dissiper sans peine les faibles scrupules d'amitié qui pouvaient survivre en son cœur sec.

Qu'est-ce que Barère pouvait faire de mieux que de laisser mûrir le conflit ? Vilipendé comme il venait de l'être, il n'eût pu intervenir pour amener la décision meurtrière, sans qu'on démêlât aussitôt dans son zèle le jeu de la rancune. Heureusement pour lui, Camille

Desmoulins, avec son étourderie habituelle, gâtait irrémédiablement ses affaires et celles de ses compagnons. Sous l'influence de la colère que lui causait la mésaventure de son ami Fabre d'Eglantine, il écrivit le n° 7 de son pamphlet. On y lisait des insolences à l'adresse du Comité de Sûreté Générale, et cette insinuation téméraire : « Fabre a été arrêté parce qu'il avait des pièces contre Héron. » Il y dénonçait le despotisme et persiflait Robespierre lui-même, qu'il dépeignait comme un couard et un imbécile.

Le prudent Barère voyait venir la revanche. Elle se fit attendre onze jours encore. Assez tard dans la nuit du 10 mars, les Comités de Salut Public et de Sûreté Générale étant réunis, Saint-Just, revenu tout exprès de l'armée du Nord, fit d'un ton presque tranquille la proposition énorme d'arrêter Danton avec Lacroix, Phelippeaux et Camille Desmoulins. Pour ne pas laisser aux autres le temps d'y réfléchir, il fit circuler le papier où, avec des retouches et des fautes d'orthographe, était rédigé l'ordre formidable. Et l'on procéda sans perdre un instant à la saisie des personnes.

L'Assemblée eut à se prononcer dès le matin sur l'acte des Comités. Legendre était abasourdi. Le butor avait moins d'énergie quand il se voyait menacé lui-même. Très humblement il sollicita pour ses amis la possibilité de se faire entendre ; Robespierre s'y opposa vivement : « Nous allons voir, railla-t-il, si la Convention saura briser une prétendue idole, pourrie depuis longtemps. » Legendre alors se récusa. Mais Barère voulait accabler ses ennemis.

« Il y a un mois, observa-t-il, que la même motion a été faite pour Bazire et pour Chabot ; elle était appuyée par les mêmes moyens. A l'unanimité l'on declara qu'il n'y avait point de privilégié... Les Girondins et les soixante-treize représentants détenus n'avaient pas été entendus avant le décret d'arrestation. Si la Convention accordait ce privilège à Danton, non seulement elle violerait le principe d'égalité, mais elle semblerait dire : Je m'accuse de n'avoir pas préalablement entendu les fédéralistes. »

Il écartait ainsi les résistances et préludait à l'impitoyable réquisitoire de Saint-Just. Celui-ci s'attacha surtout à noircir Danton, cet allié de tous les pervers, depuis Mirabeau jusqu'à Dumouriez,

Danton le cynique jouisseur. Pour Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins, Lacroix, Phelippeaux, ils furent traités avec dédain, Hérault de Séchelles aussi, qui d'ailleurs dans la conjuration n'avait qu'un rôle secondaire. Mais on avait trouvé chez lui une lettre où était critiquée la Révolution. Et puis il avait un tort très grave aux yeux de l'inflexible censeur : il était « plaisant dans la conversation familière ».

Comment Barère, en écoutant l'argumentation, n'eût-il pas fait un troublant retour sur lui-même ? Ces temps offraient de tels exemples d'instabilité ! Les motifs de châtiment allégués contre ces gens-là ne pouvaient-ils pas bientôt être utilisés pour le perdre ? Beaucoup plus qu'Hérault de Séchelles il s'était singularisé par son élégant scepticisme et rendu célèbre par ses facéties, ses gasconnades. Il passait pour un virtuose en ce genre[91]. Non seulement on redisait ses bons mots, mais on lui attribuait souvent ceux des autres. Une société anonyme dite de Cracovie lui avait adressé des patentes honorables. Il les faisait voir, dit Vilate, avec l'ostentation d'un licencié de Bourges montrant à des amis ses titres de bachelier. Au reste la sévérité de Robespierre qui tenait pour crime d'aristocratisme la dissipation voluptueuse, devait trouver dans son existence privée de graves sujets de condamnation. Quant à sa conduite d'homme public, si l'on devait considérer ses inconséquences, ses changements, ses liaisons successives, n'avait-on pas autant et plus à y reprendre que dans la vie de Danton ? A ceux qui auraient oublié ses volte-face, ce diable de Desmoulins les avait bruyamment rappelées. Mais Danton aussi allait y revenir pendant son procès.

La Convention, adoptant les conclusions de Saint-Just, avait ordonné la mise en jugement. Devant Fouquier-Tinville le tribun se démena, prodigua les dénégations, les défis, les invectives tonitruantes, sommant les « lâches » du Comité de venir articuler devant lui leurs calomnies.

« C'est Barère, s'écria-t-il dans un terrible éclat de rire, c'est Barère qui est patriote à présent et Danton aristocrate ! La France ne croira pas longtemps cela ! »

Quand les jurés, comme le voulait Saint-Just, eurent écourté les débats et rendu le verdict de mort, Barère, ragaillardi, apostropha Courtois qui ces jours derniers lui avait dans un groupe parlé très vertement, le malmenant lui et ses associés en tyrannie. « C'est bon, c'est bon, lui dit-il, nous allons voir de quel côté sont les tyrans[92]. »

IV

Barère travaille. — La Grande Terreur. — « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. ». — Barère coopère à l'apothéose de Robespierre. — Les lois de Prairial. — « On déblaie. »

ROBESPIERRE n'avait pas tort quand, en septembre, au nom du Comité de Salut Public, il repoussait dédaigneusement le reproche d'inertie. A l'écart des turbulents et des gêneurs, au fond de cet ancien pavillon de Flore[93], dont la magnificence leur fait un cadre digne de leur rôle, cette douzaine d'hommes s'adonnent à des tâches dont on conçoit difficilement la complexité. S'étant substitués à la Monarchie ainsi qu'à ses Secrétaires d'État, à ses grands fonctionnaires, à toute sa brillante et nombreuse légion administrative, ils se sont avec une énergie sans pareille chargés de suffire à tout, à l'élaboration des lois, au rétablissement de l'ordre, au service des vivres, à la direction, l'entretien et l'approvisionnement de onze armées, enfin à l'assainissement des finances. « Quand on s'occupera de mettre en ordre tous les matériaux que nous avons laissés, écrira plus tard Barère, nous paraîtrons des colosses. » Leur entreprise est d'autant plus ardue que le personnel de leurs bureaux, choisi uniquement pour la pureté de son civisme, est d'une sottise extrême ou du moins d'une ignorance à peu près complète.

On avait d'abord convenu de délibérer sur tout en commun. Mais la prodigieuse affluence des affaires en a nécessité le partage. Après divers remaniements ils se sont distribué le travail selon leurs aptitudes. Comment définir le domaine où s'exerce l'activité de Barère ? Dans la division de la besogne lui sont échus spécialement la Diplomatie, l'Instruction publique, les Théâtres, les Lettres et les Beaux-Arts. En fait, à cause des absences de plusieurs membres délégués aux armées ou dans les départements, il régit la Marine, les secours publics, les monuments, l'administration militaire. Mais sa tâche principale, ce sont ses rapports. Depuis juin 1793 il est rapporteur en titre du Comité[94]. Comme tel, il doit s'initier à tout,

traitant aussi bien de l'accaparement, de la construction des routes, de la mendicité, de la création d'une nouvelle école d'officiers, de la fabrication des poudres... Parfois, après une longue discussion sur un sujet aride, quelques-uns de ses collègues ont perdu de vue certains détails. C'est lui qui, pour mettre de la clarté, résume les choses, détache les points importants, facilite à tous l'examen et la décision. Pas une analyse, pas un exposé qu'il n'accepte avec empressement de rédiger. Quand a été créé le Comité, l'on a promis à la Convention un rapport hebdomadaire ; mais le bouleversement de l'Etat, la volonté de tout redresser ont multiplié plus qu'on ne croyait les problèmes et nécessité d'innombrables institutions nouvelles. Ce n'est plus un rapport, mais plusieurs par semaine, quelquefois deux, trois dans la même journée. Il n'est pas rare que les trois soient de Barère. Qui déploierait autant de verve, de promptitude à l'assimilation ? Ce complaisant collaborateur interprète fidèlement la pensée des autres, alors même qu'elle diffère de ses propres conceptions. Il sait d'ailleurs agrémenter ses discours, en varier la manière. Il conte avec feu les assauts, s'exalte à prouver l'urgence des plus affreux décrets, caricature l'ennemi, s'exprime d'un ton jovial sur les atrocités, raille cyniquement les martyrs. Amuseur né, dénué de profondeur, de sérieux et de conscience, sans attachement à rien, sans passion pour quoi que ce soit, il vit parmi les protagonistes du drame, il participe à leur jeu, il détient le secret de leurs projets et ne manque pas d'appréhension pour ce qui personnellement le concerne. Mais il s'en distrait, il les distrait eux-mêmes par le piquant d'une saillie, par la drôlerie d'une réflexion comique.

« Souvent, raconte Prieur, tandis que nous mangions à la hâte un morceau de pain sec sur la table du Comité, Barère par quelque bonne plaisanterie ramenait le sourire sur nos lèvres. » On s'imagine les commentaires égrillards dont le Gascon devait rehausser la lecture d'une communication comme l'épître de Phelippeaux narrant ses exploits à Châteauroux et sa controverse en pleine chaire avec l'évêque. « Je m'en suis si bien acquitté, leur écrivait ce représentant, qu'à onze heures du soir, lorsque j'allais monter en voiture pour me rendre à Tours, toutes les dames patriotes de

Châteauroux, la plupart belles comme l'Amour, sont venues me ceindre la couronne civique d'une manière aussi ingénieuse que propre à élever un coeur français au-dessus de lui-même. » Barère, passé maître dans la gaudriole, ajoutait à la grivoiserie et, s'il ne déridait pas Robespierre ni Saint-Just[95], provoquait le rire faux de Billaud-Varenne, le rire diabolique de Collot d'Herbois.

Mais ce n'était là qu'un bref divertissement : on ne se réunissait pas pour des balivernes. Et quelqu'un coupait court aux bavardages en lui jetant un paquet de pièces, de lettres du front ou des départements avec cette apostrophe familière : « Tiens, Barère, rapporte ! » Par quoi, selon Montgaillard, on faisait appel autant à l'adresse de sa plume qu'à la docilité de sa nature. Là-dessus il enflait quelqu'une de ses carmagnoles, s'inspirant de comptes rendus plus ou moins sommaires pour inventer ou broder, amplifiant un incident, dont il composait, comme de la mort de Bara, une légende, une image sublime qui le lendemain ferait clamer et trépigner d'enthousiasme la Convention.

Bien que personne parmi eux n'eût le titre de président, en fait ils se pliaient à la volonté de Robespierre. Il les avait déterminés à délibérer sans témoins, portes closes, et c'est lui qui avait organisé le programme de leurs conseils. Celui du matin s'ouvrait à huit heures et durait jusqu'à midi. Deux d'entre eux demeuraient pour recevoir les citoyens, qui se présentaient soit individuellement soit en délégations. A deux heures ils se rendaient tous à l'Assemblée. Ils se retrouvaient ensemble le soir. Vers onze heures Fouquier-Tinville venait prendre les listes des accusés pour le jugement du lendemain. Et le travail se prolongeait fort tard. Souvent il leur arrivait de ne pas dormir. Quelques-uns, Barère notamment, avaient à côté leur bureau particulier, où ils pouvaient coucher[96]. Les buffets étaient toujours garnis, en prévision d'une permanence[97]. Ce régime de veilles fréquentes ne fait pas de belles mines. Encore chez Barère la minceur n'est que sveltesse et son teint blême ajoute de la délicatesse à sa physionomie de fille. Presque tous sont des hommes secs, aux yeux caves, aux visages tirés et hâves. Dans leur salle de conférences, la nuance amande des murs, le vert cru du tapis de table sont bien en harmonie avec la pâleur que leur donnent

et leur surmenage et leur bile. Car dans leur fièvre de labeur les hante la pensée des graves initiatives, celle aussi des rancunes trop justifiées qui les guettent et de l'expiation certaine, s'ils succombent.

Par ses inquisiteurs, les membres du Comité de Sûreté Générale, par ses magistrats, les juges et les jurés du Tribunal révolutionnaire, le Comité de Salut Public mate l'opinion et réalise sa politique. Son empire est autrement ferme que celui des rois et sa manière de commander même aux représentants en mission laisse assez voir qu'il s'agit avec lui de ne pas jouer à l'indépendance. Il ne blâme jamais l'abus dans le châtiment. Ce qui est criminel à ses yeux, ce qui mérite d'être frappé de ses foudres, c'est l'insuffisance et la mollesse. Maignet, l'incendiaire de Bédouin, s'excuse en disant : « Les Comités l'ont voulu ; ils ont tout fait. » — « Voulez-vous que je me fasse guillotiner ? » dit Carrier à ceux qui le supplient d'épargner les Vendéens venus se livrer eux-mêmes.

Les grands espoirs qu'avait fait naître l'intervention des Indulgents se sont évanouis et l'on se replonge dans le deuil, dans un deuil d'autant plus noir, d'autant plus déprimant qu'on avait, avec l'exaltation propre à cette époque, salué de plus d'hosannas l'avènement des jours heureux. Le printemps de 1794, ce floréal et ce prairial, dont le lyrisme officiel célébrait éperdument les charmes, sont une époque d'épouvante. Partout l'angoisse renaît chaque soir à l'approchedes ténèbres. Fera-t-on cette nuit la visite domiciliaire ? On peut toujours inventer quelque délit.

Les exécutions en avril deviennent de véritables hécatombes. Parmi bien d'autres, c'est le supplice de vingt-cinq magistrats des Parlements de Toulouse et de Paris, ceux de Malesherbes, des trente-deux fermiers-généraux, de Mme Elisabeth... Dans les départements l'« épuration » a pris les proportions d'un véritable fléau. Un demi-million de gens, dit Granier de Cassagnac, ont été tués dans l'Ouest. « Il ne reste plus qu'un homme sur cinq », écrit le général Hoche. L'Anjou seul a perdu dix mille de ses enfants.

Les gouvernants ont résolu d'appliquer leurs concepts coûte que coûte et de renouveler le monde, en commençant par ce pays-ci. « La transpiration politique, dit Collot d'Herbois[98], devrait être assez abondante pour ne s'arrêter qu'après la destruction de quinze

millions de Français. » Et Saint-Just : « Tout ce qui se passe est horrible, mais nécessaire. » — « Nous ne voulions pas tuer, déclarera plus tard Billaud-Varenne, mais être les maîtres, donner l'empire à nos principes. » Vilate raconte que Barère, philosophant avec Hérault de Séchelles, vantait l'égalité, qu'il appelait « le Contrat Social des peuples ». L'autre lui demandant si l'on ne pouvait réaliser cette égalité que dans un bain de sang : « Hé ! répliqua Barère, qu'est-ce que la génération actuelle dans l'immensité des siècles à venir ? » — « Nous voulons tout effacer, proclamait-il encore, et ne dater que d'aujourd'hui. » Et il louait les incendies prodigieux qui parfois suppriment jusqu'aux vestiges du passé.

Absolutisme de sectaires, mais aussi appréhension de bourreaux que pourrait bien abattre sournoisement quelque vengeur. Ils n'ont plus personne à supplanter, mais il leur faut se garantir. Vingt ans plus tard Barère l'avouera : « Nous n'avions qu'un sentiment, celui de notre conservation. On faisait guillotiner son voisin pour que le voisin ne vous fît pas guillotiner vous-même. » C'est exactement ce que disait Baudot : « On croit que nous avions un système, c'est une erreur. Nous obéissions fatalement à cette nécessité, tuer pour n'être pas tués[99]. »

L'attentat de Ladmiral contre Collot d'Herbois les bouleverse : partout ils voient des assassins. La petite Cécile Renault, pour s'être présentée chez les Duplay avec un canif dans son panier de linge, est pour eux indubitablement une Charlotte Corday. Sur ces deux événements Barère fait des rapports, où il dénonce la suggestion de Pitt. Evidemment Ladmiral s'est trompé, c'est Robespierre qu'il croyait atteindre. Robespierre incarnant en lui la force de la Révolution, l'Angleterre veut ardemment sa perte. Il faut répondre à ces forfaits, d'abord en mettant la somme du pouvoir aux mains du citoyen vertueux cher à la Patrie. « Plus le Gouvernement français sera concentré, plus il sera difficile de le renverser. » Et puis il convient de faire payer au peuple britannique ses actes de scélératesse : désormais on tuera sur place sans merci tous les soldats de George saisis au cours des batailles. Il paraît qu'on épargne les prisonniers. C'est inconcevable, c'est un crime de lèse-

humanité. « La générosité consiste à ménager le sang des républicains... Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas[100] ! »
Et la Convention déclare par son vote qu'elle adopte le talion.

Ainsi Barère coopère à la glorification de Robespierre et, comme celui-ci nourrit manifestement le dessein d'accéder au faîte, il se prête à l'y aider. Le héros grandit et prend du relief ; il devient l'homme prédestiné sur qui veille la Providence. Il domine de haut la Convention et c'est en un style presque royal qu'il la remercie de ses félicitations.

La solennité de l'Etre Suprême fut son apothéose. On la substituait à la Fête-Dieu, et les Parisiens, tout animés par la féerie d'un ciel admirablement pur, se réjouissaient de retrouver en quelque sorte la cérémonie traditionnelle[101] avec l'attrait d'une cavalcade où défilaient le corps des députés, des groupes de vierges enrubannées et fleuries et quatorze chars triomphaux précédant celui de la Victoire. De colossales divinités en carton et plâtre se dressaient de loin en loin sur l'itinéraire, dont l'aboutissement était au Champ de Mars une espèce de gros rocher artificiel. Aux trois stations du pèlerinage, Robespierre fit entendre des prêches. La péroraison du dernier ponctua d'un appel au couperet ses tirades ampoulées en l'honneur de l'Eternel : « Et demain, reprenant nos travaux, nous frapperons avec une nouvelle ardeur les ennemis de la Patrie. » Le soir il connut par sa police les protestations, les réflexions timides, les sourires et les haussements d'épaules, par lesquels dans le cortège s'étaient manifestées les dissidences, tandis qu'il préludait à sa consécration. La faveur de l'opinion actuellement le protégeait, mais il en connaissait la précarité : c'était un avantage passager, dont il fallait profiter sans retard.

D'autre part son dessein de nettoyer la République et d'en proscrire les dépravés le tournait contre ceux dont les missions dans les départements avaient en infamies de toute sorte surpassé les plus abjectes, les plus cruelles folies de Néron et des potentats orientaux, Déjà sur ses instances Carrier avait été rappelé de Nantes et l'on prévoyait la fin des pro-consuls détestés.

Ainsi sa politique autant que la nécessité de sa sauvegarde l’induisaient a punir. Les rapports de ses espions au retour du Champ de Mars précipitèrent son action. Saint-Just était absent, ayant rejoint l’Armée du Nord ; seul avec Couthon, il élabora les articles de lui qu’il soumit au Comité. Personne n’opposa de résistance. Barère les approuva même, puisque les patriotes, disait-il, avaient seuls dans cette combinaison des garanties contre une sentence abusive.

Le lendemain, 22 prairial, Couthon vint à la tribune avec un projet en vue de remédier au défectueux fonctionnement de la Justice. Elle était trop embarrassée par les entraves de la chicane. Pour faucher avec célérité les satellites de la tyrannie, on proposait ce moyen très simple, la suppression de l’interrogatoire, de la défense et des témoins. Les preuves matérielles ou seulement morales suffiraient, celles « qui peuvent naturellement obtenir l’assentiment de tout esprit juste et raisonnable ». Les peines ? Une seule, la mort. En serait passible quiconque serait convaincu du crime de lèse-Révolution, c’est-à-dire ceux qui... ceux qui... La liste se résumait dans ce verset final : « ceux qui, par quelque moyen que ce soit et de quelque dehors qu’ils se couvrent, auront attenté à la Liberté, à la Sûreté de la République ou travaillé à en empêcher l’affermissement. »

Les Conventionnels furent glacés de peur : le vague des définitions essentielles, l’imbécillité toute barbare des magistrats permettraient la condamnation de n’importe qui. Ruamps, un Montagnard, sans repousser expressément la chose, réclama l’impression et l’ajournement. « Sans quoi, s’écria-t-il, je me brûlerais la cervelle ! » C’était de ces grands mots dont abonde l’éloquence parlementaire de ce temps-là. Mais impossible d’avouer plus clairement qu’ils étaient incapables de réagir. Les plus menacés, Tallien, Bourdon, Fouché se taisaient. Lecointre se joignit à Ruamps et parla d’ajournement. Alors Barère, montrant un zèle surprenant, intervint : « Ce n’est pas sans doute un ajournement indéfini que l’on demande ? »

Il se produisit ce que *l’Officiel* appelle aujourd’hui des « mouvements divers ».

« On murmure, il me semble, reprit Barère, promenant un regard plein de sévérité. Lorsqu'on vous propose une loi toute en faveur des patriotes et qui assure la punition des conspirateurs, les législateurs ne peuvent avoir qu'un vote unanime. Je demande qu'au moins l'ajournement ne passe pas trois jours. »

Le courage de Lecointre l'avait abandonné. « Deux jours seulement », fit-il avec mollesse. Mais Robespierre exigea qu'on examinât sans désemparer ; finalement ils adoptèrent l'ensemble. Toutefois, en y regardant ensuite de plus près, ils virent avec quelle facilité l'on pourrait les envoyer eux aussi à Fouquier-Tinville et le 23 quelques-uns apportèrent des amendements.

Robespierre, pour éviter la défaite, usa du procédé qui toujours lui avait réussi, l'intimidation. Il fustigea « les intrigants, les hypocrites » qui essayaient de diviser la Montagne pour devenir chefs de parti. Bourdon (de l'Oise) osa le défier : « On vient de dire que j'étais un scélérat. Qu'on le prouve ! — Je n'ai pas nommé Bourdon, gronda le dictateur, malheur à qui se nomme lui-même ! Les intrigants ne sont pas la Montagne. »

Il y eut une clameur : « Qui sont-ils ? Nommez-les ! » Et lui posément, d'un air mauvais : « Je les nommerai quand il le faudra. » Il anathématisa ces hommes louches qui répandaient la calomnie et propageaient la défiance, Tallien par exemple (celui-ci il le nommait), qui l'avant-veille avec deux autres avait battu deux agents des Comités, en prétendant qu'il y avait vingt mille coquins de cette sorte soldés pour espionner les Français. Tallien voulut faire des distinguo ; Billaud-Varenne le démentit.

Là-dessus Barère s'en vint avec une carmagnole en l'honneur de Robespierre. Ces plaintes sourdes des malveillants, ces manoeuvres souterraines, c'était la trame d'Albion. Pitt, comme toujours, cherchait à diviser ses adversaires. Il voulait surtout la ruine du grand patriote qui le gênait. La diatribe dégénérait en invectives énormes contre les Anglais, ces « rois marchands », ces « anthropophages ».

Les Conventionnels, malgré tout, attentifs à déjouer le piège, rejetèrent l'article perfide qui les eût livrés au caprice de leur maître. Par contre, faisant bon marché de la vie de leurs concitoyens, ils

souscrivirent aux autres propositions. Ils s'associaient ainsi à la monstrueuse boucherie qui allait achever de décimer la France.

Après Robespierre et son acolyte Couthon, Barère y avait la plus grande responsabilité. Nous avons marqué les progrès de son évolution et sa sinueuse montée vers ce que les orateurs jacobins appelaient les cimes du patriotisme. Le voici maintenant au sommet de l'Olympe, à côté de Jupiter tonnant, régentant avec lui les pauvres hommes, écourtant à son gré les existences. Quelle distance de ce Barère dominateur à l'ancien apôtre du Droit ! On ne peut s'empêcher de retracer ce passage des *Étrennes au peuple* qu'il écrivait en 1790 et dans lesquelles il célébrait l'avènement du bonheur universel : « Ne craignez plus ces ordres arbitraires qui engloutissent les infortunes sous les menaces, les accusant sans les convaincre et les punissant sans les condamner... Ce n'est pas assez d'effacer de la liste des crimes tout ce qui n'est point crime aux yeux d'une société bien organisée ; il faut que l'innocence accusée trouve dans la sagesse des formes judiciaires toutes les ressources imaginables pour repousser l'agression de l'accusateur, dussent-elles servir quelquefois à la justification du coupable. Le glaive de la Justice ne doit pas ressembler à celui de la persécution. »

Du 22 Prairial au 9 Thermidor c'est la Grande Terreur : l'abattoir national ne cesse de fonctionner. D'abord cinquante-deux personnes, dont plusieurs toutes jeunes femmes sont groupées avec Ladmiral et Cécile Renault comme complices d'une vaste machination contre Robespierre, et leur sacrifice s'accomplit avec la solennité lugubre d'un auto-dafé. C'est la fournée des Chemises Rouges. Chaque jour ensuite amène des charrettes nombreuses et bondées. La loi nouvelle facilite l'accélération. Mais d'autre part, comme le Tribunal de Paris, à l'exclusion de tout autre, prononce maintenant les arrêts, l'afflux des prévenus provinciaux cause dans ses bureaux beaucoup de surmenage. Les Carmes, le Luxembourg, Saint-Lazare sont archipleins. Il faut « déblayer », dit facétieusement Barère. Puisqu'il n'y a plus d'instruction, ni de comparution de témoins, ni de plaidoiries, on devrait aller vite. Or l'on piétine. Il faut procéder par liquidations en bloc, et l'on invente la Conspiration des

Prisons ou plutôt on la réédite ; car le truc a déjà bien des fois servi depuis les massacres de Septembre. Le 7 messidor (25 juin) Robespierre, avec Barère et Billaud-Varenne, signe l'autorisation d'enquêter sur les affidés supposés des anciennes conjurations. On s'occupe de forger les romans indispensables et, pour débuter, l'on imagine l'horrifique affaire de Bicêtre. Les pensionnaires de cette maison d'arrêt, gens de tous les milieux, mais dénommés aristocrates, se sont, paraît-il, concertés pour aller égorger les membres du gouvernement, « leur rôtir et manger le cœur ». Comme un arrêté du Comité de Salut Public enjoint au Tribunal Révolutionnaire de juger dans les vingt-quatre heures l'ensemble des individus convaincus d'avoir tenté quelque révolte dans une maison de force, ceux de Bicêtre se voient condamnés en un tournemain.

D'autres ont décrit dans ses détails écœurants l'exposition des martyrs devant l'aréopage de sots et de gueux que présidait Dumas et que, sous le regard durement scrutateur de Vadier, de Vouland, stimulait Fouquier-Tinville. Celui-ci, fonctionnaire intelligent, observait que cent soixante « coupables » se trouvant réunis dans la même salle, on eût abrégé très avantageusement les formalités en installant au milieu d'eux la guillotine. Barère, a-t-on dit, aurait lancé l'idée de construire une machine à sept lunettes, qui eût activé la boucherie[102]. Quoi qu'il en soit, Collot d'Herbois, tenant à la moralité des jugements, préféra que les choses se réglassent dans le délai prescrit.

Le Comité de Salut Public procédait d'un coeur léger aux évacuations. Le soir, quand l'accusateur public arrivait pour fixer le programme du lendemain, il y avait parfois un bon moment de récréation ; par exemple le jour où l'on groupa sur le papier les conspirateurs du Luxembourg : trois octogénaires convaincus d'avoir voulu faire le coup à la Convention, ce n'était pas en effet une fable banale. Parfois avec Vouland, Vadier, Amar et David, on convenait du nombre des concurrents à la « Loterie de la Guillotine ». Puis on feuilletait les registres d'écrou pour les trouver. Si l'on n'avait pas le temps de choisir, on s'en rapportait aux commis : « Prenez ce qui vous tombera sous la main », leur ordonnait Billaud, Collot ou

Barère. Mais d'ordinaire le Comité de Sûreté Générale avait sa liste déjà faite, et ceux de l'autre Comité la modifiaient à peine. Robespierre, nous l'allons voir, s'abstint de venir au Pavillon de Flore à partir de Prairial. Toutefois, comme il conservait la direction de la Police, la liste lui était soumise chez le menuisier Duplay. Il avait le dernier mot, marquant de ses crayons, noir et rouge, les noms à enlever et ceux à maintenir.

V

La légende révolutionnaire. — Le beau mensonge du Vengeur. — « *Barère à la tribune* ! »

A ces semaines d'horreur et de deuil correspond un renouveau splendide de gloire militaire. Les troupes longtemps empoisonnées par la propagande jacobine, qu'entretenaient la presse, les clubs de soldats et l'action personnelle des représentants en mission[103], n'avaient plus connu depuis Valmy et Jemmapes que la défaite et la honte du repli. L'élection des chefs et l'élévation des pires, la délation, l'indiscipline, la pratique de tous les crimes en avaient fait des masses turbulentes, pleines de lâches aventuriers et de brigands, plus redoutables à nos populations que les ennemis vainqueurs. Mais peu à peu la dure vie des camps, ses fatigues et ses dangers avaient dégoûté les chenapans et les pleutres, tandis que venaient de l'arrière tous ceux à qui répugnait la politique de persécution et qu'irritait leur impuissance à la neutraliser. « Sans doute, dit Rousset[104], le patriotisme a envoyé beaucoup de citoyens à la frontière ; qui pourrait compter ceux que la Terreur y a fait courir. » A la fin de 1793 l'Armée qui a perdu le contact avec les gouvernants n'a plus leur esprit ni leurs concepts. La Patrie pour elle, c'est bien moins un ensemble d'idées-déesses, Égalité, Liberté, Droits de l'Homme, que le pays de naissance. Ces gens se désintéressent du Genre Humain que là-bas on adore et sont près de se vouer à qui les fera les maîtres du monde. Puis les réformes de Carnot, l'embrigadement, établissent l'ordre. Quelle métamorphose, quel essor dès les premières victoires ! *Le Chant du Départ,* avec ses mesures d'un pathétique si viril, d'une vigueur un peu commune, mais si enthousiaste, éclate quand a déjà lui Floréal de l'An II et que va resplendir Fleurus. Plus fortuné que la *Marseillaise,* il n'accompagnera guère que la marche des légions conquérantes et l'ivresse de leurs défilés.

Barère chaque jour dépouille la correspondance des généraux et des Conventionnels délégués. Sa maîtrise consiste à savoir relever dans ces notes le détail susceptible d'être arrangé, paré du rayonnement épique, pour lancer une fiction merveilleuse. Ses rapports ont la sonorité vive des fanfares et des tambours battants. Cela n'a rien de l'éloquence classique. Les fautes, les trivialités y pullulent. Mais l'allure, par sa prestesse cocardière, est celle qui convient aux bulletins guerriers.

Tel le rapport du 8 messidor : « Citoyens, vous voyez à la barre les signes d'une nouvelle victoire. Les drapeaux de la garnison autrichienne suspendus à la voûte du péristyle vont marquer la prise de Charleroi par les troupes de la République... Le Comité de Salut Public peut suivre à peine la rapidité de marche de nos armées triomphantes. La Victoire a usurpé le vol hardi de la Renommée... Ostende est au pouvoir des Français. La terreur et la fuite sont à l'ordre du jour pour les hordes infâmes ; les troupes françaises ne peuvent suivre la fuite de l'aigle impériale... »

Cette jactance plaît aux Conventionnels ; elle enchante le club des Jacobins. Ils s'amusent follement d'entendre Barère narguer les ennemis, tourner leurs échecs en dérision, les cribler de son ironie. Donnant le chiffre de leurs pertes, il intitule le compte « extrait mortuaire des brigands coalisés ». Il conseille à l'Empereur François, pour remplacer son armée, de s'adresser à ses Révérends Pères en Dieu et à « ses pieux célibataires ». Ce monarque est « l'Autrichien couronné », le duc d'York « le fameux jockey de la cour de George », leurs soldats des « serfs à uniforme ». Ces drôleries un peu lourdes divertissent les sans-culottes. Mais ce dont ils sont avides, ce sont des belles histoires. Et personne ne leur conterait une bataille de manière à les intéresser plus que ne le fait Barère.

Il est incontestablement, comme l'a peint Isabey, l'aède de l'épopée révolutionnaire. Sa fantaisie crée la légende et l'imagerie, dont la fausseté brillante continuera de séduire malgré toutes les preuves données contre elles par l'Histoire. Six générations ont vécu dans l'admiration des Volontaires de 92 et nul démenti ne détruira l'erreur créée par l'imposture de Barère. Beaucoup de ses

exagérations, il faut d’ailleurs le reconnaître, ont fourni des thèmes admirables à l’éducation nationale.

Il retient la fin de Bara que signalait la relation d’un officier. Son instinct de narrateur lui fait sentir qu’il y a là la matière d’une belle anecdote. Le cas du petit tambour, traité par lui, devient un exemple d’immolation spontanée. Il renchérit sur l’invention de Robespierre et demande pour leur jeune héros la sépulture du Panthéon avec la consécration d’une peinture par David : « Bara est célèbre à treize ans. Il a déjà, avant que d’entrer dans la vie, présenté à l’Histoire une vie illustre. Il nourrissait sa mère et mourut pour la patrie ; il tuait des brigands et résistait à l’opinion royaliste. »

Pour attacher l’âme des foules, il faut que soient offertes à leur culte ou à leur exécration quelques figures richement significatives d’excellence ou de perversité. C’est ainsi que les Jacobins avaient fait de Marie-Antoinette le symbole de l’égoïsme autoritaire et de la corruption. Ainsi Barère, choisissant un Marceau parmi tant d’autres chefs tombés au champ d’honneur, idéalise à ce point la personne et la mort de ce général qu’il devient à jamais le type de la vertu militaire.

La plus fameuse de ses amplifications est le rapport dans lequel il célébra la perte du *Vengeur.* On sait ce que fut cet épisode d’un grand désastre. D’importants convois de grains fort attendus, fort désirés, venaient de Saint-Domingue. Vingt-six vaisseaux, difficilement assemblés et montés par des équipages improvisés, se portèrent de Brest à leur rencontre. Très loin des côtes, ils se trouvèrent tout à coup en présence d’une quarantaine de bâtiments anglais. Une partie des bateaux de transport furent pris avec sept unités du premier rang. Parmi celles-ci *le Vengeur,* les mâts rompus, la coque trouée par les boulets, avait fini par amener ses couleurs. Les Anglais alors, c’est Renaudin, le capitaine, qui lui-même le déclare, mirent leurs canots à la mer et recueillirent tous ceux qu’ils purent. « Ceux de nos camarades qui étaient restés sur *le Vengeur,* les mains levées au ciel, imploraient, en poussant des cris lamentables, des secours qu’ils ne pouvaient plus espérer. Bientôt disparurent et le vaisseau et les malheureuses victimes qu’il contenait... Nous entendions, en nous éloignant, quelques-uns de

nos camarades former encore des voeux pour leur Patrie ; les derniers cris de ces infortunés furent ceux de : Vive la République ![105] »

Tels étaient les faits. Barère brossa sur ces données un tableau de grand style :

« Qu'ils viennent maintenant, les lâches Anglais, nous vanter leurs prouesses. Le convoi que nous attendions est entré triomphalement dans nos ports et ils ont appris à leurs dépens que les républicains savent, comme sur terre, les exterminer sur l'élément qu'ils tyrannisent... Trois vaisseaux anglais étaient coulés bas, quelques vaisseaux français étaient désemparés. La canonnade ennemie avait entr'ouvert un d'eux et réunissait la double horreur d'un naufrage certain et d'un combat à mort. Une sorte de philosophie guerrière avait saisi tout l'équipage ; les vaisseaux du tyran anglais cernaient le vaisseau de la République et voulaient que l'équipage se rendît. Une foule de pièces d'artillerie tonnent sur *le Vengeur ;* des mâts rompus, des voiles déchirées, des membrures de ce vaisseau couvrent la mer. Tant de courage, tant d'efforts surnaturels vont-ils donc devenir inutiles ? Misérables esclaves de Pitt et de George, est-ce que vous pensez que des Français républicains se remettront entre vos mains perfides et transigeront avec des ennemis aussi vils que vous ? Non, ne l'espérez pas : la République les contemple, ils sauront vaincre ou mourir pour elle... Tout à coup le tumulte du combat, l'effroi du danger, les cris de douleur des blessés cessent ; tous montent ou sont portés sur le pont. Tous les pavillons, toutes les flammes sont arborés. Les cris de Vive la République ! Vivent la Liberté et la France ! se font entendre de tous côtés. C'est le spectacle touchant et animé d'une fête civique plutôt que le moment terrible d'un naufrage... Nos frères ne délibèrent plus ; ils voient l'Anglais et la Patrie ; ils aimeront mieux s'engloutir que la déshonorer par une capitulation. Ils ne balancent point, leurs derniers voeux sont pour la Liberté et la République : ils disparaissent. »

C'est ainsi que Barère s'entend à parer et travestir la vérité. Sa fable splendide a été coupée par les ovations grandissantes. A la fin, note le *Moniteur,* un mouvement unanime d'admiration se manifeste

dans la salle ; des applaudissements et des cris de Vive la République ! expriment l'émotion vive et profonde dont l'Assemblée est pénétrée. Les acclamations des tribunes se mêlent à celles des représentants.

Chaque jour il voit se renouveler cette effervescence flatteuse. Dès que le bruit court, pendant la séance, qu'il a quitté le Comité de Salut Public et qu'il vient, on ne suit plus l'orateur, on regarde du côté de la porte. Mais voici que gronde une rumeur au dehors ; elle grossit et se rapproche. Les couloirs et le salon attenant sont pleins de députés partis à sa rencontre et qui lui font cortège. Souvent avec lui paraissent des drapeaux. La plupart du temps on connaît déjà la victoire ; mais on veut avoir le délice d'en avoir de lui-même le récit. Il faut que, tout débat cessant, il ait la parole : « Barère à la tribune ! Barère à la tribune ! » Toujours à l'aise, son fin visage éclairé par un secret orgueil, le Gascon se dirige à travers la presse. Il gravit les degrés, puis se dresse au milieu d'un redoublement de transports. Alors, ayant d'un geste commandé le calme, il commence : « Citoyens, encore un jour brillant pour la Maison d'Autriche ! » C'est la prise d'Ypres, celle de Bruxelles ou de Namur. Il en relève l'exposé par des traits émouvants et des mots caustiques. Tour à tour explosent les rires et les bravos. Quand il a terminé, qu'il gagne sa place, l'auditoire s'abandonne au désordre d'une joie excessive ; on hurle, on danse, on fait voler les chapeaux en l'air, beaucoup pleurent de félicité.

Il en est de même aux Jacobins. Depuis prairial personne sauf Robespierre n'y jouit d'une faveur pareille. Le 8 de ce mois, Billaud-Varenne, rendant compte de la séance de la Convention, observe que Barère est présent et qu'on pourrait lui demander de répéter son discours. Jubilation des citoyens, a qui le rapporteur, sans se faire prier, donne le régal et qui l'en récompensent par leur approbation tumultueuse. Scène analogue le 13. Couthon, arrivant de l'Assemblée, parle en ces termes : « Si Barère n'était pas parmi vous, je me ferais un plaisir de vous faire part des nouvelles. Mais Barère est dans votre sein : je pense que vous serez contents de l'entendre. » Tous les purs aussitôt d'appeler Barère à la tribune et de le fêter, comme il y a quelques semaines ils fêtaient Hébert lui-

même. Suspecté naguère dans ce club, il en est devenu l'idole. Paris, dont il passait non sans raison pour un insolent ennemi, Paris se passionne à lire dans le journal ses tirades. Son portrait est de ceux qui se vendent le plus.

Les mots « Barère à la tribune ! » sont le juron à la mode. Là-bas, dans les camps, des généraux donnent connaissance de ses carmagnoles à leurs troupes : « Mes enfants, nous allons envoyer Barère à la tribune ! » dit un colonel à ses soldats au moment de charger. Et le régiment se rue, à ce cri furieusement répété, « Barère à la tribune ! »

Les péans de Barère avaient du retentissement dans toute l'Europe. Elle en écoutait l'écho redoutable et s'inquiétait ; car la France entière s'enflammait à ce souffle et la Révolution allait assez vite au déchaînement de l'esprit d'aventures. Barère s'adonnait avec une fougue croissante à son rôle d'animateur et par une illusion d'artiste devenait sincèrement belliqueux. Son éclat contre les pacifistes et son rapport sur la fondation de l'Ecole de Mars en étaient des preuves assez sûres. Ce n'avait été d'abord qu'une attitude de circonstance. Elle lui avait si bien réussi que son besoin de faire grand effet sur le théâtre politique la lui avait fait garder. Pour le moment il n'y avait plus trace chez lui de cet humanitarisme douceâtre qu'il avait puisé dans Fénelon ainsi que dans Jean-Jacques et qui en 1788 lui faisait détester les peintures de Lebrun, qui en novembre 1792 lui rendait odieuse l'idée de célébrer Jemmapes[106]. Tout est changé. Les sièges avec leurs bombardements et leurs destructions, les fusillades, les assauts à la baïonnette, toutes les formes de l'activité meurtrière peuvent être belles et nobles. Bien mieux, les soldats ne sont plus les seuls qu'on doive féliciter : les généraux aussi ont droit à la gratitude de la Nation, eux que, il y a six mois, il était légitime de massacrer. Jourdan, Marceau, Lefebvre, Kléber sont cités par lui comme de grands serviteurs de la Patrie. C'est l'apologie du sabre et, sans que Barère s'en doute, l'opposition de l'Armée à la République.

Saint-Just et Couthon qui, remâchant sans cesse l'histoire romaine, se rappellent Sylla, César, Octave, ne cachent pas leur méfiance ; Robespierre sourdement s'irrite. Son génie ombrageux

redoute l’avènement d’un rival dont les lauriers séduiraient le peuple. Il prévoit Napoléon. « Laissez, dira-t-il quelques heures avant sa mort, laissez flotter un moment les rênes de la Révolution, vous verrez le despotisme militaire s’en emparer et le chef de la faction renverser la Représentation nationale. » D’abord il a bien fallu qu’on rejetât l’investissement, mais les frontières sont aujourd’hui dégagées et voici que partout on avance ; la fidélité de la Fortune émerveillera le pays qui, dans son ivresse, se donnera pour maître un des triomphateurs. Les claironnades surexcitantes de Barère ne peuvent qu’aider à l’éclosion de cette crise dangereuse. Au surplus Robespierre ne saurait tolérer que ce bateleur acquière tant de popularité dans le club des Jacobins, son propre domaine. Il lui fait donner l’avis de renoncer à ses déploiements d’éloquence.

Après Fleurus, comme Saint-Just revenait du front avec les messagers de Jourdan, Barère le pria de prendre le courrier et de le développer devant la Convention, en décrivant ce qu’il avait vu lui-même. « Pourquoi ? fit l’autre d’un ton maussade, tout est dans la lettre du général Jourdan, voilà tout ce qu’il faut dire. » Leçon dont le rapporteur ne tint pas compte : se documentant auprès des officiers, il obtint d’eux les éléments d’une carmagnole. Une autre fois (l’après-midi où l’on sut la prise de Namur) Saint-Just et Robespierre insistèrent pour qu’il se contentât de lire les communiqués tels quels, sans commentaire qui en délayât le contenu. « Ne fais donc pas tant mousser les victoires, raillait Saint-Just ; n’as-tu jamais craint les armées ? » Fâchés qu’il passât outre, ils résolurent de lui jouer un tour. Couthon arriva le lendemain à l’avance, s’empara des dépêches et ce fut cet impotent qui, à la place de Barère, renseigna l’Assemblée par une simple lecture de ces sèches informations.

VI

Le Principat de Bertrand Barère. — Comment il protège l'intelligence. — Les soirées de Clichy.

A la fierté d'une grande réputation s'ajoute pour Barère celle de participer à la puissance souveraine. Tandis que les Conventionnels en mission, dont le bon plaisir foule et meurtrit la province, ne sont que des délégués de l'Assemblée et tiennent d'elle leur autorité, le Comité de Salut Public, lui, ne relève de personne ; car la prorogation mensuelle de ses pouvoirs est une simple formalité. La France entière, non pas seul un département, lui appartient, et avec la France Paris. C'est une royauté de plusieurs individus. Barère en est un des principaux, et comme en outre les premiers inquisiteurs de la Sûreté sont ses intimes, le rayonnement de son influence en fait une sorte de potentat.

Certains jours, dans l'antichambre de son appartement, rue Saint-Honoré[107], trente à quarante solliciteurs, parfois davantage, attendent humblement son lever. Pour quelques-uns il s'agit du salut d'un être cher : tout leur espoir est dans le résultat de l'entrevue. Le voici enfin. D'ordinaire vêtu d'une élégante robe de chambre, un air d'amabilité condescendante sur sa belle physionomie et toutes les manières d'un grand de l'ancien régime. Il parcourt des yeux cette affluence, fait passer d'abord les plus jolies femmes, leur prodigue les galanteries et les gentillesses, prend leur placet et jure que son dévouement leur est acquis, que de tout son cœur il fera le nécessaire. Quand il a reçu celles et ceux qui l'intéressent, il revient recueillir le reste des requêtes et, rentrant dans son cabinet, déchire par paquets tous les papiers, dont il jette les morceaux dans sa corbeille. « Voilà, soupire-t-il, ma correspondance faite ! »

C'est à une de ces audiences, exactement le 3 thermidor, que M. de Chénier vint le supplier d'intercéder pour son fils André. Le pauvre homme montrait beaucoup de candeur en allant implorer Barère. C'était justement un de ceux que le poète avait le plus

malmenés dans ses chroniques du *Journal de Paris* et dans ses *Iambes*[108]. Chose impardonnable, il l'avait surtout blessé dans son amour-propre d'orateur, et tout porte à croire que Barère n'était pas étranger à la décision du Comité de Sûreté Générale. Barère, toujours amène et courtois, taxa d'exagérations les alarmes de son visiteur. Il débitait des banalités et des consolations assez vagues. M. de Chénier l'adjura de lui dire un mot ferme qui le pût rassurer.

« Soit, monsieur, fit l'autre avec un sourire, eh bien votre fils sortira de prison dans trois jours. »

Le 7, selon sa promesse André fut extrait de son cachot. Mais ce fut pour passer devant le Tribunal qui le jugea bon pour la guillotine.

L'œuvre du poète, loin de lui conférer des titres à la bienveillance, avait causé sa perte. Les Jacobins abhorraient ce genre de mérite et le comptaient parmi les tares d'aristocratie. Aux Girondins ils reprochaient leur distinction d'esprit, qui insultait à la simplicité de la nature. Condorcet dans son projet de Constitution avait inséré cet article : « Les peuples libres ne connaissent d'autre motif de préférence que les talents et les vertus. » Collot d'Herbois le repoussa : « Les intrigants, dit-il, ont laissé subsister le mot *talent* ; nous ne voulons que les *vertus.* Quand nous avons fait le 10 août, il n'y avait pas de savants. » Legendre grondait : « J'éventrerais avec plaisir un noble, un riche, un homme d'Etat, un homme de lettres. J'en mangerais le cœur. » A Nantes Carrier se promettait d'exécuter « les gens d'esprit ». Dumas entendait qu'on les décapitât tous. « Défiez-vous de cet homme, disait-on dans les sections, car il a fait un livre[109]. »

Avec sa facilité d'adaptation coutumière Barère s'est mis au diapason. Il a bonnement admis le dogme essentiel des Montagnards qu'on doit tout renouveler de fond en comble, faire table rase du passé, même de la civilisation. Cela devient sa marotte. « Nous brûlerons toutes les bibliothèques, disait-il à Saint-Just. Oui, il ne sera question que de l'histoire de la Révolution et des Lois. S'il n'y avait sur la terre, à des époques répétées, de grands incendies, elle ne serait plus qu'un monceau de papier... Les Français que nous voulons conserver s'inquiètent peu des livres. »

Devait-on tant maudire Néron d'avoir fait flamber Rome. C'était, observait-il, une idée révolutionnaire[110].

Il s'en prenait à la langue elle-même qui, bravant les décrets, perpétuait les traditions proscrites. Celle de Malherbe, de Pascal, de Bossuet, de Racine ne valait rien, car elle flattait les rois, asservissait les peuples. On n'avait malheureusement pas le temps de la refondre. D'ailleurs la Liberté, l'Egalité la pénétraient, l'assouplissaient à l'usage de tous et à l'expression vigoureuse de la pensée sans-culotte[111].

Il avait, bien entendu, souscrit à la dissolution des Académies, ces organes aristocratiques, mainteneurs de l'ancien état de choses. Et dans son rapport à la louange de la Terreur[112] il comptait parmi les suspects « les lettrés qui pleurent l'esclavage académique ».

Un jour on parlait devant lui de M. de Buffon qui attendait son jugement et dont la jeune femme, désolée, multipliait ses supplications. Quelqu'un faisait allusion à l'illustre parenté du prévenu. « En quoi son père nous intéresse-t-il ? répliqua Barère en haussant les épaules. Les hommes de lettres ne sont rien moins que révolutionnaires. » A peu de jours de là, M. de Buffon montait à l'échafaud parmi les conspirateurs du Luxembourg.

Telles étaient ses dispositions à l'égard du génie français dont sa mise à la direction de l'Instruction publique devait le faire le protecteur. Parce qu'il s'agissait de faire sa cour à la secte régnante, rien, à ses yeux, ne valait d'être respecté du patrimoine inestimable que des générations d'écrivains et d'artistes avaient constitué ; rien n'était acceptable qui ne concourût à l'apologie, à la diffusion de la foi dont Robespierre s'était intronisé le docteur suprême. A cette condition seule les productions pouvaient être retenues, les auteurs appréciés. Houdon se trouvant sans travail et dans la gêne, Barère lui offrit de lui acheter une de ses statues, une Sainte Eustachie qui, commandée pour l'église des Invalides, restait en souffrance dans son atelier. Moyennant quelques retouches, l'image pieuse deviendrait celle de la *Liberté méditant sur la Constitution.* D'abord Houdon en rit ; puis il arrangea les attributs nécessaires, et Sainte Eustachie, au lieu d'aller dans le sanctuaire, fut placée dans la salle attenante à celle de la Convention[113].

Ainsi une religion chassait une autre et ne lui cédait en rien quant aux exigences de l'orthodoxie. Quand elle ne saccageait pas la beauté purement et simplement, elle la maquillait à sa convenance. On s'appropriait ce qui pouvait être utilement désaffecté. Sur une motion de Barère, on amena de Marly aux Champs-Elysées les *Chevaux domptés* de Coustou. Le 13 messidor an II, il annonça qu'on allait faire servir à la commémoration des victoires républicaines les barrières de Paris, « ces portes monumentales où s'embusquaient jadis les vampires de la ferme générale ». « Les triomphes de l'armée d'Italie pourraient bien être substitués sans regret au nom de la porte de l'Étoile ». Première idée de l'Arc de Triomphe que reprendra Bonaparte.

Sa vigilance portait particulièrement sur les oeuvres dramatiques. Par elles s'opère le mieux la propagande, soit par les suggestions en faveur d'une théorie ou d'un parti, soit par le dénigrement de l'adversaire. Les théâtres, disait Barère, ce sont « les écoles primaires des hommes éclairés et un supplément de l'éducation publique ». Les ayant tous sous sa dépendance, il en épurait le répertoire. Sa censure sévissait contre *l'Ami des Lois,* contre *Paméla ou la vertu récompensée.* Le *Caïus Gracchus* de Marie-Joseph Chénier, d'abord approuvé, fut en 1794 condamné. Le *Siège de Toulon,* où Monsieur figurait dans un rôle burlesque, fut honoré du patronage officiel.

Paré de sa souveraineté, se plaisant fort au commerce des actrices et faisant valoir, pour se rendre aimable, son esprit badin et primesautier, Barère avait des succès auprès de l'élément féminin des troupes. Son entrée aux répétitions générales était très remarquée. Il présidait celle de *Timoléon* au théâtre de la République et trônait avec la Demailly dans la loge du ci-devant roi. Joseph Chénier, malgré sa prudence et son zèle, avait commis quelques négligences d'expression qui le choquèrent. Certains vers semblaient à double entente, celui-ci par exemple :

N'est-on jamais tyran qu'avec un diadème ?

Les applaudissements tumultueux des frondeurs prouvèrent qu'on pouvait y voir une pointe contre le régime. Au dernier entr'acte, comme Barère se retirait, Billaud-Varenne le rejoignit... Tous deux

étaient fort mécontents : on ne pouvait jouer cela, c'était tout à fait nul. Pas de fond, pas de plan, et puis aucun scrupule révolutionnaire. Cependant, en raison du civisme de Chénier et pour ménager son amour-propre, on lui accorderait quelques représentations. Il y en eut encore deux. Sous la pression de la Commune, le Comité de Sûreté Générale mit fin à cette indécence : l'auteur dut venir brûler lui-même sa pièce sur la scène.

Par une faculté de dédoublement exceptionnelle, après ses réceptions, après les discussions du Comité, la confection de ses rapports, après les séances de la Convention, où presque chaque jour il prenait la parole, Barère, certains soirs où il n'allait pas aux Jacobins, trouvait moyen de mener la vie joyeuse.

L'extraordinaire futilité des grands « ci-devant », leur goût du plaisir avaient survécu par imitation chez beaucoup de bourgeois et même dans la classe inférieure. Il semble paradoxal de dire que la Terreur les avait développés. L'insécurité n'est pas propice au labeur et à l'économie. A la veille de Thermidor, note Montgaillard, même les jours de semaine, les guinguettes des faubourgs et des barrières sont bondées de petites gens qui boivent, dansent et chantent, jettent sans regarder leurs quatre sous. D'après un rapport cité par Dauban [114], les places, les promenades, le Palais-Royal, le café Foy ne désemplissent pas de désoeuvrés. Ceux-là n'ont guère à craindre que la misère. Chez les maîtres de l'heure sur qui peut s'abattre d'un moment à l'autre le couperet, l'habitude d'avoir peur a tué tout attachement aux biens stables, toute espérance de bonheur tranquille. Le besoin de s'étourdir s'allie chez eux à l'ivresse d'une élévation que voici quelques mois seulement rien ne leur présageait. M. de la Gorce [115] a magistralement expliqué leur fureur de jouissance : « Ils ont jadis appris le latin et ils répètent le mot des anciens : *Carpe diem.* Oui ils cueilleront tout ce que le jour présent peut leur apporter de voluptés ; oui ils bourreront leur vie, puisque aussi bien elle doit être courte, et alors, en une sorte de frénésie qui n'est plus d'un esprit sain, d'autant plus violents qu'ils sont moins assurés, ils hâtent tout, condensent tout, débauches, caresses, excès de pouvoir, vengeances. »

Danton, enrichi par le pillage de la Belgique et ses tractations malhonnêtes, a pu se goberger selon son appétit et quelques instants avant de mourir, il s'en félicite avec cynisme : « J'ai bien joui de la Révolution... Allons dormir ! » Les autres non plus n'ont pas fait fortune pour traîner des jours mélancoliques. Fabre d'Eglantine et Ronsin ont de magnifiques écuries. Ce dernier avec Hébert et Momoro dilapide en orgies dégoûtantes le produit des confiscations et des bris de scellés. Merlin (de Thionville), qui est venu avec des effets de la valeur d'un louis, a maintenant châteaux et parcs, donne des chasses à courre avec les meutes du roi. Tallien, « ce ventre tout à la gueule et aux filles », selon le mot de Michelet, s'en paye à crever. Barras vit dans un luxe de satrape. Chaumette emmène à sa suite toute une bande de drôles dans les endroits où l'on ripaille.

Les grands restaurants et les tripots s'honorent de cette clientèle. Les plus renommées de ces maisons sont dans le quartier compris entre le Palais-Royal et la butte Montmartre. Il y a là Venua, Méot, Rossi, le salon de la veuve Sainte-Amaranthe. On va dîner aussi chez Ledoyen, aux Champs-Elysées ou bien au jardin de Marbeuf ou, très loin, à Bagatelle. Camille Desmoulins préfère le Pavillon de la Muette. A Choisy-le-Roi le Montagnard Vaugeois, beau-frère de Duplay, l'hôte de Robespierre, régale ces nouveaux seigneurs de matelotes soignées et leur sert quelques bouteilles provenant des caves du duc de Coigny.

Barère dans la sarabande n'est pas le moins dévergondé. Lui aussi, lui surtout doit se distraire. C'est « le plus peureux du Comité[116] », et le souvenir de ses compromissions, la certitude des haines qui, au premier fléchissement de ses appuis, lui tomberont dessus, l'induisent parfois à des réflexions sérieuses. Dans ses rêves le visitent les ombres de plusieurs disparus, entre autres Hérault de Séchelles qui partageait naguère ses travaux et dont il aimait la compagnie pour son esprit, ses manières raffinées. Il songe qu'il pourrait bientôt le rejoindre. « La guillotine fait tout. C'est elle qui gouverne », dit-il à un faïencier de son voisinage, qui le plaint de tant se surmener. « Ne sommes-nous pas tous au pied de la guillotine ? dit-il encore à Arnault et à Méhul[117]. Tous a commencer par moi. » Seulement c'est un tout autre homme que Joseph Chénier, qui, nous

dit Miss Williams, est sans cesse hanté par l'idée de la mort. Sa légèreté, son inconséquence lui font vite oublier les aléas de sa position. Il est né pour le divertissement galant, « les Ris et les Grâces ». Il eût sympathisé de toute son âme avec l'ancienne société, s'il n'eût pas été d'une caste tenue à l'écart. Il était fier jadis d'être vu avec sa pupille, l'agréable Paméla, dans le carrosse à la livrée d'Orléans. Il s'enorgueillit aujourd'hui de parader avec les courtisanes les plus cotées et d'être aux yeux de tous un généreux protecteur. D'aucuns plus tard, pour lui composer une noble figure d'intégrité, diront qu'il survécut pauvre à ces années de bouleversements. C'est omettre que tout le fruit de la curée peut fuir entre les doigts des prodigues[118]. « Barère, relate de Barante, avait des maîtresses richement entretenues et dont le public racontait les coûteuses fantaisies[119]. »

Celle qu'il exhibe le plus volontiers est la Demailly, une des sultanes de Paris, dont il paye les toilettes merveilleuses et peut-être le somptueux hôtel de la rue de Richelieu. Elle était avec lui à la première de *Timoléon.* Pour la fête de l'Être Suprême il lui a fait réserver une place à l'une des fenêtres du juré Vilate, dans ce salon qui fut celui de la princesse de Lamballe et d'où l'on a le plus beau coup d'œil sur le jardin des Tuileries.

Il circule à ce sujet une anecdote savoureuse. Dans le même appartement se trouvait ce jour-là, parmi les dames du monde officiel, une autre jeune personne non moins belle que la Demailly, le visage encadré d'admirables cheveux d'or. L'autre, tourmentée par la jalousie, boudait au spectacle. Quand Barère vint la chercher, après la cérémonie, elle se plaignit de cette petite insolente, qui avec sa perruque blonde prétendait donner le ton à la mode. Il s'entendait à cajoler et consoler les déesses. Il lui promit qu'elle serait vengée. Ayant mandé Payan, procureur de la Commune, il lui confia que de sûrs renseignements lui avaient fait découvrir l'existence d'une secte singulière, dont le signe de ralliement pour les femmes était une perruque blonde prise à des décapitées. Il fallait arrêter les progrès de cette ligue. Le lendemain le Conseil Général écouta la communication de Payan que Barère avait rédigée lui-même : « Il est une nouvelle secte qui se forme à Paris. Animés d'un saint

respect pour les guillotinés, ses initiés font les mêmes voeux, ont les mêmes sentiments, les mêmes cheveux. Des femmes édentées cachent leurs têtes chauves sous des perruques faites avec des cheveux blonds de royalistes... Respectons les perruques blondes... Nos aristocrates serviront du moins à quelque chose[120]. » Barère, paraît-il, ne se rappelait jamais sans beaucoup rire cette farce imaginée pour contenter son irascible amie.

Barras dans ses *Mémoires* consigne des informations étranges de la police sur cette femme. Ce n'aurait été qu'une espionne. « Barère lui confiait, dit-on, les secrets du Comité de Salut Public, dont elle trafiquait en Angleterre. Elle a une imprimerie rue de la Perle n° 470 et une maison de campagne à Meudon. Des personnes, qui se prétendent bien instruites, disent qu'en faisant des perquisitions dans cette maison de Meudon, l'on y trouvera des choses précieuses. Cette Demailly est payée depuis le commencement de la Révolution par l'Angleterre pour avoir les secrets du Gouvernement. Elle donne des dîners rue de la Perle, mais c'est à Meudon que se sont tenus et se tiennent les comités contrerévolutionnaires. Tout le temps que lord Malmesbury a été à Paris, les trois femmes Laurine, Raucourt (la comédienne) et Demailly n'ont cessé de le voir. Et la Demailly a fait même le voyage de Lille pour aller conférer avec lui[121] »

Allégation troublante, dont il convient de rapprocher celle de Lecointre dans son *Accusation contre quatre représentants.* Selon lui, les emportements répétés du rapporteur contre Pitt et l'Empire britannique n'auraient été qu'une feinte destinée à couvrir d'infâmes services.

A Clichy Barère avait sa retraite libertine. Jadis tous les mauvais sujets de haut parage, Philippe d'Orléans, le prince de Soubise, les ducs de Richelieu et de Montmorency, possédaient au nord de la capitale leur Folie ou Temple d'Amour. Le long de la rue de Clichy le trésorier de la marine, Boutin, gendre richissime du fermier général Grimod de la Reynière, s'était fait aménager les féeriques jardins de Tivoli, la Folie-Boutin, comme disait le peuple, dans lesquels étaient réunies quantité de choses agréables, grottes, cascades, jets d'eau, statues, berceaux de verdure, lits de mousse, escarpolettes...

Barère dans sa villa ne cache pas des intrigues sentimentales. Ce sont des parties joyeuses où se mêlent bombances, chansons et polissonneries. Quand, deux fois par décade, il se rend là-bas avec sa favorite, il y convie trois ou quatre compères avec les leurs. Ce sont d'ordinaire Dupin, Vadier et Vouland, tous, disons-le, de francs coquins. Le Conventionnel Dupin[122] est son inséparable. Il amène la sémillante Bonnefoy qui d'abord était à Barère et que celui-ci lui a échangée contre sa Demailly. On le surnomme « le coupe-tête de la maltôte » à cause de son acharnement contre les fermiers-généraux. Bouffon aux tours variés, au bagout intarissable, il met tout le monde en gaieté par ses jeux de physionomie, ses pitreries et ses gaudrioles.

Vadier[123] est un vieux loustic provençal mobile, sautillant et bavard. Aussi maigre qu'un squelette, le crâne nu d'où pendillent quelques mèches, la face jaunie et ridée, le nez et le menton crochus, de petits yeux brillants et vifs, très enfoncés, il semble, d'après Philarète Chasles, une caricature de Voltaire. A défaut de jeunesse, il apporte là le feu de son âcre malice et le comique de sa grivoiserie. Ses propos n'ont rien de commun avec la bonne et libre galéjade. Ils se ressentent de ses occupations habituelles ; car c'est un des membres les plus cruels du Comité de Sûreté Générale. Sa recommandation à Fouquier-Tinville est nécessairement un ordre d'exécution. Il est assidu aux débats du Tribunal, scrutant de son regard aigu les jurés et les juges, intervenant pour hâter la sentence. Ce démon par son rire acide et pincé, par le pittoresque diabolique de ses histoires, donne aux demoiselles de la troupe un petit frisson délicieux. Chose curieuse, il trouve moyen, malgré son âge mûr et sa laideur, d'avoir sa dame au quadrille. Est-ce cette belle fille dont parle Philarète Chasles, une brune aux prunelles ardentes et fixes, qui vers 1800 passait pour sa servante-maîtresse ?

Le peu qu'on sait de Vouland[124] ne permet pas de concevoir à quel titre il était l'hôte constant de Clichy. Ce collègue de Vadier est une brute épileptique, absolument incapable de batifoler, de converser, même de se tenir. On s'étonne de le voir dans ce que Fréron appelle « le séjour des Jeux et de l'Amour ». Il a pourtant là comme les autres sa chambre ; il se délecte avec les autres des

festins que l'art de Dupin accommode et il participe aux saturnales que règle le voluptueux Barère.

Il y avait d'ailleurs des moments, en dehors des paillardises, où ce compagnon était réellement utile. C'était dans les conciliabules où l'on imaginait des intrigues de conspirateurs pour les prochains « déblaiements ». Plusieurs des grandes fournées furent préparées de la sorte, après des ébats érotiques. « A son retour de Clichy, dit Vilate, le lendemain d'un quintidi ou d'un décadi, Barère me souhaitait ainsi le bonjour : Nous avons hier taillé de l'ouvrage au Tribunal, il ne chômera pas. Vouland quelquefois à côté de lui approuvait. »

Ce Vilate était un protégé du rapporteur. Originaire de la Marche, il était venu à vingt-cinq ans parmi le flot d'aventuriers avides de chercher fortune dans la ruine de l'Etat. Héros du 10 août, il s'était poussé très vite aux Jacobins sous le nom de Sempronius Gracchus. Le compte rendu qu'il fit d'une tournée avec Ysabeau et Neveu dans le Midi le fit distinguer de Robespierre qui, sur la présentation de Barère, accepta sa nomination comme juré, puis son installation aux Tuileries. Ce petit patriote plaisait à Barère par son adresse, son esprit, son cynisme, par tout ce qu'il trouvait en lui de semblable à lui-même. Il se servait de son entregent et de sa rouerie pour surveiller le Triumvirat.

On ne compte pas Vilate parmi les habitués de Clichy. Cependant il y était invité de temps à autre. Il semble que Robespierre et Saint-Just eux-mêmes y allèrent. Mais ces soirs-là les réunions étaient strictement politiques : il n'eût pas été prudent d'étaler devant eux les enchantements. L'Incorruptible n'était que trop édifié déjà sur la conduite privée de Barère. Il devait admirer intérieurement son effronterie, quand il l'écoutait vitupérer en ces termes contre les jouisseurs :

« Que les festins inutiles et dispendieux disparaissent. Que les parasites de l'aristocratie cessent de consommer en un jour les aliments d'un mois et qu'un riche cesse d'insulter aux besoins du peuple en couvrant sa table de mets superflus... Nos pères, nous-mêmes, nous avons jeûné pour un saint du calendrier, pour un moine du IIe siècle ou pour une supercherie sacerdotale : jeûnons

plutôt pour la Liberté. Ajournons cette partie de nos plaisirs que la table permet aux républicains, supprimons les délices qui n'appartiennent qu'aux sybarites.[125] »

Quand Barère fut pleinement entré dans la complicité du système terroriste, il y eut entre eux, sinon plus d'intimité (car Robespierre ne se livrait pas), du moins un certain accord. Ils se virent en dehors du Comité ; plusieurs fois ils mangèrent ensemble et même en tête-à-tête. Il arriva que des gens usèrent de l'entremise de Barère pour se rencontrer avec le dictateur. Tel l'abbé de Loménie de Brienne qui harcela Barère à cet effet. Celui-ci se dérobait, voulant lui épargner les conséquences possibles de sa témérité. A la fin il dut le satisfaire. Ils devaient aller tous deux ce soir-là chez Méot avec quelques autres, dont plusieurs représentants. Barère décida Robespierre à venir au sortir de la Convention. Taciturne tant qu'il fut à table, il se dérida légèrement dans la causerie qui suivit.

« Quel est donc, demanda-t-il à Barère, le citoyen qui était à votre droite ?

— Je l'ai connu à Toulouse avant 1789, répondit le rapporteur qui ne voulait pas préciser. C'est un philosophe aux conceptions pleines de philanthropie et de liberté.

— Qui est-ce enfin ?

— Loménie.

— Loménie ! Serait-ce un Brienne ?

— Oui, fit Barère. Et il ajouta tout aussitôt : le neveu du cardinal qui a convoqué les Etats Généraux.

— Bon, bon ! grommela Robespierre, mais c'est un noble. »

Il redevint muet et soucieux ; puis, ayant pris son chapeau, il se retira. Nota-t-il son nom sur son calepin ? Quelques semaines après, l'abbé de Loménie montait dans la charrette.

Nous reproduisons cette anecdote d'après Barère. Observons qu'il ne néglige jamais dans ses *Mémoires* les traits propres à desservir les autres, mettant par contre en lumière ceux qui sont à son avantage. Il put bien de-ci de là soustraire des têtes au couteau. Miss Williams le certifie. Albert Maurin lui attribue des interventions heureuses[126]. Saint-Just ayant proposé de soumettre les détenus nobles à la corvée et à la réfection des routes, Barère aurait

empêché cette brimade. Il aurait même imaginé de mettre en réquisition les ci-devant titrés pouvant être occupés dans les administrations, ce qui leur permettait d'échapper aux poursuites de la Police Générale. Pauvres mérites, hélas ! que ces interventions, si l'on évoque l'anéantissement de la Vendée ainsi que l'effet meurtrier de la loi des suspects et de celle de Prairial, toutes atrocités accomplies sous la pression de ses rapports. Encore faut-il compter les nombreux actes d'accusation personnelle, auxquels il s'associa, quand il n'en prit pas lui-même l'initiative en les signant le premier[127]. Son influence eût pu dissuader Vadier d'accabler les magistrats de Toulouse qui jadis l'avaient aidé de leur confraternité si obligeante et si affable. Il n'en fit rien, il les laissa tuer. Il attirait lui-même les foudres de Robespierre sur les survivants de la Constituante et ramenait à la mort le malheureux Freteau qui y avait échappé.

Le général de Rochambeau, totalisant les condamnations provoquées directement ou non par le rapporteur du Comité de Salut Public, a pu donner[128] cette estimation énorme : « Sans penchant pour la cruauté, Barère signa plus de vingt mille arrêts de mort. »

VII

Barère monte avec Vadier la farce de la Théot. — La bataille de Thermidor. — Barère, persiflé par Robespierre, le soutient, puis se dérobe.

C'EST en collaboration avec Barère que Vadier monta la fameuse affaire Théot. Comment dans cette atmosphère orageuse, quand abondaient les phénomènes précurseurs de l'ouragan, les deux compères eurent-ils le front d'écrire ce roman burlesque ? Comment Barère, si pusillanime, si prompt à chercher l'abri, put-il se risquer, si peu que ce fût, à l'entreprise la plus téméraire, celle qui avait pour but de ridiculiser le maître ? Trop d'auteurs ont narré la comique aventure de la vieille Catherine, M.G. Lenôtre en particulier[129] l'a fait avec trop de soin pour qu'on en reprenne ici le détail. Il y eut à Clichy des heures joyeuses quand on s'occupa de cette bouffonnerie. Barère et Vadier se valaient pour l'invention et les déformations drôlatiques. « On ne peut se faire une idée, dit Vilate, du ton plaisant et léger, avec lequel Barère racontait ces fariboles. »

Le fait que dom Gerle[130], grand prophète de la « Mère de Dieu », avait obtenu de Robespierre un certificat de civisme permit de donner au scandale une envergure extraordinaire. La fraternité maçonnique vraisemblablement avait valu cette aide à l'ex-religieux, inquiété dans sa section. Mais il était possible, par un ingénieux amalgame, de construire une intrigue, dans laquelle l'impeccable pontife de l'Être Suprême, accolé grotesquement à des imbéciles et des hallucinés, ferait la figure la plus cocasse. Quelques livres sur la magie saisis à Versailles chez la marquise de Chastenay, un portrait du petit Dauphin trouvé dans la ruelle d'un lit au château de Saint-Cloud, la découverte d'un médecin du nom de Quesvremont, dit Lamotte, qui s'occupait de magnétisme, tels furent avec les cagoteries insensées de la rue Contrescarpe, les éléments disaparates qu'on utilisa pour les besoins de la cause. Après les avoir groupés de manière qu'ils parussent les actes divers d'une

seule et même abominable conjuration, Barère et Vadier rédigèrent leur rapport, dissertation toute boursouflée de tirades emphatiques, d'allusions à l'histoire, à la mythologie, pantalonnade abracadabrante, où ils se moquaient de la logique avec toutes les apparences de la gravité.

Ils commençaient par une période grandiloquente, une phrase qui porte évidemment la marque de Barère : « Citoyens, c'est au moment où la République française s'élève majestueusement, etc... c'est lorsque les soldats de la Liberté franchissent les Alpes et les Pyrénées au pas de charge, etc... c'est lorsque le génie révolutionnaire frappe de sa massue les conspirateurs, enfin c'est au moment où le Peuple français rend grâces de tant de bienfaits à l'Être Suprême, etc., c'est dans ce moment que des hommes féroces conspirent dans l'ombre. »

Puis ils montraient, en la grossissant, l'imposture de la pythonisse et de son hiérophante dom Gerle et ils y rattachaient toute la filière du complot actuel. Dans l'antre de Catherine Théot il y avait en quantité des crucifix, des Sacrés-Cœurs, des rosaires, signes de ralliement des brigands de Vendée. Gerle avait été le familier de l'évêque Gobel, lequel tenait par Chaumette à Danton. La ci-devant marquise de Chastenay était en relations avec des émigrés. Le magnétiseur Quesvremont avait été naguère le commensal d'Egalité, l'ami de l'illuminé Bergasse ; et puisqu'on avait affaire à l'Illuminisme, il y avait des chances pour qu'en cherchant un peu, l'on atteignît Frédéric-Guillaume de Prusse. « On le verrait, s'il était à Paris, dans le galetas de Catherine ou au sabbat de la Chastenay. » Le but certain de cette ligue redoutable était d'étouffer la République : la preuve c'était le recel à Saint-Cloud d'une effigie du jeune Capet. Pitt et Cobourg s'étaient empressés de fournir les subsides et les armes. Il importait de sévir contre les chefs et les instigateurs.

Cet agencement de sornettes achevé, Barère laissa Vadier le débiter à la tribune. Il avait été déjà bien assez inconsidéré d'y mettre la main ; avec Vilate dans le secret, Vilate moins peut-être son espion que celui de Robespierre, comment ce dernier n'aurait-il pas su la chose ? C'était une offense directe contre lui qui avait

refusé son assentiment à l'examen de l'affaire, qui avait même, dit-on, supplié qu'on la classât.

Quand Vadier avec sa tête de chouette, son masque maussade, se fut mis à dépeindre les réceptions désopilantes de la démente et de son mage, l'épreuve peu ragoûtante imposée aux catéchumènes, la communication des dons célestes par l'embrassade cérémonieuse et compliquée de cette veuve décrépite, lorsqu'il énonça l'idée fixe de la carabosse, promettant d'enfanter à soixante-dix ans le Verbe divin, le contraste que faisait avec ces extravagances l'air grincheux de l'orateur accrut encore l'effet du comique. L'hilarité gagna peu à peu tous les bancs ; elle éclatait de plus en plus vive et prolongée, ranimée sans cesse par les charges de ce pince-sans-rire et ses mots impayables.

On fit un bruyant succès au rapport et l'on vota son envoi non seulement aux quarante mille communes, mais aux administrations et aux armées. Beaucoup par cette décision visaient le chef du triumvirat. Vadier s'était certes bien gardé de le nommer et de dire quelle part la Mère de Dieu lui attribuait dans son oeuvre de régénération universelle. Mais, en faisant décréter que l'accusateur public enquêterait sur le complot, il provoquait la production de certaines épîtres idolâtres et celle du talisman civique remis à dom Gerle. Robespierre, qui était sensible surtout aux blessures d'amour-propre, se vit menacé d'être pour la France un objet de risée. Il vint en hâte au Comité réclamer le dossier et, comme on lui objectait les droits sacrés de la Justice, l'impossibilité d'entraver l'action des magistrats, il rappela d'un ton sec qu'il avait la direction de la Police Générale. Fouquier-Tinville était son homme-lige. L'ayant mandé, devant eux, il exigea de lui livraison de tous les documents, s'en saisit et les emporta.

Il n'en était pas moins gravement touché. La satire oblique de Vadier encouragea les audacieux en leur faisant entrevoir le moyen de ruiner sa toute-puissance. Maintenant il était clair qu'une forte coalition se formait contre lui, dont il n'avait pas la commodité légale d'abattre les principales têtes. A défaut de la méthode régulière, il lui faudrait employer la violence. Les Comités ne se rendaient pas à ses prétextes de moralité. Celui de Sûreté Générale résistait à ses

injonctions et usait de l'inertie pour faire avorter les poursuites dont il prenait l'initiative. Billaud-Varenne et Collot d'Herbois s'associaient à cette opposition et peu à peu le reste du Comité de salut Public les suivait, sauf Couthon, Saint-Just et Barère, celui-ci s'ingéniant comme toujours à trouver dans le conflit les solutions moyennes.

Robespierre ne songeait plus qu'à l'utilisation des masses populaires, que lui promettaient le maire Fleuriot-Lescot, le commandant des sections Hanriot et le procureur Payan. Laissant à Saint-Just et Couthon, à David et Lebas, le soin de maintenir son influence dans les deux Comités, il ne fréquentait plus que la Convention et le club de la rue Saint-Honoré. Ses agents, répandus dans les quartiers de Paris, se mêlaient aux rassemblements des dîners civiques et y dénigraient les Comités ainsi que l'Assemblée. Lui-même allait faire entendre ses doléances aux Jacobins : « Vous frémiriez si je vous disais quels hommes conspirent contre moi et en quel lieu on me traite ouvertement de dictateur. »

Ses ennemis, de leur côté, s'évertuaient avec fièvre à saper son hégémonie. Fouché qui, depuis l'anathème lancé contre lui, voyait partout se profiler l'ombre des limiers, se démenait avec l'activité d'un larron découvert et traqué. Pour gagner sinon des amitiés, du moins des alliances, il s'abouchait avec tous ceux qu'il pouvait promptement alarmer. Il avait déserté son domicile habituel et quotidiennement variait sa cache. « Le soir, dit M. Madelin, son biographe[131], on le voyait arriver chez l'un et chez l'autre avec l'éternelle phrase : — Vous êtes de la fournée ! — Vous périssez s'il ne périt, allait-il dire tantôt à un Girondin échappé par miracle, tantôt à un Montagnard odieux à Robespierre ou se croyant tel. » Il alla droit aux collaborateurs du Triumvirat qu'il savait envieux ou craintifs et les émut si vivement qu'il fit « passer dans leur âme plus que de la défiance, le courage de s'opposer désormais à ce que le tyran décimât davantage la Convention ».

Quel dut être son colloque avec Barère ? Ils étaient si bien faits pour s'entendre, tous deux amoraux et ondoyants, également couards, également perfides, Fouché par exemple plus retors, plus réaliste, plus capable de prévision, stimulé d'ailleurs par l'appréhension de la catastrophe prochaine. Comme au 31 mai,

Barère regardait avec un secret tourment les préparatifs de la passe décisive. Son incertitude l'empêchait de prendre parti. Ses voeux cependant étaient pour la défaite de Robespierre : cet autocrate, avec son couteau toujours levé sur les têtes, rendait la vie insupportable et l'on n'osait compter sur le lendemain. La plaisanterie de l'affaire Théot pouvait avoir de dures conséquences. Dernièrement Robespierre jeune, venu au Comité sous un prétexte quelconque, lui avait dit ce mot qui l'avait glacé : « Tu as maltraité mon frère. Nous t'avons manqué le 31 mai 1793, nous ne te manquerons pas le 31 mai 1794. » Barère maintenant, afin de flatter le dictateur, protestait de son respect pour lui auprès de tous ceux qui le fréquentaient. Vilate, il le savait, faisait entre eux la navette. Aussi le lui vantait-il sans mesure. « Mon génie étonné tremble devant le sien », lui déclamait-il un jour, au grand amusement du roué, qui savait à quoi s'en tenir. Quand Barère rencontrait David, il mettait la conversation sur le grand homme et louait avec transports la hauteur de ses vues, la pénétration de son esprit sublime. « Il savait, dit Courtois, à qui il parlait et comment il fallait parler[132]. » Plus circonspect que jamais et se surveillant avec un soin extrême, il se garda bien de trop s'engager, quand Fouché le sollicita d'agir. Mais il se montra suffisamment d'accord avec lui pour pouvoir, si l'on renversait le tyran, le renier avec éclat.

Et, tout en affectant à son service un dévouement presque obséquieux, en lui prêtant à la tribune un concours si empressé, si ponctuel que beaucoup le regardaient comme son ministre, il se mit à seconder l'oeuvre souterraine qui préparait son effondrement.

La tactique adoptée contre Robespierre consistait à le représenter comme un Moloch dévorant et toujours inassouvi. Bien qu'il se fût éloigné du gouvernement et n'eût guère eu de part aux cruautés de messidor, c'est à lui qu'on attribuait les immolations quotidiennes ordonnées par Billaud, Collot et Barère. On répandait le bruit que d'autres allaient suivre, qui dépasseraient les plus impressionnantes. Déjà les catacombes étaient aménagées, assurait-on, pour un gigantesque entassement de cadavres. La Convention serait saignée, et l'on désignait les têtes à trancher. Des listes circulaient : sur toutes étaient les noms de Fouché, de Tallien, de Fréron, de

Barras, de Vadier. Aucune, chose curieuse, ne portait celui de Barère. Il n’en nourrissait pas moins des pensées lugubres, jugeant son sort uni à celui de son ami Vadier, qui trop franchement manœuvrait contre Robespierre.

A tous les griefs que celui-ci pouvait avoir contre lui vint s’en ajouter un autre et des plus sérieux. Il avait su la présence à Paris d’une jeune aristocrate, Mlle d’Avisard, dont le père avait été magistrat au Parlement de Toulouse. Barère et elle étaient entrés en relations. Filait-il une intrigue amoureuse ou bien obéissait-il à des sentiments plus purs, se souvenant de ses amitiés anciennes, nous ne saurions le dire. En tout cas il enfreignait ainsi le décret qui bannissait tous les nobles : c’était justement le délit qui tout récemment avait permis d’impliquer le Conventionnel Osselin dans la conjuration de Bicêtre. Robespierre fut renseigné par ses espions. Il eut avec lui une explication et, rejetant ses excuses, fulmina contre ses fâcheuses accointances avec des contrerévolutionnaires.

Ce ne fut cependant pas la rupture complète : une mystérieuse protection préservait le rapporteur, que son manque de vertu républicaine autant que ses fautes contre la personne même de l’Incorruptible eût dû vouer des premiers à la mort. Fidèle à sa tactique, il voulut tenter un accommodement. Il fit une démarche auprès de Robespierre pour lui proposer ce compromis : par un coup brusqué l’on sabrerait la « queue » de Danton, les Lecointre, les Bourdon (de l’Oise), les Merlin (de Thionville), les Dubois-Crancé ; seulement on ménagerait les membres des Comités.

A quelques jours de là, Barère présidait aux Jacobins. Il se préparait à répéter le rapport qu’il avait lu cet après-midi à la Convention et jouissait à l’avance de son succès. Mais Robespierre prit tout de suite la parole et la garda jusqu’à la fin. Systématiquement il l’écartait de la tribune. Pour qu’on n’en doutât pas, il se mit à persifler ces « faux patriotes », qu’on voyait se borner aux tirades contre les tyrans, aux lieux communs contre Pitt et les ennemis du genre humain et, derrière, s’opposer aux moyens utiles. « Il est temps, ajouta-t-il, de les surveiller. »

A la sortie du club, Barère était dans un véritable égarement. « Je l’accompagnai, dit Vilate, dans son laboratoire, voisin du Comité de

Salut Public. Il défaillait ; il s'étend dans un fauteuil. A peine s'il pouvait prononcer ces mots : » Je suis saoul des hommes. Si j'avais un pistolet... Je ne reconnais plus que Dieu et la Nature... Après quelques minutes de silence, je lui fais cette question : — Quelle a pu être sa raison de t'attaquer ? — Ce Robespierre, dit Barère, est insatiable. Parce qu'on ne fait pas tout ce qu'il voudrait, il faut qu'il rompe la glace avec nous... S'il ne nous parlait que de Thuriot, de Guffroy, Lecointre, Panis, Cambon, de ce Monestier, qui a vexé toute ma famille, et de toute la séquelle dantoniste, nous nous entendrions. Qu'il demande encore Tallien, Bourdon (de l'Oise), Legendre, Fréron, à la bonne heure ! Mais Duval, mais Audouin, mais Léonard Bourdon, Vadier, Vouland, il est impossible d'y consentir.

— Ce sont là, répliquai-je, les scélérats, les hommes corrompus de la Convention ? Nous nous séparâmes, lui dans un accablement affreux, moi consterné de ce que je venais d'entendre. »

Consterné ? Jubilant au contraire ; car rien n'enchantait Vilate comme de semer une grosse nouvelle et surtout d'animer les haines. Cette série de noms, Barère l'avait lâchée comme dans l'abandon du désespoir, mais avec l'intention de la faire colporter par le fourbe. Les intéressés et leurs amis, ne doutant pas de l'authenticité d'un avertissement qu'on tenait de Robespierre lui-même, ne verraient plus de salut que dans l'assaut immédiat.

Il n'en continuait pas moins à jouer sa comédie. A l'écouter, on eût cru à la cohésion absolue des Comités : « Le Gouvernement révolutionnaire, disait-il le 1er thermidor, est un bataillon carré. » Comme les preuves se multipliaient que l'opinion, écoeurée des meurtres à grand spectacle, voulait le retour à la vie normale[133], il reprenait le couplet des sévérités nécessaires. Dans son rapport du 7 Thermidor, celui que dans la suite on lui a tant reproché, il semblait prendre à son compte la fauchée que tous sentaient s'apprêter : « Les Comités réunis, forte de votre confiance et de leurs intentions, vous délivreront par la Police Générale de cette tourbe d'intrigants adroits, de conspirateurs banaux qui tourmentent et anéantissent l'esprit public et sont les bons serviteurs de l'aristocratie... » Il terminait par un éloge enthousiaste de Robespierre, ce

« représentant qui jouit d'une réputation patriotique méritée par cinq années de travaux et par ses principes imperturbables d'indépendance et de liberté ».

Jamais autant qu'en cette circonstance il ne parut son ministre attitré. Ces mesures qu'il préconisait et dont devait se charger la Police Générale, c'était la proscription des Conventionnels illustrés par leurs missions abhorrées et de tous ceux qui pouvaient faire échec à Robespierre.

Il eût fallu que ce dernier agit tout de suite, il l'emportait indubitablement. Sa vanité littéraire lui fit commettre sa grande faute politique, l'interminable discours du 8 thermidor, où, parmi des tirades solennelles destinées à la postérité, il défiait comme à plaisir tous ses ennemis.

Il y malmenait Barère et ses carmagnoles : « On nous parle beaucoup de nos victoires avec une légèreté académique qui ferait croire qu'il n'en coûte à nos héros ni sang ni travaux. Racontées avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes. Ce n'est pas avec des phrases de rhéteur ni même par des exploits guerriers que nous subjuguerons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois, par la grandeur de nos caractères... Surveillez la victoire. ! »

Barère n'était qu'égratigné, tandis que d'autres furent déchirés. Il négligeait sa légère blessure, croyant bien que la grande partie qu'il voyait s'engager, aurait pour issue la transformation du triumvirat en une autocratie impitoyable. Par courtisanerie il appuya la proposition de Lecointre, qui, lui par ruse, demandait l'impression du discours de Robespierre.

La bataille s'alluma vraiment quand, après une réclamation oiseuse de Vadier, Cambon jeta tout à coup sa provocation : « Un seul homme paralyse la volonté de l'Assemblée, c'est Robespierre ! » Alors plurent les apostrophes de Fréron, de Billaud-Varenne, de vingt autres : « Qui accuses-tu ? Les noms ! les noms ! la liste ! »

La Plaine même avait un frémissement. Ce symptôme était si net que Barère, prenant ses aises, se permit de riposter à la pointe qui lui avait été poussée tout à l'heure : « Il est temps, prononça-t-il avec l'apparence du calme, de terminer cette discussion qui ne peut servir

qu'à Pitt et au duc d'York. Si depuis quatre décades Robespierre eût suivi les opérations du Comité, il aurait supprimé son discours : ce n'est point à nous de paraître dans l'arène. »

Et, prenant ce ton d'ironie qu'il avait eu jadis lors de l'interpellation de Louvet : « Nous ne nous défendrons pas contre Robespierre. Nous répondrons à cette déclamation par les victoires de nos armées ! »

Il s'enhardit encore après que la Convention, annulant son premier décret, eut résolu de soumettre le discours aux Comités. « Citoyens, lança-t-il, le Comité de Salut Public vient annoncer tous les jours avec un enthousiasme patriotique les succès des armées françaises. C'est qu'il en partage sincèrement la gloire. Malheur à l'époque où les succès des armées seront entendus froidement dans cette enceinte ! » Alors, comme pour narguer le contempteur de ses éloges militaires, il célébra le dernier fait de guerre, la prise de Nieuport.

Barère, voulant dans ses *Mémoires* se donner contre l'évidence une belle figure de vertu, parlera de ses prétendues tortures de conscience. « Cent fois pendant ce long espace j'ai porté du Comité dans mon appartement solitaire le dégoût de l'existence, le *taedium vitae,* qui naît bien moins des maux qu'on éprouve que de l'impuissance qu'on se sent à faire cesser les maux publics et particulièrement ceux dont on est le témoin... Je résolus de mourir, mais de mourir avec gloire, en me plaçant parmi ceux qui voulaient démasquer et détrôner Robespierre. »

Profession d'innocence impudente. La Collection des Actes du Comité de Salut Public demeure à la disposition de l'historien et la signature de Barère au bas de tant de décrets barbares, rendus en l'absence de Robespierre, dément l'argument de la complicité par contrainte. Il se comportait dans cette crise comme dans toutes les autres. Il avait balancé tant que la fortune était indécise. Maintenant qu'elle semblait assurer son choix, il délaissait le vaincu.

Cependant il s'y risquait avec précaution. Le « tyran » pouvait se redresser, bousculer les rebelles, s'il se servait du levier jacobin. Au club ce soir-là, des ovations passionnées retentirent, quand, ayant lu son discours de l'après-midi, le héros finit sur son adieu pathétique :

« Ceci est mon testament de mort... Je vous laisse ma mémoire. Elle vous sera chère et vous la défendrez. » Collot d'Herbois et Billaud-Varenne avaient osé venir. Peu s'en fallut qu'ils ne fussent écharpés.

Ils se payèrent sur Saint-Just en arrivant au Comité. Prieur (de la Côte-d'Or, Barère, Carnot et Lindet, incapables d'initiative, souffraient que ce jeune homme rédigeât devant eux le rapport qui les allait inculper. Saint-Just subit l'algarade de Collot, puis celle de Billaud, qui rentraient dans un piteux état, la cravate défaite, le chapeau cabossé, l'habit sali par la poussière que les souliers y avaient imprimée. Leur violence ayant faibli, le flegmatique familier de Robespierre se remit tranquillement à la composition de son discours, en jurant de le leur soumettre avant de le prononcer.

Barère, quelques mois plus tard, se devait prêter un beau rôle dédaigneux dans cette scène[134] : « Qui êtes-vous, aurait-il dit à Saint-Just, qui êtes-vous, pygmées insolents, qui voulez partager les dépouilles de la Patrie entre un éclopé, un gamin et un scélérat ? Je ne vous donnerais pas une bassecour à garder. » Mais cette invective ne s'accorde guère avec l'attitude réservée qu'il observa jusqu'au hallali final.

Collot d'Herbois et Billaud-Varenne avaient rapporté ce propos effrayant d'Hanriot aux Jacobins : « Les sans-culottes n'ont pas encore oublié depuis le 31 mai la route des Tuileries, et s'ils ne s'en souvenaient pas, je suis là pour leur rafraîchir la mémoire. » Le 31 mai Barère avait pu dissimuler, ruser, tergiverser ; aucun moyen cette fois d'éviter les coups.

Il était sans ardeur combative le lendemain matin, quand, sur l'invite pressante de Ruhl, les deux Comités, dans une agitation extraordinaire, se rendirent à l'Assemblée, où déjà Saint-Just, manquant effrontément à sa promesse, entamait son discours, sans le leur avoir montré. Barère se trouvait parmi les derniers avec David. Il crut sage de témoigner sa sympathie à cet ami de Robespierre : « Tu n'es pas un homme politique, toi, reste ici », lui conseilla-t-il.

Comme Couthon fermait la marche, poussé dans son fauteuil à roulettes, il se mit sur son passage et l'accompagna. Penché sur le paralytique, il ébauchait vivement avec lui une combinaison. Si

Robespierre l'emportait, qu'ils ne le confondissent pas avec le parti adverse : il était secrètement avec eux. « De mon côté sois certain, ajoutait-il, que je te défendrai si l'on t'attaque. »

Saint-Just n'était pas fort avancé dans sa philippique, lorsque les deux Comités entrèrent. La masse des députés s'entr'ouvrit. A la vue de Collot d'Herbois, de Billaud-Varenne, l'assistance, déjà houleuse, se sentit secouée d'une puissante influence électrique. Tout entière dressée, haletante, elle se tendait vers la tragédie. Collot d'Herbois prit possession du fauteuil présidentiel.

Tallien, des gradins supérieurs, avait déjà tenté des interruptions ; il s'enhardit de ce secours et provoqua la charge : « Il faut que le rideau soit enfin déchiré ! » Des vivats l'encourageaient. « Ce n'est pas toi qui es rapporteur, crie quelqu'un, c'est Barère ! » Et Tallien s'acharne. Mais Billaud-Varenne l'interrompt, impatient de porter ses coups. Contrairement à l'avis que lui a chuchoté Barère de ne viser que le chef des triumvirs et de laisser ses acolytes, il fonce sur Saint-Just, dont il stigmatise l'acte de félonie, puis sur Robespierre, dont les fanatiques veulent, affirme-t-il, assassiner la Convention.

Les efforts de Robespierre et de Lebas pour répliquer sont annihilés par les clameurs de toute la Montagne insurgée, quand Tallien reparaît. Sa haine et la conscience du danger l'arment d'une éloquence véritable. On lui accorde l'arrestation de Dumas, le président du Tribunal révolutionnaire, celle d'Hanriot et de ses lieutenants. Mais Robespierre ?

Jusqu'ici Barère s'était tenu coi. Le concert d'imprécations ragaillardit son âme craintive. Il ose se dégager du groupe dans lequel il s'effaçait ; on le reconnaît. Son nom vole de bouche en bouche, et c'est le cri entraînant des assauts : « Barère à la tribune ! Barère à la tribune ! »

Cet appel enthousiaste le stimule. Il gravit les degrés, tandis que Robespierre avec un courage inutile réclame son tour au président Collot d'Herbois. Tous espéraient une carmagnole, et Barère ne prononce qu'une harangue ambiguë, insipide, où il s'efforce de mettre les deux camps d'accord, en promettant que l'aristocratie paiera les frais, « cette aristocratie qui se cache dans la boue, quand elle n'est pas dans le sang ». Il faut sans tarder supprimer l'État-

Major de la garde nationale et priver le commandement de son privilège de permanence : les chefs de légions seront généraux à tour de rôle. Enfin voici une proclamation qu'il a faite pour Paris, les communes et l'armée.

Cette rhétorique amortissait l'effet des grands chocs précédents et, comme l'a dit Michelet[135], elle sauvait Robespierre, en « rejetant ainsi tout le mal sur les trames de l'étranger, sur les royalistes ? », en incriminant Hanriot, tout en épargnant la Commune. Ce secours oblique ne servit de rien : la ténacité de Tallien et de son clan, avec l'aide de Collot d'Herbois et de Thuriot qui se succédèrent à la présidence, eut raison de l'énergie de Robespierre.

La catastrophe dépassa même toutes les prévisions.

Pendant que le drame se déroulait au sein de l'Assemblée, Hanriot, se moquant, ainsi que Fleuriot-Lescot et Payan, de la sommation qui leur était faite de comparaître à la barre, avait lancé des ordres à ses sectionnaires, en vue de résister à main armée. La fête de Bara et de Viala qui devait être célébrée ce jour même et plus encore les préparatifs de la Commune, le tocsin, la générale, avaient attiré dès le matin une bonne partie de la population aux Tuileries. C'est vers trois heures de l'après-midi, au moment où Tallien renouvelait son offensive, que la nouvelle du soulèvement était parvenue à Collot d'Herbois. Laissant aussitôt la présidence à Thuriot, il s'était avec Billaud-Varenne, Barère, Vadier et quelques autres retiré dans une salle voisine. Grande était pourtant leur avidité de savoir comment les choses allaient évoluer. Mais il fallait se concerter pour déjouer les machinations de la Commune.

Dans le désordre de leur émotion, entretenue par le bruit des mouvements tumultueux qui se multipliaient à côté par vagues puissantes et faisaient ici des rumeurs assourdies, ils bâclèrent en hâte une circulaire destinée aux six chefs de légion de la garde nationale, pour leur interdire la concentration prescrite par Hanriot. C'est Barère qui la griffonna. Son écriture négligée, trépidante, dénuée de cette ampleur et de cette élégante finesse qui la caractérise d'ordinaire, dénote sa précipitation et sa nervosité. Avec Billaud-Varenne il signa pour le Comité de Salut Public, Vadier et Dubarran pour celui de Sûreté Générale. Mesure trop tardive :

quand le papier fut remis aux officiers, l’ordre de leur général était exécuté. Fort heureusement les sections hésitaient, ne pouvant discerner, dans une situation si trouble, où étaient le devoir et l’intérêt. A l’Hôtel de Ville l’intelligence et le courage ne valaient pas plus. De telle sorte que les hostilités jusqu’au soir consistèrent en des croisements d’arrêtés, par lesquels le groupement municipal et le Corps Législatif opposaient leurs volontés. Plusieurs de ceux des Comités étaient rédigés de la main de Barère[136]. Car la vision terrifiante de la guillotine avait produit ce miracle de le rendre intrépide.

Un homme qui ne s’accommodait pas de délibérations, c’était Hanriot. Plus saoul peut-être ce jour-là que de coutume, il se démenait comme un taureau piqué, jurant de tout étriper. Les roulements de tambour, que sur son ordre on exécutait dans tous les quartiers, faisaient un accompagnement infernal à ses galopades. Vers quatre heures on le vit chevauchant dans le faubourg Saint-Antoine, suivi de sa gendarmerie. Il balaye toute la rue Saint-Honoré, tombe sur une manifestation qui se formait au passage des sinistres charrettes et disperse la foule à coups de sabre. Puis il revient vers l’Hôtel de Ville. Payan, entre un agent du Comité de Sûreté Générale et un soldat, s’acheminait vers la prison de la Force ; l’énergumène a tôt fait de le délivrer et de l’emmener à la Maison Commune. Quel égarement, quelle frénésie quand on lui dit la séquestration de Robespierre ! Toujours avec son Etat-Major il repart, hop ! hop ! redescend en trombe la rue Saint-Honoré, s’enfourne dans le pavillon de Marsan jusqu’à la pièce où l’on retient ses amis et là, comme une grosse bête, se fait prendre avec sa suite par les grenadiers de la Convention.

Ils sont conduits aussitôt au Comité de Salut Public. Barère s’y trouve avec Billaud-Varenne. La prise est pour eux une bonne affaire ; mais ils préfèrent laisser à d’autres la garde de pareils otages, craignant une irruption des légions dans leur pavillon de Flore, dont les postes seraient insuffisants pour les protéger. D’ailleurs cet escogriffe est un hôte bien encombrant.

« Que veux-tu que nous en fassions ? » dit Billaud au représentant Robin qui commandait l’escorte.

Barère, non moins perplexe, eut l'idée de le faire juger séance tenante par une commission militaire. Mais Billaud trouvait le moyen trop expéditif. Alors Barère fut d'avis qu'on le relâchât. Robin, en se retirant, lui dit avec aigreur : « A moins d'être ses complices, on ne se conduit pas de cette manière. » Ce mot les troubla ; Barère courut après lui dans l'escalier et lui dit : « Faites reconduire Hanriot au Comité de Sûreté Générale. Nous allons nous occuper de cette affaire[137]. »

Au pavillon de Marsan l'on se convainquit très vite qu'on ne pouvait garder le fantoche avec les autres conspirateurs. Ceux-ci furent tous dirigés sur diverses maisons d'arrêt.

Vers sept heures les députés étaient rentrés en séance. Tout à coup une information se répandit, qui accrut leur anxiété : des troupes insurgées, fortes de deux à trois cents hommes s'acheminaient de ce côté sous la conduite du farouche Coffinhal, le vice-président du Tribunal révolutionnaire. On se sentit à la merci d'un coup de main : les sectionnaires qui se déclaraient pour l'ordre et qui s'amassaient aux environs du Palais ne pourraient tenir contre les rebelles. A tout instant des retardataires, émus de l'agitation extérieure, apportaient quelque renseignement affolant : la faction là-bas reprenait de l'aplomb et s'organisait, Robespierre n'était plus au Luxembourg, mais à l'Hôtel de Ville où l'avait rejoint Saint-Just, échappé lui-même des Ecossais.

Soudain Collot d'Herbois, montant plus pâle que jamais au fauteuil présidentiel, prononça dans le silence ces mots qui figèrent tous ses collègues : « Le moment est venu de prouver notre force. Hanriot vient d'être délivré par une troupe de scélérats armés. Ils se sont emparés du Comité de Sûreté Générale. Hanriot arrive à notre porte avec du canon. — Il faut savoir mourir à notre poste, » dit Billaud.

Au vrai personne n'y tenait, lui moins que tout autre. Ils demeuraient inertes de consternation et comme pétrifiés dans l'hébétement du désespoir. L'initiative d'un citoyen peu connu les sauva et détourna le cours de la Révolution. Une fois terminés les expansions et les transports auxquels se livraient Hanriot et ses sauveurs, Coffinhal conseilla de fondre immédiatement sur la Convention. Il n'avait pas tort. Elle et ses Comités détenaient tout le

pouvoir légal. Hanriot se disposait à faire opérer le mouvement, quand de la foule s'élance un jeune homme, qu'on sut depuis être le chef du Secrétariat du Comité de Salut Public et l'intime de Barère, Dominique Demerville[138]. Se jetant devant le général sans-culotte et gesticulant, il se met à crier à tue-tête : « A bas Hanriot ! Hors la loi ! Hors la loi ! » Ce mot magique anime en un instant la multitude composée de partisans de la Convention. Ils le soutiennent et avec lui clament : « Hors la loi ! hors la loi ! » Le bravache, qu'intimide l'attitude hostile de la masse populaire, prend peur tout à coup, tourne bride et part dans une nouvelle chevauchée, suivi de Coffinhal et de ses fiers-à-bras.

Les représentants avaient cru toucher à leur heure dernière. Quand ils furent certains que le péril était écarté, leur aplomb leur revint. Un gendarme, du nom de Merda, qui avait, disait-il, arrêté d'abord Hanriot et qui, reconnu par lui lors de sa délivrance, n'avait eu que le temps de s'enfuir, était accouru conter l'aventure aux membres du Comité réfugiés dans une petite salle. « Tu es un traître ! lui dit Barère. Il fallait lui brûler la cervelle ! — Mais, citoyen, balbutia l'autre, on ne tue pas ainsi les gens. — Tu es un scélérat, arrêtez-le ! » L'intervention de Carnot délivra Merda[139]. La Commune avait lancé des mandats d'amener contre Collot d'Herbois, Léonard Bourdon, Fréron, Tallien, Panis, Carnot, Vadier, Fouché, d'autres encore. La Convention riposta par une mise hors la loi.

Ce fut Barère qu'on chargea de présenter le décret. Il osait accepter ce rôle, n'ayant plus la facilité de louvoyer. Car, bien que son nom ne fût pas sur la liste des députés voués à l'extermination par l'Hôtel de Ville, on le comptait là-bas parmi les coquins responsables des mesures d'exception contre Robespierre. « Ce Barère, disait le manifeste, qui appartint à toutes les factions tour à tour et qui a fait fixer les prix des journées des ouvriers pour les faire périr de faim... » Recommandé de cette manière à la sympathie des républicains, il n'était pas douteux que les usurpateurs ne fussent disposés à le traiter sans ménagements, s'il leur tombait entre les mains. C'est dans cette pensée qu'il fit sa proclamation.

« Citoyens, écrivait-il, elle a donc éclaté cette horrible conjuration, tramée sous le manteau du patriotisne ! Elle tenait à des ramifications nombreuses et qui se sont découvertes dans cette soirée avec une rapidité effrayante... Vous voyez ici la conspiration la plus atroce, une conspiration militaire, une conspiration ourdie avec une latitude, avec un art et un sang-froid que n'eurent jamais les Pisistrate et les Catilina. » Il demandait la mise hors la loi de ceux qui résistaient les triumvirs et leurs auxiliaires.

On la vota sur-le-champ à l'unanimité. Des représentants, parés de leurs insignes et accompagnés de soldats avec des torches, allèrent de place en place publier cette sentence de justice sommaire, tandis que les quartiers situés au-delà de l'Hôtel de Ville entendaient l'anathème de Robespierre contre la Convention. Mais quand on vit celle-ci déployer tant de vigueur, quand on sut la Commune sous les canons de Barras, le nouveau commandant de la garde nationale, une multitude de gens qui jusqu'alors s'étaient tenus dans l'ombre et l'inertie, ne figurant que de nom et par nécessité dans les cadres des sections, n'hésitèrent plus à se montrer, maintenant que tout promettait l'abolition du régime. La capture de Robespierre et des siens fit le reste.

Certains, surtout Barère, ne semblèrent pas enchantés de la manière dont s'était, disait-on, dénouée la crise. Ils étaient fâchés que Merda pût s'en attribuer le mérite[140]. Ce soldat fanfaron, heureux d'avoir si bien racheté sa faiblesse devant Coffinhal, avait tenu à conduire le détachement qui faisait escorte au brancard de Robespierre. A la Convention Léonard Bourdon le présenta comme ayant tué de sa main deux conspirateurs, dont il s'abstint de donner les noms. Le Président embrassa le héros et, selon l'usage, les chapeaux volèrent en son honneur. Par contre au Comité, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Barère le reçurent très mal. Carnot, le prenant à part à la sortie, le félicita, mais non sans lui déclarer que les autres lui en voulaient beaucoup. Dans le rapport que Barère fit à la séance du 10 au matin, il rejeta la version de Merda pour ne parler que de suicide : « Aussitôt que les sections, dit-il, se sont présentées à la Maison-Commune, la terreur a saisi les coupables... Robespierre l'aîné s'est blessé. »

Avec Billaud-Varenne et Collot d'Herbois il signa sur les 10 heures l'ordre de transporter à la Conciergerie Robespierre et Couthon, qu'on venait d'amener à son tour dans un piteux état. Saint-Just les avait devancés au Palais de Justice avec Dumas, Fleuriot-Lescot, Payan, etc. L'après-midi, la Convention par un décret requérait l'exécution des traîtres mis la veille hors la loi. Ils ne parurent devant le Tribunal que pour la constatation de leur identité.

Brisé par le surmenage de ces trente-six heures passées sans sommeil, presque sans nourriture, dans les conciliabules, la production fébrile de rapports et d'arrêtés, l'ébranlement des alertes et des affres épuisantes, Barère regagna sa maison de la rue Saint-Honoré. Il allait prendre un peu de repos, jusqu'à ce qu'il lui fallût s'en retourner pour la séance de nuit. Cet hôtel Savalette de Lange était, nous l'avons dit, sur le passage de la charrette, de ce que le Gascon, dans son langage facétieux, appelait « la bière des vivants ». Il avait pu contempler de ses fenêtres le voyage suprême de tous les vaincus fameux, le Roi, la Reine, le duc d'Orléans, les Girondins, Hébert, Danton. Mais le spectacle de ce jour-ci devait le passionner plus que tous les précédents. Pour peu qu'il fût capable de réflexion et de philosophie, la transformation de la foule, où dominait l'élément honnête, l'expression de joyeux soulagement qui animait les visages, enfin l'audace nouvelle de ces bourgeois émancipés, tout lui devait faire sentir que ce qui s'acheminait là défaillant, écroulé, lamentable, c'était, autant que Robespierre, la Révolution elle-même ou tout au moins la Terreur, dont lui, Barère, avait été le fourrier. Parmi les cris populaires il percevait celui-ci, où s'affirmait une dangereuse avidité de vengeance : « A la guillotine, le tyran et ses complices ! » La métamorphose de Paris pouvait lui donner des soucis : le revirement de l'opinion n'allait-il pas avoir pour effet de l'entraîner lui-même dans l'abîme ?

III - La proscription

I

Barère veut maintenir le régime. — Ses déconvenues. — Il quitte le Comité de Salut Public. Les accusations de Lecointre. Les pamphlets.

LES plus avisés, Tallien, Barras, Fouché, Fréron se rendirent à l'évidence et comprirent que c'en était fait du sectarisme sans-culotte. Ce qui avait déterminé la déroute de la Commune c'était l'afflux des braves gens, de toute cette partie paisible de la population parisienne qui, secrètement ennemie des outrances montagnardes, s'était soudainement départie de son attitude passive et, rompant avec les clubs de quartiers, avait répondu à l'ordre de ralliement contre l'anarchie. Depuis longtemps cette poussée se fût produite, si un chef eût pu se lever pour faire le rassemblement des opprimés et des réfractaires. Un moment Robespierre lui-même avait paru être cet agitateur : de là l'espèce d'adoration dont il avait été l'objet. Maintenant Barras, Fréron et Tallien, convertis à la réaction, ne songeaient qu'à la diriger. Fouché, qui voyait loin, se réservait pour des circonstances où il pourrait superbement utiliser sa faculté d'intrigue et son intelligence politique.

Comment Barère commit-il la sottise de vouloir perpétuer un régime exceptionnel que rejetait la Nation ? La grande réputation de ses carmagnoles lui donnait l'illusion d'être le premier après Robespierre et par conséquent l'héritier de son influence. Venu à la Montagne par dépit, au terrorisme par crainte, il s'était si bien assimilé l'esprit et les méthodes de ce système qu'il croyait à présent l'incarner. Avec Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, deux malfaiteurs de la plus basse catégorie, lui, jadis l'homme des salons, né pour les raffinements d'une société brillante, il ambitionnait de former un second triumvirat dont il serait la tête. La superstition démocratique le trompa, lui persuadant que la religion jacobine progresserait sans cesse et qu'il était là pour en assurer le règne. A cette France passionnée de « modérantisme » et révoltée contre la

pratique des meurtres, il fut assez aveugle pour opposer sa conception ridicule : le tyran est mort, la Terreur continue. Dès le matin du 10 Thermidor, tandis qu'on menait Robespierre à la Conciergerie, il annonçait que la force du Gouvernement allait être centuplée et que les Comités allaient « reprendre une nouvelle énergie ».

Il eut tout de suite des déconvenues humiliantes. Ce fut d'abord quand il s'agit de réorganiser la Justice. Il vantait l'excellence du Tribunal révolutionnaire, cette « institution salutaire », et demandait le maintien de Fouquier-Tinville. Des murmures éclatèrent.

« Qu'on purge enfin la terre de ce monstre ! criait Fréron, et que Fouquier aille cuver dans les enfers tout le sang qu'il a versé ! »

On réclama la mise en accusation. Elle fut décrétée d'emblée au milieu des applaudissements. Après quoi, les lois de Prairial, que Barère avait fait édicter et dont il avait joué si activement contre la prétendue conspiration des Prisons, furent abolies. En vain plaida-t-il contre les « funestes » suggestions de clémence, on ne l'écouta pas.

Il subit un camouflet pire encore à propos du renouvellement des Comités. On devait, à son avis, consacrer le *statu quo,* se contenter de remplacer purement et simplement les membres disparus par d'autres terroristes. Cela provoqua du tumulte. Billaud-Varenne, voulant user d'intimidation, fut conspué. Sa vilaine face blême eut une contraction de colère. Le braver, l'injurier ! N'était-il plus celui qu'on n'osait même contredire ? Il parla de la tyrannie qu'on avait abattue...

« Nous ne l'oublierons jamais ! » raillèrent quelques-uns.

Et d'autres : « Ni Robespierre ni ses acolytes ! »

Billaud resta coi. Alors Dubois-Crancé demanda que désormais chaque mois trois membres du Comité fussent remplacés. Bourdon (de l'Oise) faisait des objections. « C'est la question de la Liberté qui est en jeu, lui répliqua Tallien ; il faut consacrer son triomphe. » On décréta le renouvellement par quart tous les mois et, au lieu des trois candidats recommandés par Barère, on nomma six thermidoriens.

Tout cela ne lui présageait rien de bon. Son prestige avait singulièrement décru. Il comparait avec étonnement ses beaux succès de naguère avec la froideur et même les moqueries dont nombre de députés, voire quelques-uns du Marais, accueillaient aujourd'hui ses mouvements d'éloquence. Or ne parlait-on pas de faire revenir les protestataires incarcérés et aussi les Girondins ? Nul moyen ne restait pour empêcher ce rappel, prélude certain d'une sévère revanche.

Avec Fouquier-Tinville la Convention avait désigné David pour un prochain règlement de comptes. André Dumont dénonçait « cet usurpateur, ce tyran des Arts aussi lâche que scélérat », qui n'avait pas paru dans la nuit du 9 au 10 thermidor, « parce qu'il méditait l'exécution des crimes du tyran Robespierre ». Et il ajouta ce mot qui, par-dessus le « broyeur de rouge » cinglait cruellement Collot d'Herbois, Billaud-Varenne et Barère : « David n'était pas le seul qui fût vendu à Robespierre. La cour de ce Cromwell n'est pas encore anéantie ; ses ministres, sur la figure desquels on lit le crime, seront bientôt démasqués. » Lebas du moins avait tenu parole, il s'était donné la mort. Mais quelle attitude que celle de David ! Lui qui le 8 thermidor aux jacobins jurait de boire avec le maître la ciguë, il le reniait maintenant et pleurnichait des excuses ineptes : « J'ai été trompé par ses sentiments hypocrites. Le trépas serait plus doux que ce que j'éprouve... Dorénavant j'en fais le serment, je ne m'attacherai plus aux hommes, mais aux principes. » Le misérable se cramponnait, affolé, sachant à quoi l'exposaient ses trop fameux agissements au Comité de Sûreté Générale. La déformation de sa face s'exagérait dans les sanglots. On remit à plus tard l'examen de son cas.

Un réquisitoire prodigieux était en train de se composer contre la Terreur. A cette barre même où quotidiennement pendant trois années, les sectionnaires étaient venus avec fougue récriminer contre les aristocrates, les prêtres, les Brissotins, voici que se présentaient des députations accusant des Montagnards et formulant dans leurs griefs des précisions révoltantes qu'on leur laissait toute licence de développer.

Le nom de Joseph Lebon était de ceux sur lesquels s'accordaient le plus de malédictions. Son affaire intéressait gravement le Comité de Salut Public, en particulier Barère. Cet ancien prêtre, devenu maire d'Arras, puis député du Pas-de-Calais, était revenu chargé de mission dans son département. Réprimandé par Saint-Just pour sa faiblesse, il s'était mué très vite en « patriote » et par ses rigueurs avait mérité des félicitations. « Le Comité applaudit à vos travaux », lui écrivait Barère le 16 brumaire an II (16 novembre 1793). On lui donna carte blanche pour certaines mesures dont il n'osait prendre l'initiative. Dès lors ce fut un véritable démon ; une nuée de défroqués furent par lui placés dans tous les emplois, pour traquer ses victimes. Le monstre avait pour intime le bourreau d'Arras et, pour varier le spectacle des supplices, inventait avec lui des barbaries[141]. Les doléances des Artésiens relataient des traits d'infamie écoeurants. Leurs plaintes se multipliaient. Robespierre, prévenu par des amis, par sa soeur même, fit rappeler Lebon. Mais ses explications satisfirent, et le Comité, par une note signée de Carnot, Barère et Robert Lindet, lui renouvela son approbation. Pourtant, comme on semblait généralement s'émouvoir des plaintes qui parvenaient de là-bas, il fallut faire un rapport. Barère le prononça le 21 messidor. Il est célèbre : c'est de ses actes peut-être le plus déshonorant : « Citoyens, ce n'est qu'avec regret que le Comité vient vous entretenir de l'objet des pétitions faites à votre barre et suggérées par l'astucieuse aristocratie... Des formes un peu acerbes ont été érigées en accusation, mais ces formes ont détruit les pièges de l'aristocratie. Une sévérité outrée a été reprochée au représentant, mais il n'a démasqué que de faux patriotes... Que n'est-il permis à la haine d'un républicain contre l'aristocratie ?... Il ne faut parler de la Révolution qu'avec respect et des mesures révolutionnaires qu'avec égard. La Liberté est une vierge dont il est coupable de soulever le voile. » On passa, sur sa proposition, à l'ordre du jour.

Cette apologie n'avait pas mis fin à la clameur douloureuse : elle retentissait comme un poignant *De Profundis :* « Notre âme oppressée se soulève et notre voix se joint à celle des tombeaux pour vous crier : Hommes justes, le sang innocent coule... La Justice

et l’Humanité ont été outragées. » Les supplications prirent plus de force après le 9 Thermidor, quand se fut écroulé le Grand Comité. Le frémissement de Paris y répondit. Joseph Lebon dut rentrer sans délai. Le 15 il était à la Convention et prenait la parole.

Mais André Dumont l’interrompit. Comment ! il osait encore parader, « l’homme sanguinaire, ce monstre pétri de crimes !... Vous le voyez salir cette tribune et y exhaler le venin de son âme infernale ! » Comme David, celui-ci cherchait des excuses. Il n’était pas coupable, on avait abusé de sa candeur.

« J’ai failli, assurait-il, être victime par Robespierre. Mon cœur est pur. Pendant neuf mois j’ai sué... — Sué le sang ! » ricana Poultier.

Lebon ne put faire son discours. On vomissait sur lui les insultes, et les poings se tendaient avec fureur. « L’arrestation ! l’arrestation ! » répétaient des centaines de voix. Elle fut décrétée sans débats.

Barère aurait bien voulu à ce moment n’avoir pas plaidé comme il l’avait fait le 21 messidor. Son euphémisme des « formes un peu acerbes » avait eu un succès dont il se fût bien passé. Lebon et Barère, ces deux noms se trouvaient maintenant associés, et quand dans les familles, dans les cafés, dans les attroupements des promenades, on s’entretenait des cruautés de Lebon, l’on n’oubliait pas son défenseur.

Ce dernier put quelque temps encore faire entendre ses fanfares. Ce n’était plus comme peu de semaines auparavant et toujours l’un ou l’autre savait le rappeler à la dure réalité. « N’espérez aucun succès, disait Tallien le 26 thermidor. La Convention est déterminée à périr ici ou à anéantir tous les tyrans, de quelque masque qu’ils se couvrent... Si c’est une opinion modérée, je déclare que je suis modéré, et toute la Convention l’est avec moi. » Et dans un grand mouvement, ses collègues de l’approuver, s’associant à sa profession de modérantisme.

Chaque jour des événements nouveaux prouvaient la force irrésistible de la contrerévolution. Les portes des prisons s’étaient ouvertes et les détenus sortaient en masse, même de très authentiquement royalistes, comme la marquise de Tourzel, gouvernante des Enfants de France. Dans Paris l’exaspération

grandissait contre les Jacobins. La pénurie des denrées indispensables, autant que la révélation des atrocités légales, avait retourné le peuple contre un régime qui avait réduit l'État à la banqueroute et les particuliers à la détresse économique. Tous les rapports de police de l'époque font allusion à la crise causée par le manque d'aliments et de combustibles. Depuis près de deux ans l'on faisait la queue des nuits entières et par tous les temps aux portes des boulangeries. « Toujours mêmes rassemblements, même affluence au charbon dès trois heures du matin[142]. » « L'esprit public paraît tourmenté par les privations qu'éprouve le peuple... On se soucie peu de porter sur les bijoux les emblèmes de la Liberté... Les muscadins fourmillent partout[143]. »

De plus en plus en effet grossissait le nombre des volontaires ligués contre les moeurs et les lois républicaines, ceux qu'on a par dérision appelés « la Jeunesse Dorée ». Ces prétendus richards étaient en majorité des enfants de la bourgeoisie, même de la plus humble, et de modestes commis, les nobles s'étant pour la plupart expatriés ou dirigeant les insurgés de l'Ouest. Aux jours les plus sombres ils avaient bravé la tyrannie. C'étaient eux qui, aux représentations du *Sire de Créqui,* de *la Chaste Suzannè,* de *l'Ami des Lois,* de *Paméla,* soulignaient de leurs bravos les mots à double interprétation. Ils avaient sifflé *Brutus* que la Commune voulait imposer, et comme Santerre, venu avec ses aides de camp, entamait une harangue, leur charivari avait couvert sa voix. On pense bien que de telles insolences s'étaient payées cher, quand le Comité de Sûreté Générale avait pu se saisir des coupables. Mais en quelques semaines les choses avaient bien changé : les Jacobins avaient perdu avec la domination leurs privilèges et leur arrogance. Fini le temps où ils se donnaient l'amusement de brimer les bons citoyens et de faire la chasse aux nonnettes. Ils rencontraient maintenant à qui parler et avaient assez à faire de se défendre. A leur tour d'être secoués et rossés. La foule soutenait les vengeurs du droit, prodiguant aux roitelets de la veille les avanies et les raclées.

Ce qui avait manqué jusqu'alors aux réactionnaires c'était l'organisation et le commandement. Dispersés et s'ignorant entre

eux, perdus dans le réseau des sections, empêchés par la délation de se grouper et de s'entendre, ils étaient impuissants devant le fort embrigadement de leurs ennemis. Quand Stanislas Fréron provoqua leur ralliement, ils oublièrent, dans leur besoin d'un chef, les incendies de Lyon et de Toulon ainsi que l'ignominieux passé de celui qui s'offrait à les conduire. Avec fougue ils répondirent à son invite et par des affiches, dont ils couvrirent les murs de Paris, signifièrent qu'ils s'engageaient solennellement à nettoyer le pays. Ils se répandaient dans les agglomérations, au Palais-Royal, aux Tuileries, chantant le *Réveil du Peuple,* s'adonnant avec passion à la propagande, exploitant contre les Jacobins les ressentiments, nourrissant la haine contre les grands tortionnaires et leurs protecteurs. Peu à peu l'idée se généralisait et s'affirmait que la Justice dût instruire sans tarder davantage la cause de Barère et de ses complices.

Le député Lecointre (de Versailles), qui brûlait de venger Danton, crut le moment venu d'abattre les anciens suppôts de Robespierre. C'était un personnage médiocre dont la figure avait une expression de niaiserie, dont tout l'extérieur était ridicule. Le 12 fructidor il entreprit son argumentation contre trois membres du Comité de Salut Public, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Barère et contre quatre du Comité de Sûreté Générale, Vadier, Vouland, Amar, David. Paris était en fièvre : c'était, à n'en pas douter, la Révolution sanglante qu'on allait juger. Ceux qui souhaitaient une liquidation décisive regrettaient avec raison qu'un accusateur plus puissant et plus honorable ne se fût pas dressé.

En vingt-six points Lecointre reprochait aux Conventionnels désignés d'avoir donné des ordres arbitraires d'emprisonnement contre plus de cent mille citoyens, de s'être établis en permanence dans l'exercice de leurs fonctions, grâce surtout à la ruse de Barère, qui profitait des victoires pour proposer impérativement leur maintien, d'avoir dicté les sentences au Tribunal, d'avoir épargné Pache et laissé fuir Hanriot, mettant ainsi la Convention dans le plus grand péril.

L'exposé des griefs fut lu de telle manière qu'il ne produisit aucun effet. Des murmures de tous côtés en ponctuaient les divers

paragraphes. Billaud-Varenne, reprenant son assurance, somma Lecointre de fournir ses pièces. Et, attaquant à son tour : « Il a oublié, dit-il, un chef d'accusation contre nous, c'est que nous avons été assez bons pour sauver *(sic)* à ce représentant l'infamie du titre d'accapareur. »

Lecointre assommé bredouilla.

« Tu n'as pas été assez loin, ricana Cambon, il fallait accuser les deux Comités. »

Dans la surexcitation générale, Vadier, escaladant la tribune, se mit à brandir un pistolet en criant qu'il voulait parler, qu'il parlerait. On se jeta sur lui, on le désarma. Le tumulte s'était encore accru : c'est à peine si l'on distinguait le refrain de Duhem : « L'appel nominal ou la mort ! » Enfin Thuriot fit voter le rejet des inculpations.

Mais le lendemain les vainqueurs exigèrent la production des pièces. Lecointre alla chez lui les chercher. Pendant ce temps les chamailleries se donnèrent libre cours. Legendre, pourtant se faisant tout benoît, conjurait ses collègues d'éviter le déchirement de la République. Si l'on devait punir tous les méfaits accomplis depuis 1789, on n'en finirait pas. « Nous pourrions risquer de rendre coupables tous les patriotes. » Barère, de son ton le plus doucereux, protesta de sa probité : « J'interpelle tous les membres de dire si chaque mois je n'ai pas proposé le renouvellement du Comité. » L'un d'eux en convint.

Mais Lecointre reparut : il avait ses papiers et tout de suite reprit l'énumération des griefs. A peine finissait-il d'en formuler un qu'une clameur, toujours la même, jaillissait : « Les pièces ! les pièces ! » Pour bien des cas il ne s'autorisait que de souvenirs, d'indices, de propos rapportés : « La preuve je la tire de la bouche de ceux qui ont dit à cette tribune... » Et les railleries ou les franches grossièretés l'assaillaient : « Imbécile ! Liez ce fou ! Combien t'es-tu vendu ? » Ferrand lança ce mot qui avait raison des critiques les plus fondées : « On inculpe la Révolution ! »

Barère, visé particulièrement, affecta de négliger ces histoires, dont la source, disait-il, était manifestement anglaise. Et, en une pirouette à sa façon, il déclara que s'étendre dans une réfutation, ce serait servir M. Pitt qui ne l'avait déjà pas mal été.

La déconfiture de Lecointre fut complète. Peu s'en fallut qu'on ne votât son arrestation. « Bonne journée pour la Patrie ! » conclut Collot d'Herbois.

La joie de Barère fut gâtée presque tout de suite. Au renouvellement du Comité, le 15 fructidor, comme on tirait les noms des membres à remplacer, le sien sortit avec ceux de Carnot et de Robert Lindet. Mais Collot d'Herbois et Billaud-Varenne donnant leur démission, une seule exclusion devenait nécessaire. Malgré qu'il en eût, il dut, pour ne pas agir différemment de ses acolytes, abandonner lui aussi ses fonctions. Il avait le sentiment que par là même il s'affaiblissait pour les luttes à venir. Il en fut encore plus persuadé quand, sur la demande de Fréron, eut été rétablie l'absolue liberté de la presse. Dès le lendemain parurent l'*Orateur du peuple* de Fréron et le *Citoyen français* de Tallien, qui se proposaient de mener la vie dure aux Jacobins.

Ceux-ci, ragaillardis par l'échec de Lecointre et s'imaginant le bon temps revenu, retrouvaient en partie leur superbe. Leurs députations vinrent à la barre lire le texte d'une loi, en vertu de laquelle le corps de Marat devait être mis au Panthéon. L'Assemblée, embarrassée par son scrupule de légalité, leur obéit. Avec les Comités elle se mêla le 1er vendémiaire à l'ignoble cortège d'anarchistes qui par les rues de la capitale promena l'idole des sans-culottes. Barère était maintenant au nombre de ses adorateurs. Lui qui jadis avait donné le spectacle de sa douleur aux funérailles de Mirabeau, il s'accordait avec ceux qui, lorsque le cercueil de Marat pénétra dans le temple, en expulsèrent ignominieusement la dépouille du célèbre tribun.

Cette injure au bon sens fut en quelque sorte salutaire. Ce ne fut pas impunément qu'on ranima sous les yeux des Parisiens l'image du cannibalisme. Aux diatribes virulentes de l'*Orateur du peuple* et du *Citoyen français* firent écho de nombreux pamphlets, que des lecteurs montés sur des bancs ou des chaises répétaient dans les jardins ainsi qu'aux carrefours, au milieu d'auditoires passionnés. Les ardents légionnaires de Fréron et de Tallien vendaient partout ces libelles, dont ils criaient les titres agressifs avec autant de vigueur que de ténacité : *Les Jacobins démasqués, La Queue de Robespierre, Les Jacobins traités comme ils le méritent, Le coup de*

grâce des Jacobins, Gare à l'explosion ! Je ne suis plus Jacobin et je m'en f..., Les Jacobins au Panthéon, Les Jacobins sont f.. et la France est sauvée ! Les passants, les oisifs ne se faisaient pas prier pour acheter ces feuilles et les étalaient, afin d'afficher leurs sentiments. Des discussions éclataient, qui le plus souvent se terminaient par la mise à mal des protestataires. Le moindre monôme organisé contre les Jacobins par la jeunesse était suivi de la multitude, bourgeois, employés, artisans, qui s'armaient de gourdins pour les aller traquer dans leur salle. On les faisait décamper et à la porte on tapait dessus. « Voilà un membre révolutionnaire de ma section », disait celui-ci et il lui donnait un soufflet. « Voilà le chef des sbires qui m'ont arrêté », disait un autre et un coup de pied bien placé. La foule cueillait les fuyards à la sortie et les forçait à marcher dans le ruisseau sous les huées et les horions. Les tricoteuses, quand elles étaient reconnues, étaient copieusement fessées.

Des députés, Dubois-Crancé, Lanot, d'autres encore, se plaignirent de cet état de choses. Il était singulier que le cri de « Vive la Convention ! » répondît à celui de « Vivent les Jacobins ! » Legendre, tout paternel à présent, conseillait le calme, le travail dans l'union et la réalisation du bonheur universel. « Quand vous aurez rempli cette tâche glorieuse, vous vous assommerez, si vous voulez. »

Parfois pourtant il se souvenait de Danton. Le 12 vendémiaire il prit à partie Collot d'Herbois, Barère et Billaud-Varenne, les traitant de conspirateurs. Laporte demanda qu'on en finit avec ces complices de Robespierre. Ainsi renaissait la campagne qu'on croyait avortée. Barère eut à recommencer sa défense, expliquer ses palinodies, sa harangue du 7 thermidor en faveur du tyran. « J'ai dû parler ainsi, assura-t-il. Ce rapport étonna Robespierre et accéléra l'exécution de ses projets. » Il poursuivait avec une modestie pateline : « Je prie mes collègues de se reporter aux circonstances ; ils auraient mieux fait que nous sans doute, peut-être eussent-ils agi avec moins de prudence. » Des murmures l'interrompirent. Et les lois de Prairial ? Les hécatombes de Messidor ? Robespierre alors n'était pas là. Et depuis Thermidor,

Barère n'avait-il pas voulu imposer Fouquier-Tinville comme accusateur public ? Dans un mouvement de vertu découragée : « Je ne puis concevoir, déplora-t-il, le motif de l'accusation qu'on fait contre nous. Sans doute vient-elle de ce que beaucoup de membres ne peuvent me pardonner d'avoir par mon discours influencé le supplice de Capet... Au reste, si nos têtes sont nécessaires à l'affermissement de la République, nous les abandonnons. »

Ce ne fut encore là qu'une escarmouche. Mais la voie restait ouverte à de plus puissants assauts. Dans Paris s'activait la guerilla des pamphlets[144]. Ange Pitou, dont toutes les productions faisaient fureur, n'oubliait pas Barère dans son *Tableau de Paris en vaudeville* ; « Barère, le prôneur de victoires, sera de nouveau le trompette des intrigants. Il fera patte de velours, parce que j'ai des ciseaux dans les mains pour lui couper les ongles. Ce nouveau Protée voudra ressaisir la verge de fer pour remettre la Terreur à l'ordre du jour. »

L'incendie de l'atelier de salpêtre de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, puis l'explosion de la poudrière de Grenelle, catastrophes mystérieuses, dont on soupçonnait les causes véritables et les auteurs[145], exacerbèrent les ressentiments. Il fallut, sous les rumeurs de Paris, que fût officiellement fermée la salle des Jacobins. Ce soir-là Barère, qui habitait dans le voisinage de l'ancien couvent, eut le dépit de considérer les illuminations et les danses, qu'organisa le quartier Saint-Roch en manifestation de réjouissance. Gros mécompte pour lui, Collot et Billaud, qui, avec Duhem, Romme, Goujon, Bourbotte et Crassous, constituaient l'Etat-Major de la Société. « Barère, écrivait l'auteur de *La Grande Queue de Barère,* dirige maintenant les Jacobins. Il n'est que le continuateur de Robespierre. C'est le plus plat scélérat qui ait jamais paru. Les Jacobins sont la queue de Barère. »

Mais le succès de cette pauvre brochure ne fut rien auprès de celui qu'obtinrent les Mémoires de Vilate, *Des causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 Thermidor.* Personne n'avait d'illusions quant à la valeur morale de l'individu. Néanmoins on s'enfiévrait à la lecture de ses révélations sur Barère. Ce dernier, naguère son intime et son patron, l'avait soudainement lâché, le livrant au Tribunal[146]. Et

l'autre s'en vengeait, en ressassant contre lui toutes les confidences et tous les racontars, dont son ingéniosité pouvait tirer parti.

Barère avait toutes raisons de redouter l'orage, mais affectait une parfaite sérénité d'âme. Il ne manquait pas une séance, bien qu'il ne montât plus guère à la tribune. Le 21 fructidor il proposa la préparation de lois organiques pour l'époque où l'on jouirait des bienfaits d'une Constitution libre. Chef des démocrates intransigeants, il prononça l'éloge de Marat. Mais il perdait sa peine : on l'interrompait d'exclamations ironiques et dédaigneuses. Le 24 brumaire il entreprit un discours de grande allure. « Les circonstances actuelles, dit-il, et l'amour de mon pays (murmures), oui l'amour de mon pays, dont j'ai donné quelques preuves depuis cinq ans (murmures et hilarité) me font un devoir de déposer dans le sein de la convention quelques alarmes... L'esprit de parti renaît, les aristocrates vindicatifs prennent de l'avantage. » Il citait ce fait scandaleux : on osait maintenant crier en pleine rue : A bas la République ! L'Angleterre et les Gouvernements royaux étaient, à n'en pas douter, les instigateurs de ce mouvement. On l'enrayerait en préparant la Constitution qu'on avait acceptée le 10 août 1793.

Tallien lui répondit. Cet ancien terroriste, pour assurer son avenir et celui de sa Thérésa, saisissait toutes les occasions de déployer son zèle réactionnaire. Chose curieuse, dans sa métamorphose son talent d'orateur avait beaucoup progressé. Ce jour-là le feu de son éloquence fut vraiment étonnant. Barère avait atteint les partisans de la Convention. Il fonça sur lui et, aux applaudissements de l'Assemblée enthousiaste, il l'exécuta :

« Je le vois ; vous craignez que, quand vos crimes seront totalement découverts, le peuple ne fasse retomber sur vos têtes toute son indignation. Hommes méprisables, vous lui faisiez accroire que c'étaient les nombreux supplices que vous ordonniez qui attachaient la victoire à nos drapeaux ! Il est vrai, les hommes qui ont abattu le tyran de la représentation nationale formaient une faction redoutable, c'est celle de vingt-cinq millions de Français contre les fripons et les scélérats. Cette faction veut le règne de la loi égale pour tous et ne souffrira plus le rétablissement de la Terreur. »

Il rappela qu'Hébert, lui aussi, avait réclamé la mise en vigueur de la Constitution. Son trait final pénétra, vif et meurtrier : « Enfermez-vous dans vos cabinets, méditez-y sur vos crimes et venez ensuite à cette tribune apporter le tribut de vos remords. Si les idées que vous présentez tendent au bonheur du peuple, nous nous empresserons de les adopter, sans examiner la source d'où elles découlent. »

II

Le procès de Barère. — Sa proscription.

LES événements se précipitaient. En un mois quels changements ! Levasseur (de la Sarthe), à son retour de Namur, où il avait accompli une mission aux armées, ne reconnaissait plus rien. Les députés incarcérés pour leur protestation contre le 31 mai, plusieurs Girondins même avaient repris leur place parmi les représentants. Tallien, Fréron, Legendre, Merlin (de Thionville) siégeaient à droite avec Louvet, Garat, Lanjuinais, ces revenants ! A peine encore une poignée de chauds Montagnards autour du trio réprouvé. Chaque jour quelque délégation de pétitionnaires redisait les méfaits de la Terreur. Levasseur était ébahi. Pour se soulager, il fulmina contre ceux qui méditaient l'abolition de l'œuvre révolutionnaire : « Oh ! si de nouveaux traîtres s'élevaient dans cette Assemblée, ce poignard que j'aperçois sur la table des Droits de l'Homme me rappelle mon devoir. Mânes de Brutus, recevez mon serment : je jure d'immoler à la Liberté le premier d'entre nous qui voudra remplacer Robespierre ! »

Mais sa grandiloquence était défraîchie et n'émouvait plus personne. Il s'irrita de cette impassibilité : « Eh bien ! vous ne me soutenez pas ! Que vous êtes donc lâches ! »

A la sortie, Barère le félicitait : « Ah ! Levasseur, si tu avais été secondé, la réaction était arrêtée. — Oui, répondit Levasseur, si quarante membres du coté gauche étaient venus faire le même serment, nous en imposions aux réacteurs... Chacun de nous aurait été armé d'un poignard que nous aurions placé sur notre habit pour qu'il fût apparent...[147] »

Lecointre, enhardi par la déchéance des décemvirs et par leur discrédit, redressait son réquisitoire. Il avait cette fois rassemblé toutes sortes de pièces justificatives et donnait une très forte édition de son dossier. La Convention décréta que les documents seraient communiqués à ses trois Comités réunis et les reproductions

distribuées entre tous les représentants. Justement le procès de Carrier suscitait une effervescence énorme. Telle était l'impétuosité de l'indignation populaire que sur 500 votants, 498 s'étaient prononcés contre le bourreau de Nantes, même Barère, même Vadier, qui, soi-disant malade, avait envoyé son suffrage. Carrier, reconnu coupable, fut exécuté le 26 frimaire (16 décembre 1794). Jour funèbre pour les chefs jacobins, que l'opinion associait à ce criminel. La Jeunesse de Fréron criait dans les rues les *Adieux de Carrier à Collot, Billaud, Barère, Duhem, Levasseur et autres chevaliers de la Guillotine* et *Vos têtes branlent.*

A la Convention, comme lors de la lutte entre la Montagne et la Gironde, les apostrophes furibondes s'entrecroisaient ; on se ruait les uns contre les autres avec d'horribles menaces. Duhem, vraie réincarnation de Marat, se signalait parmi les enragés, hurlant qu'il assassinerait ses adversaires. Et la majorité, pour couvrir ses vociférations, de répéter la clameur des jours sinistres : « A l'Abbaye ! A l'Abbaye ! », cependant que dans les tribunes où, dit l'agent national, « se sont réfugiés les anciennes gorgones jacobites et plusieurs des anciens coupe-jarrets[148] », on faisait chorus avec les purs.

On sut le 7 nivôse la décision des trois Comités. Il y avait lieu à examen contre Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Barère et Vadier. Une commission de vingt et un membres fut immédiatement chargée d'informer contre eux. Ils défilèrent devant cet aréopage, que présidait Sieyès. L'instruction et les interrogatoires se poursuivirent du milieu de nivôse à la fin de pluviôse. Si l'on en croit Barère, dont les dires sont toujours suspects, dix-neuf des commissaires auraient, en ce qui le concernait, conclu au non-lieu. Mais Sieyès, qui se souvenait des sévérités de Barère contre ses collègues de la Constituante, aurait fait annuler la procédure, en alléguant que, pour un crime collectif, ne pouvaient être émises des sentences individuelles.

Cependant Paris s'énervait et grondait. Dans les attroupements on parlait des « quatre » avec aigreur. Le 8 ventôse une multitude ameutée se porta vers le Panthéon à la suite de la jeunesse. Tandis que des milliers de voix chantaient le *Réveil du peuple,* on enleva le

cercueil de Marat, qu'on alla tout aussitôt enfouir au cimetière Sainte-Geneviève. Puis son buste fut promené sous les huées à travers Paris et jeté dans l'égout de Montmartre. Chaque jour, des délégations harcelaient le Corps Législatif, lui reprochant ses atermoiements. Les sections de la commune d'Orléans vinrent le sommer d'en finir avec Barère et consorts. « Leur impunité nous offusque, signifièrent-elles, et nous vous fatiguerons sans cesse de nos cris, jusqu'à ce qu'enfin vous ayez achevé de sauver la France en punissant exemplairement ses bourreaux. » Le 12 ventôse Saladin, un des « soixante-treize », présenta le rapport de la Commission. A son entrée, la plupart des députés se levèrent et lui firent une ovation, que prolongèrent les vivats des tribunes, les mégères et les sans-culottes faisant à peine sentir leur opposition. Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Barère parurent à leur tour, escortés de leurs amis, et montèrent s'asseoir à leurs places habituelles. Vadier n'était pas là ; le vieux renard avait par la fuite évité les complications. Une curiosité dénuée de toute sympathie suivit l'ascension du groupe vers le sommet de la Montagne. Tout différent qu'il fût de ses deux coaccusés par la finesse de ses traits, par cette élégance que ses concessions à la canaille n'avaient pu lui faire perdre, Barère montrait sur son visage amaigri le masque blême et dur que les veilles anxieuses laissent souvent aux criminels. On reconnaissait malaisément en lui l'aède rayonnant des carmagnoles.

Le président recommanda le calme et ce fut à peu près dans les termes où Barère lui-même s'était exprimé le 11 décembre 1792, avant la comparution de Louis XVI.

Saladin eut la parole. Il ne cacha pas que le procès visait tout le régime de la Terreur. Quelle avait été dans les abominations la part de ces trois hommes ? Il reprit les arguments de Lecointre. Puis très habilement il évoqua le cas de Danton. A ce souvenir, la plupart des Montagnards voyaient rouge et l'expiation de Thermidor leur semblait insuffisante. Ils entendirent avec colère rappeler comment on avait empêché le plaidoyer du tribun, sous prétexte que, selon l'expression de Barère, Danton ne devait pas être plus privilégié qu'un autre.

Enfin le rapporteur articula la sentence. Il y avait lieu de poursuivre Billaud, Barère, Collot et Vadier. L'enthousiasme éclata de toutes parts. Mais Legendre s'écria qu'on devait surtout éviter le retour de Thermidor et sans délai interner les conspirateurs. Une acclamation immense lui répondit.

Tous les regards étaient dirigés sur Barère. Lui, naguère le maître de la tribune, il se taisait depuis trois mois, quoique assidu aux débats. Comment en des circonstances si critiques n'eût-il pas usé de sa faconde ? Il était debout et priait qu'il lui fût permis de faire une déclaration. En proie à une émotion véritable cette fois, il s'exprima d'une voix altérée d'abord, qui peu à peu se raffermit ; son air était modeste, ses propos empreints d'une humilité toute nouvelle. Après le décret qui venait d'être voté, la loi permettait leur arrestation provisoire. Ils n'avaient qu'à s'incliner. Toutefois ils tenaient a relever une erreur de la prévention publique trop longtemps appesantie sur eux. On leur reprochait les signatures qu'ils avaient données. L'explication était toute simple : leur tâche était trop lourde pour n'être pas partagée, et tous indistinctement signaient celle les uns des autres. « Ainsi, ajouta-t-il, et l'aveu fit rire, venant de l'orateur qui s'était spécialisé dans les exposés des faits de guerre, ainsi moi qui n'entends rien au militaire, j'ai donné dans cette partie peut-être plus de deux mille signatures. »

Collot d'Herbois, lui succédant, réédita l'aphorisme cher à Saint-Just : « Le premier principe que nous réclamons avec sécurité, c'est celui-ci : que tout ce qui fut nécessaire soit légitime. »

Barère, croyant à son incarcération immédiate, ne se pressait pas de se retirer. Il partit un des derniers ce soir-là de la Convention et, seul dans la nuit glacée qu'attristaient des rafales de neige, il s'achemina vers son logis. Là depuis quelques instants il méditait sur l'inconstance de la fortune et la méchanceté des hommes, s'étonnant du reste qu'on ne l'eût pas appréhendé tout à l'heure. Comme il guettait avec inquiétude les bruits du dehors, il entendit se refermer la porte cochère, puis des gens monter lourdement l'étage. Leur gros pas retentit sur le palier et il y eut un pesant heurt de crosses. On frappa. Tremblant, il prit sa lampe pour aller ouvrir. Des grenadiers étaient là. L'un d'eux, un gradé, lui présentait un papier,

l’ordre de sa mise en surveillance : deux soldats le garderaient constamment à vue. Le chef affecta lui-même à ses hommes le vestibule et la première pièce, où, dès son départ, ils s’installèrent avec un vacarme de sabres, de bottes, de sièges dérangés. Quand ils furent à leur aise, ils jouèrent aux cartes, et fumèrent pour passer le temps. Dans l’animation de la partie ils juraient, tapaient sur la table, sans souci de leur prisonnier qui, après une telle journée, aurait voulu dormir. Dehors, un moment, des manifestants défilèrent, chantant le *Réveil du peuple* et ponctuant un couplet de vivats à la Convention. Au bout de quelques heures il se fit dans l’appartement le branlebas de la relève. On communiqua la consigne, on s’attarda longuement à d’épaisses conversations, coupées de rires, puis on se quitta... Lui, dans l’agacement de l’insomnie, réfléchissait à l’horreur de cette vie nouvelle. « La veille, confesse-t-il avec mélancolie dans ses *Mémoires,* nous formions à deux le projet d’aller habiter ce printemps une petite et modeste maison rustique aux environs de Meudon ! » Et pendant des semaines il lui faudrait endurer le voisinage de ce bétail, jusqu’à l’issue du procès, issue dont il n’examinait pas sans épouvante certaines possibilités.

Il employa ses loisirs de reclus à rédiger des opuscules pour sa justification, entre autres des observations sur le rapport de Saladin, puis une réplique à Dubois-Crancé, qui lui avait imputé diverses perfidies à son égard, enfin *Les Alors,* brochure qui avait pour objet de montrer que l’Assemblée tout entière avait ses responsabilités et que nul n’avait le droit de renier l’œuvre collective. Il y passait en revue les principales mesures du Gouvernement révolutionnaire avec les approbations émises par tel ou tel : « Alors Danton s’écriait... Alors la Convention décrétait... Alors, etc. »

Dans sa retraite il recevait des visites, que deux policiers, Caron et Gambetta, épiaient d’un observatoire tout proche, rendant un compte scrupuleux de leurs remarques et notant indistinctement toutes les allées et venues. Chaque jour étaient alignées de longues suites de signalements, où se trouvaient énumérés les costumes les plus divers, redingotes, habits, lévites, carmagnoles, houppelandes et manteaux de toutes couleurs, blancs, bleus, gris, verts, rouges, bruns, tabac, noisette, olive, merdoye, des tricornes, des bonnets à

poils avec queues ou coiffures à la jacobin, des robes de femmes aussi et très nombreuses, d'élégantes et de très modestes. « Nous avons observé, dit le bulletin du 15 ventôse, une femme venant de la maison *vêtu* d'un jupon rouge, en casaquin fond bleu à fleurs, taille de 5 pieds, figure pleine, a cheveux blonds, qui ne fait qu'aller et venir. Nous la *suiveron.* Nous avons loué une chambre rue Saint-Roch, n° 144, le plus près que nous avons pu trouver, à trente livres par mois[149]. » Quelquefois leur vigilance est vaine. « L'humidité des carreaux a empêché à nos agents de signaler les personnes qu'ils ont vu entrer[150]. » D'ailleurs, comme il y a beaucoup de locataires dans l'immeuble, la plupart de ces renseignements sont inutiles. Ce qui est certain c'est que Barère a licence de recevoir qui il veut. Et puis les gendarmes se relâchent avec lui de leur sévérité. C'est ainsi qu'on les surprend flânant tous deux à la fenêtre : ou bien ils le laissent s'y installer lui-même et parler par signes à des gens d'en face. Comment lui seraient-ils rigoureux ? « Ils sont, à ce qu'on dit, nourris avec lui, ils mangent ensemble ; il leur fait donner autant de vin qu'ils en ont besoin[151]. »

Le plus assidu de ses fidèles était son ancien secrétaire, Dominique Demerville. Il apprit par lui que tout se préparait en vue d'un soulèvement, qui devait le soustraire à la justice.

La fin de ventôse fut constamment troublée par les plaintes de famine[152]. Le 27, Goujon, parent de Barère, avec quelques autres Montagnards, recommença cet envahissement subit de la Convention, qui naguère réussissait si bien et venait à bout des résistances. Ils entraînèrent à leur suite des bandes de nécessiteux auxquels ils avaient enjoint de brailler sans interruption : « Du pain ! Nous voulons du pain ! » Le 29, Lecointre, qui évoluait, ayant proclamé l'urgence de réaliser enfin la Constitution de 1793, les sectionnaires répétèrent sa motion et les Jacobins en firent leur cri de guerre : « Du pain et la Constitution ! »

C'est dans le bouillonnement des passions que le matin du 2 germinal s'ouvrit la grande affaire. Dans la cohue très dense qui enserrait les Tuileries, les troupes municipales formaient la haie pour le passage des Conventionnels. A l'intérieur les tribunes s'étaient trouvées remplies dès huit heures. Billaud, Barère et Collot,

discrètement amenés par les gendarmes, avaient été placés dans un cabinet réservé, derrière le fauteuil présidentiel. De ce local ils entendaient le public entonner alternativement le *Réveil du peuple* et l'hymne des Marseillais. Peu à peu les députés garnirent leurs gradins et des colloques s'engagèrent. Quelqu'un remarqua très haut qu'il n'y avait que des hommes dans les tribunes. « Que des assassins ! » rugit le Montagnard Duroy. Les invectives jaillissaient de toutes parts. « Je jure sur la tête de Brutus... », commença Lecointre. Mais les rires couvrirent sa voix.

Enfin le président prit possession de son siège, cependant que les accusés qu'on introduisait s'asseyaient derrière lui, face à l'Assemblée. Cette première journée, ainsi que les deux qui suivirent, fut consacrée à l'audition de plusieurs anciens membres des deux Comités, que tourmentait la crainte d'être à leur tour impliqués et qui, par précaution autant que par un devoir de décence élémentaire, étaient tenus de figurer comme témoins à décharge.

Robert Lindet très bravement revendiqua sa part dans les actes du Comité de Salut Public. Pourquoi l'avait-on excepté, lui ? N'étaient-ils pas tous solidaires ? Il voulut justifier leur politique, notamment le 31 mai. Isnard et les siens, qui semblaient sortir du tombeau, l'accablèrent d'imprécations émouvantes, mais furent interrompus par les vociférations de l'extrême-gauche, dressée contre sa grande ennemie, la Gironde. Le discours de Lindet continua, si long, que son frère Thomas en termina la lecture.

Carnot devait tout à Barère. C'était lui qui l'avait, malgré Robespierre, fait entrer dans le Comité, lui qui encore l'y avait fait maintenir, quand le dictateur voulait lui substituer Couthon. Carnot était obligé de plaider pour Barère. Il s'appliqua surtout (car la question était d'importance en ce qui le concernait personnellement) à confirmer ce qu'avait dit l'ancien rapporteur, que les signatures des membres du Comité ne les engageaient pas de manière individuelle. Seule devait être considérée comme probante la première. A partir de la seconde, ce n'était qu'une formalité, « de simples *vus,* une opération purement mécanique, n'attestant rien, ni adhésion expresse, ni même acquiescement donné de confiance ».

Ici l'on s'aperçut que l'orateur prenait beaucoup plus de soin de se couvrir lui-même que de sauver Barère, qui avait signé le premier tant de décrets et de si graves. Et puis la distinction était bien subtile : on ne pouvait guère admettre que la griffe apposée sur un papier comme l'ordre d'exécuter Danton, de raser Lyon, d'anéantir la Vendée ne fût pas l'indice d'un assentiment catégorique.

Ne serait-il pas préférable, demanda Carnot, de tout pardonner, de tout effacer dans une grande réconciliation ? C'était cette solution que préconisaient les plus habiles. Professant un peu tardivement les idées de clémence, ils maudissaient la haine entre Français : la Terreur n'avait été qu'un regrettable malentendu. Qu'on n'y pensât plus et que tout finit dans un beau baiser Lamourette.

Les violences des Jacobins, qui depuis le transfert de leur centre aux Quinze-Vingts, en plein quartier ouvrier, gagnaient le prolétariat batailleur des faubourgs, fournirent un argument à Sieyès contre les conspirateurs. L'Assemblée depuis le 2 juin jusqu'au 9 Thermidor n'avait pas cessé d'être sous l'oppression des Jacobins. Barère saisit la balle au bond. Le 31 mai n'était-ce pas lui qui, en décidant la Convention a sortir de son enceinte, avait tâché de neutraliser la puissance d'Hanriot, l'homme de Robespierre ? Et le 9 Thermidor qui avait-on chargé d'abattre le tyran ? « Si vous m'eussiez cru son complice, vous m'eussiez foudroyé avec lui, au lieu que vous criâtes : La parole est à Barère ! Et je travaillai avec vous aux mesures qui devaient sauver la République. »

Après que Saladin eut, le 5, énuméré les actes délictueux, il eut avec les deux autres licence de se disculper du haut de la tribune. Il avait repris toute son assurance et exécutait prestement ses parades. On lui faisait grief d'avoir loué Robespierre l'avant-veille de son écroulement. Mais « a-t-on accusé Brutus d'avoir dissimulé pendant six mois avec Tarquin ? » Robespierre le détestait et même il l'avait dénoncé nettement aux Jacobins. On alléguait encore la loi des suspects et son extension à toutes les classes sociales. Eh bien, il en tirait justement gloire. « J'étais plus humain que ceux qui ne voulaient trouver de coupables que dans une classe ; je voulais, moi, les frapper dans toutes. » Au reste, rien de plus probe que leur conduite. « Quelquefois l'enthousiasme révolutionnaire a pu nous

faire abandonner la ligne géométrique ; mais quand nous avons reconnu notre erreur, nous l’avons réparée. » Son nom se trouvait à la tête de deux cents rapports ? Soit. « Bréjard, rédacteur du *Moniteur,* peut dire que je lui ai souvent recommandé de ne pas mettre : *Barère a fait tel rapport,* mais : *un membre du Comité de Salut Public a fait le rapport suivant.* » — « Oui, appuyait Collot d’Herbois, c’est comme pour les arrêtés. Dans le *Moniteur* on les insérait revêtus seulement de deux ou trois signatures... C’était vouloir faire croire que les arrêtés du Comité de Salut Public n’étaient pas l’ouvrage de tous les membres. » Mot malheureux qui infligeait un singulier démenti aux affirmations de Carnot.

Plus d’une semaine s’était écoulée. La Convention ne consacrant qu’une partie de ses séances à la besogne judiciaire, les débats traînaient en longueur, au grand avantage des accusés, qui avaient tout le loisir de diluer sous les flots oratoires les imputations de Saladin. Le public était généralement sceptique. « On pense, note un policier, que le châtiment des trois députés ne sera guère sévère, surtout pour Barère qui a le secret de trop de choses, qui en sait trop long sur toutes les factions et qui pourrait faire de graves révélations. » Il eût été sage de la part des Jacobins de se tenir cois, de ne pas bousculer la Convention, qui peut-être se fût accommodée d’un compromis.

La nuit du 11 au 12 germinal les Parisiens purent se croire revenus à l’époque funeste où triomphait la Commune. Tous les quartiers de la périphérie depuis l’enclos Saint-Laurent jusqu’au delà de la Bièvre furent tenus en éveil par la générale et le tocsin qui sonnait aux Quinze-Vingts, à Saint-Martin, Sainte-Marguerite, Saint-Médard. Comment, après tant de tragiques leçons, laissa-t-on s’enfler la menace ? Il est certain que la colère causée par les privations s’était fort aggravée cette huitaine. Dans les queues formées dès la fin du jour aux portes des magasins, les critiques allaient leur train, les prêcheurs de bouleversement étaient fort écoutés.

Entre neuf et dix heures, la Convention, qui malgré les avertissements s’était insuffisamment gardée, fut subitement envahie par des centaines de femmes clamant la sommation à

présent coutumière : « Du pain et la Constitution ! » Bientôt, poussant le même cri, arrivèrent une multitude d'hommes, qui entrèrent à leur tour. Et la horde partout se répandit. L'agitateur Van Heck expliqua la raison de leur irruption : « Il est temps que la classe indigente ne soit plus victime de l'égoïsme des riches et de la cupidité des marchands. Où sont passés les grains qu'a produits la récolte de l'année dernière ? » Un autre réclama contre les réacteurs : « Faites-nous justice de l'armée de Fréron et de ses messieurs à bâtons. » Et les femmes de hurler : « Du pain ! il nous faut du pain ! »

Prieur (de la Marne) accordait tout, pain, élargissement des détenus, Constitution. Comme par l'afflux d'autres bandes la presse et le tohu-bohu rendaient toute séance impossible, André Dumont qui présidait avait mis son chapeau. Choudieu, dans un instant où la tempête faiblissait, le désigna : « Le royalisme, le voilà ! » Ce qui faillit déterminer un meurtre.

Mais par les fenêtres ouvertes on perçut tout à coup des roulements de tambours. La garde nationale ! Les bataillons des Filles-Saint-Thomas, des Piques, de la Butte des Moulins, d'autres encore, s'avançaient au pas de charge. Une demi-heure après — il était assez tard — tous les héros assagis avaient cédé la place. Les Conventionnels, étonnés du peu qu'il eût suffi pour empêcher une telle perturbation, comptaient faire payer cher aux insurgés la peur qu'ils leur avaient faite. André Dumont, prenant sa revanche sur Choudieu, lui retourna son apostrophe : « Représentants, vos ennemis, ceux du peuple, les véritables royalistes, les voilà ! Ils ne sont point en Angleterre, mais dans votre sein... Savez-vous quel est le but du mouvement d'aujourd'hui ? C'est de vous empêcher de vous prononcer sur le sort des trois brigands qui ont inondé la République de sang ! » Et, son succès, très vif, le stimulant, il conseilla d'être fermes, pour reconquérir l'opinion publique. N'avait-on pas les preuves de la complicité de Barère, de Billaud-Varenne et de Collot d'Herbois dans cette révolte ? Puisqu'on ne pouvait légalement écourter les débats par leur condamnation à mort, qu'on les chassât sans délai du pays. « Je demande, conclut-il, qu'ils soient déportés cette nuit. »

Cela fut décrété, de même que l'arrestation de Choudieu, Chasles, Léonard Bourdun, qui avaient pactisé scandaleusement avec l'anarchie. Après quoi l'on rédigea l'adresse qui devait notifier au peuple français le décret de proscription contre les trois scélérats : « La Justice Nationale en a purgé le sanctuaire des Lois ; elle les a vomis pour toujours du territoire de la République. »


III

Départ périlleux. — Oléron. — Saintes. — L’évasion. — La fuite à Bordeaux. — Le Directoire. — La fuite à Saint-Ouen.

BARÈRE dormait**,** quand sa porte brusquement s’ouvrit et, à la clarté du flambeau que tenait un gendarme, il vit entrer un civil avec deux gardes nationaux. C’était un juge de paix, chargé de lui signifier la décision qui le frappait : on allait l’envoyer à l’île d’Oléron d’où il partirait pour Cayenne. Le magistrat visita les meubles, y apposa les scellés, puis se retira.

« Je passai la nuit, dit Barère[153], dans le calme que donne l’innocence. » Peut-être son démon lui souffla-t-il pourtant cette tirade dont il avait rehaussé son rapport sur la loi des suspects[154] : « La Guyane ou quelque autre terre lointaine et infertile réclame depuis longtemps une population qui lui ressemble. La déportation, cette loi la plus juste, cette mesure la plus décisive en révolution, la déportation est le glaive de Damoclès suspendu sur la tête des royalistes. » Le lendemain, vers huit heures, un détachement de troupes vint s’aligner sous la voûte de l’Hôtel Savalette. Cette manœuvre augmenta la curiosité des gens, qui déjà s’amassaient tout le long de la rue Saint-Honoré. Pichegru, commandant en chef de la garde nationale, laissa maladroitement durant quatre heures l’agglomération s’épaissir. Elle couvrait toutes les voies quand, à midi, s’ébranla la berline où était monté Barère avec un officier de gendarmerie. Aucun soin n’avait été pris pour maintenir la commodité de la circulation. Le véhicule, une magnifique voiture de cour, ornée de dorures et de glaces, avançait au pas. L’escorte trop faible repoussait difficilement la cohue, qui, à peine entamée, se soudait de nouveau. Et tout ce monde d’exhaler la diversité de ses sentiments en un assourdissant vacarme. Des fenêtres et des balcons, des citoyennes et des citoyens s’associaient avec véhémence à ce débordement.

On parvint avec une lenteur extrême à Saint-Roch. Ici l’attelage fut complètement bloqué. Des milliers de personnes s’écrasaient au carrefour et sur l’escalier de l’église. Les poings se tendaient. « A mort, criait-on, à mort les assassins ! à la guillotine ! » D’autres, qui n’étaient pas ses ennemis, voulaient qu’il fût jugé. Des gens au visage convulsé lui crachaient des injures ; quelques-uns montaient

sur les marchepieds pour l'insulter de plus près. Comment ne fut-il pas écharpé ? Les bataillons de Raffet le dégagèrent enfin.

Des ordres avaient été passés de surseoir au départ[155]. On lui fit suivre la rue Saint-Honoré jusqu'à la rue de l'Echelle, où l'on tourna, pour le déposer au Comité de Sûreté Générale. Billaud-Varenne y vint échouer à son tour une heure après. De sa maison située sur la rive gauche, entre les rues Mazarine et de Thionville (ci-devant Dauphine), il n'avait pu aller plus loin qu'aux abords du faubourg Saint-Jacques. Quant à Collot d'Herbois, il voyageait déjà : car on l'avait expédié très tôt, et sans encombre il avait quitté Paris.

A six heures du soir eut lieu un nouvel essai par les quais vers la grille de Chaillot. Barère précédait Billaud-Varenne. Il y avait de la force armée sur la place de la Révolution. Pourtant leurs amis, rompant ce barrage, s'attelèrent a leurs voitures et les ramenèrent à la Convention, d'où ils revinrent encore au Comité de Sûreté Générale. Ils y demeurèrent jusqu'à minuit. Le bruit s'était répandu que, par un scrupule de légalité, l'on s'était résolu à terminer régulièrement l'examen de leur cause. N'avait-on pas cet après-midi rejeté la motion de Tallien, qui réclamait leur exécution pure et simple, conformément, disait-il, au vœu de la Nation ? La promesse qu'on allait les juger satisfaisait également leurs partisans, qui espéraient pour une autre fois une pression plus efficace, et leurs adversaires qu'irritait la modération de leur peine. Les Parisiens donc reposaient. Tandis que la garde nationale faisait activement la police de la ville, on expédia les prisonniers.

Deux cents fantassins les attendaient à leur sortie, place du Carrousel. Ils furent encadrés chacun d'un peloton et par le Pont-Royal, la rue du Bac, s'engagèrent dans le faubourg Saint-Germain, coupèrent vers la rue Notre-Dame-des-Champs, suivirent la rue d'Enfer, gagnant la barrière[156]. La troupe poussa jusqu'à la fourche que formaient les routes de Chatillon et de Bourg-la-Reine[157]. En cet endroit, des lanternes posées à terre éclairaient faiblement deux berlines. Les deux groupes se séparèrent, allant vers l'une et l'autre. Avant de monter, Barère harangua les soldats, protesta qu'il avait toujours aimé la France et la Liberté. Son cri de : « Vive la Patrie ! Vive la République ! » tomba dans le silence. Avec deux officiers il

prit place dans sa voiture, Billaud avec deux autres dans la sienne. Et lugubrement ils s'enfoncèrent dans la pleine obscurité.

Le jour venu, l'on mit pied à terre pour se dégourdir et pour laisser souffler les chevaux. Barère vit alors, écrite à la craie sur la caisse du véhicule, la phrase fameuse dont il avait déshonoré la tribune : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas ! » A travers les campagnes qu'égayait le matin, la grand'route filait d'une fuite indéfinie. Il la suivait par la pensée tout au loin vers Toulouse, plus loin encore vers ses montagnes de Bigorre...

Le soir ils couchèrent près d'Etampes et le lendemain 14, comme on les faisait descendre dans une auberge, à quelques lieues d'Orléans, ils eurent la surprise d'y trouver Collot d'Herbois.

Le 15, avant l'aurore ils furent debout. Il s'agissait d'atteindre de bonne heure Orléans, où la surexcitation était extrême. Naguère, sur un faux rapport de Collot d'Herbois, un décret, déclarant cette commune en état de rébellion, l'avait soumise à d'abominables rigueurs. Les habitants exécraient les leaders jacobins et l'on se rappelle qu'avant le 12 ventôse, leur délégation était venue se plaindre qu'on tardât tant à sévir contre « les bourreaux de la France ». Toute la région était avertie, des courriers dépêchés à leur rencontre déconseillèrent le passage : s'obstiner à traverser Orléans ce serait les livrer à l'écartèlement, à la lapidation. Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, affolés, suppliaient les officiers de modifier l'itinéraire. Barère, plus soucieux des convenances, dissimulait son trouble. Après des hésitations, il fut décidé qu'on ferait par lui l'essai. Les Orléanais en voulaient surtout à Collot et les canonniers n'eurent pas trop de peine à les maîtriser, tandis que Barère, au milieu d'une patrouille, se dirigeait vers l'Hôtel de Ville. Mais l'apparition de Collot et de Billaud fut saluée d'un ouragan de cris de mort, et deux fois le barrage faillit céder. Meurtris et crevés de peur, ils rejoignirent enfin Barère dans son refuge. Pour les expulser tous les trois ensuite, la Municipalité recruta le ban et l'arrière-ban de sa milice, montra de-ci de-là des canons, enfin eut recours à la cavalerie[158].

Ils n'eurent plus d'ennuis jusqu'à Amboise, où ils soupèrent le lendemain. Mais Tours les attendait, s'étant juré de les jeter dans la

Loire : il fallait à tout prix y parvenir au milieu de la nuit. Ils y furent à deux heures. Personne dans les rues, personne sur le pont, mais des fenêtres encore éclairées : des gens qui sans doute s'étaient lassés de guetter et se couchaient. Le moindre soupçon les jetterait à leurs trousses. Par malheur les chevaux fourbus devaient être abandonnés. La maîtresse de postes, à la demande qu'on lui fit de bêtes fraîches, répondit qu'elle n'en avait point, que les siennes étaient épuisées elles-mêmes par une longue course, que de plus ses postillons dormaient. Les trois misérables suaient d'angoisse, en voyant le temps se perdre à de vains pourparlers. Si cette commère prolongeait son refus, des délateurs colporteraient la nouvelle, le tocsin sonnerait, ils n'échapperaient pas. Enfin elle fit lever un de ses domestiques et l'on attela. Les officiers aidèrent à la tâche. Mais dans la préoccupation dont les esprits étaient en général possédés, l'attention devait être fatalement attirée par le bruit de cette conversation, des allées et venue, des piaffements. Les voisins s'inquiétèrent et donnèrent l'alarme. Elle se propageait déjà, quand, tout étant prêt, les proscrits et leurs gardiens sautèrent dans les voitures, qui s'éloignèrent à fond de train.

A Poitiers ils coururent des dangers semblables. Maintenant ils s'engageaient dans une province qu'avait enfiévrée la guerre de l'Ouest. Les anciens potentats y étaient abhorrés, surtout Barère, l'apologiste des colonnes infernales. Niort est à quelques lieues seulement de Fontenay-le-Comte, un des nids de Vendéens des plus actifs. Il n'y avait aucun moyen pour les terroristes de s'y montrer. On contourna les murs. Mais des vigies découvrirent la ruse : les Niortais aussitôt se précipitèrent à la poursuite, qui à pied, qui à cheval, qui en charrettes. Les fugitifs cependant purent atteindre la grand route et se sauvèrent.

Dès lors ils ne furent plus tracassés. La Rochelle et sa campagne formaient un îlot dans cette contrée de royalisme intransigeant : le mélange des croyances y tempérait la passion politique. La curiosité silencieuse avec laquelle on y accueillit les déportés leur sembla presque de la bienveillance après leurs secousses lamentables.
Une barque de pêcheur les emporta pour les déposer sur une plage, près de Saint-Denis d'Oléron. Ils marchèrent péniblement à travers

les sables et les marais, en pleine nuit, jusqu'au château. Des geôliers, après un léger repas, les emmenèrent à leurs chambres.

Quand le sien, la porte verrouillée, se fut retiré par les couloirs sonores, Barère, après tant d'ébranlements excessifs, sentit la profondeur de sa solitude. La nudité revêche de ce logis, où il ne percevait que le grondement continu des flots, la contrainte du repliement sur lui-même dans cette paix de sépulcre, tout cela comprimait insupportablement son âme de Gascon expansif et mobile, nullement organisé pour la pratique du recueillement et de la méditation.

Dès le lendemain, à cette gêne morale s'ajouta la privation matérielle. Le peu d'effets, dont il lui avait été permis de se munir le 12, s'étaient égarés dans les tribulations de cette affreuse journée. Son ami Demerville, qui, au moment du départ, avait pu lui glisser quatre assignats de cinq cents livres, avait pris soin ensuite de faire porter au Comité de Sûreté Générale deux malles de linge et de vêtements qu'il lui destinait. Mais ces coffres ne lui furent pas expédiés. Force lui fut d'utiliser ce que l'administration tenait à la disposition de ses pensionnaires. Toutefois ce qui mortifia le plus ce sybarite, ce qui mit le comble à son dégoût, ce fut l'alimentation : pour breuvage de l'eau, pour pain celui des troupes, composé de viles farines et farci de fèves, que parfois il trouvait tout entières.

La complaisance d'un vieux marin, qui faisait fonction de messager entre Oléron et la *grande terre,* lui permit cependant de recevoir des provisions et de correspondre clandestinement avec ses amis.

M. Charavay a publié dans son Bulletin d'autographes quantité de lettres écrites par Barère pendant ces temps d'épreuves. L'une des plus curieuses[159] est adressée à Dominique Demerville, que familièrement il appelle Meniquette. Il lui parle d'une cousine, Sophie, qu'il regrette fort et dont il craint les infidélités. Il le remercie de ses bons offices et lui recommande d'aller prier les députés Vidal et Picqué, ses compatriotes, d'intercéder en sa faveur. « Serais-je réduit à maudire tous mes concitoyens, moi que la nature fit ami des hommes, enthousiaste de liberté et avec un penchant irrésistible pour la vie paisible et pour le bonheur domestique ? Dis donc à

Pic(qué) qu'il me rende aux montagnes qu'il aime tant et que j'aime encore plus qu'il ne les chérit, etc. »

Les journées tragiques de prairial an III et les nouveaux périls courus par la Convention provoquèrent des représailles. Six députés compromis dans cette dernière tentative seraient traduits devant une commission militaire et les proscrits d'Oléron devant le tribunal de la Charente-Inférieure.

Il était trop tard pour Collot d'Herbois et Billaud-Varenne. Sur l'ordre reçu du Comité de Sûreté Générale, ils avaient été l'un et l'autre extraits de la citadelle, puis embarqués pour la Guyane. Quand se présenta le courrier de la Convention, ils avaient déjà depuis deux jours quitté la France. Barère ne partait pas. Dans leurs adieux ses compagnons ne lui avaient pas caché la méfiance que leur causait cette étrange omission.

Le 14 prairial on lut à la tribune la dépêche par laquelle Blutel, délégué dans les ports de l'Océan, notifiait que Collot et Billaud étaient en route vers l'Amérique, chacun sur un bateau différent. « Barère, ajoutait-il, est encore à l'île d'Oléron, le bâtiment qui devait l'emporter ne s'étant pas encore trouvé prêt. » Boursault fit alors ce mot qui eut beaucoup de succès : « C'est la première fois que Barère néglige de suivre le vent. » Celui-ci, pour mériter l'indulgence, écrivit à Demerville une lettre que son correspondant devait faire circuler et qu'il avait remplie de choses aimables pour la Convention. Il se réjouissait de sa victoire et espérait bien que, débarrassée de ses ennemis, elle lui rendrait enfin justice comme aux « malheureuses victimes du 31 mai ». — « Je n'ai jamais, protestait-il, provoqué d'actes d'accusation ni dénoncé aucun de mes collègues. Je n'ai point été en mission : nul pays, nul individu ne peuvent m'accuser de leur avoir nui. » Il déplorait de tout son coeur le meurtre de ce pauvre Féraud. Mais la mort ce n'était rien, comparée à l'exil.

Il fut transféré peu après à l'abbaye de Saintes, devenue maison d'arrêt. Tandis que Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, jetés à fond de cale, s'éloignaient vers un avenir sans espoir, il gagnait du temps. Sa chère était extrêmement frugale, il est vrai, son repos importuné par le voisinage des détenus destinés aux galères, et ses exercices

physiques restreints à de brèves marches dans le dortoir du couvent ; mais il avait un traitement spécial, on lui permettait la lecture des journaux et quelque correspondance. Son frère Jean-Pierre fut admis à l'embrasser. Il put même recevoir une délégation de ses jeunes compatriotes, qui, passant par Saintes pour se rendre en Vendée, désiraient le saluer et lui présenter le drapeau qu'il leur avait remis a Tarbes en 1792.

Barère était entré tout entier dans son rôle de martyr et le jouait supérieurement. Il ne voyait pas dans ses déboires la conséquence de ses fautes ; il les attribuait à l'indéfectibilité magnifique de sa vertu, à sa probité romaine et finissait par concevoir de lui une estime transcendante. L'allègre interprète du sectarisme sanguinaire avait pris fort vite les manières d'un saint homme dévot. On ne peut sans sourire écouter ces épanchements pathétiques, où larmoie trop littérairement son préromantisme : « J'invoquais la Providence, seul appui des infortunés et des innocents opprimés. Je m'agenouillais sur une pierre dans ma prison d'Oléron et de Saintes et jamais Dieu n'a tant exaucé mes voeux et exaucé mes prières... J'avais souvent dans la pensée ces mots si rassurants de Caton que la lutte d'un homme vertueux aux prises avec l'infortune est un spectacle digne de fixer les regards de la Divinité... C'est l'espérance du chrétien et la croyance de l'homme de bien qui a pour lui le témoignage d'une irréprochable conscience[160]. »

Plus que Dieu sans doute, des alliés tutélaires s'ingéniaient à retarder sa seconde comparution devant le tribunal. Il y avait plus de quatre mois qu'il était à Saintes, quand, le 4e jour complémentaire de l'an III (20 septembre 1795), Fréron, dans une interpellation, s'éleva contre cette lenteur scandaleuse. « Je demande, dit-il, que Barère soit jugé ou déporté dans le plus bref délai, afin qu'il emporte à Madagascar le secret de tailler des carmagnoles. »

Mais le 13 vendémiaire fut une journée républicaine et les amis de Barère purent croire que leur victoire allait être complète, que la Convention allait le rappeler dans son sein. On s'imagine le transport de jubilation que détermina chez lui l'annonce d'un tel événement. Dans une sorte d'exaltation, il se mit à rédiger un pompeux manifeste, où il se comparait aux plus célèbres victimes des haines

politiques, Aristide, Camille, Cicéron, tous trois chassés ignominieusement, tous trois rendus a leur foyer par les vœux du peuple même. L'adresse était au point ; il attendait, pour la lancer, le courrier officiel qui déclarerait sa libération. Ce qui vint, ce fut la nouvelle que la Convention, se contredisant une fois de plus, renonçait à le faire juger, pour appliquer purement et simplement le décret du 12 germinal : il serait déporté.

D'un instant à l'autre pouvait s'accomplir l'irréparable. La nuit du 4 brumaire (26 octobre 1795), grâce à des intelligences qu'il avait dans la prison, il descendit de sa chambre par une corde, put ouvrir la porte du jardin et se sauva. Son cousin Hector[161] et les frères Vanderkand, des Hollandais naturalisés, dont l'un était administrateur du district, l'aidèrent à gagner la rivière, à la passer, puis par les défilés de Jonzac, les bois et les landes, à atteindre un vieux château, dans lequel il se terra. Mais l'asile n'était pas sûr et la gendarmerie avait avec son signalement l'ordre de le rechercher. Hector Barère, inspecteur de la marine à Bordeaux, fit le nécessaire pour préparer son installation dans cette ville. Deux matelots, à qui l'on avait persuadé qu'il était un émigré traqué par la police, acceptèrent un soir de lui faire traverser la Garonne. La navigation fut d'abord laborieuse pour un esquif si débile. La marée enfin les servit. Vers dix heures, Barère eut la joie de voir devant lui les lumières de Bacalan, puis la masse sombre des bâtiments, sur le quai des Chartrons.

Dans Bordeaux personne qui ne se rappelât le sinistre rapport, par lequel deux ans auparavant il avait donné les Girondins à la guillotine. Ce fut une chance pour lui de pouvoir dès les premiers pas se réfugier dans une maison amie, d'où avant l'aurore il alla chez Hector, sur le cours de Tourny. Mais l'abri définitif était rue du Port, au quartier Sainte-Croix, chez le négociant Jacques Fonade. La nuit tombée, son parent l'y emmena. L'accueil fut amical : dans la spacieuse propriété lui fut affecté pour habitation un petit pavillon confortable.

Après huit mois de vicissitudes et de misères, il n'osa d'abord croire à la félicité de cette vie abondante et quiète, protégée contre l'indiscrétion et les mauvaises surprises. Ses loisirs illimités furent

consacrés à lire les *Voyages du Jeune Anacharsis* et les œuvres de Montesquieu, qu'il annotait, avec l'arrière-pensée d'écrire une monographie comme celles qui lui avaient jadis valu des prix aux concours. Il voulait que l'Académie des Jeux Floraux, qui l'avait rayé de la liste de ses membres, se repentit d'avoir par cette exclusion insultante perdu en lui une de ses illustrations.

A Paris cependant son évasion avait été tout un événement. Ceux qui avaient prédit la faiblesse de sa punition triomphaient avec éclat. Les faits justifiaient leurs pronostics : d'abord le décret de déportation qui avait écarté la peine de mort, puis le maintien du banni à Oléron sous un prétexte absurde, enfin l'inconcevable facilité de son enlèvement. L'impuissance de la police à découvrir sa trace autorisait toutes les suppositions, et la presse se faisait l'écho de l'hypothèse dominante, à savoir qu'il était tout simplement dans la capitale. D'aucuns affirmaient qu'il se montrait dans les milieux jacobins, chez le nommé Cardinaux, près du Panthéon, et au café Chrétien, non loin du théâtre des Italiens. Cependant la légende ne devait guère durer : témoin le compte rendu du 1er nivôse an IV (21 décembre 1795) à propos de la société montagnarde qui se réunit au café Chrétien : « Tous ces individus... ont envoyé un plan pour faire établir dans toute l'étendue de la République des sociétés à l'instar du panthéon, et Barère (qui n'est point à Paris comme le bruit en a couru) travaille à l'organisation de ce projet[162]. »

Cette rectification même était inexacte. Barère prisait avant tout le repos et n'éprouvait aucun désir de comploter. Faute de contact et surtout parce que ses tracas l'avaient découragé, la violence de ses partisans ne s'accordait plus avec ses vues et ses tendances nouvelles. Tandis que pour eux, comme d'ailleurs pour le public, il gardait ce caractère d'âpre détermination et d'agressivité, dont l'avait induit à se masquer son accession au faîte de la Montagne, en réalité tout au contraire, il inclinait à rentrer dans son naturel, à redevenir l'opportuniste adroit qu'il était par tempérament.

Ce qui prouve cette évolution, ce sont ces considérations sur *La Pensée du Gouvernement républicain,* qu'il fit paraître en pluviôse an V (février 1797)[163]. Il y adoptait envers le Directoire cette attitude de soumission et même de servilité, dont il n'allait plus se départir à

l’égard du pouvoir, quels que dussent être les régimes successifs. « Le meilleur mode pour la formation de la loi est trouvé, disait-il. Les Français ne l’abandonneront plus. Le Conseil des Cinq Cents est constitué en école publique de justice, le Conseil des Anciens en école publique de sagesse... Il n’y a plus qu’un parti légitime, celui du gouvernement républicain actuel. »

Ses avances furent vaines. Déjà le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention finissante l’avait excepté de l’amnistie et cette mesure avait été confirmée par la loi du 14 frimaire an V (4 décembre 1796). Quand, le 25 germinal (14 avril 1797), les électeurs de Tarbes, qui ne voyaient en lui[164] que l’obligeant et brillant mandataire, le créateur de leur département, leur grand homme persécuté, le nommèrent membre du Conseil des Cinq Cents, ceux-ci considérèrent son succès comme un camouflet à leur adresse et le rejetèrent, en annulant le vote des Hautes-Pyrénées[165]. Les royalistes dominaient, avec Pichegru pour président.

« Qui de vous, demanda Dumolard, voudrait siéger à côté d’un tel monstre ? — Pas moi ! » cria-t-on de toutes parts.

Une nouvelle proposition d’amnistie fut contredite avec indignation : « On ne peut s’occuper de Barère, dit Bornes, que pour savoir comment il a trouvé moyen de se soustraire à la déportation, de déshonorer ses concitoyens en se faisant élire par eux et de donner à l’Europe le scandale du bourreau du peuple devenu son représentant. »

Boissy d’Anglas, Camus, Joseph Chénier lui dénièrent les droits politiques et la qualité de citoyen français. Ce fut la conclusion qu’adopta la majorité : Barère n’avait pas la capacité légale.

Il avait eu la sagesse de ne pas céder au leurre du suffrage et de se confiner avec une précaution toujours aussi soigneuse dans le secret de sa retraite. Il écrivit cependant à Carnot, l’un des Directeurs, trois lettres qu’il lui fit parvenir par l’intermédiaire de Demerville. Carnot ne répondit pas. Toutes les avenues étaient donc fermées vers la liberté. Mais le temps, pensait Barère, finirait bien par les ouvrir. Il se remit à complimenter les maîtres du jour. Ce fut d’abord une seconde édition de sa *Pensée du Gouvernement républicain,* qu’il dédiait aux citoyens de son département en un

étalage pathétique de ses mérites et de ses vertus. Il avait « sacrifié tout à la conquête de la liberté publique, tout jusqu'à l'amitié d'une épouse et l'espérance si douce, si consolante d'avoir une postérité ». Qu'on fit tout ce qu'on voudrait contre lui, on ne l'empêcherait pas d'être « un des plus zélés défenseurs du Gouvernement actuel. » Il pardonnait et ne demandait qu'à rentrer finir ses jours dans son pays natal.

Le coup d'État du 18 fructidor qui défit le parti contre révolutionnaire lui rendit de l'espoir : on disait qu'on allait le rappeler. Mais il lui fallut vite déchanter. Après avoir employé ses amis comme auxiliaires dans la bataille, le Directoire craignit leurs exigences et, aux élections partielles qui suivirent, seuls les directoriaux furent validés. Son frère Jean-Pierre, que les Tarbais, par protestation, avaient désigné à sa place, fut écarté. Preuve suffisante pour le proscrit que son nom demeurait toujours l'objet de la même aversion.

Bien pis, de sûrs indices lui révélèrent la reprise des recherches policières. Depuis deux ans et demi qu'il habitait chez les Fonade, au vu et au su non pas seulement de la famille, mais encore des commis et des domestiques, c'était une merveille qu'il n'eût pas été trahi. Quelqu'un tint-il des propos qui donnèrent l'éveil ou bien lui-même, se relâchant à la longue de sa circonspection, se hasarda-t-il à des sorties, au cours desquelles on l'aperçut, toujours est-il qu'un des nouveaux directeurs, Merlin (de Douai), dans un message aux deux Assemblées, signala sa présence à Bordeaux, ajoutant, ce qui était faux, qu'il présidait le club de la Grande Quille.

Très loin de participer à des menées factieuses, il s'évertuait à gagner son pardon. Les préparatifs d'une descente en Angleterre lui suggérèrent l'idée de seconder de sa plume le projet du Directoire. Il lui semblait que c'était sa guerre, à lui qui n'avait cessé d'entonner à la Convention le couplet contre Pitt et son peuple de marchands. En hâte il rechercha toutes les réflexions, tous les arguments, toutes les invectives, dont il avait émaillé ses rapports contre l'hégémonie britannique. Avec son incroyable célérité de rédaction, quelques jours lui suffirent pour les grouper, les développer, les ordonner, de manière à former un ouvrage, *La Liberté des Mers ou le*

Gouvernement anglais dévoilé[166], qu'il offrait à l'armée d'Angleterre. Il y souhaitait l'avènement d'une Société des Nations, dont le centre serait quelque part au milieu de l'Europe et qui aurait pour but de grouper tous les États dans une défense commune. Chacun d'eux contribuerait, selon ses ressources, ses besoins et l'importance de son trafic, à la formation et l'entretien d'une armée ainsi que d'une flotte qui, dès la première violation du droit, agiraient contre l'oppresseur. La première mesure à prendre serait d'imposer à l'Angleterre la limitation de ses constructions et de ses équipements navals et, pour l'y contraindre, on userait du blocus.

Avec son or, la supériorité de sa force et le jeu de sa diplomatie, l'Empire britannique n'eût guère été gêné par cette entente. En ce moment même la Russie, l'Autriche et Naples, répondant à ses invites, se coalisaient avec lui contre la France. Cela semblait justifier les vues du Directoire et son intention de frapper le grand coup à Londres. Mais le général en chef des troupes d'invasion, Bonaparte, lui persuada qu'il valait mieux porter l'effort sur l'Égypte et s'ouvrir la route de l'Inde.

Barère en fut pour sa peine et ses frais. Il avait, afin de payer son éditeur, fait mettre en vente une ferme qu'il possédait aux environs de Tarbes. La *Liberté des mers* fit fiasco. Le seul résultat qu'il obtint fut d'aviver contre lui les ressentiments : on s'indigna qu'il eût encore le front de dire son mot. La révélation de Merlin (de Douai) avait piqué la curiosité des Bordelais. La famille Fonade apprit que des espions fouinaient dans le quartier. Tout à coup le péril s'aggrava : quelqu'un des intimes apporta la nouvelle que la Jeunesse de Fréron savait tout et venait. Barère, pris de peur, se déguisa d'un chapeau de toile cirée, d'une veste et d'un pantalon usagés ; un gros sac de copeaux sur son épaule complétait l'apparence d'un ouvrier. C'était le soir ; il s'en alla par la porte Saint-Julien et le faubourg de Bègles. On lui avait indiqué dans la plaine une baraque habitée par un brave portefaix pyrénéen. Celui-ci fut heureusement surpris de voir arriver chez lui ce visiteur qui s'exprimait en son patois. Le pseudo-charpentier, dans un de ces mouvements de sensibilité débordante où il excellait, fit sa confession. Il était officier de marine ; à Rochefort une rivalité d'amour l'avait mis en face d'un supérieur.

Un duel s'en était suivi, grave infraction à la discipline. Il avait déserté son poste, de crainte d'une punition terrible. Il implorait la pitié de son compatriote. Le bonhomme, tout ému, le rassura : qu'il restât chez lui tant qu'il le jugerait prudent.

Toute cordiale qu'elle fût, l'hospitalité d'un si pauvre foyer n'avait rien d'attrayant. Au bout de quelques jours, Barère, informé que ses ennemis semblaient découragés par l'inutilité de leur irruption, revint tout doucement au quartier Sainte-Croix. C'était abuser d'une complaisance généreuse.

Ses bienfaiteurs furent tranquilles jusqu'au printemps suivant. A la fin de germinal (avril 1799), arrivait à Bordeaux un ordre du Directoire prescrivant d'arrêter Barère. La police tomba chez son cousin Hector, qu'elle prit pour lui-même et conduisit à la gendarmerie. Cette erreur lui donna le temps de s'esquiver. Il s'alla cacher cette fois dans la chaumière d'un paysan.

Quand il reparut chez les Fonade, bien qu'on le reçût avec une bienveillance toujours égale, il comprit qu'on ne tenait guère à le garder. Une lettre de Paris mit heureusement fin à ses perplexités. Elle était de Demerville. L'ami dévoué, sachant sa situation critique, s'était occupé de lui trouver un logis, où il pût vivre insoupçonné. Il venait le chercher.

Le jour dit, dès l'aurore, avec l'aide du portefaix de Bègles et d'un batelier, il traversait le fleuve. Demerville, ponctuel, l'attendait au village de la Bastide. Le coche les emporta. Trajet peu plaisant : la vue d'un uniforme de la maréchaussée leur donnait la venette. A partir de Tours, ce fut un défilé de localités, dont plus d'une rappelait à Barère des épreuves et des angoisses. Son inquiétude s'en accrut.

Ils atteignirent Paris un matin, comme tout reposait. Barère repassa par cette voie de Montrouge, où s'était déroulée la scène lugubre de son départ. Ils franchirent la barrière d'Enfer, longèrent l'Odéon, pour aller descendre rue Contrescarpe-Dauphine[167], à l'Hôtel du Cheval-Blanc. La grande cour, dont tous les vestiges ont depuis quelques années disparu, était comme la gare des diligences à destination d'Orléans et du Sud-Ouest. Les deux voyageurs, qu'embarrassait une valise et à qui la prudence interdisait le parcours à pied, eurent la chance de trouver un fiacre et de se faire

agréer malgré l'éloignement de la destination. Ils suivirent les quais, le Pont-Royal, le Carrousel, la Rue Neuve-Saint-Roch. Quels souvenirs ! Ils abordèrent les premières pentes. A la barrière de Clichy la voiture les déposa. Demerville peu après laissa son compagnon. Il lui avait fait des recommandations et donné la clef, à l'aide de laquelle, sans déranger personne, il pénétrerait dans la maison amie.

Saint-Ouen était alors, comme Clichy, un lieu de plaisance, rempli de villas et de résidences coquettes. Mais la Révolution l'avait fort dépeuplé. C'était pourtant une aristocrate que Mme de Guibert, chez qui allait se fixer l'ancien rapporteur du Comité de Salut Public. Comment cette comtesse avait-elle été conquise au parti dont la politique inexorable avait décimé sa caste, nous ne le saurions dire[168]. Elle avait dans la commune, ceci est sûr, une réputation de fermeté républicaine. Sa femme de chambre, cousine de Demerville, l'avait pressentie au sujet du proscrit et avec empressement elle avait mis à sa disposition non seulement son logis, mais sa bourse même.

Dans une venelle, à laquelle juin prêtait le charme de sa frondaison et de ses fleurs, Barère trouva la propriété. Quand il eut ouvert la grille et qu'il fut dans le jardin, comme, avec les précautions d'un voleur, il suivait l'allée qui menait à la demeure, il aperçut dans un massif deux hommes qui le regardaient. Quelle situation ! Il pensa qu'ils allaient accourir et le houspiller, faire du scandale. Mais ils se remirent à leur besogne et ne semblèrent plus s'occuper de lui. Alors il reprit un peu d'assurance et s'approcha du perron. Tous les volets étaient clos. Un moment se passa ; il marcha pour faire crisser le gravier, toussota même, épia l'effet produit. Rien ; il ne percevait le bruit de nul mouvement à l'intérieur. Doucement il appela : « Madame de Guibert ! madame de Guibert ! » Il recommença, s'enhardit, éleva la voix. Enfin l'on marcha dans un couloir, la serrure joua, la porte s'ouvrit : c'était la femme de chambre. Elle le fit entrer, lui disant de patienter : madame serait bientôt là.

Quand Mme de Guibert parut, dès les premiers mots, il lui avoua sa crainte : deux individus l'avaient remarqué. « Ah ! mes jardiniers,

fit-elle. Mais ils sont avertis, et cela vaut mieux. Tranquillisez-vous, Monsieur, on peut absolument se reposer sur leur fidélité. »

Cette affirmation ne le contenta qu'a moitié. Sa sécurité cependant fut dès lors à peu près parfaite.

Dans cette cache si proche de Paris, Barère appréciait l'avantage d'être sans retard instruit de tout, de suivre en particulier chaque jour les débats des Chambres. Ses amis essayaient encore de lui faire appliquer les dispositions de la loi de pardon. Tarteyron, le 6 thermidor, alléguait avec beaucoup de chaleur qu'il lui devait la vie et qu'il remplissait là le devoir de simple reconnaissance. On en reparla huit jours après. Baudin (des Ardennes) ne voulait pas qu'on effaçât la sanction. Tant mieux pour celui qui par ses ruses avait pu la rendre inopérante : « Que Barère, s'écria-t-il, vive en paix, mais oublié ! » Garat, quoique indulgent, repoussa le projet pour la raison que l'admettre en faveur de Barère, ce serait rappeler Billaud-Varenne et Collot d'Herbois. Ce fut l'avis de la grande majorité.

Du resté Barère constatait une désaffection croissante de toute la Révolution, de la Liberté même. Qu'importait la sauvegarde de ce bien tant vanté, si la rente tombait à rien, si l'on n'était pas certain de se nourrir ? La démagogie dissolvait la Société, favorisait l'incompétence, épuisait le Trésor. La plupart se seraient résignés à relever le trône, si l'enthousiasme causé par la victoire n'avait fait tourner les regards vers les généraux, vers celui surtout dont le génie et le bonheur, après s'être affirmés en Italie, venaient de rayonner en Égypte. La nouvelle de son retour malgré les croisières anglaises, malgré la mer démontée, provoqua dans Paris une joie délirante. Le pays voulait ce maître, dont la noble et froide gravité contrastait avec l'étourderie des bavards et des médiocres. Et voici qu'allait se réaliser la prédiction de Robespierre : « Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution, vous verrez le despotisme militaire s'en emparer et le chef des factions renverser la représentation nationale avilie. »

IV - Du Consulat à la mort

I

Le Consulat. — Barère scribe officiel. — L’affaire Aréna. — Barère livre Demerville. — Espion de Bonaparte. — Informateur de l’étranger.

APRÈS le coup de Brumaire, Barère, dans son isolement, dut être fort troublé d’abord, en apprenant que le premier acte du nouveau pouvoir était une mesure de sûreté contre les plus remuants des Jacobins. Il lui fallait être plus circonspect que jamais. Car si Bonaparte le négligeait, il y avait à côté de lui un homme capable de se souvenir. C’était Sieyès. Cette crainte s’atténua quand eut été formé le ministère. Cambacérès a la Justice, Fouché à la Police, c’étaient sinon des amis, du moins des alliés en possession des postes pour lui les plus redoutables. Toutefois il eût été sot de trop compter sur ces anciens terroristes : le besoin de donner des gages pouvait les amener aux pires abandons. Ce fut tout de suite le cas de Fouché qui, après avoir suggéré la décision contre les agitateurs, fit fermer les clubs populaires. La Constitution de l’An VIII préluda nettement à la ruine de la République. Le 24 frimaire, une proclamation des trois nouveaux Consuls, Bonaparte, Cambacérès et Lebrun le signifiait en termes catégoriques : « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l’ont commencée, elle est finie. »

Mais le *Diplomate* du 23 frimaire publia cet écho très intéressant : « On fait dire a Buonaparte un mot neuf et hardi. Le voici : les places seront ouvertes aux Français de toutes les opinions, pourvu qu’ils aient des lumières, de la capacité, des vertus. » Barère songeait au temps perdu par suite de sa fausse manœuvre après Thermidor. Aujourd’hui nulle erreur possible, les indications du plébiscite étaient trop claires : sur tous les points du territoire on acclamait la dictature ; aux carrefours comme dans les foyers et les boutiques, on redisait incessamment la louange du militaire et de la force[169]. Puisque Bonaparte conviait les gens de valeur, il convenait de saisir

l’occasion. Il lui écrivit une lettre, où, parmi la profusion des éloges, il esquissait cette offre de services : « Né sans ambition je resterai dans la médiocrité, à moins que ma patrie ne m’appelle. »

Quelques jours après, le 5 nivôse, jour de Noël, le *Moniteur* annonçait l’émancipation de nombreux proscrits. Barère en était, avec Carnot, Mailhe, Boissy d’Anglas, Vadier, Pichegru, etc.

Le 1er janvier eurent lieu les réceptions officielles. Cambacérès, dont la demeure était place Vendôme, en l’Hôtel de la Chancellerie, ouvrait ce jour-là ses salons à l’affluence des courtisans. Il y eut parmi eux une véritable sensation, quand ils virent apparaître Bertrand Barère. Chacun se faisait la réflexion qu’a formulée l’auteur des *Parties fines de Clichy :* « Si quelqu’un doit être étonné de trouver sa tête sur ses épaules, c’est à coup sûr Barère. » On fut à son égard d’une froideur extrême. Les honnêtes gens le regardaient avec une curiosité distante ; les autres, considérant en lui comme une évocation fâcheuse, ne s’empressaient pas à sa rencontre. On observait que ses malheurs l’avaient singulièrement mûri. Sa figure n’était plus animée de ce sourire avantageux, qu’on lui avait connu au temps de ses carmagnoles. Ses quarante-cinq ans ne l’alourdissaient pourtant pas : s’il y avait plus de plénitude et de gravité dans sa physionomie, il conservait sa belle allure, son port aisé, cet air d’élégance parfaite qui l’avait toujours si bien servi dans le monde. Malgré son inconscience et cet aplomb qui le caractérisait, il éprouvait une gêne secrète devant cette assistance d’où ne se dégageait aucune sympathie. Aussi ne tarda-t-il guère à se retirer, après avoir salué le maître de la maison, qu’il pria de témoigner sa reconnaissance au Premier Consul.

Le surlendemain matin lui parvenait un billet de Cambacérès l’avisant que le général Bonaparte le recevrait ce jour même à une heure. Qu’il vînt place Vendôme : il se ferait un plaisir de le prendre avec lui et de l’aller présenter. Barère fut, comme on pense, exact au rendez-vous. Peut-être, dans la calèche, que, selon la nouvelle étiquette, honorait une escorte de cavaliers, sentit-il quelque amertume d’être l’obligé, le protégé de ce parvenu, qui naguère avec toute la Convention enviait sa fortune et sa gloire. Ils arrivèrent au Petit Luxembourg. Le salon était bondé de militaires. Cambacérès,

laissant son compagnon, pénétra dans le cabinet pour l'annoncer. Il en sortit peu après et, revenant à lui : « Voici, lui dit-il, le Premier Consul. »

Ce dernier parut en effet tout aussitôt. Trouvant près de la porte un général, il s'arrêta quelques instants à lui parler et profita de ce prétexte pour examiner Barère, le seul civil qu'il y eût là avec le second consul. Enfin se dirigeant vers eux : « Est-ce que, demanda-t-il à son collègue, ce n'est pas le citoyen Barère ? »

Celui-ci s'inclina : « Oui, Premier Consul, c'est moi qui viens vous remercier de m'avoir rendu justice ; c'est à vous que je dois d'être rendu à mes droits et à ma liberté, que je n'aurais jamais dû perdre.

— C'est l'effet inévitable des révolutions, répliqua froidement Bonaparte. Quel âge avez-vous ?

— Quarante-deux ans[170]. Ces proscriptions m'ont ôté les plus belles années de ma vie.

— Vous pouvez encore longtemps être utile à la France et à son Gouvernement. »

Proposition discrète, mais assez claire, suffisante en tout cas pour une première entrevue. Barère se la redisait avec confiance à son retour. Il allait enfin retrouver l'emploi de son génie. Mais avec un tel retard et parmi tant de compétitions, il importait de n'être pas négligent, de faire penser à soi. En laissant entendre qu'il distribuait à son gré toutes les dignités et toutes les fonctions, le Chef de l'Etat avait suscité la ruée des postulants et des candidats[171]. Barère du moins avait pour l'encourager l'accueil spontané de Bonaparte. Mais quel domaine lui serait réservé ? L'éloquence ne fleurit qu'en démocratie : ces grands mouvements et ces amplifications magistrales qui avaient fait sa célébrité, ce n'était pas au Tribunat qu'il pourrait les renouveler. Talleyrand venait d'être chargé des Affaires étrangères ; ce devait être plutôt son lot, à lui qui dans le Grand Comité s'était fait attribuer le département de la Diplomatie. Il était vrai qu'il y avait en même temps dirigé l'Instruction Publique : ce portefeuille lui reviendrait à bon droit. Il eut une première déception quand le consul Cambacérès lui proposa une préfecture. Tout simplement. Avoir été l'une des personnalités les plus marquantes, avoir eu sa part, une belle part de souveraineté sur la

France entière et tomber dans la catégorie des administrateurs régionaux ! Il refusa.

Bonaparte vraisemblablement avait ses vues sur lui et saurait avec plus d'intelligence tirer parti de ses talents. Il retourna dès qu'il put à l'audience, comptant sur des ouvertures qui le satisferaient. Mais le général pour toute gracieuseté lui fit cette déclaration : « Je suis bien aise de vous voir. J'ai dit au ministre de la Police de faire cesser votre surveillance. » Il ajouta quelques paroles banales et mit fin promptement à l'entretien. Barère n'en revenait pas. Fouché, qu'il voyait assez souvent, ne lui avait jamais dit que ses agents le tenaient en filature. Cette révélation l'édifiait sur l'importance de son crédit.

Le Premier Consul, quand il en aurait eu la pensée, ne pouvait par décence mettre en vedette celui dont le nom symbolisait pour tous la Révolution terroriste. Du reste, avec la perspicacité de son jugement, il mesurait très bien sa valeur, qui toute était dans le don verbal : les tâches auxquelles le rendaient propre son genre d'esprit et son caractère étaient seulement des besognes de rédacteur, la composition d'articles vibrants, bons pour influencer l'opinion selon les souhaits du pouvoir.

Certes il lui savait gré d'avoir montré tant de prédilection pour les relations militaires et par ses éloges fougueux entretenu le souffle guerrier. Il avait préparé la Nation à la dure servitude des armes, notamment dans son fameux rapport du 13 prairial an II à propos de l'ouverture de l'École de Mars : « Les enfants appartiennent à la famille générale avant d'appartenir aux familles particulières... L'éducation militaire est la base de l'éducation des hommes libres... Que tous nos jeux et tous nos exercices publics prennent le caractère belliqueux... » Pareille doctrine devait recommander Barère au donneur de batailles. Celui-ci n'avait pas non plus observé sans sympathie ses campagnes contre la puissance britannique. Tout récemment il avait reçu de lui un exemplaire de sa *Liberté des Mers* : la suggestion d'un blocus continental s'accordait absolument avec la combinaison que dans le secret il méditait lui-même.

Vers la fin de janvier 1801, Barère dînant chez Cambacérès, celui-ci engagea la conversation sur le discours que lord Grenville,

ministre de George III, venait de prononcer en pleine Chambre Haute contre le Chef du Gouvernement français. Son hôte n'avait vu qu'une analyse fort réduite de cette diatribe. Il lui en fit connaître le texte et lui représenta combien il convenait que de telles insolences fussent relevées. Le Premier Consul pensait que Barère, avec son tempérament de polémiste, excellerait dans cette réplique. L'autre semblait hésiter, désireux peut-être qu'on attachât du prix à son acceptation. Cambacérès insista : il s'agissait après tout bien moins encore de Bonaparte que de la Révolution. Londres était la clé de voûte de l'Europe aristocratique. Or la personnalité de Barère s'opposait tout naturellement aux vieux préjugés tyranniques : plus qu'à tout autre il lui appartenait de témoigner dans le conflit actuel. On donnerait à son opinion la publicité la plus large.

Enivré de ces flatteries, notre homme promit de commencer tout de suite la note. Au bout de six jours elle fut prête. Il l'intitulait *Lettre d'un citoyen français en réponse a lord Grenville.* Après avoir fait le procès de l'Angleterre et des rois, il y vantait sur le ton dithyrambique l'action conciliatrice de Bonaparte, son dévouement à l'accord national, son désintéressement surtout. « C'est par amour pour ma patrie que je célèbre Bonaparte républicain... Bonaparte général ou consul, militaire ou magistrat, soldat ou administrateur, sera toujours l'homme de la Liberté... Vous voudriez bien faire suspecter Bonaparte d'une ambition qu'il n'a point. Vos efforts pour le pousser sur le penchant de la Monarchie seront vains... Sa vie est notre espérance. Nous le défendrons de toutes nos forces[172]. »

Le papier avait été donné à Cambacérès, qui le fit parvenir aussitôt à Lucien Bonaparte. Celui-ci donna l'ordre d'en tirer 14 000 exemplaires. Un des jours qui suivirent, Barère fut invité par le Premier Consul à un entretien. Celui-ci, qui venait de s'installer aux Tuileries, ne recevait encore au Palais que dans le privé. Son accueil fut vraiment cordial. Il se déclara tout à fait enchanté de l'épître à lord Grenville.

« Maintenant, dit-il à son visiteur, vous devriez me faire un journal pour l'armée. Elle vous aime, elle se souvient de vos rapports et de la manière dont vous avez exalté ses victoires. Il faut l'électriser encore et c'est à vous que j'ai pensé pour cela. »

Cette désignation caressait la vanité de Barère. Mais l'occasion lui paraissait belle de gagner de plus sérieux avantages.

« Autrefois, soupira-t-il, mes rapports avaient du retentissement, parce que j'étais au pouvoir. Aujourd'hui hélas ! mon prestige n'est plus ; ma voix serait celle qui crie dans le désert. »

On fit semblant de ne pas comprendre.

« Vous voyez mal ; je vous donnerai les matériaux, vous y puiserez à votre aise. Votre rédaction me suffira. Vous avez rédigé le *Point du Jour,* vous pouvez bien reprendre le métier de journaliste. Vous me verrez ainsi tous les matins et vous n'y perdrez rien. »

Quelle humiliation ! Une place d'écrivain salarié, quand des personnages quelconques, des Treilhard, des Rœderer, des Lebrun, que d'autres ! occupaient les hauts degrés de l'Etat ! Il persistait à se récuser[173] avec mélancolie, quand parut Carnot, le ministre de la Guerre, qui, son portefeuille sous le bras, se présentait pour le travail habituel. Le moment était pour lui propice de s'acquitter envers son ancien collègue.

« Général, demanda-t-il, n'allez-vous pas faire un utile emploi des talents du citoyen Barère ? »

Bonaparte garda le silence. Alors Barère, dans cette situation gênante, prenant pour feindre un air enjoué :

« Le Premier Consul, dit-il, voudrait faire de moi un barde pour chanter les guerriers. Mais nous ne sommes plus au siècle d'Ossian. »

Sur ces mots il fit ses politesses et se retira.

Dès le début de mars les réunions mondaines, qui avaient commencé d'avoir lieu chaque décade aux Tuileries, furent brusquement interrompues. Le Premier Consul faisait achever la mobilisation. Pendant que Moreau s'en allait mener les opérations sur le Rhin, lui-même, se chargeant de l'entreprise en Italie, gagnait Genève. Il avait eu soin de se mettre en règle avec la Constitution de l'An VIII : les troupes qu'il lui était défendu de diriger, il en avait fait nommer chef officiel le ministre de la Guerre. Cette campagne de deux mois émerveilla jusqu'à l'ennemi. Bonaparte revint à Milan après la journée de Marengo, pour y recevoir les honneurs du triomphe et faire chanter le Te Deum dans la basilique « aux mille

dômes ». Puis, tandis qu'en Allemagne Moreau achevait la destruction des forces autrichiennes, il repartit pour la France, inquiet des intrigues que lui signalaient les rapports de police.

L'Angleterre, humiliée par la ruine de son plan, se vengeait en favorisant toutes les tentatives, qui avaient pour but d'ébranler la puissance morale de son ennemi. Elle prêtait asile aux conspirateurs ainsi qu'aux pamphlétaires, aux caricaturistes et laissait publier chez elle à foison des libelles et des charges, qui tantôt stigmatisaient l'absolutisme du « parvenu corse », tantôt le ridiculisaient ainsi que sa Cour. Un transfuge, Francis d'Yvernois, qui avait renoncé pendant la Révolution à sa nationalité, venait de lancer un factum, auquel on faisait là-bas une grosse réclame, *Des causes qui ont amené l'usurpation de Bonaparte et qui préparent sa chute.* Comme on en parlait aussi beaucoup en France, les Tuileries s'en émurent. Barère fut appelé. Le Premier Consul, lui montrant la brochure, lui demanda s'il la connaissait. Il l'avait entendu citer d'une manière assez vague.

« Il faudrait, dit Bonaparte, l'examiner rapidement, pour savoir si l'on doit riposter. »

Barère y consentit. Besogne ennuyeuse pour lui que de déchiffrer ce volume, où l'on traitait lourdement de tout, finances, diplomatie et guerre. La partie principale était une satire méchante contre le nouveau régime, qu'on se plaisait à comparer à la dictature de Cromwell. Le traducteur en fit une analyse et, retournant au Château, proposa ses notes. Mais Bonaparte, pressé, préféra qu'il lui donnât un résumé verbal. Quand il fut question du passage où on le rapprochait du Protecteur, il eut un accès de colère et, frappant sur la table :

« Vous me ferez, commanda-t-il, un autre parallèle, pour détruire cette insipide calomnie ! »

Le ton était tel que Barère devait s'incliner. Du reste il y avait peut-être intérêt à servir cette fureur. Il s'appliqua sans tarder à l'élaboration d'une partie. Ce fut la *Réponse d'un républicain français au libelle de sir Francis d'Yvernois, naturalisé Anglais, contre le Premier Consul de la République française, par l'auteur de la Lettre d'un citoyen français à Lord Grenville.*

Le pauvre écrit, les viles adulations ! D'abord une apologie du 18 Brumaire qui s'était accompli sans brutalité, que légitimaient des services inégalables et l'épanouissement d'une grande âme. Suivait le parallèle et un redoublement de flatteries : « Connaissez-vous quelqu'un parmi ceux qui ont brillé dans ce siècle de la Révolution qui ait plus que lui des moyens vastes, des vues saines, des idées libérales, etc. » On avait avec lui le gouvernement véritable : « Les quatorze siècles de monarchie sont quatorze siècles d'anarchie monarchique. » Au surplus quel parfait républicain ! « Ah ! s'il se présentait quelque usurpation, c'est encore Bonaparte que vous verriez s'élever contre ces invasions coupables. » Il était digne qu'on le joignît aux cinq démocrates passionnés des temps antiques, Solon, Lycurgue, Timoléon, Brutus et Q. Flaminius. « Bonaparte veut avoir la sixième place... Investi d'un grand pouvoir, il lui assigne des limites par sa vertu. »

Cet indécent panégyrique était à peine terminé que fut découvert le complot Aréna-Ceracchi, où se trouvait compromis Barère.

Après la promulgation du décret qui lui avait permis de quitter Saint-Ouen, il était d'abord allé loger chez Demerville. Celui-ci, privé de son emploi par la réaction thermidorienne, menait une existence maussade. Barère l'occupait comme placier de ses publications ; mais cette besogne, d'ailleurs peu rémunératrice, ne suffisait pas à son activité. Les excitations de la misère fortifiaient chez lui la farouche ardeur des convictions. On ne doute pas que les accommodements singuliers de son maître avec le nouveau « tyran » n'eussent fort déconcerté son affection et l'on voudrait savoir comment l'auteur de la *Lettre à lord Grenville* put bien expliquer à son intime ses complaisances. Les bonapartistes commençaient à préconiser le rétablissement du pouvoir héréditaire comme la garantie de solidité de leur système. Le général désavouait bien pour la forme cette propagande ; mais les mesures qu'il prenait contre d'authentiques républicains, la destitution de Carnot, l'éloignement d'Augereau et de Jourdan donnaient à penser qu'il projetait un second coup. Avec la haine s'accrut chez les exaltés la persuasion qu'on devait prévenir ses desseins par un guet-apens. Demerville en forma le plan avec quelques fanatiques,

notamment le peintre marseillais Topino-Lebrun, l'un des jurés du Tribunal révolutionnaire, le sculpteur romain Ceracchi et le Corse Aréna, frère du député, qui le 18 brumaire avait failli, dit-on, poignarder Bonaparte.

La police fut avertie par suite d'une imprudence que commit Demerville, en s'adjoignant pour auxiliaire un nommé Harel, qu'il avait remarqué dans les parlotes jacobines pour le feu de son « patriotisme » et qui, à peine initié, vendit le secret. Le général Lannes, dont les services de surveillance doublaient ceux de Fouché, sut ainsi que l'attentat devait avoir lieu le 18 vendémiaire, à l'occasion de la première des *Horaces.* Ce jour-là, vers quatre heures, il reçut de Barère une demande d'audience pour une communication très urgente. Celui-ci, introduit immédiatement, manifesta la plus vive émotion.

« Général, déclara-t-il tout de suite, vous êtes chargé de veiller sur la vie du Premier Consul. Je vous préviens que ce soir on doit le tuer... »

Il dit comment tout à l'heure cela lui avait été révélé par son ancien secrétaire Demerville, dont il était allé prendre des nouvelles, parce qu'il avait été malade. Comme il lui parlait de la représentation de ce soir, pour laquelle on lui avait promis un billet, Demerville l'avait dissuadé très instamment de s'y rendre : il y aurait de graves désordres et l'Opéra serait cerné. Pareille perspective l'avait indigné[174], puis préoccupé ; d'autant plus que, d'après le bruit public, le Premier Consul devait aller au spectacle avec sa famille. Sans doute les misérables songeaient-ils à quelque chose de pire qu'une démonstration. Oui, il s'agissait probablement d'un meurtre, qu'il fallait se hâter d'empêcher.

En fait il n'y eut aucun éclat. Lannes avait fait renforcer les postes, répandre dans la salle du théâtre et les corridors ses mouchards et ses argousins. Lui-même était là, vêtu en bourgeois. On avait l'œil sur les conjurés, qui, voyant devinée leur machination, ne se montraient pas pressés d'agir. Malgré leur inertie, on les arrêta, Ceracchi d'abord, qu'on appréhenda dans un couloir, puis les autres au dehors, chez eux ou chez des amis.

La liaison de Barère avec Demerville légitimait contre lui les présomptions : aussi son nom fut-il mis sur la liste des accusés. Affolé de peur, il écrivit à Bonaparte pour se disculper : « Ce sont, disait-il, mes ennemis qui veulent se servir de votre autorité et de vos frayeurs pour me perdre... » Et dans sa pensée, le plus acharné, le plus perfide, c'était Talleyrand. Le 27 vendémiaire, il fut mandé par le Préfet de police, qui lui signifia son exil jusqu'à nouvel ordre à vingt lieues de Paris, avec dix jours pour se préparer au voyage. Aussitôt il courut tout éploré chez Fouché. Le ministre promit d'intervenir et obtint en effet l'annulation de la peine. Mais Barère restait à la disposition de la Justice, qui aurait besoin de son témoignage.

Il ne dut pas le fournir sans une grande honte. C'était lui dont les indications avaient fait emprisonner son ami Demerville, qui tant de fois s'était exposé pour sa sauvegarde, celui dont il avait fait son fils adoptif. « Connaissant, conclut-il, sa sagesse, sa prudence et sa candeur, je n'aurais jamais imaginé qu'il fût capable d'être le chef d'un tel complot. »

Les répliques de Demerville à l'interrogatoire furent empreintes d'une assez belle fierté, d'une grande pitié pour la misère morale du Conventionnel.

« Barère avait sans doute connaissance des projets d'Aréna et de ses complices ? — Non, je ne lui ai parlé que le 18, comme je l'ai déjà dit. C'est la seule fois. S'il en avait eu connaissance, je n'aurais pas eu besoin de l'avertir de ne pas aller à l'Opéra. — Mais vous ne dites pas exactement les faits ; car Barère couchant chez vous, étant fréquemment avec vous, a dû nécessairement avoir connaissance des réunions qui se tenaient chez vous. Quand même il n'en aurait pas été, il aurait toujours dû vous demander ce que cela voulait dire. — Depuis trois ou quatre mois il ne couche plus chez moi[175], et quand il n'est pas à la campagne, il vient me voir une fois par jour depuis ma maladie. Je le connais trop faible d'ailleurs pour rien lui confier : il aurait été capable de me dénoncer. Et puis j'avais donné ma parole d'honneur à Ceracchi et Aréna que je ne parlerais jamais... — Ne vous a-t-on pas montré ou n'a-t-on pas fait chez vous des listes d'hommes désignés comme propres à composer le

Gouvernement ? — On a parlé de Masséna, Choudieu, Salicetti. On en nomma vingt et un, que l'on réduisit ensuite à neuf. Je ne me rappelle pas les autres noms. Il avait bien été question d'abord de choisir Barère, mais l'on a réfléchi qu'il travaillait pour le Premier Consul et que l'on ne devait en rien compter sur lui. »

Demerville ne savait pas encore la démarche de son triste familier. « Il aurait été capable de me dénoncer, » opinait-il. Quelle que fût sa défiance, ce qu'il apprit au cours de leur confrontation dut l'abasourdir.

« Où avez-vous été après dîner ? demanda-t-on à Barère. — J'ai été au Théâtre Feydeau. — On vous a vu à la porte de l'Opéra. — J'ai conduit les demoiselles Théry, qui allaient a l'Opéra, jusqu'au bout de la rue Colbert, rue de Richelieu[176] et ne me suis pas approché de la porte de l'Opéra. — Vous dites avoir été chez le général Lannes l'avertir de ce que vous aviez appris de Demerville. Quelles furent vos expressions ? — Je lui dis que j'avais entendu dire qu'il devait y avoir des troubles à l'Opéra et qu'il pourrait bien être cerné. — Vous avez dit au général Lannes des choses plus précises. Car vous l'avez assuré qu'il y avait un complot projeté d'assassiner le Premier Consul à l'Opéra. — Cette phrase est le résultat de notre conversation ; mais ce ne sont pas mes propres expressions. »

Demerville, questionné sur les propos exacts, confirma qu'il n'avait pas parlé d'assassinat, mais d'insurrection.

Barère ne songeait qu'à se tirer d'affaire ; il rappela qu'il avait répondu avec humeur :« Il n'y a que les Anglais capables de faire du trouble en ce moment. » S'il avait agi comme il l'avait fait, c'était par gratitude envers l'auteur de sa liberté : « Les Anglais, avait-il dit, donneraient un milliard pour que Bonaparte n'existât point... Pour moi, étant Français, je dois avant tout aimer la paix et ma patrie[177]. »

Toutes ces précautions cependant et toutes ces protestations de loyalisme ne suffisaient pas, il s'en doutait bien, pour qu'on oubliât ce qu'il y avait de louche dans son cas. Une pensée surtout le tourmentait. Ces deux derniers mois il était allé plusieurs fois à l'atelier de Ceracchi, devant lequel il avait posé pour son buste.

L’œuvre était maintenant chez lui, et si une perquisition la faisait trouver, on ne manquerait pas d’en déduire que des intelligences s’étaient établies entre eux. Cette idée le bouleversa tellement qu’en hâte il se débarrassa de l’objet et le fit transporter chez son cousin Hector.

Pour comble de malchance, l’explosion de la machine infernale, rue Saint-Nicaise, le 3 nivôse, ranima les colères contre les Montagnards. « Quiconque veut l’attribuer aux royalistes éprouve une contradiction unanime », dit le rapport policier[178] du 4 nivôse. Bonaparte plus que tout autre croyait à un acte de fanatisme républicain. « Voilà, s’écria-t-il dans son conseil[179], voilà l’œuvre des Jacobins... Si on ne peut les enchaîner, il faut qu’on les écrase, il faut purger la France de cette lie dégoûtante. » Et comme Fouché timidement objectait qu’on manquait de preuves, il lui imposa silence : « Les terroristes, ce sont vos anciens amis ; après tout on ne prête qu’aux riches ! Je ne me repose pas sur votre police, je fais la mienne. »

Les terroristes, c’étaient aussi les anciens amis de Barère, c’était lui-même. Pourtant il avait un alibi indiscutable, ayant passé la soirée du 3 nivôse à l’Opéra dans la loge même du directeur, avec le Censeur Esmenard. Mais certains se plaisaient à l’impliquer dans l’affaire. Le 4, dans un grand dîner chez Talleyrand : « Je voudrais bien savoir, dit celui-ci, où était à ce moment Barère. — Oh ! pour lui, repartit vivement Esmenard, il était à mes côtés. — Vous ne me persuaderez jamais, reprit ironiquement Talleyrand. » Regnault (de Saint-Jean-d’Angély) quelques jours après, rencontrant Barère, lui lançait un regard mauvais. Il répétait partout que c’était scandaleux de le laisser libre. Fouché dut prendre sa défense.

L’événement de la rue Saint-Nicaise accéléra les poursuites contre Aréna et ses coaccusés. Leur procès s’ouvrit le 17, et le surlendemain un jugement implacable les condamnait à mort. Le 9 pluviôse on sut que le Tribunal de Cassation rejetait leur pourvoi. Le 11 (31 janvier 1801) fut une journée pénible pour Barère. Tout Paris se portait vers la place de la Maison Commune, où était dressé l’échafaud. Bien que trois des prétendus coupables eussent été cueillis le soir du 18 vendémiaire loin de l’Opéra et que Ceracchi lui-

même n'eût été trouvé porteur d'aucune arme, bien que les gens sensés se rendissent compte que la police avait tout précipité, la foule, vouée à son idole et d'ailleurs exaspérée par la récente hécatombe, allait comme à une fête à l'immolation de ces quatre misérables, convaincus tout au moins d'intentions hostiles contre Bonaparte[180].

L'âme volage de Barère fut vite consolée. Un fait nouveau l'occupait : l'enquête de Fouché avait fini par établir que la catastrophe était imputable uniquement aux royalistes. Il était justifié. Bonaparte cependant n'oubliait pas ses relations avec Demerville. Il s'était jusque-là contraint pour s'aboucher avec l'associé de Collot d'Herbois. Mais son sens militaire de l'honneur lui faisait haïr le passé de cet homme et mépriser son caractère. Après cette expérience personnelle, il se jura de n'avoir plus dorénavant nul contact direct avec lui, sans toutefois renoncer à s'en servir.

Vers la fin d'avril 1803, Barère, pressé par les besoins d'argent, se décidait à partir pour Tarbes, afin de réaliser quelques propriétés et sauver le reste de son patrimoine compromis pendant plus de dix années d'absence par l'incurie ou la malhonnêteté de ses proches. Il était sur le point de s'en aller, quand lui parvint cet avis : « Le Premier Consul, ayant appris le départ du citoyen Barère pour son pays, désire qu'il reste a Paris. Le citoyen Barère fera un rapport chaque semaine soit sur l'opinion publique, soit sur la marche du Gouvernement, soit sur *tout ce qu'il pourra croire être intéressant au Premier Consul de savoir. Il peut écrire en toute liberté. Il remettra en mains propres son rapport cacheté au général Duroc, qui le remettra au Premier Consul. Mais il est indispensable que personne ne se doute de cette espèce de communication, sans quoi le Premier Consul la ferait cesser.* Il peut aussi mettre souvent dans les journaux des articles tendant à animer l'esprit public, surtout contre les Anglais. »

Le sens de cette invite était clair. On savait la gêne de l'ancien Conventionnel. Or son jeu dans l'affaire Aréna dénotait assez son manque de délicatesse ; on pouvait le supposer capable de se vendre et, pour être payé, de glaner au hasard de ses conversations les renseignements qu'on souhaitait d'avoir. La mission dont on le

chargeait consacrait son ignominie. Pourtant il répondit sans hésitation : « Je resterai à Paris, je ferai avec dévouement ce que le Premier Consul désire. Je n'ai rien à refuser à celui qui m'a rendu le plus grand de tous les biens, la liberté. »

Il feignit seulement tout d'abord de n'envisager que la tâche accessoire, celle que probablement on lui proposait pour atténuer la brutalité de sa consigne. Depuis la paix d'Amiens, qui avait valu au vainqueur la prolongation pour dix ans de son Principat, l'Angleterre, dépitée, encourageait davantage encore contre lui les organisations meurtrières et donnait toutes facilités à l'éclosion des pamphlets. Les anecdotes qui circulaient dans les salons du Marais ou du Faubourg Saint-Germain, nourrissaient les chroniques londoniennes. C'était contre « Buonaparte » et son jeune entourage un harcèlement continu de sarcasmes, d'inventions perfides, en vue de le rendre odieux ou burlesque[181]. Il s'impatientait de ne pouvoir de son tonnerre mettre fin à ces piqûres d'adversaires inaccessibles. Une feuille fut fondée, *The Argus,* qui, rédigée en anglais sous la direction du sieur Goldsmith, un réfugié, devait houspiller le ministère Addington et stimuler les revendications de l'Irlande. Le *Moniteur* lui-même, malgré sa qualité d'organe officiel, appuyait cette campagne, cependant que dans le *Courrier de Paris et de Londres,* un royaliste rallié, M. de Montlosier, menait une offensive parallèle. Barère apporta sa copie à l'*Argus* ainsi qu'au *Moniteur.*

Puis il voulut avoir sa publication à lui et choisit pour titre son récent ouvrage, la *Liberté des Mers,* auquel finalement il préféra cet autre plus expressif, le *Mémorial antibritannique.* La feuille paraissait tous les deux jours. Barère, avant de commencer, avait fait soumettre son projet à Bonaparte soit par les secrétaires de ce dernier, soit par le fringant Duroc, que seuls maintenant il trouvait pour le recevoir. Non seulement on l'approuva, mais, quoi qu'il dise, une subvention lui fut versée[182]. Malheureusement ce style poncif, ce délayage fastidieux n'attiraient pas les abonnés. Barère pourtant s'efforçait de faire valoir sa production : quotidiennement six exemplaires sur papier vélin étaient adressés au Premier Consul. Duroc, en un billet laconique, l'informa qu'un seul suffisait[183]. Ce fut pour le publiciste un outrage sensible. Ainsi, dira-t-il dans ses

Mémoires, « le chef de la guerre contre l'Angleterre estimait beaucoup plus ses flottilles et ses nacelles ridicules ». Ce qu'on attendait de Barère c'était une coopération d'un ordre tout différent, sa correspondance confidentielle.

Depuis trois ans refleurissait la vie de société : l'élégance osait se faire admirer, et la mode, répudiant la licence triviale, honorait la gloire des armes et l'intelligence. Les badauds n'avaient pas contemplé sans une curiosité sympathique la réapparition des voitures de maîtres, le renouveau des fêtes mondaines. S'il y avait de belles réceptions aux Tuileries et à la Malmaison, il y en avait aussi dans les Hôtels des rues de Varennes et Saint-Honoré. Mme Récamier, Mme de Staël, M. de Talleyrand, les représentants des Puissances groupaient autour d'eux l'élite de la finance, de la littérature, des arts, des sciences, de la diplomatie. Grâce à ses relations innombrables, Barère pénétrait plus ou moins franchement dans beaucoup de milieux ; il fréquentait David, Fouché, Carnot, bien d'autres hommes en vue, dont il avait été dans ses beaux jours le collègue ou le protecteur et qui maintenant le patronnaient, l'introduisant dans leurs cercles.

Il avait l'importance d'un protagoniste de la Révolution réchappé par prodige et, après son éclipse prolongée, il faisait l'effet de quelque revenant mélancolique de la lugubre période. Était-ce le même, ce bourgeois gracieux, amène et fin ? Ceux qui l'ont connu alors et nous ont dit sur lui leur sentiment s'accordent à le dépeindre comme une sorte de ci-devant plein de bonne grâce primesautière. Il était redevenu le seigneur de Vieuzac, homme aimable et de bel air, causeur attachant, et, malgré ses cinquante ans tout proches, sa séduction était réelle.

Tant de ravages et de deuils cependant n'avaient pu s'oublier. Bien des gens avaient subi dans leur famille ou leur fortune des pertes encore très pénibles. Aussi arrivait-il que des personnes, admettant cet hôte chez elles, s'abstinssent de révéler son nom. Quelqu'un, raconte Miss Williams, le fit engager à une soirée. « A peine l'eut-on annoncé qu'à l'instant les dames reprirent leurs shalls, les hommes leurs chapeaux, et silencieusement chacun s'éloigna, laissant M. Barère en tête-à-tête avec le maître de la maison. »

Un M. de Balc[184], rapporte Aimé Martin, se donnait le divertissement de rassembler à sa table les notabilités les plus diverses et les plus opposées. Il offrit à Bernardin de Saint-Pierre de lui montrer ainsi Barère.

« Oh ! n'en faites rien, s'écria le doux écrivain, que cette perspective mettait dans tous ses états. Comment peut-il exister dans le monde un scélérat pareil ? Jamais je ne m'exposerai à cette rencontre. »

M. de Balc aussitôt le rassura. Barère ne serait pas invité. Bernardin de Saint-Pierre vint donc au dîner, où l'un de ses voisins à l'accent de Toulouse l'entreprit avec une flatteuse déférence, louant ses œuvres, lui en citant même des passages. Il aimait la nature, la vie pastorale et s'échauffait à l'évocation de son pays montagnard. Leurs propos évoluèrent vers les problèmes de morale sociale. L'homme du Midi professait des théories tout empreintes de l'altruisme le plus pur, au service desquelles se prêtait un langage facile, imagé, vibrant par instants d'une éloquence ardente, abondant en mots heureux, en tours pittoresques. Lorsque, ensuite, dans le mouvement de l'assistance, Bernardin se fut approché de l'amphitryon :

« Qui donc avais-je à côté de moi ? lui demanda-t-il. J'ai passé, grâce à ce commensal, une heure tout a fait agréable. Sa politesse, son humanité, son goût et son esprit sont d'une âme d'élite. »

M. de Balc sourit et, avec un peu d'hésitation :

« Que diriez-vous si je vous nommais Bertrand Barère ?

— Barère ! Oh ! vous plaisantez, je pense.

— C'est pourtant lui-même, je vous le garantis. »

Il en fut bouleversé. Pendant le temps qu'il demeura, son soin fut d'éviter l'enchanteur, que parfois, à la dérobée, il cherchait des yeux parmi les groupes. En regagnant son logis, il sentait son optimisme confondu. Quel outrage à l'honnêteté, quelle négation de la Providence que cette mansuétude chez l'inspirateur de tant d'édits sanguinaires !

Encore ne soupçonnait-on pas la fonction misérable dont s'était laissé charger Barère, l'utilisation de ses remarques et de ses découvertes.

Le fruit n'en allait pas qu'au Gouvernement français : l'Étranger avait sa part. A l'ambassade de Russie et chez le comte de Balk, chambellan du tsar, il était souvent convié. M. Zatrapesnoff, secrétaire du Grand-Duc Constantin, avait su le gagner. Il flattait en lui l'auteur, affectait de suivre avec grand intérêt son *Mémorial antibritanique* et, dès le moindre retard, réclamait les deux exemplaires de luxe qui lui étaient régulièrement expédiés, un pour lui, un pour son auguste maître. M. Zatrapesnoff, grâce à son assiduité de lecteur, avait pu amorcer des colloques bien autrement instructifs que le *Mémorial.* « Il me montra, dit presque ingénument Barère, les notes diplomatiques et les anecdotes privées qu'il recueillait à Paris et qui étaient adressées au cabinet de S.M.I. de Russie. » L'Excellence le questionnait elle-même sur ce qu'on pensait dans les différentes sphères, sur la solidité du Consulat, peut-être sur des points plus précis. Celui dont elle recherchait les lumières était bien choisi, ayant été détenteur des plus graves secrets et restant avec plus d'un grand dignitaire en termes d'amitié. Ses indications furent assez prisées pour que le général Hytroff, aide de camp du tsar, vînt deux fois chez lui durant la tournée de sondages qu'il opérait pour le compte de son monarque.

Ainsi Barère, de chute en chute, était descendu jusqu'à seconder de ses informations un prince qui, neutre encore, n'en assurait pas moins ses lumières et ses forces en vue d'hostilités prochaines.

II

L’Empire. — Le retour à Tarbes. — Mme de Vieuzac. — Vaines bassesses de Barère. — Ami de l’ennemi. — L’abdication de Napoléon. Barère offre ses services au roi. Les Cent Jours.

Le 18 mai 1804, Bonaparte, répudiant même 89, fondait une dynastie avec un régime bien plus autoritaire que la Monarchie des Bourbons. Barère, non content d’accepter cette violation éclatante des principes qu’il avait prétendus sacrés, la loua, la bénit, flagorna plus encore l’Empereur que le Consul. Le jour du sacre fut inséré dans son *Mémorial* le portrait de Charlemagne par Montesquieu : « Tout fut uni par la force de son génie. L’empire se maintint par la grandeur du chef, etc... Il savait punir, il savait encore mieux pardonner... Jamais prince ne sut mieux braver les dangers, etc... » Cette citation illustrait avec adresse l’avertissement au lecteur : « Un nouvel ère *(sic)* commence. L’Empire français s’élève. Un héros préside à nos destinées et travaille à conserver et à étendre les bienfaits de la civilisation. Tout doit s’agrandir sous cette puissante influence. »

D’ailleurs *le Mémorial antibritannique,* fusionnant dès lors avec *l’Europe,* devenait *le Mémorial européen* et Barère en abandonnait la direction.

Deux ans auparavant, il avait été, nous l’avons dit, sur le point de partir pour Tarbes. Outre la nostalgie, il éprouvait le besoin de trouver des ressources dans la vente de ses propriétés, de celles du moins qu’il pourrait sauver. Les sacrifices d’argent nécessités par le lancement, puis l’entretien de son journal avaient achevé d’épuiser ses réserves.

Nous ne saurions dire qu’à ce motifs s’ajoutât si peu que ce fût l’affection conjugale. Sa responsabilité dans la tragédie de janvier 1793 avait à jamais rompu un lien que l’amour n’avait contribué nullement à former. Mme Barère, devenue Mme de Vieuzac, avait renoncé si fermement à toutes relations avec son mari qu’elle avait

évité la séparation de biens, pour ne point se voir, dans un procès, en face de lui ou de ses mandataires. Barère lui écrivit, paraît-il, plusieurs lettres, dont aucune n'obtint de réponse. Il n'en était pas, comme on pense, très affecté : l'étalage de sa vie libertine lui était une vengeance suffisante.

Pourtant, au moment de regagner sa patrie, il eut des velléités de rencontrer sa femme. M. Caddau, que nous avons déjà cité pour l'intérêt de ses renseignements et qui les tenait d'un membre de la famille de Monde, a raconté dans la *Liberté des Pyrénées* que Barère, avant de quitter Paris, sollicita une entrevue. Il disait le jour et l'heure où il passerait à Vic. Si l'on consentait à le recevoir, les contrevents devaient rester ouverts, ce serait la marque de la réconciliation.

Il s'en fut là-bas à la fin de mars 1805. Ce retour dans sa tranquille province lui suggérait des pensées sans joie. Il était parti jeune, dans l'orgueil de sa popularité. L'élévation qu'il avait connue depuis avait dépassé son espoir. Il revenait à cinquante ans, précocement usé par les épreuves et dépouillé de tout. Dans la conscience de sa ruine irrémédiable, il se prenait à rêver du moins un foyer, dont la quiétude le reposerait de ses tribulations épuisantes. C'est de ce désir d'un intérieur familial beaucoup plus que du repentir que lui venait son trouble, quand il approcha de Vic. Ses avances seraient-elles repoussées ou bien au contraire allait-il voir au signe convenu qu'il pouvait franchir le seuil ?

Il entra dans le bourg ; la grand'rue s'allongeait : il y chercha des yeux la maison. Quand il la put distinguer, il n'y eut plus pour lui de doute, nul refus plus catégorique : du rez-de-chaussée au grenier tous les volets étaient clos. Il n'avait plus qu'à poursuivre sa route.

A Tarbes, des sympathies exubérantes le dédommagèrent. Du reste son activité tout de suite eut à se dépenser. Des élections sénatoriales allaient avoir lieu ; il accepta de présenter sa candidature. Comme en 1792, quand il briguait un siège à la Convention, il parcourut bourgs et campagnes, reprit contact avec les populations tout émues de retrouver l'illustre compatriote. Il ne s'agissait plus de lui confier un mandat, mais de le proposer à l'agrément du sénat. Au premier tour de scrutin il eut un grand

nombre de voix. Mais le général Noguez, qui présidait l'Assemblée, avait reçu l'ordre formel d'empêcher sa nomination : il intervint et finalement le fit échouer.

A cette déception s'ajouta pour Barère la rancœur des désaccords familiaux. Ses réclamations au sujet des spoliations et des empiètements, dont il se disait victime, firent naître de vives querelles entre lui et ses collatéraux. Au surplus ses sœurs et leurs maris s'enorgueillissaient médiocrement de sa célébrité : si la masse électorale lui restait fidèle, la bonne société de Tarbes le haïssait et s'écartait de lui : ses proches eussent préféré qu'il ne fût pas revenu réveiller par l'effort de sa propagande certaines susceptibilités.

Renié des siens, excommunié de la politique, Barère pouvait chercher de nouveau carrière au barreau. Dans les hautes sphères toulousaines il comptait des amitiés : en 1800 l'Académie des Jeux Floraux avait rétabli son nom sur la liste de ses membres. Beaucoup eussent fêté son retour au Palais de Justice et la clientèle républicaine se fût tout de suite offerte. Il ne semble pas y avoir songé. Ayant mis quelque ordre dans ses affaires et s'étant muni de ce qu'il put immédiatement réaliser, il partit.

Le 19 prairial an XIII (7 juin 1805), quelques jours après son retour en son nouveau domicile, 6, rue Le Peletier, Duroc lui passait un ordre de l'Empereur. Il avait à dresser un réquisitoire contre les principaux représentants de la famille de Bourbon. Sa Majesté, pour régler la marche du travail, avait daigné de sa main écrire les titres des chapitres. Barère obéit. Comme pour une solide étude, il alla dans les bureaux du Gouvernement, avec l'air de rassembler une sérieuse documentation sur la conduite de Louis XVI, de Monsieur, de M. le Comte d'Artois, de Philippe d'Orléans[185].

Poussant plus loin encore la servilité, il coopérait spontanément à l'apothéose de l'Empereur, qui lui interdisait les fonctions électives. Il traduisit des poèmes écrits en son honneur par les Italiens F. Gagliuffi, Gianni, etc... Il ébaucha même un discours, *la France illustrée et agrandie par Napoléon,* dans lequel il suppliait l'élu de la nation de devenir le Roi des rois, l'Empereur de l'Europe. Mais cette feinte de dévotion fut interrompue par la rebuffade la plus brutale.

Napoléon, après la paix de Tilsitt, jouissait d'une souveraineté que nulle opposition, semblait-il, ne pouvait plus ébranler. Il se désintéressait de l'agitation jacobine. Barère cependant, toujours soumis aux prescriptions reçues, adressait avec ponctualité ses notes secrètes, sans savoir le moins du monde quel cas on en faisait. Comme il était en train d'écrire son 223e bulletin, Duroc, toujours avec sa brièveté militaire, le pria d'arrêter sa correspondance : l'Empereur n'avait plus le temps de la lire. Ce congé cavalier faisait assez comprendre au thuriféraire qu'il ajouterait en vain à ses bassesses et qu'on refusait désormais tous ses services, de quelque nature qu'ils dussent être[186].

Tant d'affronts supportés, tant de vilenies commises avaient annihilé chez lui le sentiment de l'honneur. Sa vanité blessée trouvait des consolations qui, si la police en eût eu le soupçon, l'eussent mis dans un cas fort grave. Dans le temps où Godoï et Charles IV pactisaient avec la Coalition, Barère se liait avec Izquierdo, l'envoyé extraordinaire de la Cour de Madrid et l'intime de Godoï. Ce Castillan n'aimait pas la France et détestait Napoléon. Barère avec lui daubait sur les Parisiens et vilipendait « Sa Majesté corse ». Izquierdo, devant aller négocier un emprunt en Hollande, pour payer les 60 millions de subsides réclamés à son pays, invita Barère à le suivre ; celui-ci refusa, craignant que ne fussent connues ses relations avec un agent de la politique étrangère. Plus tard le diplomate ayant fait un projet de traité qu'il devait soumettre aux Tuileries, Barère lui indiqua des omissions, l'exhortant à se méfier de la rouerie de son partenaire. Il ne tarissait pas d'invectives contre « Buonaparte » et se prenait à déplorer la perte de Louis XVI[187]. Telle était leur entente qu'ils se voyaient quotidiennement et deux fois certains jours. « C'est chez M. Izquierdo, dit Barère, que j'apprenais par plusieurs Espagnols, qui lui apportaient leurs lettres, à quel degré d'infamie et de cruauté, de brigandage et d'immoralité était poussée la guerre. »

Il eût été facile et légitime de l'arrêter et de le châtier pour crime de haute trahison. Touchait-il à la caisse de l'Excellence madrilène ? On peut se poser la même question en ce qui concerne M. Zatrapesnoff[188]. L'aigreur et la rancune déterminaient-elles seules

ces attachements illicites ? Il assistait envieux à la création d'une aristocratie pompeuse, à la distribution de places et de titres, où les anciens Conventionnels obtenaient des parts reluisantes. Et lui, réduit à d'inavouables offices, enfin chassé même de sa fange, il n'avait que cette marque de considération d'être compté parmi les sujets suspects sur le Grand Livre de la Sûreté.

En 1810 ses concitoyens, s'obstinant, le renommèrent : l'élection fut encore invalidée. En 1811 ils constituèrent une délégation chargée d'aller complimenter et féliciter l'Empereur : il suffit que le nom de Barère fût parmi ceux de ces notabilités, pour que le comte de Ségur, maître des cérémonies, arrêtât la démarche, sous prétexte qu'elle était irrégulière. L'année suivante, une crise des subsistances provoqua de l'agitation dans les faubourgs. Napoléon venait de partir pour la campagne de Russie : il y avait lieu de craindre qu'à la faveur de son absence, peut-être longue les embarras économiques n'engendrassent des troubles graves. Un matin de mai, Barère fut mandé d'urgence au bureau du général Savary, ministre de la Police, qui, après un début de conversation banal, brusquement l'interrogea : « Vous êtes au courant de ce qui se prépare. Quels sont les chefs du mouvement ? » Tant on avait barre sur le malheureux, tant on se croyait en droit d'exiger son mouchardage. Mais il n'avait plus les confidences des conspirateurs et ne put éclairer le duc de Rovigo.

L'année 1814 s'ouvrit dans la rumeur sinistre de l'invasion. Un million d'assaillants se précipitaient sur le territoire. Avant de quitter les Tuileries, l'Empereur avait rétabli la garde nationale, en n'y faisant entrer que les bourgeois, contingent burlesque de dix à douze mille fonctionnaires ou propriétaires, dont la moitié n'étaient munis que de sabres ou de piques. Barère reçut son ordre de mobilisation. Il était prêt d'atteindre ses soixante ans, et ce n'était pas à cet âge qu'il allait débuter comme soldat. Justement son cousin Hector venait de mourir. Soi-disant pour protéger le voyage de sa veuve et de sa fille qui regagnaient Tarbes, il s'en alla. Par une lettre envoyée prudemment une heure avant son départ, il informait le maréchal Moncey qu'il s'éloignait de Paris, ajoutant que cette ville n'était pas sa patrie, mais l'auberge de l'Europe.

La panique poussait une multitude de gens vers les régions de l'Ouest, et la route était encombrée d'attelages de toute sorte, dont le défilé croisait des régiments arrivant au secours de la capitale. Partout, assure Barère, c'était la même satiété de la guerre, la même désaffection du régime. A Bordeaux il entendit des femmes du monde et des gens du peuple « s'étonner de ce qu'il ne se trouvât pas dans l'armée française quelques âmes assez courageuses *(sic)* pour délivrer la nation de son fléau politique ».

Il fut enfin à Tarbes le 27 février. C'était le lendemain de la bataille d'Orthez et Wellington s'approchait. Barère ne prit que le temps de serrer quelques mains amies et décampa, filant sur Toulouse, « pour ne pas voir, explique-t-il assez comiquement, des massacres inutiles ». Et il ajoute : « Qu'aurais-je fait à Toulouse, » n'ayant jamais honoré la vaillance qu'au service de la Liberté ? Cette ville du reste était en danger. A Cahors même la sécurité semblait précaire : il poussa jusqu'à Limoges, « pour être enfin stationnaire observateur des événements ».

Après six semaines de contact journalier avec la réaction, il devenait réactionnaire. Le jour de Pâques il assistait à la grand'messe en l'église de Saint-Michel. Vers la fin de l'office, comme on entonnait le *Domine salvum fac Imperatorem,* des messieurs près de lui se mirent à rire, et l'un d'eux dit à mi-voix, penché vers son élégante voisine : « Il est un peu tard pour nous chanter cela ! »

C'est ainsi que Barère apprit la chute de Napoléon. Le lendemain, la nouvelle étant officielle, il s'empressait de retenir une place dans la diligence de Paris.

Le trajet fut long dans le désarroi que produisait l'encerclement. Les Russes, dont les escadrons dominaient parmi les armées d'occupation, remplissaient la campagne aux abords de Montrouge. A la barrière du Maine les gardes-nationaux se mêlaient aux Cosaques et pas plus les uns que les autres ne réclamaient de passeports.

Barère, qui s'attendait à constater partout l'accablement, s'étonnait de voir aux gens des mines insouciantes et même joyeuses. C'est que la défaite et l'intrusion des barbares n'étaient

rien en comparaison de la catastrophe dont on avait eu l'angoissante perspective. En attendant de fêter le comte de Provence devenu Louis XVIII, on prodigua les ovations au comte d'Artois, Lieutenant-Général du Royaume. « On eût dit que les Bourbons apportaient avec eux des trésors, la paix éternelle, la diminution des impôts, le retour du commerce et de l'industrie.[189] »

Impressionné par l'unanimité des vivats, Barère n'envisageait d'attitude possible que celle d'un sujet obéissant et zélé. Son besoin perpétuel de se produire le tournait vers le Soleil levant. A peine l'installation du Souverain fut-elle accomplie qu'il essaya de se recommander, comme il avait fait avec le Directoire, puis avec Bonaparte. Il lui suffisait de fermer les yeux sur son passé pour croire que personne n'en tenait plus compte : dès lors qu'il faisait peau neuve, il ne devait plus rien rester de ses complicités et de ses initiatives néfastes. C'est dans cette pensée qu'il ambitionna de jouer un rôle. « J'ai vu, dit Bascle de Lagrèze[190], de mes propres yeux vu une lettre, dans laquelle il demandait à un grand personnage de le présenter à Louis XVIII, affirmant qu'il était né trop près du berceau de Henri IV pour n'avoir pas conservé un sentiment profond envers les descendants du bon roi. »

Lui-même reconnaît[191] avoir, par l'intermédiaire de Fauche-Borel[192], fait mettre sous les yeux de Louis XVIII un projet d'alliance commerciale avec l'Angleterre. Il composa même, en collaboration avec Montgaillard, un appel à l'union pour l'acceptation de la Charte. C'était s'évertuer en pure perte ; et mieux valait pour lui ne pas réveiller certain désir de justice expéditive.

Du moins avait-il la satisfaction d'être un personnage illustre. La résurrection des classes qu'avait décimées 93, ravivait les souvenirs tragiques. Barère, collaborateur de Robespierre et l'un des membres les plus influents du comité formidable, était pour ses contemporains l'objet d'une vive curiosité. Joignons que ce témoin exceptionnellement informé se doublait d'un causeur brillant, dont la fantaisie variait les récits, dont la verve rejaillissait intarissablement à la rencontre des figures et des faits évoqués. Qu'on le méprisât, qu'on l'eût en horreur, on écoutait avec intérêt ses histoires. Les

salons libéraux se flattaient de le posséder ; mais même alors, plus de vingt ans après, on ne l'introduisait qu'avec précaution.

« Qui est-ce ? demandait à Mme Récamier[193] quelqu'un dont il venait d'être l'interlocuteur. A son ton et à ses manières on le reconnaît assez pour un homme de l'ancien régime. Vos républicains sont tous empreints de la rudesse et de la férocité de leurs opinions. — C'est, fit Mme Récamier, un des correspondants de mon mari. J'en vois tant que je ne me rappelle plus le nom de celui-ci. » Chateaubriand, s'il l'eût découvert chez elle, s'en fût peut-être fâché[194].

Le coup de tonnerre de Golfe-Juan interrompit la refonte politique. Ce fut la débandade à l'approche de l'Ogre, un ogre pourtant adouci, humanisé par le malheur et enclin aux concessions. Barère, qui n'avait rien gagné du fait de l'Abdication, jugeait pouvoir trouver profit à la métamorphose impériale. Avec le même empressement il offrit ses hommages sous la forme d'une brochure : *Les Epoques de la Nation française et les quatre Dynasties,* à laquelle il donnait pour conclusion ce compliment ampoulé : « Avec une bonne et sage Constitution, avec un prince légitimé par la volonté nationale, la France souveraine est inviolable dans ses libertés comme dans son territoire ; avec ses soldats-citoyens, avec sa valeureuse armée et un prince plein de génie et de gloire, la France libre est invincible. »

Il s'appliquait par des sollicitations plus directes à forcer la bienveillance du maître et à se couler dans ses conseils. « J'aurais rougi, dit-il effrontément dans ses *Mémoires,* d'aller féliciter S.M.I. » C'est que les avanies subies l'en dissuadaient. Mais il ne se faisait pas faute, il le confesse[195], de renouveler ses suggestions : « Je proposai à l'Empereur comme unique moyen de calmer les inquiétudes des bons esprits et les alarmes que son retour donnait à la France, de publier promptement deux déclarations solennelles. » L'une à l'Europe, l'autre au peuple français. Et il en indiquait l'esprit. Mais le Cabinet ne daigna pas même accuser réception de cette note.

Lorsque Napoléon, voulant renchérir sur le libéralisme de Louis XVIII, eut à la Charte substitué l'Acte Additionnel, Barère, invraisemblablement tenace, se hâta d'écrire une critique des

articles et la soumit à l'examen de Fouché. Ce dernier, qui savait sa manie de rédiger, lui donna l'avis de composer un plan général de Constitution, en choisissant ce qu'il y avait indubitablement de meilleur dans celles de 1791, de l'An III et de l'An VIII.

Sur ces entrefaites eurent lieu les élections législatives dans un certain nombre de départements. Celui des Hautes-Pyrénées désigna Barère une fois de plus. Dans la précipitation des événements et la confusion occasionnée par tant de graves soucis, l'on ne prit pas garde à ce fait scandaleux. Ou bien, à cause de l'évolution qu'imposaient les circonstances, le Gouvernement, qui affectait de revenir à ses origines et poussait la tolérance jusqu'à laisser chanter dans les rues la Carmagnole[196], craignait, en revisant l'élection de Tarbes, d'indisposer les républicains.

A l'ouverture de la Chambre, Barère vit avec gêne tous ses collègues le dévisager, sans que personne, sauf ceux de l'extrême-gauche, esquissât vers lui le moindre geste de courtoisie. Il y eut quelque effervescence la première fois qu'il osa réoccuper la tribune : des apostrophes indignées et des mots de réprobation véhémente l'accueillirent. Mais le temps avait atténué les fureurs : il put discourir à plusieurs reprises, se cantonnant dans les questions de législation qui avaient toujours été son vrai domaine.

Son bonheur fut de courte durée. Le 22 juin Napoléon revenait de Waterloo en même temps que le bruit du désastre. Les députés, après la seconde Abdication, restèrent quinze jours dans l'incapacité de défendre utilement les intérêts du pays et la sécurité de la capitale. Naturellement Barère offrait une proclamation. Dans une réminiscence de l'Antique pareille à celles dont étaient bourrées jadis ses carmagnoles, il citait l'exemple des Thermopyles et la coutume qu'avaient les Lacédémoniens de se couronner de fleurs les jours de deuil national.

Le 8 juillet, un général, en faisant fermer le local législatif, arrêta le torrent des bavardages et des vantardises.


III

La Restauration. — Exil de Barère. — Marguerite Lefauconnier. — Louis-Philippe. — Retour à Paris. — Barère revoit Paméla. — Départ pour Tarbes. — Le mauvais accueil. Barère en son extrême vieillesse. — Sa mort.

LE premier redressement du trône royal s’était fait avec modération. Louis XVIII avait simplement affecté de négliger la Révolution et l’Empire, en les traitant de « funestes écarts. » Ce fut tout autre chose en 1815. La surprise de Golfe-Juan l’avait ignominieusement chassé, rejetant avec rudesse des milliers de gens à peine en possession de charges et d’attributions convoitées. De pareils torts se payent cher, quand les nouveaux venus ne peuvent se maintenir. Sur certains points du territoire, surtout dans le Sud-Est, la haine engendra de très dures vengeances. A Paris on parlait de proscription, même de fusillades, et, comme les républicains à présent se mêlaient aux bonapartistes dans les rassemblements tumultueux de fédérés, les uns et les autres, confondus dans la même exécration, étaient voués aux coups d’une prompte revanche.

La menace devenant de plus en plus pressante, Barère, alarmé, voulut d’abord prendre le large. Fouché conservait le portefeuille de la Police générale : mieux que personne, le coquin savait ce qui se passait et ce qu’on méditait. Il alla le consulter. Le ministre ne lui cacha pas que les partisans de la sévérité semblaient l’emporter et qu’on nourrissait le projet de sévir contre ceux que leur passé faisait considérer comme les adversaires de la Restauration. Barère dit son envie de chercher un asile dans ses montagnes. L’autre l’approuva, tout en lui certifiant que la chose n’était pas tellement urgente ; mais pour lui faciliter, le cas échéant, la circulation, il lui signa sur-le-champ un passeport. Ce n’était pas suffisant : il fallait l’autorisation de la Kommandatur. Le général prussien, à qui il eut affaire, répondit par un refus catégorique : les représentants ne pouvaient pas traverser la Loire.

Le 25 juillet, Barère se promenait sur le boulevard des Italiens, quand tout à coup les camelots se répandent avec des paquets de journaux, en criant : « La grande ordonnance royale contre les généraux et les députés. » De tous côtés les badauds accourent et

se disputent les feuilles. Il en achète une, voit des listes, y cherche fébrilement son nom et l'y trouve. Il était désigné parmi ceux qui devaient s'éloigner jusqu'à ce qu'on eût décidé de leur sort.

Partir de Paris, il ne demandait pas mieux. Mais tout dépendait de l'Allemand. Sa nouvelle sollicitation fut rejetée. Alors il se tourna vers le baron Decazes, qui venait d'être nommé Préfet de police. Il l'avait connu chez Fouché, d'abord simple juge sous le Consulat, puis secrétaire des commandements de Madame Mère sous l'Empire. Dans une courte audience il ne put conter que très brièvement ses embarras et fut prié d'exposer son cas par écrit, ce qu'il fit le surlendemain. « En attendant que j'obtienne ce visa, disait-il, je vous prie de me permettre de me placer à Paris sous votre surveillance, n'ayant rien tant à coeur que de prouver à Sa Majesté ma soumission à son autorité et mon sincère dévouement au Gouvernement. L'extrême bonté avec laquelle vous avez bien voulu me parler il y a deux jours me fait espérer le succès de ma demande[197]. »

Moins d'une semaine après, changement complet. Il ne se sentait pas la force nécessaire pour le voyage et s'en excusait auprès du Préfet. Un médecin lui fut expédié, l'examina, conclut que son état ne le dispensait nullement d'exécuter les ordres de la police.

Barère avait si peu maintenant l'intention de partir qu'il courut se cacher rue Montorgueil, chez le comédien Artiguenave, un compatriote. Le propriétaire, fervent démocrate, lui affecta bientôt un autre logis dans sa maison. Il s'y morfondait, n'ayant d'autre distraction que la lecture des feuilles royalistes au « style de cannibales ». Heureusement le venait visiter, « comme un ange gardien », certaine demoiselle Lefauconnier, dont la mère entretenait avec lui des relations amicales. Celles-ci remontaient, dit-il, à 1803, au temps de l'expédition de Saint-Domingue. Par une recommandation au général Leclerc, il avait fait engager le fils Lefauconnier comme volontaire. Ce qu'il ne révèle pas, c'est que Marguerite, son ange gardien, était sa maîtresse et qu'il en avait un fils[198], alors âgé de cinq ans. Ainsi s'explique l'assiduité singulière avec laquelle cette personne veillait sur lui et l'aidait à correspondre avec l'extérieur. Elle allait voir chaque jour 6, rue Le Peletier, un

parent de Barère, Nicolas Carles, qui, établi dans son appartement, lui gardait sa correspondance.

Au bout de quelque temps on eut vent d'investigations plus serrées dans le quartier. Le propriétaire, tracassé par l'idée de ses risques, avisa le réfugié qu'à son grand regret il devait se séparer de lui. Barère était sans abri. En plusieurs circonstances il avait eu recours à l'obligeance du Conventionnel Picqué. Celui-ci fut serviable encore et lui trouva dans un immeuble de la rue des Vieux-Augustins[199] une chambre au sixième étage, qu'un garçon coiffeur lui sous-loua pour 25 francs par mois. Quelque mobilier emprunté garnit cette mansarde, où Barère monta péniblement, dit-il, un soir d'octobre, soutenu par son ancien collègue et Mlle Lefauconnier.

Il y vécut plusieurs mois, lisant un peu, rédigeant des chapitres de ses *Mémoires* et surtout rêvant aux calamités possibles. Car les massacres du Midi, l'exécution de Labédoyère et de Ney, l'affaire Lavalette commençaient probablement une ère de réaction sans merci. En fait le baron Decazes, à qui était échue la succession de Fouché, ne semblait pas fort adroit en ses opérations et ne parvenait pas à saisir les gens visés par l'article 2 de l'Ordonnance du 24 Juillet 1815. Le 13 novembre il faisait passer cette note à son Préfet : « Je vous transmets le signalement des neuf officiers généraux, etc... C'est à cette liste, en y comprenant les sieurs Barère et Menée, que se borne en ce moment la nomenclature des individus de cette classe qui doivent être l'objet des recherches les plus actives de la police. Vous avez le signalement de ce dernier. Je demande au Préfet des Hautes-Pyrénées celui du sieur Barère[200], qui, je le présume, ne sera pas sorti d'un département où ses parents et ses amis sont en grand nombre. »

Quand la Chambre, en votant l'amnistie, eut précisé qu'elle l'excluait du nombre des bénéficiaires, Barère, voyant la ténacité des rancunes et songeant au peu d'indulgence qu'on aurait pour lui s'il était arrêté, fut repris d'une grande impatience de s'échapper et de quitter la France. Mais Marguerite Lefauconnier se refusait à laisser sa mère ainsi que son enfant. Il dut l'aiguillonner par les arguments de l'intérêt, promettre de consolider leur union, d'assurer son avenir et celui du petit. Finalement, vers les derniers jours de février 1816,

l’obstination de son amie ayant fléchi, l’on fit les préparatifs. Grâce au cousin Carles, Barère eut un passeport sous le nom de M. Barère de Roquefeuille, lequel par exemple n’était valable que pour la Prusse. Les places furent retenues pour Valenciennes, et le matin du 1er mars, avant le lever du jour, le ménage, descendant avec précaution, s’en alla vers la gare des diligences, dans le faubourg Saint-Martin.

Après tant d’années d’une vie errante et tourmentée, toute pleine de mauvaises surprises, de calvaires, d’alertes, de galopades et de ruses, voilà que Barère, près de la vieillesse, aspirait à l’exil. Noyon, Saint-Quentin, Cambrai, étapes espérées et franchies avec inquiétude : ils approchaient. A Valenciennes les conseils d’un compagnon de voyage, à qui cette ville était familière, leur permirent de se tirer d’affaire et d’éviter une inspection dangereuse. Ils quittèrent la voiture une demi-heure avant d’être arrivés et, s’acheminant en flâneurs, ils purent s’introduire. Après une nuit passée dans un estaminet, ils sortirent très tôt, comme en promenade. A un quart de lieue hors des portes, ils prirent un cabriolet. Ils étaient sauvés.

Une fois soustrait à l’observation méfiante des employés et des gardes, Barère laissa sa joie déborder et, négligeant les douleurs qui le contraignaient, dit-il, à s’appuyer au bras de sa Marguerite, il se jeta dévotement à terre, pour baiser le seuil du pays hospitalier.

Beaucoup de Conventionnels avaient émigré déjà de ce côté ; parmi eux Cambon, David, Cavaignac, Cambacérès, Courtois, Vadier, pour ne citer que les plus connus. La plupart étaient fixés à Bruxelles, quelques-uns à Tournay, Gand, Namur, Liége, Mons. C’est cette dernière ville, tout près de la frontière, que Barère choisit pour y séjourner. Il avait pris soin de détruire son passeport, de peur que les autorités belges, l’ayant lu, ne le fissent diriger sur la Prusse. Et, conservant seulement le nom complémentaire que lui attribuait cette pièce, il fut désormais M. de Roquefeuille.

Le Gouvernement des Pays-Bas se montrait facile et tutélaire à la condition que les républicains se tinssent sagement réservés. Mais le Cabinet de Paris, peu rassuré de savoir que ces Jacobins pouvaient d’une retraite si voisine provoquer des troubles en France,

adressait des représentations en vue de les faire expulser. Le marquis de la Tour du Pin, ambassadeur de Louis XVIII[201], insista près du roi Guillaume pour qu'on chassât Barère ou que du moins on lui assignât une résidence plus reculée. De l'enquête qu'on fit ou feignit de faire, il résulta que nul Français du nom de Barère n'existait à Mons. Ce communiqué coupait court aux demandes d'interdiction.

Comment être dupe ? Le premier venu des journalistes savait très bien à quoi s'en tenir sur l'identité de M. de Roquefeuille, et nombre d'Anglais de la gentry, pérégrinant dans ces parages, mettaient leur amour propre de touristes à noter sur leurs carnets de route l'excursion de Waterloo avec la visite à Bertrand Barère. Celui-ci au surplus correspondait avec Cambacérès, qui, toujours grand seigneur, comme au temps du Consulat, étalait un luxe princier à Bruxelles et demeurait en rapports cordiaux avec le baron Decazes.

Est-ce pour n'être pas la cause d'ennuis diplomatiques ou parce que le climat de Mons, ainsi qu'il l'assure, ne convenait pas à sa santé, Barère, au début de 1822, alla demeurer dans la capitale. Il y devait retrouver David, à qui son talent et ses chefs-d'œuvre, autant que son passé politique, valaient une réputation considérable. A Bruxelles, comme dans les autres villes de cet État, les classes supérieures n'avaient aucune sympathie pour les hommes de 93 ; elles se souvenaient de l'oppression montagnarde et des pillages de Danton. Mais la fraction libérale du monde parlementaire et de la presse admirait en eux une sorte de Titans, dont l'énergie insolente avait ébranlé la puissance du Droit divin et soumis un moment l'Europe aux idées démocratiques. Des étrangers gagnés à la religion républicaine venaient raffermir leurs principes et réchauffer leur foi au contact des précurseurs. Barère promenait dans ces cénacles sa glorieuse pauvreté ; comme la légende héroïque de la Révolution avait laissé dans l'ombre les prodigalités de son principat terroriste, les fidèles voyaient dans cette gêne resplendir son désintéressement et sa probité. Cela prêtait de la force à ses invectives contre les Monarchies et leur corruption. Les Anglais, gens pratiques, le désapprouvaient de languir dans la médiocrité.

Que ne venait-il vivre à Londres ? Là-bas il publierait ses *Mémoires* et la vente de ses livres lui ferait une fortune.

L'un d'eux, sir Richard Philipps, publiciste et membre du Parlement, avait prié certain homme de lettres bruxellois de lui faire connaître Barère. Celui-ci, qui lisait l'anglais[202], ne l'entendait pas à cause de l'accent ; l'autre ignorait le français. Le Belge leur servit d'interprète.

« Dites à monsieur, s'il vous plaît, commença sir Philipps, que je viens à lui avec les sentiments qui animeraient un disciple de Jésus-Christ, s'il se trouvait en face de son maître. »

Le trucheman ayant traduit, Barère abasourdi observait avec perplexité leurs figures. Se moquait-on de lui ? Ne remarquant nulle malice dans leur expression, il répondit avec modestie. L'insulaire, après ce préambule amphigourique, loua fort l'acte essentiel des Jacobins, la condamnation de Louis XVI, qu'il comparait à celle de Charles Ier. On discuta le fait du point de vue de la politique et de la légalité. La question semblait passionner sir Philipps et l'on convint de reprendre la conversation le surlendemain avec d'autres Conventionnels.

Au rendez-vous Barère amena David, Lejeune et Paganel. Après qu'eurent été faites les présentations, l'Anglais, désignant David, formula ce compliment :

« Dites à monsieur que trois ans après la mort de César, aucun de ses meurtriers n'existait plus et que je suis heureux, trente ans après la mort du tyran, de me trouver avec quatre régicides. »

David et ses compagnons s'inclinèrent. L'autre alors les félicita d'avoir si résolument besogné pour le bonheur général. Les esprits éclairés se rendaient très bien compte que la décapitation du roi n'était en somme qu'un geste d'humanité. « Vous, messieurs, des cannibales ! s'écria-t-il, vous des buveurs de sang ! Mais moi suis-je un cannibale, moi qui depuis ma naissance n'ai jamais rien mangé qui eût vie ? Eh bien, soyez-en persuadés, si j'avais été à votre place, si j'avais été appelé à la haute mission de régénérer un peuple, et cela à la face de l'Europe hurlant et grinçant des dents, j'en aurais fait autant et plus que vous. »

Le « broyeur de rouge » joua la satisfaction et la sérénité : « Notre conscience, dit-il, ne nous reproche rien et la postérité nous rendra la justice de croire que nous avons rempli notre mandat tout entier[203]. »

David mourut trois ans après, le 29 septembre 1825. Perte réelle pour Barère. Non seulement sa carrière politique s'était mêlée intimement à celle de David, mais comme directeur des Beaux-Art, il avait eu un commerce fréquent avec le peintre officiel de la République, ordonnateur des fêtes et des apothéoses, Traités si différemment par Napoléon, la bouderie les avait séparés. Mais ils s'étaient réconciliés dans la fraternité de l'exil.

Barère, après cette disparition, sentit davantage le vide. Septuagénaire, décrépit, chagrin, il n'éprouvait plus guère de plaisir à se montrer. Il vivait dans son foyer modeste avec sa gouvernante, dont la santé déclinait et qui regrettait son Paris à tout propos, se répandant perpétuellement en geigneries et en reproches.

De temps en temps des Français frappaient à la porte, souvent des indiscrets et des fâcheux, qui profitaient de quelques loisirs au cours d'un voyage, parfois aussi de zélés partisans, comme Mme Duchesnois, la comédienne, qui monta saluer le proscrit et lui apporter avec ses hommages touchants le réconfort de l'espérance.

Il apprenait ainsi que les choses se gâtaient pour les Bourbons et qu'on marchait à grands pas vers une nouvelle République, à moins que Louis-Philippe d'Orléans ne se prêtât au Coup d'Etat. Il songeait que les Pères de la Démocratie étaient aujourd'hui fort peu nombreux, qu'il en était le plus illustre et que l'émeute maîtresse pourrait bien avoir besoin de lui.

L'affaire des Ordonnances le remplit d'aise. La colonie républicaine suivait avec fièvre l'évolution de la crise, l'embarras du ministère Polignac et les progrès de l'opposition. Il y avait toutes probabilités que la coalition des républicains, des bonapartistes et des orléanistes, battant le rappel contre des lois impopulaires, réussît à vaincre Charles X. On en eut même bientôt à tel point la certitude que de toutes parts on se tint prêt à repasser la frontière.

La Révolution de Juillet causa l'allégresse la plus vive. Barère en délirait : « Honneur et gloire aux hommes de Paris ! écrivait-il. Trois

journées de colère et de courage ont suffi pour destuardiser la France. »

Il espérait une réception triomphale, que Paris ferait aux exilés, à lui surtout, grand ancêtre. Mais il rentra complètement inaperçu et, quand il alla se faire voir, on ne lui proposa rien. Il y avait un extraordinaire encombrement d'ambitieux, qui tous se vantaient d'avoir sauvé la patrie. Il était rompu aux désillusions et d'un âge à se contenter de jouissances philosophiques. Quinze ans de plus en avaient fait un personnage d'une espèce assez rare et ses qualités de causeur n'avaient pas diminué. « Quand je vous vois, lui écrivait le docteur Alibert, j'ai de l'esprit pour toute la semaine. » Après avoir été si longtemps M. de Roquefeuille, il redevint avec aisance M. de Vieuzac. A l'occasion, pour signer, il usait uniquement de cette appellation élégante. G. Bascle de Lagrèze nous le dépeint tel qu'il était alors : « M. de Vieuzac semblait né pour être le charme des salons aristocratiques. Il avait des manières exquises, une douceur et une grâce infinies. Une grande dame, ayant dîné à coté de lui sans le connaître, assurait, en apprenant son nom, que c'était le monstre le plus séduisant qu'elle eût jamais vu. »

Il eut un soir, vers cette époque, une visite émouvante. Comme il lisait, on sonna. C'était une personne d'une soixantaine d'années, de mise très simple et tout en noir.

« Monsieur, dit-elle avec un accent anglais, je suis la femme de chambre de Mme Fitz-Gérald.

— Paméla ! fit-il avec une joyeuse surprise, comme je suis content d'avoir de ses nouvelles ! »

Et, la faisant asseoir :

« Qu'est-elle devenue ? J'espère au moins qu'elle est heureuse.

— Heureuse, hélas non !... Bien souvent elle parle de vous, qui avez eu tant de sollicitude pour elle, quand vous étiez son tuteur.

— Comme je voudrais la revoir ! Ah ! qu'elle procure donc ce bonheur à ma vieillesse ! Dites-lui que moi aussi je pense fréquemment à elle, que j'ai conservé son portrait et que je l'avais avec moi dans mon exil.

— Vous l'avez ici ? Oui ? Oh ! monsieur, voulez-vous me le montrer ? »

Barère à ces mots regarda l'étrangère avec plus d'attention. Il avait un doute. Se levant, il alla chercher l'image et la lui présenta.

« Mon Dieu, que j'étais jolie ! » s'écria-t-elle étourdiment.

Il lui tendit les bras, dans lesquels d'un mouvement affectueux elle se jeta. Dans un passé très lointain il évoquait la beauté piquante de sa pupille et son orgueil de jeune député promenant cette demi-princesse. S'étaient-ils aimés ? Paméla était si inconséquente et lui si pervers !

« Oui, c'est moi, avoua-t-elle, les yeux pleins de larmes. Je suis bien changée, n'est-ce pas ? C'est que j'ai tant souffert ! Je vous raconterai tout cela. »

Puis, saisissant le médaillon :

« Prêtez-le moi, dites. Je vais le faire voir à une amie... Je vous prie de m'excuser. Je n'avais qu'un instant. Je tenais à vous embrasser. Mais je vais revenir, je reviendrai demain. »

Elle partit. Il ne devait jamais la retrouver[204].

A Paris Barère était sans racines. Maintenant que son délabrement lui commandait une vie régulière, il n'avait plus qu'un désir, celui de s'en aller terminer ses jours sur sa terre d'origine. Mais il savait Marguerite Lefauconnier réfractaire à ce projet. Toutefois, plus que quinquagénaire et mal portante, elle était moins attachée que jadis au pavé de ses rues. Elle avait perdu sa mère ; son fils Henri, jeune homme de vingt ans, pauvre *minus habens,* les suivrait sans peine dans leur transplantation. C'est ce que lui fit valoir Barère. Leur union au surplus s'était encore raffermie par la durée, et il le signifia par un testament, où il les instituait, elle et Henri, ses légataires. Il finit par la persuader. Peut-être seraient-ils partis au début de 1832, si le terrible choléra qui sévit à cette époque-là n'avait arrêté les services des transports.

Ils firent en juin le voyage. Cette fois il se redonnait à son Bigorre avec la douceur d'une réintégration définitive, avec la mélancolie aussi de penser qu'il faudrait se préoccuper de préparer sa tombe.

A Tarbes il s'établit dans la maison située au 25 de la place Maubourguet[205]. Après la félicité des premiers jours, qu'enchantaient les bonnes rencontres, le rappel de quelques amitiés anciennes et le sourire des choses familières, il eut peu à

peu la révélation des changements accomplis. Ses contemporains n'étaient plus. Avec ceux-là, ses commettants de 1789 à 1794, s'était évanouie l'ardeur sacrée de la Révolution. Les jeunes, dont la majorité pourtant avait applaudi à l'insurrection de juillet, étaient loin d'égaler par leur civisme les Jacobins d'antan. Quant aux générations intermédiaires, elles avaient pu s'accommoder de la Restauration comme de l'Empire. Il y comptait beaucoup d'ennemis.

Heureux si les siens lui avaient fait parmi eux une place, offrant à sa vie orageuse le port familial que sa lassitude devait souhaiter. Ce furent eux qui le reçurent le plus mal. L'arrêt de bannissement de 1815 qui, pensaient-ils, les débarrassait de lui pour toujours, les avait mis dans la jubilation. Désormais assurés contre ses résistances, ils avaient tranquillement fait à ses dépens leurs combinaisons. Or voici que ce fâcheux s'opiniâtrait et qu'à l'improviste il surgissait, avec l'intention de récupérer ses biens, comme si un abandon d'une telle durée ne l'avait pas autant qu'un défunt déchu de ses droits ! Les démêlés de Barère avec les enfants de ses « fatales sœurs[206] » avaient déjà suscité des procès que sa défection forcée avait fait interrompre. Les actions judiciaires furent reprises et se prolongèrent, ajoutant leurs soucis irritants à l'amertume d'une vieillesse que les revers avaient aigrie.

On s'imagine l'animosité qu'avait éveillée parmi ses proches l'arrivée de la Lefauconnier s'introduisant en maîtresse. Quelle matière à papotages dans ce coin provincial ! Avec quels sourires acides on se plut à préciser le vrai rôle qu'on devinait à cette soi-disant gouvernante ! Sa dernière bonne amie, c'était sûr, et qui devait solidement le tenir pour qu'il se fût résolu à braver les suspicions malicieuses de toute la ville. Ce garçon, qu'il avait pris avec elle, ne pouvait être que son bâtard, un triste niais, incapable d'exercer aucun métier et qu'ils employaient aux services les plus humbles. C'était là toute sa postérité, à lui dont la femme légitime, maintenant à peu près du même âge que l'autre, continuait à porter dans une sorte de veuvage le nom de Vieuzac[207]. Aux deux intrus passerait l'avoir de l'oncle Bertrand, et cela surtout on ne le lui pardonnait pas.

La société tarbaise, scandalisée par la situation irrégulière de la nouvelle venue, ne lui ménageait pas les vexations, et l'humiliation la minait, aggravant sa maladie. De là chaque jour des récriminations mêlées de larmes contre l'inhospitalité de ce « mauvais pays. » La répétition de ces plaintes et l'ennui de son impuissance contre les médisants, d'autre part la peine d'assister au dépérissement de celle dont les soins lui étaient si nécessaires, étaient pour Barère une obsession déprimante.

La politique l'en distrayait un peu. Le canton sud de Tarbes, où dominaient les démocrates, l'avait élu conseiller général, lui procurant ainsi le moyen de satisfaire cette inclination qu'il avait toujours eue pour le jeu oratoire ainsi que pour le mouvement des délibérations. A l'assemblée départementale, Barère, avec le relief de sa personnalité, son expérience, sa faconde, menait facilement la discussion, aussi apte à censurer les décisions ministérielles qu'à soutenir telle proposition en vue d'améliorer la culture ou l'exploitation des eaux thermales.

Entre temps il correspondait, comme en sa jeunesse, avec des groupes littéraires, envoyait à des érudits des communications sur ses recherches épigraphiques[208].

Il écrivait de ses souvenirs la partie relative à son exil et, sous le titre de *Senilia,* des bavardages philosophiques, où s'exprimait avec monotonie son désenchantement.

Le régime actuel aurait dû lui plaire. C'était sa bourgeoisie qui triomphait. Ayant profité de la Révolution et consolidé ses gains sous l'Empire, elle détenait définitivement l'hégémonie, depuis que régnait son prince. Barère n'avait pas contre celui-ci de griefs plausibles ; mais sa rancœur de sommité déchue et oubliée lui inspirait des critiques et des doléances intarissables. Cette acrimonie devint plus discrète à partir du jour où le roi lui fit parvenir un pli contenant douze cents francs. Barère, quémandeur obstiné, n'avait pas négligé d'appeler sur lui l'attention du nouveau souverain, lui rappelant un passé commun, le Palais-Royal, Bellechasse... On assure que Louis-Philippe, par une précaution de décence, le fit inviter à fournir quelques éclaircissements sur les circonstances dans lesquelles son père était mort. La mise en jugement avait-elle été décrétée par le

Comité de Salut Public ? par quels membres précisément ? Barère, jouant sur les mots, allégua que le Comité n'existait pas alors. Celui-ci avait été constitué le 6 avril 1793 et l'arrestation de Philippe d'Orléans effectuée le 7. Mais il ne s'agissait pas de cela. Égalité, conduit à Marseille et acquitté le 1er mai, avait été ramené plus tard à Paris, pour comparaître devant le Tribunal révolutionnaire. Ce rappel était bien l'œuvre du Comité de Salut Public. D'ailleurs au début de la Convention, en 1792, Barère avait demandé son exil avec insistance. Mais son distinguo donna le change et la caisse royale put lui allouer la somme qui dès lors lui fut payée régulièrement.

Il s'avançait dans l'extrême sentier de la vie et déjà il entrait dans l'histoire. Chose étrange, ce n'était plus le pauvre homme tordu de rhumatismes, croulant, effondré, qu'il avait été, qu'il avait paru être du moins vers la soixantaine. Hippolyte Larrey le vit en 1840 au cours d'un voyage qu'il fit dans les Pyrénées avec son père, l'illustre médecin de Napoléon. « M. Barère, notait-il sur son carnet, a quatre-vingt-cinq ans et une santé exempte d'infirmités graves. De taille un peu élevée, le corps un peu courbé, la tête relevée par l'expression franche de sa physionomie... » M. du Pouey, qui cite ce témoignage[209], nous disait à nous-même avoir tout enfant vu le grand homme de Tarbes faire sa promenade quotidienne et nous montrait sur la place Maubourguet l'endroit où, assis dans un cercle d'auditeurs, il contait les lointaines journées révolutionnaires.

Ceux qui recueillirent alors de la bouche de Barère son opinion sur les plus renommés des Montagnards nous ont transmis ses appréciations peu favorables. Mais s'il dénigrait les individus, il justifiait en bloc la Terreur, « la grande et glorieuse époque de notre régénération ». Elle n'avait été si sanglante, selon lui, que par la faute des royalistes et à cause de leurs « violences ». « Je crois cependant, ajoutait-il, que je préférerais me faire agriculteur que de recommencer une pareille tâche. » D'ailleurs il s'était retiré les mains nettes. « Je suis pauvre, monsieur. On doit à présent me regarder comme un niais ; car vos hommes au pouvoir garnissent leurs poches. Eh bien, j'ai eu cinquante millions et toutes les places de France à ma disposition ; je n'ai rien, absolument rien qu'une petite

pension de douze cents francs, qui m'a été disputée par ma famille[210]. »

Pas l'ombre, on le voit, de remords. Bien pis, il attestait volontiers, et sans la moindre hypocrisie, le Ciel et le Très-Haut. Depuis ses premières tribulations et son emprisonnement, c'était devenu chez lui une habitude de mêler à ses lamentations la louange de Dieu. « Si j'avais eu le malheur de ne pas croire à la Providence et à ses bienfaits, comme à sa protection en faveur de l'innocence, certes les événements de la Révolution française m'auraient souvent inspiré cette ferme croyance ; car j'ai été persécuté, proscrit par tous les Gouvernements et je ne leur ai échappé que par cette puissance suprême, invisible et inévitable, qui préside aux affaires humaines et qui fait échouer les crimes des méchants[211]. »

Il lisait les Livres Saints et avait fait un choix de phrases des psaumes, qu'il jugeait s'appliquer à sa propre destinée. Il songea même, paraît-il, à composer une apologie du Christianisme. A la fin de 1839, il donna sa démission de conseiller général, « pour mettre, disait-il, un intervalle de repos, de méditation et de prières entre sa vie mortelle et la vie sans terme. » Tout l'avertissait que le passage était proche. De temps à autre s'en allait un des derniers retardataires. « L'on m'a appris la mort de M. Merlin (de Douai) et de Choudieu, écrivait-il le 12 avril 1839 à Suberbielle[212]. Quand on vieillit, on se trouve isolé sur la terre. »

Il se rappelait la théorie de Buffon sur les septénaires et, comme il était dans son treizième, il répétait en plaisantant que le mauvais nombre pourrait bien lui être fatal.

L'année suivante, un froid que prit Marguerite Lefauconnier fit faire à la phtisie qui la rongeait de brusques progrès. Barère depuis longtemps n'avait plus d'illusions ; mais la recrudescence trop visible du mal, le désespoir de la mourante succédant à ses pauvres élans de confiance, affligeaient son compagnon. Lui-même souffrait d'un catarrhe dont les crises se renouvelaient avec fréquence, et leur toux retentissait dans le triste logis.

Le 1er septembre, Barère fut privé de celle qui pendant un quart de siècle avait partagé ses vicissitudes, entretenu et réglé sa vie matérielle, créé finalement pour son repos une apparence de foyer.

Après la perte de cette confidente et de cette associée, à l'âge chancelant où tout nous abandonne, comment n'eût-il pas senti l'effroi du vide et l'accablement ? Le médiocre homme de lettres qu'il avait toujours été voulut utiliser la mélancolie de son deuil et en tira une élégie trop alourdie de pathos pour être vraiment émouvante[213].

Auprès de lui dans la maison Dastas, place Maubourguet, demeurait Henri Lefauconnier avec sa jeune femme. Le fils de Barère, toujours sans profession, s'était marié quatre ans auparavant avec une couturière du quartier Bourg-Vieux et tous deux vivaient aux crochets de l'octogénaire. Celui-ci, que n'entouraient plus les soins coutumiers et qui se morfondait dans ses longues heures de solitude, se laissa vaincre peu à peu par les regrets et l'ennui. Quatre mois après, le 7 janvier 1841, il eut un engorgement des bronches avec de la fièvre. Les quintes se suivaient sans interruption et l'épuisaient : elles diminuèrent dans la nuit du 12 au 13 et il put reposer. Mais le matin, comme il s'asseyait sur son lit pour changer de linge, il eut une faiblesse dans laquelle il s'éteignit.

Il ne laissait nulle descendance : aucun enfant n'était né de son mariage et Henri Lefauconnier, qui devait décéder en 1847, n'eut qu'un fils qui mourut au berceau.

Dans l'héritage se trouvait un amas énorme de notes, quarante volumes de manuscrits, dit Hippolyte Carnot, qui sous le titre de *Mémoires* en a donné quelques extraits[214]. Henri Lefauconnier, légataire du défunt, transmit ces documents au sieur Murraté-Larré, sous-chef de bureau à la Préfecture de Tarbes, pour le remercier de l'aide procédurière qu'il lui avait prêtée dans la défense de ses droits. La famille Murraté les avait jalousement gardés depuis. Ils ont été finalement acquis par les Archives du département.

En 1894 les républicains de l'endroit ouvrirent une souscription pour l'érection d'un monument sur la tombe de Barère. Ils s'adressaient aux « amis de la Révolution qui tiennent à cœur d'honorer la destruction de l'Ancien Régime, les vainqueurs du despotisme, etc... » Cet appel ne pouvait toucher que les fidèles de la tradition jacobine. Leur apport fut si faible qu'il fallut étendre l'invite et l'adresser à tous les Conseils généraux de France. « Nous

n’avons pas d’argent », répondirent-ils presque unanimement. Certains même formulaient avec sévérité leur refus. Il fallut se contenter de peu. Ce qu’on retrouva des ossements fut déposé dans la même fosse, sans caveau. Le tombeau se composa d’une dalle et d’un socle, sur lequel on mit un buste de bronze, reproduction de cette argile qu’avait autrefois modelée Ceracchi. C’est une oeuvre médiocre, qui représente le Conventionnel vêtu à la romaine, l’air vieillot et maussade, les joues garnies d’épais favoris, un bonhomme bien différent du héros de David, d’Isabey et de Raffet. Parmi les inscriptions, la plus vraie est celle qu’on lit sur la face antérieure du support, sous le nom de Barère : « Inveni portum ».

L’ANACRÉON DE LA GUILLOTINE

« Jamais, dit Macaulay dans ses *Essais historiques et biographiques,* jamais individu dans l’histoire ou la fiction, que ce soit un homme ou un démon, n’a autant approché que Barère de l’idéal de la dépravation consommée et universelle... Quand on réunit tous ses vices, sensualité, poltronnerie, bassesse, effronterie, fourberie, barbarie, on arrive à un résultat qu’on qualifierait du nom de caricature dans un roman et qui n’a pas, j’ose le dire, de parallèle dans l’histoire. » Pour que ce jugement fût exact, il faudrait retrancher le grief de barbarie. Chateaubriand commet la même exagération quand il écrit[215] : « Barère était de l’espèce des tigres qu’Oppien fait naître du souffle léger du vent, *velocis zephiri proles.* » Barère eut des félins la grâce et la souplesse, mais non l’avidité du sang et du carnage.

L’instinct ne le prédisposait pas à la fureur du crime. Par tempérament c’était un modéré. Sa vanité le dévoya, la peur en fit le complice des Billaud, des Collot, des Lebon, des coquins élevés par les remous à des degrés divers de la tyrannie.

Sa versatilité, le nombre et la promptitude de ses métamorphoses ont été légendaires. Hippolyte Carnot veut l’en excuser : « Il fut simplement, explique-t-il, le miroir et l’écho de la Révolution, changeant comme ses phases et pourtant, comme elle, tendant toujours au même but. C’est ce qu’a dit aussi Jean Jaurès[216] : « Il était avant tout l’homme de la Convention et c’est là ce qui assure à travers les sinuosités de sa tactique l’unité de son action révolutionnaire, l’honneur et la dignité de sa vie... Barère est un des hommes en qui la Révolution se reconnait. »

Jaurès est trop généreux ou trop aveugle. Le souci de Barère fut à la fois de réussir et de se sauver. Ce n’était pas facile en cette époque volcanique, où se multipliaient les catastrophes. Bien moins perspicace que Fouché, « ce type achevé, complet

d'opportuniste[217] », il n'avait pas comme lui le don de prévision. Lorsqu'une crise s'annonçait prochaine, il tâchait de se ménager des échappées, en proposant à la hâte des demi-mesures. Dès qu'elle éclatait, sa lâcheté lui montrait la route du salut. En ces dérobades consista toute sa vertu républicaine, et l'on doit retenir le propos que lui attribue Courtois : « Il n'y a que ceux qui marchent sur la ligne droite qui se perdent en Révolution[218]. »

Nous avons cité des appréciations catégoriques de Michelet sur la fourbe et la couardise de Barère. Taine aussi le traite avec mépris[219] : « Il n'y eut jamais, dit-il, d'homme moins gêné par sa conscience. Il en a plusieurs, celle de l'avant-veille, celle de la veille, celle du jour, celle du lendemain, celle du surlendemain, d'autres encore et autant qu'on en veut, toutes pliantes et maniables, au service du plus fort contre le plus faible... »

Albert Sorel n'est pas moins sévère[220] : « Intelligence servile, opine-t-il, plume prostituée, parole esclave, conscience vide, œil sans regard, bouche toujours souriante au mensonge. »

M. Aulard, sans se prononcer d'une manière aussi dure, est visiblement gêné par les fluctuations et les pantalonnades de ce rapporteur, qui malheureusement tient une grande place dans le bloc révolutionnaire. « Malhonnête homme », se risque-t-il tout de même à dire[221], et il déplore sa « vie sans dignité. »

Certes les carmagnoles comme celle du *Vengeur* illustrèrent l'épopée et très noblement exaltèrent la nation. Mais Barère s'employa bien davantage à pallier les atrocités et les hontes, à faire accepter des lois exterminatrices, en dissimulant la chose sinistre sous des enjolivements allègres ou gracieux, à moins que, pour en distraire ceux qu'il voulait persuader, il ne les amusât par des badinages, que lui fournissait à profusion sa verve méridionale. C'est pour cette disposition à travestir élégamment l'horreur que l'Anglais Burke l'a surnommé « l'Anacréon de la Guillotine. »

Courtois, qui le connut bien, en a fait ce portrait dans son fameux rapport sur les événements de Thermidor :

« La Grèce nous offre parmi les Trente Tyrans qui désolèrent Athènes l'image de Barère dans la personne de Théramène, surnommé le Cothurne, a cause de la légèreté de son caractère,

c'est-à-dire à cause de la souplesse avec laquelle il savait s'accommoder aux circonstances, des manèges qu'il employait pour se rendre agréable aux factions opposées de la République et de sa facilité à passer d'un parti à l'autre suivant ses intérêts ; parce que le cothurne, dit le scoliaste d'Aristophane, est la chaussure des hommes et des femmes ou parce que le cothurne, suivant Xénophon, se chaussait également bien des deux pieds. On peut dire de Barère, d'après le proverbe florentin, qu'il avait le miel à la bouche et le rasoir à la ceinture. »

BIBLIOGRAPHIE

Aulard (A.), « Barère républicain en 1790 », *Révolution française,* 1902, XLIV, p. 76-77.

Aulard (A.), « Le carnet de Bertrand Barrère », *Révolution française,* 1903, XLIV, p. 497-500.

Aulard (A.), « Barère et Thomas Muir », *Révolution française,* 1911, LXI, p. 81-82.

Aulard (A.), « Les carmagnoles de Barère », *La Justice,* 17 août 1885.

Barère de Vieuzac, *Mémoires,* Paris, J. Labitte, 4 vol., 1842-1844.

Bertrand Barère. Traduit de l'anglais par Edourad Gibert, Paris, Dentu, 1888.

Bertrand Barère, a reluctant terrorist. Princeton, New Jersey, Princeton university Press, 1962.

Bornarel (F.), « Danton collaborateur de Barère », *Révolution française,* 1890, XIX, p. 185-188.

Carnot (H.), *Notice historique sur Barère,* Paris, J. Labitte, 1842.

Catalogue de l'exposition « Bertrand Barère », 1755-1955, Tarbes, 1955.

Cuvillier-Fleury, *Portraits politiques et révolutionnaires... Barère,* Paris, Michel Lévy, 1851.

Gershoy (L.), « Bertrand Barère conseiller général, d'après une lettre inédite », *Annales historiques de la Révolution française,* 1929, VI, p. 291-293.

Hubrard (G.), « Deux lettres autographes de Barère de Vieuzac », *Révolution française,* 1883, V, p. 168-176.

Ladet, « Les mémoires de Barère », *Revue des deux mondes,* 1er sept. 1842.

Ligou (D.), « Bertrand Barère et Jean-Jacques Rousseau », *Jean-Jacques Rousseau, pour le 250e anniversaire de sa naissance,* p. 61-72. Paris, librairie Clavreuil, 1963.

Macaulay (Th. B.), *Bertrand Barère,* Paris, Dentu, 1888.

Mathiez (H.), « Le rôle de Barère et de Vadier au 9 Thermidor jugé par Buonarroti », *Annales révolutionnaires,* 1911, IV, p. 96-102.

Souviron (A.), *Bertrand Barère,* Phitiviers, imp. de L. Gauthier, 1906.

Notes

1

Exactement douze ans, neuf mois et vingt-trois jours. M. Caddau, architecte de la Ville de Tarbes, a publié dans la *Liberté des Hautes-Pyrénées* cet extrait des registres des baptêmes et mariages de l'église paroissiale Saint-Martin de Vic-en-Bigorre :

« L'an mil sept cens soixante-douze et le vingt-deux juillet a été baptisée demoiselle Catherine Elisabeth de Monde, née d'hier, fille légitime de noble Antoine Monde et de dame Thérèse de Briquet. Ses parrein et marreine, noble Dominique de Briquet, encien officier et dame Elisabeth de Monde Montolieu signez avec moi.

Signé : Monde de Montolieu, Briquet, Marmoget. »

2

J. Bourdette *(Notice sur les seigneurs de Biéouzac,* p. 163) dit que Jean Barère, le père de Bertrand, « n'aurait pas été embarrassé de faire preuve de quatre quartiers de bourgeoisie. »

3

Jean Barère paya cette charge 12 000 livres. Il obtint le 25 septembre 1776 des lettres de dispense d'âge. Car Bertrand n'avait que vingt et un ans, et l'on devait en avoir vingt-sept pour être admis. Le 7 novembre, les Lettres de nomination le désignèrent à l'office, en remplacement de J.-B. de Rolland démissionnaire. (Archives du Parlement de Toulouse. Reg. 62 des Edits ; folios 407 et 408).

4

Ses deux premières plaidoiries eurent, à ce qu'il assure, quelque retentissement. La première avait pour objet la défense d'une jeune femme séduite, abandonnée, accusée d'infanticide. Dans la

deuxième il soutenait les intérêts de l'abbaye de Vivarais contre l'évêque du Puy. « Je plaidai toujours, dira-t-il dans ses *Mémoires,* pour les opprimés contre les puissants. »

5
Nous observons que cette famille de bonne bourgeoisie se préoccupe visiblement d'imiter la noblesse. De génération en génération les entrent dans les Ordres. C'est d'abord Bertrand Barère le grand-oncle. Son frère Laurens a trois fils : le second, Joseph, devient prêtre. Chacun des deux autres fait embrasser à son second garçon, Jean et Jean-Pierre, la carrière ecclésiastique. Ces deux derniers abandonnèrent pendant la Révolution l'état sacerdotal.

6
Discours à l'audience de rentrée de la Cour Royale de Toulouse (1840). J.-B.-A. d'Aldéguier *(Histoire de Toulouse,* II, 390), cité par Bourdette, le peint comme « un homme de lettres spirituel et aimable, de mœurs fort douces ».

7
Barère, *Pages mélancoliques (1797).*

8
Cité par Bourdette.

9
Barère, *Mémoires,* I, 29.

10
Gustave Bord, *La Conspiration maçonnique en 1789 (Le Correspondant,* 25 mai 1906). Ces comités avaient les noms des couleurs du prisme. Barère était de la Section Violette.

11
Il n'y parvint pas. Son éloge de Montesquieu fut dédaigné. Il faudrait citer de lui d'autres essais du même genre, parmi lesquels un

mémoire sur certaine inscription votive découverte dans la vallée de Campan, analyse fastidieuse, empreinte d'un pédantisme intolérable, puis sa réponse à cette question baroque de l'Académie de Toulouse : « Si la navigation a plus servi que nui au progrès de l'humanité. » C'était la mode au XVIIIe siècle que cette participation aux concours. Rousseau avait sollicité l'Académie de Dijon, Montesquieu celle de Bordeaux ; Robespierre faisait des grâces aux Rosati d'Arras.

12
Barère, *Mémoires,* I, 223. Il ne se dépouilla jamais de ce provincialisme. Dans une lettre qu'il écrivait tout à la fin de sa vie à l'épigraphiste toulousain du Mège (citée par la *Révolution française,* tome LXI) il niait énergiquement que la Science pût se développer à Paris.

13
De Castéras, *La Société toulousaine à la fin du XVIIIe siècle.*

14
Hippolyte Carnot. Notice sur Barère (Préface des *Mémoires).*

15
Noble Jacques-Hector Anti d'Ourout en fit par trois actes successifs (1769, 1774, 1776) la cession à Jean Barère, son neveu par alliance. La propriété ne comprenait nul castel, pas même la moindre demeure, mais seulement un moulin et un foulon banaux, une prairie et de plus, implicitement, la faculté de porter le nom du lieu. Le seigneur de Vieuzac avait pour vassaux tous les habitants du village, lesquels devaient faire moudre à son moulin, utiliser son foulon, subir sa justice jusqu'à dix sols-bons valant quinze sols tournois, recevoir de lui leur curé, lui payer les dîmes de toutes sortes (grain, vin, agneaux, toisons, etc.) moyennant qu'il entretînt l'église et le desservant. Abbé lay, patron de la paroisse, il percevait les offrandes des messes aux quatre grandes fêtes (Ascension, Assomption, Toussaint, Noël), avait son banc réservé pour lui et sa

famille à la place « la plus honorable et distinguée ». Le prêtre l'aspergeait le premier d'eau bénite, le bedeau présentait à lui d'abord le pain bénit. Il allait le premier à l'offrande, portait le premier bâton de droite du dais aux processions, était recommandé spécialement au prône, avait le droit de faire tendre la litre ou drap mortuaire autour de l'église et à l'intérieur pour un deuil de famille, le droit enfin d'être ainsi que les siens enseveli dans le chœur (Bourdette, *Notice,* p. 39).

16

Une petite nièce de Barère nous disait à Tarbes que, selon l'opinion transmise depuis un siècle dans la famille, ce sont les vexations et l'impossibilité de faire prendre au sérieux son anoblissement qui aurait jeté Bertrand dans la Revolution.

Cf. son *Eloge de J.B. Furgole avocat au Parlement de Toulouse,* prononcée à la clôture de la Conférence de charité de MM. les Avocats au Parlement de Toulouse (6 septembre 1783) : « Je laisse à ces esclaves de la vanité des hommes tout occupés de généalogies le soin de vous parler de l'origine de Furgole. Qu'est la noblesse ou la roture ? Que sont ces vaines distinctions d'homme à homme, quand il s'agit de savoir ou de vertus ? Le mérite n'a pas besoin d'aïeux... »

17

Barère, *Mémoires,* I, 341 et seq.

18

Barère, *Mémoires,* I, 355.

19

Ibid., 1, 368.

20

Ibid., I, 402. « C'est là que j'entendis s'engager souvent les plus intéressantes discussions... Dans une de ces soirées animées par les nouvelles du jour sur les Parlements et les ministères, on parla

beaucoup d'une altercation très vive qui venait d'avoir lieu dans le salon de Mme Necker, entre l'abbé Morellet et le comte de Guibert, tous deux membres de l'Académie française, mais diamétralement opposés en matière politique. L'abbé, disait-on, défendait à outrance la monarchie de Versailles et le comte plaidait chaudement pour les idées nouvelles : il s'appuyait de l'exemple récent des États-Unis et parlait de leur belle Constitution fédérale et de leur Déclaration des Droits. A ces mots, ajoutait-on, l'abbé Morellet avait répondu qu'il existait des lois fondamentales en France et qu'il n'y avait nul besoin de bouleverser les antiques institutions du pays sous prétexte de détruire quelques abus. M. de Guibert avait réfuté les prétentions gothiques de son adversaire, en insistant avec force sur les excès du despotisme ministériel et sur l'immense nécessité d'une réforme dans le Gouvernement. M. de Guibert, retenons ce nom.

21
Article 18, cité par Bourdette, *Ibid., 176.*

22
Il allait se fixer peu après 20, rue de l'Orangerie.

23
« Tout ce qu'il était capable de faire, il en était capable instantanément, sans effort, avec abondance et au profit de chaque côté de la question. » (Macaulay, *Essais historiques, Barère).*

24
Cf. Hatin, *Bibliographie de la presse périodique,* p. 154.

25
Grande Encyclopédie. Article sur Barère de Vieuzac.

26
Un an après, accentuant ces gracieusetés, Barère conjurait ses anciens vassaux d'oublier qu'il avait été leur chef, le premier d'entre eux. Surtout qu'ils en finissent avec les traditions surannées qui régissaient les formes religieuses. Il ne voulait plus de son banc

d’honneur à l’église ni de la litre funèbre qu’on y avait peinte à la mémoire de sa mère. « Ce triste et orgueilleux reste de la féodalité », il l’abhorrait plus qu’eux. D’ailleurs, concluait-il, « je m’occuperai toujours avec le plus vif intérêt de tout ce qui vous touchera et pourra influer sur le bonheur et l’aisance des habitants de Vieuzac. »

27

Moniteur du 22 septembre 1789. Cf. Barère, *Mémoires,* I, 272.

28

Le médiocre prince pour cette pareille époque ! Il y a dans les *Mémoires* de la comtesse de Boigne (Tome I, 55) cette page vraiment attristante : « Ce qu’on appelait le coucher avait lieu tous les soirs à 9 heures et demie... On ôtait au roi son habit, sa veste et enfin sa chemise ; il restait nu jusqu’à la ceinture, se grattant et se frottant comme s’il avait été seul, en présence de toute la Cour et souvent de beaucoup d’étrangers de distinction. Le premier valet de chambre remettait la chemise à la personne la plus qualifiée... Lorsque c’était une personne de sa familiarité, le Roi faisait souvent de petites niches pour la mettre, l’évitait, passait à côté, se faisait poursuivre et accompagnait ces charmantes plaisanteries de gros rires qui faisaient souffrir les personnes qui lui étaient sincèrement attachées. La chemise passée, il mettait sa robe de chambre ; trois valets de chambre défaisaient à la fois la ceinture et les genoux de la culotte ; elle tombait jusque sur les pieds et c’est dans ce costume, ne pouvant guère marcher avec de si ridicules entraves, qu’il commençait, entraînant les pieds, la tournée du cercle... Quand le Roi en avait assez, il se traînait à reculons vers un fauteuil qu’on lui avançait au milieu de la pièce, s’y laissait aller pesamment, en levant les deux jambes : deux pages à genoux s’en emparaient simultanément, déchaussaient le Roi et laissaient tomber les souliers avec un bruit qui était d’étiquette... »

29

Précis de la conduite de Mme de Genlis depuis la Révolution (1" édition, 1796). Cette lettre est reproduite par Barère *(Mémoires,* I, 300).

30

« Madame, écrivait-il, vous m'avez paru délicieusement affectée de ma faible esquisse des moeurs pastorales des Pyrénées. Que serait-ce si vous en étiez un instant le témoin, vous qui, née avec une sensibilité si exquise, avez tant perfectionné l'art de décrire les beautés simples et grandes de la nature ? Je vais tracer le peu que j'ai dit devant vous d'un pays où j'ai vu le jour et où les souvenirs les plus délicieux de la vie me rappellent sans cesse. » Suit un développement d'une fadeur insoutenable sur cette constitution primitive, ces contrées riantes, cette vie patriarcale avec ses bergers, ses chiens fidèles, etc.

31

Mme Vigée-Lebrun raconte dans ses *Souvenirs* (I, 229) : « J'ai connu Mme de Genlis avant la Révolution. Elle vint me voir, me présenta aux jeunes princes d'Orléans, dont elle faisait l'éducation, puis peu de temps après elle m'amena Paméla, qui me parut aussi jolie qu'on peut l'être. Mme de Genlis était coquette pour cette jeune personne, dont elle cherchait à faire valoir les charmes. Je me rappelle qu'elle lui faisait prendre différentes attitudes, lever les yeux au ciel, donner à son beau visage diverses expressions. Quoique tout cela fût fort agréable à voir, il me parut qu'une aussi profonde étude de coquetterie pouvait profiter beaucoup trop à l'écolière. »

De même Mme de La Rochejaquelein (citée par *l'Intermédiaire des Chercheurs,* XIV, 320) rapporte qu'un jour, se promenant au Louvre, toute petite, avec sa grand'mère, Mme de Civrac, elle rencontra Mme de Genlis avec ses élèves et tout un cortège de peintres chargés de leur expliquer les tableaux. Mme de Civrac, qui était en relations avec Mme de Genlis, la complimenta sur son petit monde et loua la beauté de Paméla, dont elle ne savait pas l'origine. — Quelle est donc, questionna-t-elle, cette ravissante créature ? Mme de Genlis élu da l'interrogation. — Et vous ne voyez

rien encore, fit-elle. Paméla, faites Héloïse ! Aussitôt cette gamine de quatorze ans (on était en 1782) ôte son peigne, fait dérouler ses boucles, se précipite un genou en terre, lève les yeux au ciel ainsi qu'un de ses bras, et cette statue vivante est celle de l'extase passionnée.

M. Joseph Turquan, son biographe, conte comment elle fit Diane, une autre fois Cupidon.

32

Le pavillon de Bellechasse était à l'extrêmite de la rue de ce nom, au coin de la rue Saint-Dominique.

33

« L'heureux tuteur de Paméla », dira facétieusement Camille Desmoulins, un de ceux à qui elle avait préféré Barère.

34

Macaulay, *Essais historiques et biographiques : Barère.*

35

Cf. Vigée-Lebrun *(Souvenirs,* I, 188). « Nous passions devant la grille des Invalides, où se trouvait une foule immense composée de ce vilain monde qui se promenait habituellement sous les galeries du Palais-Royal tous gens sans aveu et sans habits, qui n'étaient ni ouvriers ni paysans, auxquels on ne pouvait supposer un état, sinon celui de bandit, tant leurs figures étaient effrayantes. Mme Brongniart, plus courageuse que moi, s'efforçait de me rassurer. Mais j'avais une telle peur que je reprenais le chemin de la maison, quand nous vîmes arriver de loin une jeune personne à cheval, qui portait un habit d'amazone et un chapeau ombragé de plumes noires. A l'instant l'horrible bande forma la haie des deux côtés pour laisser passer au milieu d'elle la jeune personne que suivaient deux piqueurs à la livrée d'Orléans. Je reconnus aussitôt cette belle Paméla que Mme de Genlis avait amenée chez moi. Elle était alors dans toute sa fraîcheur et vraiment ravissante. Aussi entendions-nous toute la horde crier : Voilà celle qu'il nous faudrait pour reine !

Paméla allait et revenait sans cesse au milieu de cette dégoûtante populace, ce qui me donna bien tristement à penser. »

36
Barère, *Mémoires,* I, 295.

37
On l’avait adaptée à l’air des *Dettes.*

Les traîtres à la Nation
Craignent la Fédération :
C’est ce qui les désole.
Mais aussi depuis plus d’un an
La Liberté poursuit son plan :
C’est ce qui nous console.

Il arrive souvent qu’au bois
On va deux pour revenir trois,
Dit la chanson frivole.
Trois Ordres s’étaient assemblés,
Un sage abbé les a mêlés :
C’est ce qui nous console.

Quelques-uns rappellent leurs rangs,
Leurs croix, leurs titres, leurs rubans :
C’est ce qui les désole.
Ne brillons plus, il en est temps
Que par les moeurs et les talents.
C’est ce qui nous console.

38
Funck-Brentano, *Légendes et archives de la Bastille,* p. 45.

39
Barère, *Mémoires,* I., 313.

40

18 avril 1792.

41
Weber, *Mémoires,* II, 14.

42
Cf. Aulard, *La Société des Jacobins,* III, 108. Lettre du canton de Sarrazac contre les 290 protestants qui siègent à l'Assemblée Nationale.

43
Cf. Arthur Chuquet *(Jean-Jacques Rousseau,* p. 28) et surtout Léo Claretie *(Jean-Jacques Rousseau et ses amies,* p. 28 et seq.) : « On sait qu'après la mort de son mari, le 2 juillet 1778, Thérèse Levasseur s'attacha un nommé Bailly, qui figure dans son acte de décès, et vécut avec lui dans la plus grande intimité. Elle avait alors 52 ans. » Son amant en avait 34. M. Léo Claretie reproduit la lettre fameuse de Thérèse au marquis de Girardin, le seigneur d'Ermenonville, qui, se méfiant de l'intempérance de la veuve, de ses mauvaises relations et de sa sottise, avait cru prudent de lui retirer les manuscrits. « Je suis, écrivait la goton, la veuve de Jean-Jacques Rousseau pour la vie, je ne m'en départirés jamais. Jes assés perdue de mon cher mary sans que l'on me frusque mon bien tant par les manusquerie que par la musique et que les confession que je vous et mis entre les mains et que vous me le renier aujourd'huy et qui était écrie avec de l'encre de chine, avec une plume de corbeaux, etc. »

44
De Vaissières, *Lettres d'aristocrates, 289.*

45
De la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française,* II, 65.

46
Expression même de Barère dans son récit des événements (Discours prononcé à Tarbes le 18 avril 1792).

47
Barère. Même discours : « Une foule d'étrangers forcenés vinrent inonder le club des Jacobins et violenter l'esprit de cette société patriotique. »

48
Longtemps après, en pleine Terreur, Camille Desmoulins, dans le n° 5 de son *Vieux Cordelier,* le cinglera de cette apostrophe ironique : « Toi Barère, toi, président des Feuillants ! »

49
La Reine, après avoir vu la douloureuse scène d'une loge particulière, s'en revint toute triste aux Tuileries. Quand le Roi l'y rejoignit, elle poussa un cri de frayeur, tant était grande l'altération de ses traits. Louis XVI se jeta sur un fauteuil et, son mouchoir sur les yeux, se mit à sangloter : « Ah ! Madame, gémissait-il, tout est perdu et vous êtes venue en France pour voir cela ! » Marie-Antoinette s'agenouilla devant lui et prit sa main qu'affectueusement elle baisa *(Mémoires* de Mme Campan).

50
Cf. le *journal de la Cour et de la Ville* du 25 septembre 1791 : « J'en ai vu hier six sur la place Louis XVI, applaudissant de tout leur coeur aux quolibets de Polichinelle, aux gorges chaudes de Mme Gigogne. C'est leur goût du moment. Nous désirons qu'ils se maintiennent dans ces principes : ils annoncent de la candeur et de la simplicité dans la nature. »

51
David prétendait n'avoir pas les ressources suffisantes pour achever son travail. Barère, qui sur cette toile était mis en vedette, avait l'impatience de voir immortaliser sa gloire. Mais le peintre, malgré l'aide officicielle, malgré la souscription des Jacobins, n'alla guère au delà du dessin.

52

Il avait par exemple fait attribuer un évêché métropolitain au curé Torné, prêtre assermenté. Ce dernier était un assez triste sire, si l'on en juge par la lettre qu'il adressait à Robespierre le 26 juin 1791 : « Immortel défenseur des droits du peuple... Oh ! si j'étais député à la nouvelle législature, comme j'observerais vos traces pour y marcher fidèlement ! Combien je serais heureux si je pouvais y mériter le glorieux surnom de *petit Robespierre* ! Vous êtes, je le sais, prodigieusement occupé ; j'ose néanmoins espérer votre amitié, je n'ose dire pour moi, mais pour notre ami commun, le pur et honnête Barère, qui voudra bien lire sans retardement premièrement la lettre imprimée ci-jointe aux électeurs du district de Saint-Amand, deuxièmement la lettre impertinente que m'a écrite le comité ecclésiastique, troisièmement la réponse ferme et raisonnable que je leur fais par le même courrier... Dites-moi ensuite franchement qui a tort et en quoi il consiste. Vous serez en cela comme en tout le reste mon oracle. Si la morgue du despote comité lui fait porter cette petite affaire à l'Assemblée Nationale, je me recommande à vous et à vos auxiliaires Grégoire, Pétion et l'ami Barère.

« Pierre-Athanase Torné, évêque de la Métropole du Centre. »

(Extrait des papiers trouvés chez Robespierre). Ce Torné eut, selon ses voeux, un siège à la Législative.

53

Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe,* II, 42.

54

Moniteur, 27 mars 1792. Cf. une autre lettre de Caries insérée dans le Moniteur du 26 avril, laquelle est peut-être de Barère lui-même.

55

Moniteur du 29 avril.

56

On a prouvé qu'il touchait aussi aux caisses anglaises. Une note du marquis de la Luzerne, ambassadeur de France à Londres, adressée le 16 novembre 1789 à M. de Montmorin, ministre des

Affaires étrangères *(Correspond. diplomatique,* tome IV, 282) rappelle que Danton et son complice Paré ont été signalés comme des agents stipendiés de l'Angleterre et qu'il serait urgent d'enquêter à leur sujet.

57
Louis XVI entendit cette consécration de sa déchéance. Sa famille et lui, après avoir passé seize heures consécutives dans le petit réduit, avaient couché dans les locaux attenant à la salle des délibérations. Ils avaient été ramenés le 11 dans la loge. Ils y revinrent le 12 et encore le 13. C'est ce jour-là que, sur la proposition du procureur de la Commune, Manuel, on décréta leur envoi au Temple.

58
Barère, *Mémoires,* II, 14 et seq.

59
On a prétendu qu'il avait démissionné pour protester contre le parjure de Danton dans l'affaire de l'abbé Bousquet. C'est une erreur. Lui-même dit *(Mémoires,* III, 9) qu'il exerça les fonctions de conseiller jusqu'à l'ouverture de la Convention. Et il précise : le 21 septembre 1792.

60
Séance du 10 novembre 1792.

61
Le président était nommé pour une quinzaine ; Barère avait présidé déjà le 15 novembre par intérim.

62
C'est évidemment parce qu'il prévoyait cette élévation ou du moins l'importance des débats prochains qu'il avait négligé de partir en mission à la fin de septembre. La Convention l'avait désigné en effet avec deux autres de ses membres pour aller à Bayonne veiller à ce qu'on fortifiât la ville, dont la défense était, assurait-il, insuffisante en cas d'une attaque espagnole.

63
De Vaissières, *Lettres d'aristocrates.* Le marquis de Vergennes à M. de Belleport.

64
De Vaissières, *Ibid.* M. de Bernard à sa femme, 12 décembre 1792.

65
Beaulieu, *Essai historique sur la Révolution française.*

66
Le lendemain de l'interrogatoire, Malesherbes, désirant défendre le Roi, voulut pressentir le Président de l'Assemblée. Barère, toujours poli et conscient de ses devoirs envers un vieillard universellement considéré, tint à lui épargner la démarche et, au reçu de sa lettre, se rendit à son domicile. « Si vous approuvez mon dessein, dit Malesherbes, j'écrirai à la Convention ; sinon, j'y renoncerai. » Le Pyrénéen se jeta dans ses bras : « Ah ! lui dit-il avec fougue, non seulement je vous approuve, mais je vous admire. Un pareil dévouement est digne de votre grande âme... Je briguerais moi-même une si noble tâche, si je n'étais pas Président de la Convention. C'est le triomphe de la défense publique et le plus beau jour pour un avocat du malheur. « Puis, avec un soupir de profonde mélancolie : « Ah ! pourquoi suis-je député ? » La nature calme et sérieuse de Malesherbes ne lui permit pas de discerner ce qu'il y avait d'artificiel dans cet élan de sympathie, effet d'une émotivité factice qui pouvait bien tromper Barère lui-même.

67
Barbaroux, *Mémoires,* 80. *Révolution française,* XII, 936

68
Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française.*

69
« Barère, dit Michelet *(Hist. de la Révolution,* II, 264), résuma toutes les raisons contre le sursis comme il avait résumé toutes les raisons

contre l’appel. »

70
De toutes les images que David a composées de Barère, il en est une plus particulièrement soignée, vivante et probablement ressemblante. Elle le représente debout, à la tribune, la main posée sur un manuscrit, le « Discours sur le Jugement de Louis Capet »

71
Liberté des Hautes-Pyrénées, 27 juillet 1894.

72
Le Comité de Constitution avait été établi le 29 septembre 1792. Il se composait de neuf membres : Barère, Brissot, Condorcet, Danton, Gensonné, Pétion, Sieyès, Thomas Payne et Vergniaud.

73
Il y avait des simples qui sous ce nom de Constitution s’imaginaient quelque personnalité d’une bienfaisance présidentielle. C’est ce qui se passa, dit-on, en Russie, aux premiers temps de la Douma ; dans les campagnes reculées, des moujiks, entendant vanter ses mérites, se la représentaient comme une grande princesse.

74
Jusqu’au 10 mai 1793. Ce jour-là la Convention fut transférée du Manège aux Tuileries, dans le vieille salle des machines, entre le pavillon de l’Horloge et le pavillon de Marsan.

75
Les affaires de police ressortissaient du Comité de Sûreté Générale.

76
La subordination des ministres est complète. Témoin cette note citée par Mortimer-Ternaux, où l’on reconnaît la marque de Danton. « Les représentants du peuple composant le Comité de Salut Public au ministre de la Guerre et à ses adjoints. Liberté, Egalité, Fraternité. Allez-vous faire f... Que le diable vous confonde ! Il vous faut des

ordres pour donner des selles, quand il vous a été enjoint de fournir des chevaux ! Faut-il aussi des ordres pour que vous donniez des brides ?

Signé : Danton, Robert, Lindet, Cambon. »

77
Il lui avait témoigné moins de considération naguère, dans son discours sur l'appel au peuple : « Un homme, disait-il, qu'il me répugne de nommer et que rendent fameux ses appels sanguinaires. » Dans les premiers temps, quand Marat voulait prendre la parole, on éclatait de rire : il était regardé comme un déséquilibré. Mais peu à peu son délire avait gagné la Montagne. Pour beaucoup son nom représentait quelque chose de surnaturel. Au Conseil Général de la Commune, Pétion déplorant les excentricités de l'Ami du Peuple, Panis se récria : Marat était un inspiré, un prophète, un autre Saint Siméon. Et il citait ce fait merveilleux : dans son cachot il était resté six semaines sur une fesse.

78
« Ce qu'il y a de certain, dit un rapport policier, c'est qu'on paraît craindre que l'aristocratie ne frappe un grand coup qui s'exécuterait de la manière suivante. Les brigands égorgeraient les patriotes les plus connus, tandis que des hommes bien armés garderaient l'issue de chaque rue. » (Archives A.F. II, 45-351.)

79
Les vingt-deux Girondins, dont Marat avait dans son libelle réclamé la prise de corps.

80
Publiciste, 4 avril 1793.

81
Ibidem, 21 juin 1793.

82

Avec Jean-Bon Saint-André. Ils étaient les deux seuls qu'on gardait des membres sortants. Après eux venaient Gasparin, Couthon, Hérault de Sechelles, Thuriot, Prieur (de la Marne), Saint-Just et Lindet.

83
Le 18 juin, au cours des discussions sur la Constitution, l'on examinait certain article spécifiant qu'on ne traiterait pas avec un ennemi occupant le territoire. « Très bien ! raillait Mercier, mais c'est être bien présomptueux. Avez-vous fait un pacte avec la nature ? — Non, répliqua Barère, nous en avons fait un avec la mort. »

84
« Nous n'étions plus, dit Levasseur (de la Sarthe), qu'une espèce de Parlement enregistrant pour la forme les actes de cette nouvelle royauté. » *(Mémoires,* III, 101.)

85
De même Camille Desmoulins, après le prononcé de l'arrêt fatal, se martelait de ses poings la poitrine en poussant des cris déchirants : « C'est moi qui les assassine, c'est mon Brissot *dévoilé* qui les tue ! »

86
Révolution française. XXI, 44.

87
Philippe-Egalité venait d'être exécuté, quelques jours après les Girondins.

88
Rapport du 12 nivôse an II (1er janvier 1794).

89
La carmagnole était aussi la veste étriquée, baroque, dont s'affublaient les sans-culottes et qui complétait le gilet tricolore ou

rouge écarlate, avec la cravate large et négligemment nouée. D'autres prétendent que cet accoutrement fut d'abord celui des fédérés marseillais, qui arrivèrent à Paris le 10 août et qu'ils auraient apporté cette mode de Carmagnole, ville du Pièmont.

90
Séances du 1er prairial an II (19 janvier 1794).

91
Il appelait la charrette des condamnés « la bière des vivants », la guillotine « la planche aux assignats », ce qui lui avait été sans doute inspiré par le mot de Cambon : « Nous battrons monnaie sur la place de la Révolution. » Il avait des euphémisme originaux : « La guillotine n'est qu'un lit un peu plus mal fait que les autres. » « Déblayer » c'était évacuer les prisons en exécutant à l'aveuglette. Plus tard, le 13 nivôse an III, Carnot, faisant un rapport sur de nouvelles victoires, fut interrompu par des ricanements. On lui cria qu'il faisait des calembours à la Barère.

92
Courtois, *Note publiée par la Révolution française,* tome **XII.**

93
C'était jadis la demeure de la Reine ; il est devenu le Pavillon de l'Egalité. Situé à l'aile droite des Tuileries, il communique avec **la** Salle de la Convention. De longs corridors à peine éclairés conduisent aux antichambres et tout à coup l'on se trouve dans ces appartements somptueux. Plusieurs corps de garde en interdisent l'approche tant du côté du jardin que de la cour des Princes, et des pièces d'artillerie toujours prêtes sont placées aux deux entrées. D'abord installés au rez-de-chaussée, les services ont dû, à cause de leur importance, empiéter sur le premier étage.

94
Le 9 thermidor, quand Saint-Just voudra faire son réquisitoire : « Tu n'es pas rapporteur, lui criera-t-on, c'est Barère le rapporteur. »

95
« Alcibiade au col gourmé de mousseline », a dit de celui-ci le poète Maurice du Plessys... Et Barras, parlant de Robespierre : « Je n'ai jamais rien vu d'aussi impassible dans le marbre des statues ou dans le visage des morts. »

96
G. Lenôtre *(Paris révolutionnaire,* 115) cite une note du citoyen Vacquier, inspecteur des fournitures de la Convention nationale — « Ventôse an II : Le citoyen Barère désire avoir un lit pareil à celui que tu as envoyé pour le citoyen Saint Just. Je t'invite donc à faire tous tes efforts pour le satisfaire. Le citoyen Daigremont te donnera la hauteur de la pièce. »

97
Cf. cette facture du limonadier pour thermidor an II. 106 pains à 8 sols la pièce

42 livres

72 bouteilles de vin à 40 sols	144 livres
20 bouteilles de sirop à 10 livres	200 livres
8 livres de glace par jour à 3 sols	36 livres

98
« L'ivresse même à jeun, l'orgie à la tribune » (Michelet).

99
Edgar Quinet, *Moniteur Universel,* 15 janvier 1874.

100
Le 16 messidor, à propos de la prise d'Ostende, il étendit cette odieuse proposition, ne s'en tenant pas seulement aux Anglais. « Le Comité a pensé que nous devions passer au fil de l'épée toutes les troupes des tyrans coalisés qui sont renfermées dans les places de Condé, Valenciennes, le Quesnoy et Landrecies, si elles ne se rendaient point à discrétion dans les vingt-quatre heures de la

sommation. Se rendre à discrétion ou la mort (Rires et applaudissements). Je l'ai déjà dit à cette tribune, il n'y a que les morts qui ne reviennent pas ! »

Quand on apprit aux troupes que dorénavant il leur était défendu de faire des prisonniers anglais, un sergent s'écria : « Nous ne les fusillerons pas. Envoyez-les à la Convention. Si les représentants trouvent du plaisir à tuer un prisonnier, ils peuvent bien les tuer eux-mêmes et les manger aussi. » Le général Moreau ayant fait insérer le décret dans l'ordre du jour de l'armée, osa le faire suivre de cette phrase ; « J'ai trop bonne opinion
de l'armée française pour croire qu'il soit exécuté. » Le duc d'York répondit à la décision barbare en recommandant à ses soldats la plus stricte humanité à l'égard des Français.

101
M.G. Lenôtre *(Robespierre et la mère de Dieu)* conte que nombreux furent ceux qui y vinrent avec leur missel et leur chapelet.

102
Assertion sans doute aussi peu fondée que celle d'après laquelle ce serait lui qui aurait lancé la mode des culottes en peau de décapités. Très probablement avait-il fait là-dessus une plaisanterie, dont on a tiré parti contre lui.

103
Tous plus ou moins étrangers aux choses de la guerre. « Je voudrais savoir, demande Barbaroux (séance du 14 mai 1793), pourquoi Dubois-Crancé et Châteauneuf-Randon ont été faits maréchaux de camp, pourquoi Lacroix, homme de loi comme moi, a reçu le même grade. » Il y avait, il faut le dire, de forts traitements attachés à la fonction.

104
Rousset, *Les volontaires de 92.* « Je ne respirais pas à mon aise en ville, dit le général Pelleport, et je ne me croyais en sûreté qu'en face

de l’ennemi, avec mes camarades. Cité par Taine, *la Conquête Jacobine.*

105
Rapport complet de Renaudin au ministre de la Marine (1er messidor an II). Cf *Mémoires* de l’amiral Gicquel des Touches, qui à ce combat commandait la frégate *la Gentille.*

106
« Des fêtes pour des massacres d’hommes ! Non, citoyens, nous n’imiterons pas le despotisme. Quoi ! des milliers d’hommes ont péri (car les Autrichiens aussi sont des hommes. Il n’y a que les rois qui ne sont pas des hommes). Trois cents Français ont laissé au milieu de nous des veuves et des orphelins et nous parlerions de fêtes ! Je m’y oppose et je demande un simple monument funèbre. »

107
Chez son ami Savalette de Lange, devenu commissaire national de la Trésorerie. M. Robert Hénard *(La rue Saint-Honoré,* II, 5) précise que c’était la maison située au n° 352 actuel entre les rues de la Sourdière et Castiglione. Robespierre vivait au 398, Fouquier-Tinville au 356. Cent six Conventionnels, dit *l’Almanach* cité par M.R. Hénard, avaient leur domicile dans cette rue, non loin des Jacobins.

108

Que ne puis-je voir Barère à la tribune
Gros de pathos et de douleur !...
Le sot fatras du sot Barère...
L’un pousse et fait bondir sur les toits, sur les vitres,
Un ballon tout gonflé de vent,
Comme sont les discours de sept cents plats bélîtres
Dont Barère est le plus savant...

109
Rapport de Grégoire, 14 fructidor an II.

110
Vilate, *Causes secrètes du 9 thermidor.*

111
Rapport du 8 pluviôse an II.

112
Rapport du 6 nivôse an II.

113
C'est ce que rapporte Barère dans ses *Mémoires.* M.G. Lenôtre *(Paris révolutionnaire,* p. 102) le dément et cite le devis de la statue payée au citoyen Depasquier. Mais, vrai ou non, le récit de Barère corrobore notre affirmation touchant son état d'esprit.

114
Dauban, *Paris en 1794.*

115
De la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française.* T. IV, *Le Clergé en 1794.*

116
Michelet, *Histoire de la Révolution,* V, XIII.

117
Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire,* II, 73.

118
« Tallien, dit Levasseur (de la Sarthe), a fait plusieurs fois sa fortune ; il a mené le train d'un grand seigneur et il est mort pauvre » *(Mémoires,* III, 245). Et de Barante, à propos des malversations de Fabre d'Églantine : « Les hommes qui tiraient de la Révolution ces infâmes profits ont laissé peu de fortune et se sont trouvés pauvres, quand ils ont cessé d'être puissants... L'argent gagné ainsi n'est jamais destiné à l'économie... Ils s'étourdissaient sur leur situation et sur leurs actes par la jouissance de la journée. »

119
Notons de plus qu'il s'adonnait au jeu. Cf. Louis Madelin. *Fouché* I. 150.

120
Proussinalle, *Histoire secrète du Tribunal révolutionnaire.*

121
Rapport politique sur les maisons de jeux, sur les individus qui les tiennent et sur le danger imminent dont ces établissements, dans l'état actuel, menacent le Gouvernement, cité par Barras *(Mémoires,* III, 297). L'éditeur atteste que l'original était parmi les papiers de Barras.

122
André-Siméon-Olivier Dupin de Beaumont, né à Paris en 1774, fut d'abord employé des fermiers généraux. Député de l'Aisne, il fut des 73 qui protestèrent contre le 31 mai ; puis il se rétracta, se spécialisa dans les attaques contre ses anciens patrons. Lavoisier fut une de ses victimes. Pendant la période thermidorienne il fut inculpé d'accusations calomnieuses, de bris de scellés, de vols de portefeuilles et finalement décrété d'arrestation. L'amnistie de l'an IV lui rendit la liberté.

123
Vadier, ancien juge au présidial de Pamiers, avait vu le Parlement de Toulouse réduire les redevances qu'il exigeait dans un procès et même reçu un blâme. Il s'en souvint quand il fit partie du Comité de Sûreté Générale et que lui échut le privilège de composer les listes pour Fouquier-Tinville. Selon Sénard, un des agents de ce comité, Vadier, avait des arguments irrésistibles : « Les circonstances sont impérieuses, il faut des exemples » ou bien encore : « Nous avons besoin d'argent ; ce sont des confiscations indispensables. M'est avis d'envoyer au vasistas. »

124

Membre du Comité de Sûreté Générale, il n'a point d'autre avis que d'arrêter et traduire au Tribunal. En votant après les délibérations, il s'exprime par une sorte d'aboiement ; « Tête rasée, tête grippée, tête à marquer ! » Lui aussi fréquente les audiences. Il y chicane sur tout, dit Senard. Il se démène comme un fou, se lève sur la pointe des pieds, saute en l'air, frappe à coups de poing sur la table. C'est lui qui fit périr la petite Nicole. Il se rendit à l'exécution. Vilate le rencontra au coin des rues de la Loi et Saint-Honoré. « Allons, lui dit Vouland, au pied du grand autel pour assister à la messe rouge. »

125
Rapport du 3 ventôse an II.

126
Miss Williams, *Souvenirs de la Révolution française,* 51. Albert Maurin, *Galerie Historique de la Révolution française.*

127
Cf. A. Aulard, *Actes du Comité de Salut Public.* Nous parlerons plus loin des instructions du Comité au représentant Lebon en mission dans le Pas-de-Calais. Que d'autres départements subirent la tyrannie des proconsuls stimulés par les exhortations de Barère et de ses collègues ! Citons au hasard le cas de Bedouin, dans la Vaucluse. On y avait coupé l'arbre de la Liberté. Le Comité décréta : « La peine due à ce crime est la mort ; les preuves acquises pour la condamnation sont tous les renseignements, de quelque nature qu'ils soient, qui peuvent convaincre un homme raisonnable et ami de la Liberté. Signé : Carnot, Barère, Billaud-Varenne. » Bedouin fut incendié, puis, la région d'Orange étant impliquée dans l'attentat, quinze mille personnes furent massacrées.

128
Général de Rochambeau, *Cabinet historique.*

129
G. Lenôtre, *Robespierre et la Mère de Dieu.*

130
Au milieu du tableau de David, *Le Serment du Jeu de Paume,* on voit trois hommes d'Église réunis. Un d'eux porte l'habit des Chartreux. C'est ce dom Gerle.

131
Madelin, *Fouché,* 1, 172.

132
Courtois. Note publiée par la *Révolution française.* Tome XII.

133
Cf. cette lettre adressée à Barère par Jean-Bon Saint-André et Elie Lacoste, commissaires aux départements du Lot et de la Dordogne : « Moissac, 16 mars 1793, an II de la République.

« ... Nous ne dissimulons pas les dangers de notre position... Partout l'on est fatigué de la Révolution. Les riches la détestent, les pauvres manquent de pain et on leur persuade que c'est à nous qu'ils doivent s'en prendre. Les sociétés populaires elles-mêmes ont entièrement perdu leur énergie. Et observez, citoyen collègue, que nous écrivons d'un département qu'on peut considérer comme un des meilleurs de la République... Tout ce qu'on appelait ci-devant modérés, qui faisaient en quelque sorte une cause avec les patriotes et qui tout au moins voulaient une révolution quelconque, n'en veulent plus aujourd'hui. Ils veulent la contrerévolution ! Que nous restera-t-il alors ? A envelopper nos têtes de nos manteaux et à recevoir le coup qui menace nos têtes. Voyez avec quelle audace on se révolte contre le nouvel état de choses. A Orléans avec moins de prudence nous aurions subi le sort qu'à éprouvé notre collègue Bourdon... »

134
Réponse des trois députés à Lecointre.

135

Michelet, *Histoire de la Révolution française,* XX, V. — On a prétendu que Barère tenait prêts deux discours de tendances contraires. Barras, sans aller jusque-là, nous le peint dans ses *Mémoires* donnant à son texte des retouches successives, selon la tournure des événements. « Dans l'incertitude qui agitait si violemment l'Assemblée, on voyait l'un des membres monter à la tribune avec un discours préparé contre le vaincu. Mais voilà que tout paraît tourner en sens contraire. Alors il descend, saisit une plume dans l'écritoire de l'Assemblée, raye avec rapidité. La chance tourne encore, il rétablit encore ce qu'il avait effacé et suit ainsi les vicissitudes de la lutte. »

136
Citons les principaux : Arrêté interdisant aux six chefs de légion d'exécuter la prescription d'Hanriot concernant l'envoi de 400 hommes à la Maison Commune ; arrêté ordonnant l'arrestation de quiconque battra le rappel sans autorisation des Comités ; arrêté ordonnant l'arrestation de Fleuriot-Lescot et son envoi au Luxembourg.

137
Courtois, *Rapport sur les événements du 9 Thermidor.*

138
Barère passait avec raison pour savoir caser ses amis. Nous aurons à reparler de Dominique Demerville. C'était un tout jeune homme originaire de Séméac, près de Tarbes, dont il avait remarqué le zèle pendant sa campagne électorale en 1789. L'ayant fait venir à Paris, il lui avait obtenu l'emploi de secrétaire aux procès-verbaux de l'Assemblée Nationale, en même temps qu'il l'utilisait à son *Point du Jour.* Demerville entre plus tard au Comité de Salut Public et, après avoir passé par divers bureaux, devint Secrétaire Général.

139
Merda, *Précis historiques des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 Thermidor.*

140
Eckard dans sa relation *La vérité rétablie sur quelques-uns des principaux événements du 9 Thermidor* réfute avec beaucoup de force l'assertion de Merda. M.G. Lenôtre *(Robespierre et la Mère de Dieu)* justifie excellemment selon nous sa croyance au suicide. M. Louis Barthou *(Le neuf Thermidor)* demeure dans le doute : « Il y a, dit-il, des raisons sérieuses pour l'une et l'autre thèse, mais aucune ne peut se réclamer d'une preuve qui s'impose. »

141
Des patients, avant d'être décapité, étaient exposés des heures durant aux injures des gueux qui les giflaient, leur crachaient à la figure, les obligeaient à baiser les têtes coupées. Un vieillard fut laissé sur la planche fatale pendant tout le temps qu'on lisait à la foule la chronique des opérations de guerre ; il mourut de peur, dit-on, avant d'être frappé. Une femme avait suivi son mari jusqu'à la guillotine. Lebon, pour récompenser, disait-il, une fidélité si rare, la fit mettre sous le couperet, de manière qu'elle reçût le sang qui en découlait encore.

142
Aulard, *Paris pendant la période thermidorienne I, 9.*

143
Id., ibid., I, 90.

144
Citons encore *La grande colère du lion Billaud-Varenne de voir que l'Orateur du Peuple va lui faire la barbe avec le rasoir national, Remettez vos culottes !, Le Club Infernal.* Dans *le Club Infernal* on montrait les plus célèbres d'entre les Jacobins se disputant chez Pluton. C'était une réunion de déments. Barère, pérorant à la tribune, en devait descendre sous les *tolle* de la bande. « Il faut avouer, geignait-il en se retirant, que je joue depuis quelque temps de malheur. Honni des uns, abhorré des autres, proscrit sur la terre,

méprisé aux Enfers, que vais-je devenir ? Que ferai-je ? — Te pendre, glapissait Camille Desmoulins. »

145
Fouché, quand il fut ministre de la police, disait que Barère en savait long là-dessus, mais que certainement, loin de l'avouer, il le nierait de son mieux.

146
Cest Dupin qui dénonça Vilate et le fit arrêter. Barère l'abandonna, déclarant qu'il avait été l'espion du Comité de Salut Public. « Vilate, ajoutait-il, a été le bourreau de la représentation nationale et moi, j'en ai été le défenseur. » Pour se disculper, Vilate publia ses *Causes secrètes.* Il fut compris avec Fouquier-Tinville dans la fournée du Tribunal Révolutionnaire et condamné à mort pour avoir fait une caricature de la Justice.

147
Levasseur (de la Sarthe), *Mémoires,* 268.

148
Archives Nationales, AFII, carton 25, feuillet 202.

149
Archiv. Nation., AF 7-4443, carton 2, feuillet 21.

150
Archiv. *Ibid.,* feuillet 84. Le document précise que la maison de Barère est située rue Saint-Honoré, n° 1512 (on numérotait alors les immeubles non par rues, mais par quartiers).

151
Archives, *Ibid.,* feuillet 40.

152
Pendant le dur hiver de 1794, on ne distribue plus qu'une portion infime de pain fait de blé germé, de pois et de seigle. Le député

Florent Guizot prêche la patience, la beauté de souffrir pour la République. Ses palabres sont sifflées. Les rapports de police disent que maintenant on se moque des victoires : ce qu'on veut c'est manger. Beaucoup se tuent pour échapper à la mort de faim. Dans les rues des gens convenables vous demandent du pain. Pour aller dîner en ville, chacun emporte sa ration. L'un donne un vêtement en échange d'une miche. Ceux qui ont pu se procurer du grain se gardent d'en rien dire et le moulent la nuit.

153
Barère, *Mémoires,* III, 3.

154
Moniteur, Séance du 17 septembre 1793.

155
L'itinéraire prévu était le suivant : rue Saint-Honoré, rue du Roule, Pont-Neuf, rue Dauphine, rue des Fossés-Saint-Germain, rue d'Enfer (actuellement Denfert-Rochereau).

156
Un peu en avant du Lion de Belfort actuel, on voit encore les deux bâtiments où se trouvaient les bureaux de péage.

157
Maintenant place de l'Église Saint-Pierre.

158
Cf. la lettre du représentant Porcher datée du 16 germinal et lue le 19 à la Convention.

159
Citée par la *Révolution française,* XLIX, 264.

160
Barère, *Mémoires,* III, 113 et seq.

161

Hector Barère avait pour Bertrand un véritable amour. Le mot n'est pas trop fort, si l'on en juge d'après la curieuse lettre que de Lorient où il était commissaire maritime, il lui écrivait le 2 frimaire an II : « Mon cœur et mon attachement pour toi ne veulent plus souffrir l'intermédiaire d'une expression trop froide... Je cesse de parler sur un sentiment qui abonde à un tel point dans mon coeur qu'il embrouille mes idées et que je pourrais fort bien te dire des bêtises, à force de vouloir t'en exprimer la chaleur... Adieu, tout à toi pour la vie. Hector Barère. » Archives, AF II, 240-30.

162

Cf. la *Gazette française* du 6 frimaire an IV et le *Courrier de Paris,* même date, cités par Aulard *(Paris pendant la réaction thermidorienne)* ainsi que les rapports policiers du 15 et du 28 frimaire *(Ibid.).*

163

Après son *Montesquieu peint d'après ses ouvrages,* qu'il fit éditer chez un libraire de Toulouse, par l'entremise de quelque ami.

164

La victoire des Jacobins n'avait occasionné nulle effusion de sang et l'on avait admis sans contrainte les dogmes révolutionnaires. « En général, ce département est excellent », écrivaient le 22 avril 1793 les représentants en mission Ysabeau, Neveu et Mazade. Ils souhaitaient un décret déclarant que les Hautes-Pyrénées avaient bien mérité de la Patrie.

165

Cette consécration nouvelle ne s'était pas accomplie de manière vraiment triomphale. Non seulement elle n'avait été faite qu'à la majorité absolue, mais huit séances avaient été nécessaires pour aboutir, donnant lieu parfois aux éclats d'une opposition irritée. Le journal local (cité par les *Variétés* du 8 floréal an V) y faisait discrètement allusion : « Tirons le voile sur les scènes pénibles qui

ont précédé ou accompagné cette longue, mais glorieuse, mais honorable discussion. » C'était Jean-Pierre Barère qui, « l'acte constitutionnel sur la poitrine et l'éloquente persuasion de la sensibilité fraternelle sur les lèvres », avait détruit les préventions. Et le gazetier, se félicitant que le peuple rappelât ainsi « du bourbier de l'oubli » le député de Tarbes, terminait par cette adjuration lyrique : « Hâte-toi donc, Barère, de montrer à tes concitoyens ton front sillonné par tes malheurs ! Viens épancher dans leur sein ton âme fortifiée par la souffrance ! Viens, etc. »

166
En trois volumes. L'édition était datée du 1er ventôse an VI (19 février 1798).

167
M.-G. Cain (*Coins de Paris,* 156) a évoqué l'animation lointaine de cet endroit. Massenet, qui un jour y était venu rêver, s'écriait tout ému : « C'est ici, c'est sûrement ici que Manon et descendue du coche. »

168
Rappelons qu'un comte de Guibert se signalait avant 1789 par la passion avec laquelle il professait les idées démocratiques (Voir page 34, note 3).

169
Cf. *le Diplomate* du 26 nivôse (16 janvier 1800) : « Je fis hier un cours de politique sur le Quai Voltaire... Ce quai est rempli de gravures, comme on sait. Il y a trois mois je n'y voyais que les Directeurs, des costumes espagnols, des Barras, des Sieyès. Aujourd'hui ce ne sont que des généraux, tous en costume de commandement. »

170
Il se rajeunissait un peu, étant né en 1755.

171

Cf. la satire publiée par le *Moniteur* du 3 nivôse contre les « Brutus qui sollicitent ».

172
Il nous semble piquant de rappeler ici ce passage de la réponse qu'avait faite Barère à la fin de 1792, à l'attaque de Louvet contre Robespierre : « Qu'un grand général ivre de ses succès, le front ceint de lauriers, revenant au milieu de nous avec une armée victorieuse, vienne à la barre commander aux législateurs, insulter aux droits du peuple, il faudrait sans doute appeler vos regards et la sévérité des lois sur cette tête coupable... »

173
David aussi rejeta (février 1800) les propositions de Bonaparte qui le nommait « peintre du Gouvernement ». Sa vertu républicaine fut sans constance.

174
Cf. la lettre du général Lannes et la déposition de Barère devant le tribunal criminel (Archives Nationales. Dossier Aréna) ainsi que le *Mémoires* de Barère.

175
Barère en effet s'était installé dans un petit appartement rue Cerutti, à présent rue Laffitte.

176
On sait que l'Opéra était sur l'emplacement de la Comédie française actuelle.

177
Dossier Aréna.

178
Cité par A. Aulard, *Paris sous le Consulat,* II, 87.

179

A. Gabourd, *Le Consulat,* I, 28.

180
jusqu'au dernier moment, note un rapport de police cité par Aulard (*Ibidem,* II, 147), les suppliciés gardèrent une attitude d'indifférence gouailleuse, et leur rire indigna la majorité du public.

181
Un émigré, Peltier, allait jusqu'à insérer dans sa gazette, l'*Ambigu,* de véritables provocations à l'assassinat.

182
Cf. Baron de Méneval *(Mémoires,* III, 154) : « J'eus ordre de remettre à Barère 500 francs par mois. »

183
Bonaparte, dit le baron de Méneval *(ibidem),* « fut mécontent de la rédaction ; il n'y trouvait que des déclamations, des arguments sans solidité et souvent, comme il disait, des niaiseries couvertes par des mots sonores ».

184
Probablement le comte de Balk, chambellan de l'Empereur de Russie, dont il sera question plus loin.

185
Le titre fut d'abord : *De la conduite des princes de la Maison de Bourbon depuis 1789 jusqu'en 1805.* Il y eut une nouvelle édition en 1835, avec ce titre : *Conduite des princes de la Maison de Bourbon durant l'Émigration et le Consulat, de 1790 à 1805,* par Bertrand Barère, ancien membre de la Convention Nationale, ouvrage commandé par Napoléon Bonaparte et enrichi de notes par M. le Comte Réal.

186
Le baron de Méneval, qui fut secrétaire de Napoléon, écrit dans ses *Mémoires* (III, 154) : « Un homme qui avait fait le plus affreux usage

de ses talents et qui ne cessait d'offrir ses services au Gouvernement, obtint enfin un regard de l'Empereur (du Consul)... Il avait cherché à se rendre agréable au nouveau Gouvernement et la délation ne lui avait pas répugné pour y parvenir. L'Empereur ne pouvait s'autoriser de sa maxime d'appeler à lui tous les hommes utiles, sans s'inquiéter de ce qu'ils avaient été, pour employer un homme que son nom tristement fameux écartait de toutes les fonctions publiques. Il cherchait de quelle manière il pourrait se servir de Barère : il l'avait autorisé à lui adresser des actes périodiques sur des objets de politique intérieure et sur l'état de l'esprit public. Enfin l'idée lui vint de la charger de la rédaction d'un journal. Il fit les frais d'une feuille qui prit le titre significatif de *Mémorial antibritannique.* Cette feuille n'eut pas de succès. L'Empereur fut mécontent de la rédaction, etc... Il cesse de s'intéresser à un homme pour lequel il ne pouvait avoir d'estime. »

Cf. les propos que, selon Macaulay, Napoléon avait tenus à O'Méara : « Barère, disait l'Empereur, avait le réputation d'être un homme de talent. Je ne lui en ai jamais trouvé. Je l'ai employé à écrire. Il ne déployait aucune habileté. Maintes fleurs de rhétorique, mais point d'arguments solides ; rien que des *coglioneri* enveloppés dans des phrases à effet. »

187
Barère, *Mémoires,* III : « ... regrets d'autant mieux fondés que d'après les quinze premières années de son règne et d'après la douceur de son âme et sa bonté naturelle, il était préférable à tout autre. »

188
On se rappelle nécessairement ici l'imputation de Barras (Cf. plus haut p. 186) et l'on se demande si l'on ne doit pas la retenir. M. Jules Claretie, dans les *Derniers Montagnards* (p. 349), rapporte que Barère avait parmi ses connaissances un certain Nicolas Madjett dit Burns, prêtre irlandais, qui sous la Constituante lui avait fourni pour son *Point du Jour* des traductions de journaux londoniens. Il l'avait proposé pour la fonction de précepteur du petit Dauphin. Or ce

Burns fut saisi sur un bateau anglais en 1794 et conduit dans une prison de Brest d'où il s'échappa. On le garda comme prisonnier de guerre.

189
Barère, *Ibidem.* III, 196.

190
Bascle de Lagrèze, *La Société béarnaise,* p. 383.

191
Barère, *Ibidem,* III, 200.

192
Fauche-Borel, agent du royalisme à l'étranger. Cf. Louis Madelin. *Fouché,* I, 430 à 442.

193
M. Edouard Herriot *(Madame Récamier et ses amis,* I, 9) montre la famille de Mme Récamier, les Bernard, en relations avec Bertrand Barère pendant la Terreur. Pour lui c'est à cette amitié que le notaire Bernard, ancien conseiller du roi, dut probablement son salut.

194
Cf. Chateaubriand *(Mémoires d'Outre Tombe,* II, 42) : « Le Troubadour de la Guillotine, sur le rapport duquel la Convention décréta que la Terreur était à l'ordre du jour, échappa à cette Terreur en se cachant dans le panier aux têtes. Du fond du baquet de sang, sous l'échafaud, on l'entendait seulement coasser à la mort. »

195
Barère, *Ibidem,* III, 211

196
Il y eut le 14 mai 1815 une manifestation anticléricale, qui défila devant les Tuileries, huant les prêtres et criant tout de même « Vive l'Empereur ! »

197
Publié par *le Curieux,* I, 62.

198
« Fils naturel, peut-être putatif », insinue malicieusement M. Ch. du Pouey, un admirateur du Conventionnel *(Réveil républicain des Hautes-Pyrénées,* 29 juillet 1894). — On trouve dans les registres municipaux de Tarbes l'acte de mariage de « Henri Lefauconnier, sans profession, né à Paris et domicilié à Tarbes majeur, âgé de vingt-six ans accomplis, ce qui est constaté par son acte de naissance sous la date du douze novembre mil huit cent dix... fils naturel de Marguerite Lefauconnier. etc. »

199
Actuelle rue d'Argout, entre la place des Victoires et la rue Montmartre.

200
Voici ce signalement, qui fut communiqué plus tard : « Agé de soixante ans. — Taille de 5 pieds 3 pouces. — Nez bien fait. — Visage long. — Bouche dégarnie de dents. — Teint blafard. — Yeux enfoncés et gris foncé. — Jambes cagneuses. — Cheveux noirs mêlés de gris. — Barbe ordinaire. — Front découvert, » Ce détail « barbe ordinaire » est plutôt vague. Le buste de Barère fait par Ceracchi, sous le Consulat, le représente avec des favoris.

201
Il avait été créé par Napoléon préfet d'un département belge.

202
Il avait traduit quelques ouvrages anglais et fait une étude critique, *les Beautés poétiques d'Young.*

203
Révolution française, tome XX, *Les Conventionnels en exil.*

204
Turquan, *La belle Paméla,* II, 327. Pamela, d'abord mariée à lord Ed. Fitz-Gerald et presque tout de suite abandonnée, avait épousé le consul américain Pitcaërn et s'en était séparée bientôt. L'éducation déraisonnable qu'elle avait reçue de Mme de Genlis avait développé chez elle l'exubérance et l'excentricité. Les gens de Montauban avaient ri de la voir jouer à la bergère et promener dans la ville avec des minauderies un mouton blanc enrubanné. Soeur de Louis-Philippe, est-il vrai qu'elle sollicita vainement un secours ? Elle mourut à l'hôtel du Danube, rue de la Sourdière, dans une telle détresse qu'on ne recueillit pas de quoi payer les frais de sa sépulture.

205
La maison Dastas, celle où se trouvait alors le café Gaye devenu le Café Riche. Il n'y était que locataire.

206
Il n'est pas jusqu'à son frère, l'ancien curé Jean-Pierre Barère, dont l'indélicatesse ne lui ait fait tort. Bertrand s'étonnait de n'avoir plus de ses nouvelles après les Trois Glorieuses. « Serais-tu malade ? lui écrivait-il. Aurais-tu éprouvé quelque mal de ce qui vient d'arriver d'inespéré et de merveilleux pour la France ? » Il comprit en revenant à Tarbes, quand il découvrit les dilapidations dont il était victime et qu'il reçut les sommations des créanciers fictifs lancés contre lui.

207
« Il faut reconnaître, disait à M.L. Caddeu une parente de Mme de Vieuzac, que Barère fut très courtois avec elle. Après les avoir protégés, elle et les siens, pendant la Révolution, il ne l'a jamais tourmentée depuis. Avec la meilleure grâce il se prêtait à donner les autorisations qu'il fallait pour les règlements d'affaires. » Mme de Vieuzac devait mourir à Vic-en-Bigorre le 13 février 1852, âgée de 80 ans.

208
Cf. *Révolution française,* tome LXI.M. Salomon Reinach raille les prétentions de Barère, aussi médiocre épigraphiste, dit-il, que le Toulousain du Mège, son correspondant.

209
Démocratie des Hautes-Pyrénées, 10 octobre 1898. M. Charles du Pouey, avocat à Tarbes, presque nonagénaire quand nous le connûmes, professait le culte de Barère. Avec quelle chaleur, quelle sincérité ce preste et fin vieillard nous parlait de son idole ! Nous avions alors assez vaguement l'idée d'entreprendre cette étude. Au fur et à mesure que nous la poursuivîmes, nous reconnûmes que notre sentiment ne pouvait s'accorder avec celui de notre aimable initiateur.

210
Cf. *Révolution française,* tome LXI, Lettre de du Mège, citée par A. Aulard.

211
Barère, *Mémoires.* III, 9.

212
La *Révolution française,* 14 février 1900.

213
M. du Pouey l'a reproduite dans *le Réveil républicain des Hautes-Pyrénées* : « Barère, dit-il, avait tracé cet autographe sur une feuille de papier rose, en tête de laquelle une vignette représente un Amour avec le mot FRANCHISE en bandoulière. Rien ne manque à l'emblème, tout y est, les ailes de Cupidon, son carquois et ses flèches... »

214
Il y avait eu d'abord un arrangement entre Barère d'une part, David d'Angers et Hippolyte Carnot de l'autre, en vertu duquel ceux-ci deviendraient acquéreurs de l'ensemble. Dans la vente des

autographes de David d'Angers se trouvait une lettre intéressante de Barère relative à cette convention. Il voulait qu'elle se fît dans le plus grand secret. « Il m'importe, disait-il, d'ôter aux Tarbiens litigieux et envieux toute connaissance de mes affaires et volontés, ainsi que de leur dérober toute trace de mes papiers, à eux ainsi qu'à tous autres. Quant aux deux personnes qui choient ma vieillesse avec un soin constant et affectueux, je serai tranquille, en mourant, d'être assuré, d'après vos promesses et votre moralité, que vous partagerez avec elles le produit des éditions et ventes des manuscrits et autographes... Vous avez parlé avec trop de confiance à M. Montaut, qui m'est attaché sans doute, mais qui est très curieux comme les gens de ce pays-ci. Cela vous avertit d'être très discret quand vous le verrez... » Cette lettre adressée à David d'Angers, était datée du 7 mars 1838.

Devant l'impossibilité d'éditer une telle production, David d'Angers et H. Carnot se contentèrent d'acheter le droit d'y puiser la matière à un ouvrage de proportions raisonnables.

215
Chateaubriand, *Mém. d'Outre-Tombe,* II, 42.

216
J. Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution.*

217
Louis Madelin, *Fouché,* Préface.

218
Courtois, Notes publiées par la *Révolution Française.* t. XII.

219
Taine, *Origines,* VII, 306.

220
A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française,* t. III.

221

A. Aulard, *Grande Encyclopédie,* Article Barère.

Première édition publiée en 1929.

ISBN-2-235-01833-5

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XXe siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été initialement fabriquée par la société FeniXX au format ePub (ISBN 9782402174145) le 16 mars 2017.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

